CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

XVIII

Précédemment parus :

TOME I : Rousseau et Mme de Warens. — Rousseau à Venise. — Rousseau à Paris (1728-1751).

TOME II : Rousseau à Genève. — Le *Discours sur l'inégalité*. — De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — Mme d'Epinay (1751-1756).

TOME III : Rousseau à l'Ermitage et à Mont-Louis (1757-1758).

TOME IV : La *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758-1759).

TOME V : Autour de *La Nouvelle Héloïse* (1759-1761).

TOME VI : Publication de *La Nouvelle Héloïse*. Impression d'*Émile* (Février-Décembre 1761).

TOME VII : Le *Contrat Social* et l'*Émile* (Décembre 1761-Juin 1762).

TOME VIII : Rousseau à Môtiers (Juillet 1762-Janvier 1763).

TOME IX : Rousseau à Môtiers (Janvier-Juin 1763).

TOME X : Rousseau à Môtiers (Juin 1763-Mars 1764).

TOME XI : Impression des *Lettres de la Montagne* (Mars-Octobre 1764).

TOME XII : Les *Lettres de la Montagne*. — Le *Sentiment des Citoyens* (Octobre 1764-Février 1765).

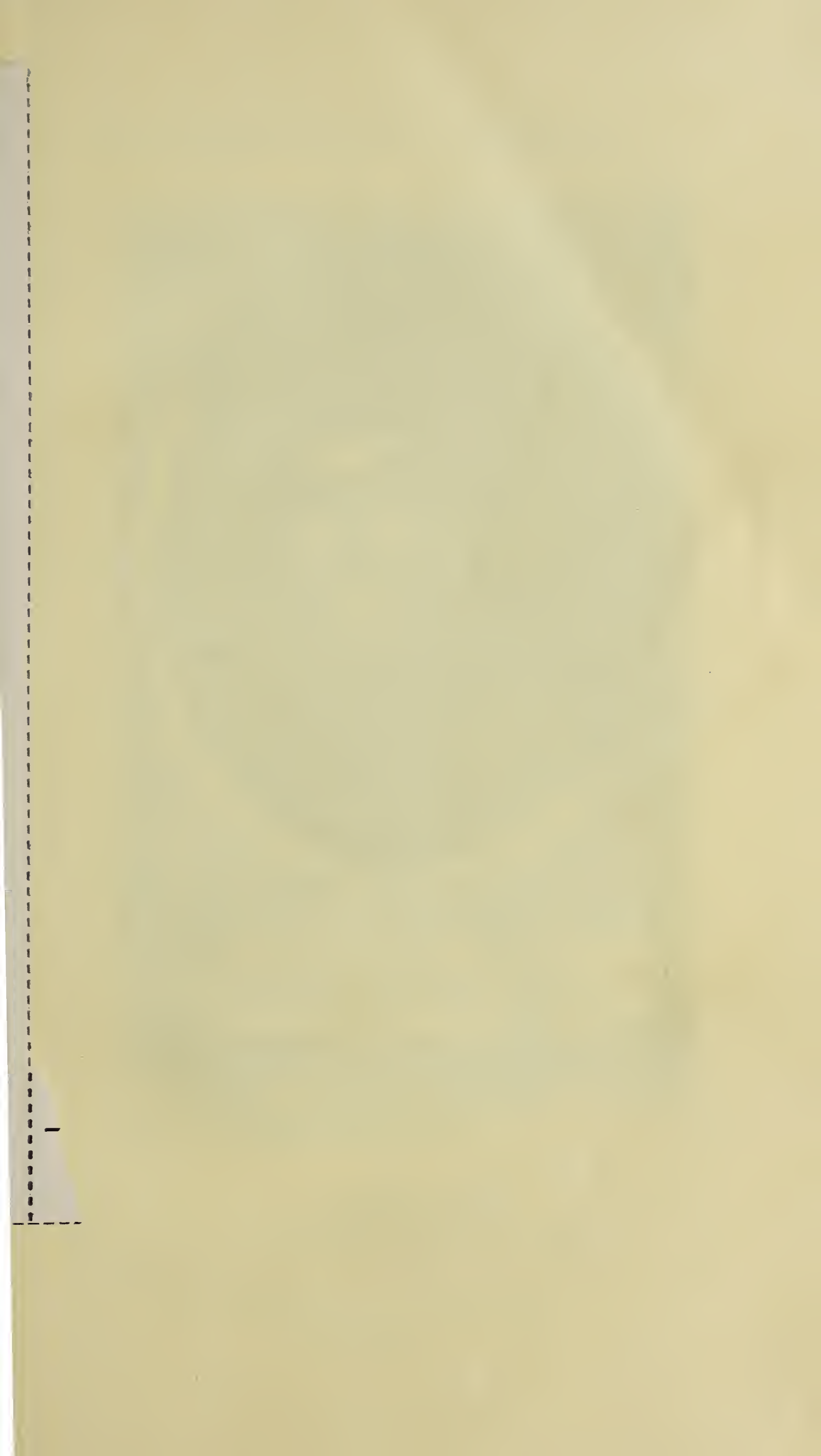
TOME XIII : Sacrogorgon, ou la guerre de Môtiers (Février-Juin 1765).

TOME XIV : La lapidation de Môtiers. — Séjour à l'île Saint-Pierre. Départ pour l'Angleterre, par Strasbourg et Paris (Juin-Décembre 1765).

TOME XV : Rousseau à Londres, à Chiswick et à Wooton. La querelle avec Hume (Janvier-Août 1766).

TOME XVI : Suite du séjour en Angleterre (Août 1766-Mars 1767).

TOME XVII : Fin du séjour en Angleterre et retour en France. Fleury-sous-Meudon et Trye-le-Château (25 Mars - 26 Novembre 1767).





Librairie Armand Colin, Paris.

J.-J. ROUSSEAU
gravé par Pfenninger, d'après Ramsay.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

THÉOPHILE DUFOUR

Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME DIX-HUITIÈME

Fin du séjour à Trye.
Lyon, Grenoble et Bourgoin.

(26 Novembre 1767 — 7 Novembre 1768.)

6 PLANCHES HORS-TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

M.CM.XXXII

AVERTISSEMENT

Le séjour à Trye-en-Vexin a été marqué péniblement par la dramatique visite de Du Peyrou et par les tracasseries d'une valetaille qu'ont sans doute excitée les commérages de Thérèse Levasseur. Rousseau, exaspéré, ne tient plus en place. Il prend la fuite et va chercher un asile dans la région lyonnaise. Thérèse le rejoindra plus tard à Bourgoin, où il commettra l'extravagance de l'épouser. Sur ces entrefaites, l'absurde histoire du chamoiseur Thévenin viendra tourmenter d'une façon vraiment excessive le trop sensible philosophe.

Tel est le sujet de ce dix-huitième tome de la Correspondance, *dans lequel on trouvera, avec cent cinquante autres déjà connues, une quarantaine de lettres entièrement inédites et une quinzaine qui le sont en partie.*

Ablon-sur-Seine, 6 novembre 1932.

P.-P. P.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

Tome XVIII : Fin du séjour à Trye. — Lyon, Grenoble et Bourgoin (26 novembre 1767-7 novembre 1768).

N° 3535.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Laissez-moi, Monsieur, vous écrire et vous ouvrir mon coeur sur deux articles qui l'affligent cruellement. Je suis naturellement timide dans la conversation, et je crois à cause de mes oreilles. D'ailleurs l'attention que leur vice me force à donner aux mots distrait en grande partie celle que je pourrois donner à leur sens, et m'empêche souvent de répondre tout ce que je pourrois dire sur ce qui m'est addressé.

Vous m'avez dit, Monsieur, une chose bien dure et bien inhumaine tout à la fois, quant au sujet de l'égarement de mon esprit; vous avés dit que de pareilles idées ne devoient pas entrer dans l'esprit d'un honnête homme, même dans le vertige. Je vous l'ay dit déja, Monsieur, et je vous le répete du fond de mon coeur, je souhaite que vous n'éprouviés jamais par vous-même ce qu'est l'homme quand toute la machine est détraquée. J'ajoute qu'avec la moindre attention de vôtre part, vous auriés senti vous-même l'absurdité qu'une pareille idée eût pû m'occuper un seul instant dans mon état naturel. Il faut me suposer écervelé de craindre le poison de la main d'un

1. Transcrit le 29 mai 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 237, 238. — Cette lettre a été publiée en 1863 par J. Bonhôte, dans les *Etrennes neuchâteloises,* p. 134-137, puis en 1881 par F. Berthoud, *loc. cit.,* p. 345-347. [P.-P. P.]

honnête homme, d'un ami tendre et sensible, qui venoit de me confier ses projets les plus chéris, à l'exécution desquels j'étois devenu un être nécessaire. D'ailleurs, si, malgré tout cela, une idée aussi extravagante eût pu m'entrer dans la tête, qui m'empêchoit de m'éloigner sur-le-champ d'un homme que je n'aurois dû en ce cas regarder que comme un monstre abominable? Mais ce n'est pas tout, et quoique je n'aye pas beaucoup de foi moi-même à ce que je vais ajoutter, vous auriés pû, avant de me juger avec tant de rigueur, chercher le fil et la liaison d'une pareille folie dans ce qui avoit précédé. Souvenés-vous, Monsieur, que, quelques jours auparavant, vous-même m'aviez entretenu d'empoisonnemens, de certain mets qui vous fut présenté en Angleterre et qui étoit empoisonné avec de la Cigüe; du propos que vous avoit tenu le valet de chambre de S. A. Mgr. le Prince de Conti, quand il vous conseilla comme très saine une salade de Cigüe. Il ne seroit pas bien étonnant que toutes ces idées, ayant fait une certaine impression sur moi, se fussent renouvellées dans mon délire et que je crusse en être devenû l'objet.

Je passe à l'autre article. Non seulement vous m'avés jugé inhumainement, mais les fruits de mon delire ont été la perte de vôtre confiance dans un article qui me navre l'âme. Vous m'avez redemandé en consequence les papiers concernant vôtre sureté, ou qui doivent devenir vôtre derniere ressource en cas de quelque evenement inattendu. Il est vray que vous me les avez rendus le lendemain. Je les ay repris, et je crois par là vous avoir fait un sacrifice que probablement vous ne m'auriés pas fait. Je les ay repris sans hésiter que pour vous faire une réflexion qui vous concernoit tout seul, mais ne croyez pas, Monsieur, que je n'aye pas senti avec une amertume inexprimable tout ce que ce procédé avoit pour moi de dur, d'humiliant, et surtout de cruel pour mon amitié. Voilà, Monsieur, le poids énorme que j'avois sur le coeur, qui m'opprimoit le jour et la nuit. Je le dépose dans vôtre sein, dans le sein d'un ami. S'il n'en a plus les sentimens, qu'il me le dise, et je tacheray à mon tour d'oublier combien je l'aimay.

pour ne me souvenir que des soins par lesquels il m'a rapellé à la vie, soins affreux, s'ils me font pleurer la perte de son estime et de son amitié.

Jeudi 26 9bre [1767.]

N° 3536.

A M. [Du Peyrou][1].

[27 novembre 1767.]

Répondu le lendemain en ces termes.

Je vois, Monsieur, par ce qui s'est passé ici depuis votre arrivée et par ce que vous venez de m'écrire, que vous donnez une fort grande attention aux mots, et une fort petite aux choses.

Je vous assure que la chose à laquelle je me serois le moins attendu de votre part dans ces circonstances, eut été des reproches et des plaintes, et je croyois avoir assez bien mérité de vous en cette occasion pour que vous fussiez plus sensible à mes soins qu'à mes torts. J'ai pu dans l'indignation d'une ame fière user avec vous de quelques termes trop peu mesurés. En cela j'ai mal fait mais tout ce que vous m'avez dit et fait tandis que je vous sauvois la vie n'étoit pas dur, étoit atroce, et n'a ni ralenti mes soins ni changé ma conduite avec vous. Vous étiez, dites vous, dans le délire de la fièvre. Il est vrai; mais si vous m'eussiez poignardé dans ce délire, n'en auriez-vous nul regret après cela? Vous avez fait pis que de me poignarder. Voyant qu'après tout ce qui s'étoit passé vous restiez tranquille; voyant que je ne recevois de vous pour prix de mon zèle et de mes peines que des marques d'indifférence

1. Transcrit le 29 mai 1929 de la minute autographe non signée, écrite par Rousseau à la suite de la lettre de Du Peyrou qui précède. Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. des lettres de Du Peyrou à Rousseau, fol. 238. [P.-P. P.] — Cette lettre a été imprimée en 1863 par J. Bonhôte, dans les *Etrennes Neuchâteloises*, p. 137-139, et reproduite en 1881 par Berthoud, *loc. cit.*, p. 347-349

et de froideur, même après que vous futes en pleine raison, dans un mouvement de dépit que je me reproche, j'osai, pour vous faire rentrer en vous même, vous redemander des papiers qui ne sont utiles qu'à la conservation d'une vie dont je ne me soucie plus. Cela n'opérant rien, je vous rendis les papiers. Mon erreur, si c'en fut une, étoit pardonnable ; le motif en étoit bon, elle fut courte, et reparée presque aussitôt. Cependant elle a besoin de pardon, et je vous le demande encore.

Vous voulez, Monsieur, savoir mes sentimens à votre égard. Les voici. Je vous estime comme je vous aime, et c'est tout dire : j'ai la confiance la plus entière non seulement dans votre probité mais dans votre amitié: quoique les erreurs d'un amour-propre trop irritable puissent vous donner des sentimens injustes, je suis certain que vos procédés ne le seront jamais. Vous êtes homme, vous avez de grands défauts rachettés par de plus grandes vertus : mais votre caractère et votre fortune avoient besoin l'un de l'autre. Né pour prendre plaisir à obliger, vous ne l'êtes pas pour savoir être obligé, et si vous eussiez été appellé à recevoir des bienfaits au lieu d'en répandre, je doute que votre vertu favorite eut été la reconnoissance.

Croyez-moi, Du Peyrou, passons-nous nos défauts et soyons amis. Ne cherchons ni dans l'amitié ni dans l'humanité une perfection que nous n'y pouvons pas mettre, et croyons qu'en triant parmi les autres hommes, il seroit difficile à chacun des deux de mieux choisir.

N° 3537.

[GUY À ROUSSEAU] [1].

A Paris, le 3e Xbre 1767.

Monsieur,

Si j'eusse trouvé les livres que vous demandez, par votre lettre du 25 du mois passé, reliés, je vous les aurois tout de suite envoyez. Mais M. Briasson ne vend ses livres qu'en feuille[s] : il y en a même un des quatre qui lui manque, de sorte que j'ai fait relier les trois autres, et j'en adresse le paquet aujourd'huy, comme vous me l'avez marqué : *M. Renou au chateau de Trye, par Gisors*. Il me tomba ces jours passez un beau Pline fol. Je l'ai joint au paquet : je souhaite qu'il vous fasse plaisir.

J'ai envoyé du Dictionnaire à M. de Mirabeau ; je n'ai point oublié vos amis et amies pour cet ouvrage. Comme j'aurai occasion de faire sous peu un envoi en Angleterre, je n'oublierai pas l'exemplaire pour être remis à *M. Rougemont Grem* (sic) *Lettice Lane Cannon*, &c. (*sic*).

J'ai donné à nos coureurs des ventes le titre du *Dodonaei Pemptades* (sic) &c. (*sic*). Si on le trouve, je vous l'enverrai tout de suite.

Madame Duchesne, qui va de mieux en mieux, vous fait, ainsi que ses fillettes, mille complimens. Nous en faisons bien à Mademoiselle Le Vasseur ; nous serions fort charmés de savoir ce qui pourroit lui faire plaisir en desabiller (*sic*). Nous ne trouverons plus des entraves dans ce païs, que l'on trouve en Angleterre.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Guy-Duchesne, fol. 88-89. — In-4° de 4 p., la 3e blanche. La 4e, avec cette adresse : « A Monsieur Rousseau, à » (sans indication de lieu). Sans marque postale. Cachet de cire rouge, l'empreinte fruste. [Th. D.]

Comme je n'ai pas encore vu M. Du Peyroux (*sic*), je présume encore qu'il est avec vous.

Je suis, Monsieur,
Votre très humble
et très ob. serviteur
Guy

N° 3538.

[Coindet à Rousseau][1].

Paris, le 4e décembre 1767.

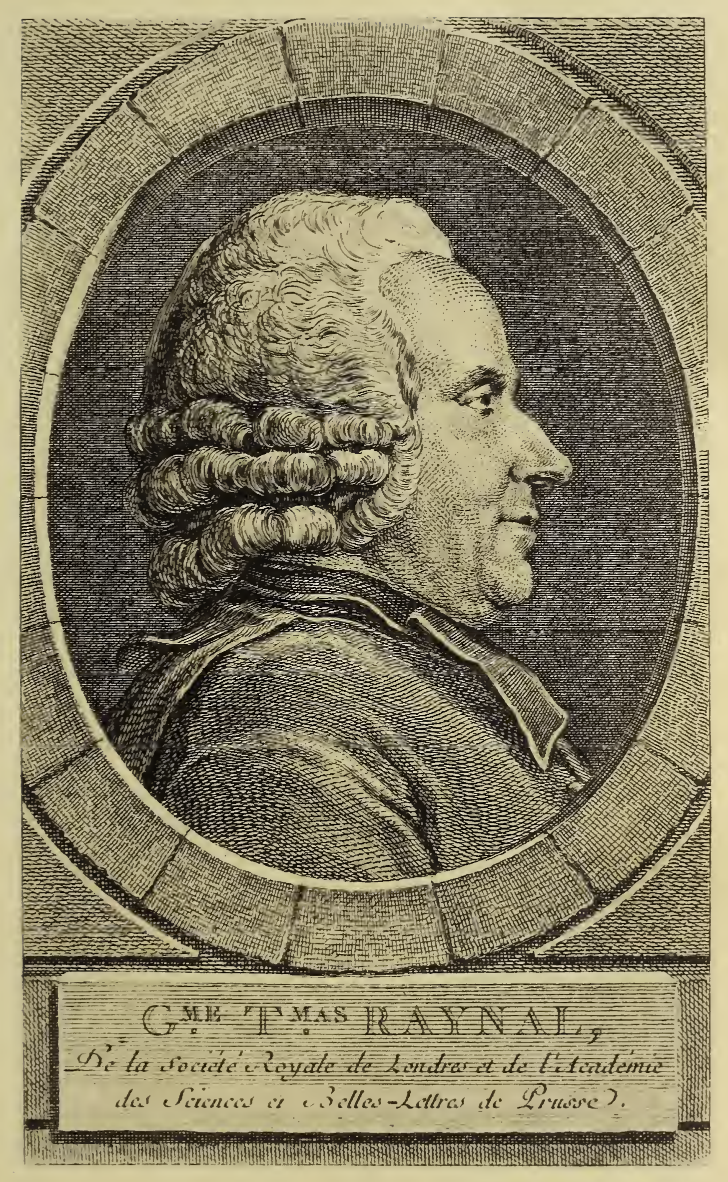
Vous m'avez fait un très grand plaisir de me donner de vos nouvelles et de celles de M. Du Peyrou. Il est très heureux que dans cette fâcheuse circonstance, il se soit trouvé auprès de vous ; certainement l'air et la médecine de Paris ne lui auraient pas été aussi favorables. J'ai partagé vos inquiétudes et j'aurais voulu de même pouvoir partager vos soins. Je compte que nous ne tarderons pas à revoir M. Du Peyrou.

J'ai fait part de votre lettre à Mme de Verdelin qui y a été très sensible comme vous pouvez bien le croire. Nous parlons souvent de vous ; c'est une grande douceur pour des coeurs qui savent vous aimer. Mlle de Verdelin est toujours dans le même état, et souvent sa bonne et excellente mère s'en afflige à un point excessif. Mlle Léontine est au couvent. Je m'acquitterai de votre commission pour elle quand j'aurai l'honneur de la voir. Je sais que cela lui fera un très grand plaisir, car elle me demanda de vos nouvelles avec un grand empressement la dernière fois qu'elle vint chez Mme sa mère.

Le Dictionnaire réussit à merveille et tout le monde est enchanté de votre préface qui fait un très bon effet.

Je vous envoie une [livre] de cire à cacheter et 1/2 livre de laine

1. Transcrit de l'imprimé en 1922 dans le tome XIV des *Annales de la Société J.-J. Rousseau,* p. 208-209.



Librairie Armand Colin, Paris.

L'ABBÉ RAYNAL
gravé par Saint-Aubin, d'après Cochin.

de Hollande pour Mlle Renou que je salue de tout mon coeur, il n'y a point de laine grise de Hollande. Si celle-ci convient, je lui en enverrai davantage quand elle en aura besoin. La cire coûte 6.10d. et la laine 4; ainsi, 10.10d. en tout. Je ne vous envoie pas la flanelle d'Angleterre, puisqu'il paraît que vous ne vous en souciez pas.

L'abbé Raynal, qui vint diner l'autre jour au logis, me chargea de vous faire mille amitiés. Il me dit de vous assurer qu'il était et serait toujours constamment le même et je lui répondis que vous en étiez persuadé. M. et Mme d'Azaincourt ne cessent de me demander de vos nouvelles et de vous aimer. M. Watelet est revenu à Paris; mais je ne l'ai pas encore vu. Adieu, cher et respectable ami, je vous embrasse mille fois.

Il fait un froid excessif depuis deux jours. On m'a dit que S. A. avait beaucoup souffert d'un rhumatisme; je n'ai pas pu en aller savoir des nouvelles précises, n'étant sorti que fort tard tous ces jours. La Reine est fort mal.

N° 3539.

A Monsieur
Monsieur Coindet
à l'Hotel le Blanc rue de Clery
A Paris [1].

5. Xbre 1767.

J'espère que ma [2] précédente, où je vous accusois la réception de toutes les vôtres, vous sera bien parvenue et vous aura trouvé en bonne santé. Celle de M. Du Peyrou a souffert une

1. Transcrit, en septembre 1883, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. 203, n° 61. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec le timbre postal GISORS et un cachet en cire rouge avec l'empreinte de la lyre. Cette lettre a été publiée en 1861 par Streckeisen-Moultou, *Œuvres Inédites*, p. 466-468. [Th. D.]

2. *Sic*, et non : « ma lettre précédente », comme imprime Streckeisen.

nouvelle atteinte par une rechutte de goute au moment qu'il[1] se disposoit à partir. J'en suis très faché, mais je n'en suis point allarmé, parce que cette goute, après avoir longtems erré d'une manière inquiétante, a enfin repris ses places ordinaires, s'y est fixée et ne donne au malade que quelques douleurs sans danger, qui même ne sont pas fortes et paroissent, selon le cours ordinaire de ses attaques, devoir le laisser tout à fait libre en peu de tems. Sa goute remontée étoit très certainement l'ouvrage des drogues qu'on lui avoit fait prendre à Paris, et par lesquelles on avoit entièrement affoibli son estomac. Je l'ai puissamment exhorté à profitter de cette lecon ; et, pour ma part, j'en ai pris une, dont je me promets bien de faire de même mon profit. Mlle Renou est à son tour tombée malade, et il est étonnant que ce n'ait pas été plus griévement, ayant à servir le maître, à nourrir le domestique, et n'ayant pas depuis six semaines un seul moment de relâche. Grace au ciel[2], sa maladie a été courte, et la voila bien rétablie. Si elle eut été détenue ainsi dans son lit, je n'imagine pas comment j'aurois fait. Quoiqu'à présent je sois moins occupé, l'état de M. du Peyrou ne demandant plus d'autre soin que de lui tenir compagnie, je ne puis reprendre le train de mes lettres et de mes affaires. J'ai beaucoup à écrire en Angleterre et je ne sais quand je pourrai commencer. Plus je sens le néant des choses de la vie, plus la paresse me gagne, et, au milieu de tous mes tracas, ma passion d'enfant me distrait, m'occupe, me console, et je vais feuilletant mes livres de plantes, comme si je n'avois que cela à faire. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de Madame de Verdelin ; je devrois déja lui en avoir demandé moi-même, mais c'est un plaisir que je veux prendre un peu à mon aise pour le mieux goûter. Si vous pouvez envoyer de la laine de Hollande à Mlle Renou, je vous prie de vouloir bien y joindre un bon gros et grand bonnet pour moi, de laine de Ségovie, car le tems est si rude que j'ai froid à la tête et partout. Je me souviens que vous

1. *Sic*, et non : « au moment où il », comme imprime Streckeisen.
2. *Sic*, et non « grâce au lit », comme imprime Streckeisen.

m'aviez pourvu de gands de castor, qui sont usés et qui en demanderoient d'autres. J'ai demandé à Guy un envoi de livres : si on pouvoit mettre les deux en un, ce seroit quelque embarras épargné [1]. Mais j'oublie que voila bien des commissions pour quelqu'un qui ne sort que de nuit. Ne les faites, je vous en prie, que quand vous aurez des momens à perdre que vous voudrez bien employer pour moi. A l'égard de vos courses nocturnes, j'espére bien aussi en usurper quelque part, par les momens que vous donnerez à parler à moi à mon illustre ami Mauléon, à M. son frère, à M. et Mad^e d'Azaincourt, et surtout à M. Watelet, à qui je suis le plus anciennement attaché et à qui je dois comme à Mad^e de Verdelin ma reconnoissance particulière pour m'être venu voir à Motiers [2]. Adieu, mon bon ami, je vous embrasse de tout mon coeur.

Quand vous m'écrirez, ne mettez que mon nom, sans faire mention d'aucun autre ; je suis assez connu ici pour que ce soit desormais un soin superflu.

N° 3540.

[Le marquis de Mirabeau à Rousseau] [3].

De Paris, le 9 décembre 1767.

Je vous demande pardon de la récidive, mon digne ami, mais j'aurais un vrai besoin d'obtenir de votre amitié ce que j'en attends, et j'en mesure l'espérance sur mon désir et sur votre bon coeur. Les critiques vont, dit-on, pleuvoir sur l'*Ordre*

1. Streckeisen a omis les quatorze derniers mots : « si l'on... épargné ».
2. Il a également omis toute la phrase : « A l'égard de vos courses nocturnes... à Motiers. »
3. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 382-384 et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

essentiel et naturel, et sur le plan que cet ouvrage renferme. J'en sais une de l'abbé Morellet, homme venu peut-être depuis vous, car je ne sais pas trop la date de ces despotes de canton, redoutables tant qu'ils menacent. Celui-ci, qui a quatre mille livres de pension pour faire un dictionnaire de commerce, ce qui me paraît un titre comme celui du *Barbier de l'Infante,* s'est tenu en panne jusqu'à présent *verba et voces*, *præterea nihil*; mais, ce qui est plus étonnant, c'est qu'il va paraître une critique par l'abbé de Mably, homme de moeurs et de réputation, qu'un très mauvais livre de politique[1], soutenu d'un ton frondeur, a décoré d'un vernis de disgrâce. Des observations sur les Grecs lui donnèrent occasion de *papoter* gouvernement. Dans un ouvrage intitulé *Phocion*, il moralisa tout à son aise et fit de la prose verbeuse, dont le succès à Genève avisa la duchesse d'Enville, qui y était venue voir Tronchin, d'estimer et d'appuyer l'auteur, à qui elle procura une pension sur un bénéfice ; depuis, il a disserté sur notre antique constitution, savamment pour les ignorants, et faiblement pour les savants. Cet homme tout entier et tout lesté, mais plein d'humeur, est tellement attaché aux passions qu'il n'a pu souffrir un système qui fait cesser la petite et défavorable guerre que leur fait la morale depuis longtemps, et dont le plan tout physique les comprime les unes par les autres. Il fait plus, il voit avec tant de complaisance ses premiers doutes à cet égard, qu'il prend sa répugnance pour un plan raisonné et, qu'à son âge, n'ayant rien à désirer, rien à gagner et tout à perdre, il vient se compromettre contre une secte qui fait légion, qui est endoctrinée par des têtes routées[2], qui se recrute de jeunes gens que j'ai bien de la peine à contenir, qui gagne les provinces et les pays étrangers avec succès, tant dans le droit que dans le fait, et dont l'objet au pis aller est de prêcher la fraternité, l'unité d'intérêts, l'union et l'indépendance. Dans

1. « *Droit public de l'Europe, fondé sur les traités, 1748.* » (Note de Streckeisen-Moultou.)

2. Par ce mot, qu'il emploie encore quelques lignes plus bas, il semble que le marquis de Mirabeau veuille dire quelque chose comme « buté ». [P.-P. P.]

ces circonstances, et poussé de toutes parts par une manière de sédition de gens qui à la fin s'avisent, qui font semblant de nous attribuer la cherté des blés, etc., j'aurois grand besoin que vous permissiez qu'une certaine lettre à vous adressée cet été [1] parût, en y ôtant tout ce qui pourrait donner à connaître celui à qui elle est écrite. Je ne suis pas routé demandeur, je ne sais dire que mon besoin, mais vous me feriez le plus sensible plaisir. Je vous prie donc de me l'accorder, ou seulement, si vous tenez à des paroles à cet égard, de ne me pas répondre à cet article. Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de bon coeur.

N° 3541.

[Mme de Verdelin à Rousseau] [2].

[Le 10 X^bre^ 1767].

Si mes remercîmens sont tardifs, mon cher voisin, au moins ma reconnoisssance est trés vive et le plaisir que j'ai à vous lire est trés grand. J'ai beaucoup étudié la musique dans mon jeune âge et j'avois vieilli sans l'apprendre. Or vous m'instruisez avec un ordre, une clarté, une précision admirable, des principes si évidens, si démontrés, que j'entone, je vois, et si j'entends, mon voisin, qui n'entend pas ? M^r^ de St Lambert prétend que depuis 20 ans qu'il a oublié le clavecin vous [le] lui avez rappris dans une demi-heure. D'Alembert dit qu'il n'y a sur la musique que votre ouvrage. A ce que j'ai ouï répéter à M^de^ Geoffrin enfin, c'est à qui vous rendra justice et hommage. Je me suis chargée de vous faire passer ceux de

1. Sa lettre du 30 juillet 1767, Tome XVII, n° 3429.

2. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe (orthographe restituée), conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7902). Petit in-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, écrite de la main de Coindet : « A Monsieur, Monsieur Renou, au château de Trye, par Gisors. | . » Cachet de cire rouge, aux deux écussons. La date est d'une autre main, et porte par erreur : « Verdelin, 10 X^bre^ 65 », millésime qu'Eugène Ritter a biffé et remplacé par 67. [Th. D.]

Mr Blainville ; il sent qu'il est doux de vivre dans un siècle qui a produit un homme comme vous. Hélas ! si vous aviez pu vous rejoindre, quels avantages pour l'histoire de la Musique qu'il a donnée au public et pour la chose en elle-même. Mon voisin, vous êtes hors d'inquiétude pour Mr Du Peyrou ; assurément, je m'en réjouis fort, mais Mlle Renou a été malade et j'en suis très fâchée, et fort en peine de la fatigue que vous aurez été obligé de prendre. Je vous prie, faites-moi donner de vos nouvelles et des siennes. Ce Mr à qui vous dictez l'histoire des astres pourroit bien se charger de cela, il m'obligeroit beaucoup. Je ne vous en donnerai pas de trés bonnes de ma fille ; elle est depuis 24 heures plus mal, mais c'est une époque fixe presque chaque mois et qui dure q[uelques] jours. Bouvard lui trouve malgré cela de la force et ne désespère pas que la carie ne se détache ; il la traite avec peu de remèdes. La cure sera presque la grâce de la nature. Je passe mon temps de son lit à celui de Mde d'Aubeterre et, aujourd'hui que tout Paris est au Devin du Village, que j'ai une place dans une petite loge, je suis ici. Je m'en console un peu en vous renouvelant, mon cher voisin, l'attachement le plus invariable et en vous assurant du désir que j'ai d'aller vous voir ce printemps. Je voudrois bien vous annoncer la première feuille. A propos, on m'a donné une livre de soie pour tricoter. Depuis que j'ai la goutte, je ne tricotte plus ; je voulois l'envoyer à Mlle Levasseur pour se faire des chaussettes, car elle n'est pas belle ; mais Mr Coindet dit que vous gronderiez. Je ne puis le croire, car je ne prétends pas qu'elle vous regarde, je ne sais pas même si elle est bonne et, en vérité, telle qu'elle est, ce n'est pas un présent, c'est pour m'en débarrasser et de l'envie d'en faire usage qui coûteroit à mes pauvres doigts.

N° 3542.

A M. GUY, LIBRAIRE, À PARIS [1].

10 décembre 1767.

J'ai reçu, Monsieur, l'envoi que vous avez pris la peine de me faire, et je vous en remercie ; mais j'avoue que je voudrois bien pouvoir renvoyer le *Dillenius*, dont je ne suis point content du tout, et qui même me devient parfaitement inutile, faute des explications des figures qu'il doit contenir et du texte historique, qui n'y sont pas. L'édition que vous m'avez envoyée n'est point celle de l'auteur, qui coûte soixante francs, au lieu que celle-là, quand même elle seroit complète, n'en coûte que vingt-sept ou vingt-huit, le prix même étant marqué au titre. Les renvois des noms aux figures sont très-fréquemment faux, et le tout est fait si négligemment que la première figure ne s'y trouve pas, et que la fin des noms anglois est parfaitement inutile, à moins que vous n'engagiez M. Briasson à m'envoyer le texte qui manque, et, quant au prix, j'espère qu'il y fera la réduction convenable, d'autant plus que la plupart des épreuves sont mauvaises et maculées.

Le *Pline* est en effet très-beau, mais c'est jeter les perles aux pourceaux, ces espèces de livres étant trop savans pour moi, et je ne puis plus me fatiguer à les lire. Je vous suis sensiblement obligé de votre attention ; mais cependant ce *Pline* est absolument inutile dans mes mains, et j'ai grande envie de vous le renvoyer. Au reste je me corrige de la fantaisie de chercher des livres de botanique à Paris, et je prendrai le parti de faire venir de Hollande ceux dont je puis avoir besoin.

Je vous suis obligé des exemplaires du *Dictionnaire* que vous avez distribués pour moi. Quoique vous ne me disiez rien de M. le prince de Conti, j'espère que vous ne l'avez pas

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres Inédites,* I, p. 251-252.

oublié. Je ne sais si j'ai marqué dans mes notes mon ami M. de Latour, le peintre ; si je l'ai omis, je vous prie instamment de réparer cette omission.

Voilà qu'on me presse pour le moment de la poste, et je suis forcé de finir brusquement, en vous embrassant, Monsieur, de tout mon coeur.

M. Du Peyrou va très-bien, et vous salue.

N° 3543.

[Coindet à Rousseau] [1].

Paris, le 11e décembre 1767.

Ne voyant point arriver M. Du Peyrou, mes inquiétudes sur sa santé avaient recommencé. Votre chère lettre du 5 m'a tiré de peine, et j'espère que nous le reverrons bientôt ici. J'aurais bien aimé pouvoir aller à sa rencontre jusqu'à Trye, vous embrasser, et revenir ; mais je suis enchaîné ici de manière qu'il m'est impossible de m'absenter un jour seulement.

Votre lettre s'est croisée avec la mienne d'aujourd'hui huit jours, j'espère que vous l'aurez reçue avec la laine et la cire. M. Guy m'a mandé qu'il vous avait envoyé, le même jour, les livres que vous demandiez. Voici une bonne paire de gants et un grand & chaud bonnet ; l'un coûte 5#, et l'autre 2#15#. S'ils ne vous convenaient pas, mon marchand les reprendra. Ainsi, vous pourrez me les envoyer par quelque occasion, et je vous en renverrai d'autres tels que vous pourrez les désirer. J'ai trouvé que les bonnets de Segovie n'étaient pas assez chauds, voilà pourquoi j'ai préféré celui de Castor ; peut-être est-ce de Vigogne que vous le vouliez.

Je me suis acquitté de vos commissions pour Mme de Verde-

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. L'adresse est ainsi rédigée : « à Monsieur || Monsieur Renou || Au château de Trye ».

in ; elle a été très-sensible à ce que ma lettre renfermait pour lle. Je verrai aujourd'hui ou dimanche M. Watelet, M. & 1me Dazaincourt, & M. Loiseau, et je leur ferai part de ce que ous me dites pour eux ; ils en seront bien aises, car ils vous iment de tout leur coeur.

Le *Dictionnaire* fait un bon effet dans le monde ; les gens clairés en parlent avec éloge ; je sais aussi que M. Dalembert n a parlé d'une manière tout-à-fait édifiante. Il paraît mainenant que tout le monde sait où vous êtes, et que l'on vous y oit avec plaisir.

Je suis très-charmé que la maladie de Mad^{lle} Renou n'ait pas u de suites ; je conçois qu'elle a dû avoir beaucoup de soucis t de peines, et que sa santé en a souffert.

Je n'ai point accusé la réception à M. Rougemont des lettres u'il m'a envoyées pour vous, présumant que si cela était écessaire vous le feriez vous-même ; il pourrait être inquiet e n'avoir pas de vos nouvelles ; vous feriez bien de ne pas ifférer à lui en donner.

Un monsieur que je ne connais point est venu m'apporter le etit paquet que je vous envoie, en me priant de vous le faire arvenir ; je m'en acquitte.

M. et Mme Necker me demandent de temps en temps de vos ouvelles ; Mme Thellusson m'en demanda l'autre jour.

Adieu, cher et respectable ami, je vous embrasse de tout on coeur.

Mille obéissances à M. Du Peyrou, je vous en prie.

M. de la Tour est venu me voir tout-à-l'heure, et m'a chargé e vous faire ses amitiés.

N° 3544.

A M. le Marquis de Mirabeau [1].

Ce 12 décembre 1767 [2].

Je consens de tout mon coeur, mon illustre ami, que vous fassiez imprimer, avec les précautions dont vous parlez, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous remercie de l'honnêteté avec laquelle vous voulez bien me demander mon consentement pour cela [3].

Vous voilà donc embarqué tout de bon dans les guerres littéraires : que j'en suis affligé, et que je vous plains ! Sans prendre la liberté de vous dire là-dessus rien de mon chef [4], j'oserai vous transcrire ici deux vers du Tasse que je me rappelle, et auxquels je n'ajouterai rien :

Giunta è tua gloria al sommo, e per innanzi
Fuggir le dubbie guerre a te conviene.

Je vous honore et vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur [5].

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

2. On conserve à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le dossier 7901, une minute autographe de cette lettre, minute datée : « Ce 11 X^{bre} 1767 », et dont le texte présente de notables différences. [Th. D.]

3. Cet alinéa remplace ce passage *INÉDIT*, qu'offre la minute du 11 décembre : « Faites imprimer ma lettre, mon illustre ami, mais à condition qu'il n'y aura pas un mot de changé. Qu'on me reconnoisse ou non, peu m'importe. Quoiqu'il arrive, je ne me repentirai jamais de n'avoir pu refuser un si petit plaisir à celui qui m'a fait des avances d'amitié quand j'étois abandonné de tout le monde. » [Th. D.]

4. Dans la minute datée du 11 décembre, ce début de l'alinéa est autre : « Vous voila donc embarqué tout de bon dans les genres littéraires. O combien j'en suis affligé ! Je n'ose là dessus rien vous dire de mon chef. Mais j'oserai... » [Th. D.]

5. Dans la minute datée du 11 décembre, il y a encore ce P.-S. *INÉDIT* : « Vous m'obligerez de vouloir bien m'envoyer un exemplaire de la feuille où ma lettre sera imprimée. Lorsque vous m'écrirez désormais, je vous prie de mettre simplement *à M. Renou au Château de Trye, par Gisors.* » [Th. D.]

N° 3545.

[Mme DE CHENONCEAUX À ROUSSEAU] [1].

[vers décembre 1767].

Vous apercevez-vous, mon ami, du temps qu'il y a que je n'ai eu de vos nouvelles ? Les lettres fréquentes vous fatiguent, mais je ne suis pas tranquille sur votre compte, parce que je crains que le lieu où vous êtes ne soit desagréable à plusieurs égards, et que vous ne trouviez pas toute la satisfaction que je voudrais que vous ayez. On nous dit de temps en temps à Paris que vous vous rapprocherez ; cette espérance est-elle fondée et prochaine ? Vous jugez bien de la joie qu'elle me donnerait. Avez-vous quelqu'un du voisinage qui vous convienne ? Quoi que vous en disiez, l'extrême solitude est pénible et vous fait peut-être plus de mal que vous ne pensez. Je ne peux vous dire, mon ami, combien souvent je pense à vous et à tous les détails qui vous intéressent. Je voudrais bien être dans ce moment avec vous, et vous revoir encore plus près de nous ou libre de vous assurer de tout mon sincère attachement. Ne pensez pas que j'aie fait aucune imprudence, tout s'est passé en consultations de parents avec les avocats des deux parts. Mon fils n'ira point avec ses parents. Je loue un petit appartement dans la cour de son collège où il fera son droit avec un gouverneur dont on me dit toute sorte de bien, et notre valet ; malgré cela, il sera beaucoup chez moi aussi avec son gouverneur. Ses parents me donnent quinze cents livres pour lui, le reste sera sur mon revenu. Il y a eu une sentence du Châtelet qui les oblige à me payer quinze mille livres de rente. Cette sentence n'est pas définitive, mais je ne crois pas qu'il y ait jamais procès. On les a amenés à cet arrangement par l'avis des gens d'affaires, parce que, heureusement

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, , p. 269. 270.

pour moi, leur conseil s'est trouvé un homme honnête. Je suis à présent mieux pour ma santé et plus tranquille. On voulait envoyer mon fils faire son droit en province, jamais je n'y aurais cédé; enfin, on leur a fait entendre raison. Adieu, mon ami, je vous mande mes nouvelles, persuadée de l'intérêt que vous y prenez.

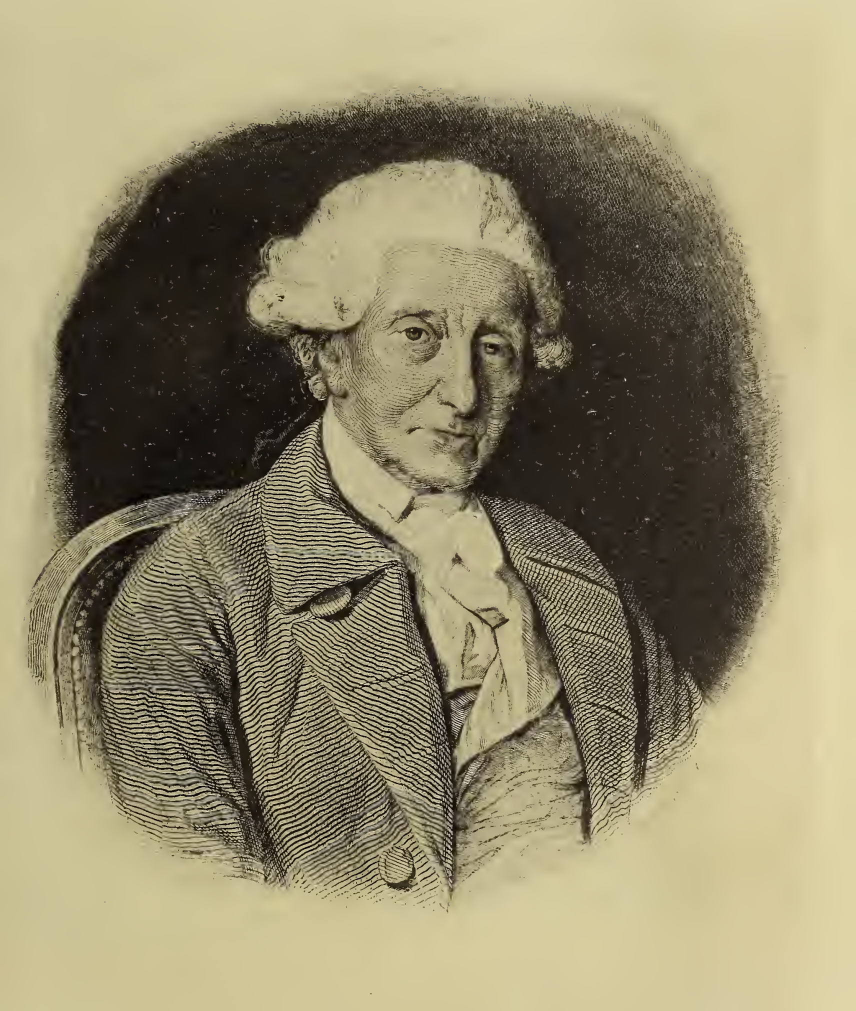
N° 3546.

A MONSIEUR
MONSIEUR LE COLONEL DE PURY
CONSEILLER D'ETAT
A NEUFCHATEL [1].

A Trye le 13. X^bre 1767.

Mon cher Colonel; malgré l'opposition de M. Du Peyrou à vos offres reitérées et à toutes mes sollicitations, je dois vous dire qu'il est dans le cas d'avoir besoin de vos soins, et d'autant plus que l'accablement qui me gagne peut me mettre d'un jour à l'autre hors d'état de lui continuer les miens. Ce n'est pourtant pas sa santé qui en a besoin. Il a eu une nouvelle petite atteinte de goute aux places ordinaires et dont il est parfaitement rétabli. Mais je vois que sa tête n'est pas aussi bien remise que son corps, et cela, joint à ses fréquentes rechutes, ne me permettroit pas de le voir partir seul dans cette saison pour une aussi grande route sans de vives inquiétudes; d'autant moins que son domestique Griselle, loin de contribuer à rétablir son esprit dans son assiette, paroit bien plustot travailler à l'altérer, espérant peut-être en tirer meilleur parti

1. Transcrit le 10 avril 1905 de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. Jean de Pury (n° 12 de sa liasse) et qui est entré, depuis, à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 p., la 3e bl., l'adresse sur la 4e sans aucune marque postale. Cachet rouge, à la lyre. — Cette lettre a été publiée en 1843 par Matile, t. II, p. 104-105 et en 1881 par Berthoud, *loc. cit.*, p. 350-351. [Th. D.]



Librairie Armand Colin, Paris.

LE COLONEL DANIEL PURY
gravé par Bouvier.

dans un état d'affaiblissement. Ce Garçon ne me plait point, quoiqu'assurément je le laisse de très bon coeur vivre chez moi à discretion ; et ce qui n'augmente pas ma confiance en lui est l'extrême crainte qu'il a de vous voir paroitre : il faut qu'il ait des raisons de vouloir se cacher de vous. Quoi qu'il en soit, venez, mon Colonel, si vous le pouvez, et la plustot sera le mieux : je regarde ce devoir d'amitié de votre part comme indispensable dans la circonstance. Si vous ne pouvez absolument venir, engagez Madame la Commandante à envoyer M. Jeannin ou quelqu'un de confiance qui puisse veiller et soigner M. son fils jusqu'à son arrivée auprès d'elle. Pour moi j'ai fait ici tout ce que j'ai pu, sans me rebuter jamais de rien : je suis dans l'impossibilité d'en faire davantage et de l'accompagner moi-même. Au reste il est quant à la santé trés en état de soutenir le voyage ; mais soit que le desir de vous embrasser me grossisse le besoin de vous voir ici, soit qu'en effet les objets soient tels qu'ils me paroissent je n'aurai pas l'esprit en repos si je le vois partir sans vous. Bon jour, mon Colonel, je vous embrasse de tout mon coeur, en attendant la réalité.

Mille choses respectueuses et tendres, je vous supplie, à cette excellente Maman. Je suis extrémement touché de ses bontés et de sa reconnoissance. Mon coeur, je vous l'avoue, avoit un peu besoin de cette consolation. Vous pourrez au besoin montrer cette lettre à M. Du Peyrou ; mais il convient, je crois, d'attendre l'occasion, et en attendant, vous pourrez fonder votre voyage sur votre inquietude et celle de Mad^e^ la Commandante &c. (*sic*).

N° 3547.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU [1].
(Lettre de Daniel Malthus.)

Le 14me Décembre 1767.

Est-il possible, Monsieur, que vous ayez reçu ma lettre, et que vous me refusiez les deux mots que je vous demandois. Je ne veux pas le croire. Je ne donne pas une fausse importance à mon amitié. Ne me respectez pas, mais respectez-vous vous-même. Vous laissez dans le coeur d'un être semblable au vôtre une idée affligeante que vous pouvez ôter. Ce coeur qui vous aime si tendrement ne sait pas vous accuser. J'adressais cette lettre aux soins de Mr Coindet. Si j'étois bien assuré qu'elle vous fut parvenue, je ne puis croire que je vous en eusse écrit une autre. Que je voie ces deux mots de votre main et vous m'oublierez à jamais. Adieu Monsieur !

MALTHUS

Monsr Rougemont me remettra une lettre : j'ai conservé une copie de la lettre dont je parle et je vous l'envoie.

N° 3548.

A MONSIEUR
MONSIEUR DAVENPORT [2].

15. Xbre 1767.

Il y a quinze jours, Monsieur, que je receus à la fois les deux lettres dont vous m'avez honoré les 17 et 31 8bre ; et j'y aurois répondu sur le'champ sans la maladie d'un ami, lequel

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, *loc. cit.*, page 219.

2. Transcrit à Londres, le 22 avril 1908, de l'original autographe, conservé au British Museum, Add. ms. 29626, fol. 70, 71. In-4° de 4 p. L'adresse sur la 4e, sans indication de lieu et sans marques postales. Cachet de cire rouge, à lalyre. [Th. D.]

ı eu chez moi une attaque de goute remontée qui m'a occupé :out entier et dont j'ai eu bien de la peine à le tirer. Quoiqu'il ıe soit pas encore en état de reprendre sa route, sa convales- :ence me laisse quelques momens à moi, dont j'employe avec ;rand plaisir les prémiers à vous écrire pour vous demander les nouvelles de la votre. Vous avez été si maltraité cet été ue vous devez naturellement avoir un peu de relâche cet iver. Réjouissez-moi le coeur, mon cher Monsieur Daven- ort, en m'apprenant qu'enfin vous êtes parfaitement rétabli : omme je vous suppose à Londres et dans votre nouvel appar- ement, j'espére avoir de là plus promptement de vos nou- elles, et si elles sont aussi bonnes que je le desire, elles me eront le plus vrai plaisir. J'en aurois un non moins sensible à ous y aller embrasser. Il n'est point sur que cela n'arrivera as, et je vous jure que, si jamais je retourne en Angleterre ous entrerez pour beaucoup dans les motifs qui me détermi- ıeront à ce retour.

Je ne sais ce que c'est que la lettre imprimée sous mon ıom dans vos nouveaux papiers et addressée à M. D., et je vous roteste que je n'y ai pas la moindre part[1]. Il y a longtems ue j'ai pris mon parti sur tous ces bavardages publics. Je aisse le champ libre aux clabaudeurs, et me soucie tout aussi eu de leurs outrages que de leurs louanges. Celui qui sait être onscius sui s'embarrasse fort peu des discours des sots.

Vous voulez savoir comment je passe mon tems. A peu rès comme à Wootton. J'habite un séjour fort agréable, où : vis solitaire autant que je puis, et broutant mon foin comme l'ordinaire, sans rien craindre et sans rien desirer. J'ai trop enti le neant des choses de la vie pour donner aucun prix à ien de ce qui s'y passe. Mais il est vrai que je suis encore ssez enfant à mon age pour regretter quelquefois mes belles

1. Il s'agit ici d'une fausse « lettre à M. D., » que Fréron a reproduite en :cembre 1767 (t. VIII, p. 23-25) dans l'*Année littéraire,* d'après l'un des papiers publics de Londres, » où elle avait été « imprimée et traduite en ıglais. » R. Davenport (17 et 31 octobre) désirait savoir si cette pièce était ellement de Rousseau. *Cf.* Hume à Adam Smith, 8 octobre (Burton, t. II, 378). [Th. D.]

années, et je vous répons que, si elles avoient à renaitre, je ne serois pas assez sot pour les employer derechef à occuper le public de moi. Heureux du moins de ce que mes fautes passées m'ont rendu sage avant la mort. J'ai ici mon hote convalescent, avec lequel je joue aux échecs ; il ne joue pas aussi bien que vous, mais en revanche il n'a pas la complaisance de se laisser perdre quand il peut gagner. La paresse me gagne toujours davantage, la mémoire achéve de m'abandonner. Je jouis des jours qui me restent, sans les compter, sans me rappeler celui de la veille et sans projets pour le lendemain. Voilà, Monsieur, en abrégé, toute mon histoire. A l'égard de l'écrit[1] dont vous me parlez, il est abandonné. Je ne l'ai pas revu depuis mon départ d'Angleterre, et probablement je ne le reverrai jamais.

M. Rougemont m'écrit qu'il lui a été payé deux quartiers de la pension dont le Roy m'a gratifié. La bonté qu'a Sa Majesté de vouloir bien me la faire payer hors de l'Angleterre est une nouvelle grace que je sens comme je le dois, et à laquelle je répondrai convenablement par ma conduite en tout ce qui dépendra de moi.

Recevez, mon cher Monsieur, les respects et remercimens de votre ancienne Cuisinière. Elle se joint à moi pour saluer tendrement vos chers enfans. Dites, je vous en prie à ma jolie correspondante, en baisant de ma part sa petite menote, que je suis très fier qu'elle veuille encore avoir de mes lettres, que, quand j'étois jeune c'étoit à moi de faire les avances auprès des jeunes personnes à qui je voulois plaire, mais qu'à présent que je ne suis plus qu'un barbon, c'est leur tour. Je vous salue, mon cher Monsieur, et vous embrasse de toute mon ame.

L'HERBORISTE DE MADAME LA DUCHESSE DE PORTLAND

1. Les *Confessions*. — Ayant mal compris les renseignements de Jean-Jacques sur la division de cet ouvrage en douze livres, R. Davenport mande à Hume, le 6 juillet 1767, que ce sera « a large work, containing at least twelve volumes ». Et il ajoute naïvement : « There's nothing in it which in any shape relates to state affairs or to ministers of state. » (Burton, t. II, p. 370, 371.) [Th. D.]

N° 3549.

A Madame
Madame la Marquise de Verdelin
à l'Hôtel d'Aubeterre
A Paris [1].

[Trie] 17. Xbre 1767.

Quoique vous soyez, Madame, garde malade ainsi que moi, vous ne laissez pas de trouver le moment de m'écrire ! Je serois assurement bien inexcusable si je ne sentois pas le prix de cet exemple et si je ne le suivois pas. Dieu vous garde cependant de connoitre jamais [2] une aussi cruelle position que la mienne. Appellé depuis nombre d'années à remplir des devoirs aussi pénibles qu'indispensables, je n'en connus jamais d'aussi durs d'aussi cruels d'aussi tristes que ceux que je remplis depuis deux mois sans relâche, et sans autre consolation que celle du succés, qui grace au ciel repond à mes voeux et à mes peines [3]. M. du Peyrou est rétabli, je puis dire, malgré lui. Il paroit au surplus que son gîte ne lui est pas désagréable, et j'en suis charmé. Ce sera un état très doux pour moi quand il ne restera qu'à lui en faire les honneurs. Puissiez-vous, Madame, voir couronner vos soins par un succés semblable. L'espérance que vous en conservez marque bien votre excellent coeur de Mére ; c'est un indice assuré que la longueur de ces soins ne vous rebute pas.

M. Rougemont m'apprend qu'il a déja receu pour moi deux quartiers de la pension dont il a plu au Roy d'Angleterre de me gratifier. Je vous avoue, Madame, que j'ai toujours regardé cette pension comme un leurre [4] qu'on vouloit seulement me

1. Transcrit à Alençon, le 4 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]

2. Bergounioux, qui a imprimé cette lettre en 1840 dans l'*Artiste* (p. 374-375), omis ici le mot « jamais ».

3. « peines », et non « pensées », comme imprime Bergounioux.

4. « leurre », et non « service », comme imprime Bergounioux.

montrer de loin ; je n'ai jamais surtout pu croire un moment qu'elle me suivit en terre ferme, et comme de mon côté je ne me souciois pas trop de ce lien, sans vouloir toutefois qu'il fut dit que je l'avois refusée [1] ; je vous avoue encore qu'une des raisons de ma retraite en ce pays a été le desir de m'y soustraire entiérement. Puisqu'elle vient toutefois m'y chercher contre toute attente de ma part, je suis déterminé à recevoir ce bienfait d'une facon convenable, d'en jouir en paix, si je puis ; avec reconnoissance, et sans plus penser de mes jours à rien de ce qui l'a précédé. Je sens même d'autant mieux le prix de cette grace en ce moment, qu'elle me laisse en état de renoncer à d'autres arrangemens dont elle prend la place, et qui tenoient à des conditions qu'il ne me convient plus de remplir. J'ouvre tout mon coeur au vôtre, Madame, c'est le droit de l'amitié. Gardez moi le secret sur tout ceci, je vous en prie ; c'en est aussi le devoir. Ce secret ne regarde pas la pension, au contraire, je me crois obligé d'en faire honneur et à moi-même et au grand Roy dont elle me vient. Mais j'ai voulu, Madame, en parler à vous la prémiére et ensuite [2] à ceux qui s'intéressent à moi dans l'occasion. Je suis bien aise que vous me parliez de M. de St Lambert ; c'est un homme qui m'a traité souvent un peu rudement et quelquefois bien injustement, mais qui a toujours eu toute mon estime, et dont je regarde l'amitié comme desirable à quiconque aime l'union des talens et de la vertu...

Si vous voyez M. Coindet avant que je lui écrive, permettez, Madame, que je vous prie de lui dire que j'ai receu son dernier pacquet. Ce pauvre garçon se donne pour moi bien des soins qui méritent ma reconnoissance. J'ai une petite idée qui pourroit peut être lui être agréable, parce qu'elle l'occuperoit de soins qui sont de son gout. Je vous consulterai là-dessus avant de lui en parler.

1. *Sic,* au féminin, et non au masculin, comme imprime Bergounioux, qui a peut-être cru devoir faire accorder avec « lien ».

2. Bergounioux a omis le mot « ensuite ».

N° 3550.

A M. GUY, LIBRAIRE À PARIS[1].

20 décembre 1767.

Je vous écrivis, Monsieur, la semaine dernière, pour vous parler du *Dillenius,* et je vous envoyai en même temps trois corrections pour le *Dictionnaire* dont vous ferez bien de faire usage, si vous pouvez. En le parcourant, j'y trouve incessamment de nouvelles fautes que je marque sur mon exemplaire, afin que vous puissiez au besoin en faire une autre édition plus correcte : car il serait fâcheux pour la chose que ce livre restât en cet état.

Voici une lettre de change à votre ordre sur M. Frédéric Dutens : vous m'obligerez de vouloir bien en faire usage à votre loisir, puisque vous en pouvez trouver l'occasion, et que vous avez bien voulu m'en faire l'offre. J'y ai joint un petit billet pour M. Louis Dutens, que je vous prie aussi de lui envoyer quand vous lui écrirez.

M. Dupeyrou est tout-à-fait remis de sa goutte : mais son appétit dévorant me donne autant de peine à gouverner que sa maladie, et prolonge mes inquiétudes par l'abus qu'il en fait, et dont il s'est déjà repenti. C'est un triste métier que celui de garde-malade, et qui ne va guère à un homme dans mon état. J'espère que Madame Duchesne est parfaitement rétablie. Je vous prie de lui faire des salutations de ma part ainsi qu'à ses demoiselles. Mlle Levasseur me charge de vous faire les siennes et ses remercîmens de votre bon souvenir et de vos offres obligeantes. Elle n'a besoin de rien que de repos ; mais elle en a grand besoin ainsi que moi. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur.

S'il est absolument impossible de trouver à Paris le livre

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay (*Œuvres Inédites,* I, p. 252-254), qui dit que cette lettre lui a été communiquée par M. H. de La Porte.

intitulé *Methodus emendata et aucta, auctore J. Raüo* [1], je vous serais bien obligé de le faire venir d'Angleterre. C'est un octavo sans figure qui n'est pas un livre de prix, et qui n'est difficile à trouver que pour moi.

N° 3551.

[Watelet à Rousseau] [2].

on ne peut etre plus sensible que je le suis, Monsieur, aux marques que vous vouléz bien me donner de votre souvenir et de votre amitié. le présent que vous m'avéz fait de votre excellent dictionnaire de Musique en est un temoignage qui reunit pour moi plusieurs motifs de sensibilité auxquels je me livre avec le plus grand plaisir, depuis que je le possede et que je le lis. c'est une preuve tres obligeante de votre souvenir, c'est un modele dont je souhaiterois approcher dans un ouvrage du meme genre que je mets en ordre sur la peinture, c'est une source d'instructions sur un Art que j'aime vivement. chaque page m'apprend ce que j'ignorois ou ce que je scavois mal, chaque Article me fait penser et quelquefois meme m'excite a vous contredire dans quelqu'uns de vos sentimens, et je m'imagine alors jouir du plaisir de causer avec vous.

ce qui m'a conduit a souhaiter que vous aÿez pu vous tromper au moins en quelque point est la circonstance ou je me trouve et dont je vais vous faire le court recit. j'ai rencontré dans mon dernier voÿage en italie un jeune francois qui aprés avoir ete page de la musique, s'est senti entrainé a aller etudier

1. « Nous avons laissé *auctore Raüo,* parce que Rousseau écrit ainsi ; mais il faut *Rayo,* puisque c'est du célèbre botaniste Jean Ray qu'il est question. La première édition de sa *Méthode* des plantes parut en 1682, in-8°. L'auteur mourut en 1706. » (*Note de Musset-Pathay.*)

2. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 pages, cacheté d'une oublie. Sur la 4e p., simplement cette adresse : « A Monsieur Monsieur Rousseau », sans indication de lieu ni marque postale. La lettre a été transmise par Coindet le 22 décembre. [Th. D.]

'art dont il n'avoit que des notions, dans le païs que vous ésignéz vous meme comme celui ou cet Art est plus connu et ıieux exercé ; il alloit a Naples je l'encouragai, il m'interessa ses succéz et il prit ce moment pour me demander de lui onner a son retour a Paris l'occasion d'essayer ses talens, je ıs entrainé a promettre sans songer que ce seroit a l'esprit a quiter la dette que contractoit le sentiment. il est revenu il ı'a sommé de ma parole, j'ai cherché un sujet, Ovide s'est ffert a moi et j'ai pris mon sujet dans cette Mytologie que otre gout peut etre un peu trop severe proscrit du theatre estiné a rassanbler toutes les illusions que les Arts perfec-onnés et unis peuvent produire. jugéz si j'ai lu plus d'une ois et avec interet les Articles ou vous expliquez votre opinion t la preference absolue que vous accordéz aux sujets histori-ues sur les sujets ou peut intervenir le merveilleux. mon oëme est fait, la musique est achevée on promet au jeune omme de donner son ouvrage au commencement de l'hÿver rochain. il risque moins que moi sans doute puisque sa musi-ue est fondée sur des principes que vous approuvéz tandis que dois m'attendre a trouver dans la pluspart de ceux qui vous uront lu, des preventions que vos talens auront rendus fortes t que les miens ne me permettent point de surmonter. quel-ue chose qui puisse en arriver je m'y soumets pourvu que ous rendiéz justice a mes sentimens pour vous qui n'ont ımais changés et ne changeront jamais ; ils sont fondés sur estime et l'admiration de vos talens, recevéz et agréez aussi s veux bien sinceres que je fais pour votre bonheur et pour otre santé.

j'ai l'honneur d'etre avec l'interest veritable que vous ıe connoissez Monsieur, et un inviolable attachement

Votre tres-humble et tres
obeissant serviteur Watelet

Mde le comte me charge de la rappeller ans votre souvenir.

ce 20 dec. 1767.

N° 3552.

[Le marquis de Mirabeau à Rousseau][1].

De Paris, le 20 décembre 1767.

Je vous remercie bien tendrement, mon digne ami, de la permission que vous me donnez, je n'en abuserai pas. Pour vous prouver comment je suis capable de tomber dans des pièges contentieux, je fais transcrire au bas de cette lettre un article de lettre écrite à mon ancien ami Quesnay où je lui peins une scène économique en ce genre ; mon coeur me dit qu'elle sera du goût du vôtre. Je vois tous nos antagonistes errants *per l'ombra mista d'un incerta luce*, et je ne les veux voir que comme cela. Si vous lisiez nos *Ephemerides*, qui s'étendent tous les jours, vous verriez que cet esprit y prédomine ; quand quelque morceau ou quelque ouvrage à part s'en écarte, j'en punis l'auteur en ne lui en parlant jamais. C'est tout ce que je puis, car au fond il est bien difficile de rassembler des abeilles sans aiguillon.

Votre compatriote me tient encore votre Dictionnaire, qu'elle lit ligne à ligne ; elle vous trouve souvent, et c'est ce qui fait que je ne vous ai pas. On vous a sans doute parlé de l'opéra nouveau, mais ce ne sont pas des rustres comme moi. Il y a des morceaux d'art d'après nature qui nous manquaient, comme des duos de passion absolument contradictoires, des choeurs antiphoniers opposés de culte et de sexe, quelques morceaux de sentiments, du récitatif en français ou ridicule ; des airs dansants de cimetière, et tant et tant de musique de commande à faire bailler l'automate de Vaucanson. Nature, Nature, tu n'as fait qu'un *Devin du Village*, il était toi, et tu

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 384-387, et collationné sur l'original, autographe pour les deux premiers alinéas, qui constituent à eux seuls la lettre adressée à Rousseau, et de la main d'un copiste pour la suite, qui est extraite d'une lettre de Mirabeau à Quesnay. (Bibliothèque de Neuchâtel.) [Th. D.]

n'es ni française ni italienne, c'est-à-dire ni enflée ni grima-
cière, et ton pauvre ami s'y est mépris parce qu'il a voulu une
nation et que toi tu fais de chaque être une nation particulière
propre à l'amalgame et détruite par l'imitation. Adieu, mon
cher et digne ami ; nous causerons quand vous voudrez, mais
je vous aimerai toujours[1].

[Je fis mardi passé un coup de ma tête que je vais raconter à mon ami. Il faut vous dire que ce n'est que de cette année que les partisans de la science économique ont pris forme de société. Ce fut à la fin de l'an passé que les entrepreneurs du *Journal d'Agriculture* le retirèrent à Dupont, notre petit élève. Je me revirai à l'abbé Baudeau, auteur des *Ephémérides*, qu'il donnait alors en feuilles volantes et papotait de son mieux. Celui-ci, que j'appelle le *saut* de la science, parce qu'à peine averti il se revira, entendit à fond le tableau et devint un des plus forts ; celui-ci, dis-je, consentit à mettre son journal dans la forme actuelle. De ma part, je fondai chez moi un dîner et une assemblée tous les mardis. J'y reçus tous les étrangers qui viennent voir le bâton flottant sur l'onde, les magnats qui me viennent voir, et surtout la jeunesse. C'est de ces assemblées, qui ont été fructueuses à l'excès, que nous est venu le nom d'*Économistes*. C'est là qu'un ambassadeur de Russie est venu prendre *La Rivière*, auteur du livre de l'*Ordre essentiel*, qui est maintenant à Pétersbourg avec des adjoints que nous lui avons donnés pour y planter la législation économique. C'est enfin là que s'est donné un certain ensemble, que j'ai trouvé un sujet pour professer une école ouverte ici et dont il en sortira d'autres. Lundi passé, je trouvai à une assemblée chez de mes parents, Forbonnais, le chef de nos antagonistes, qui a forgé longtemps, obscurément et insidieusement, un ouvrage sous le titre d'*Observations économiques*, dont l'objet est de fronder le *Tableau économique* et de ridiculiser les fondateurs et les adeptes. Aigri primitivement par la chute de la vieille cuisine, dont il était le coryphée depuis son livre des *Eléments du commerce*, par esprit d'état, étant fils de commerçant, par sa chute, ayant été à son dam employé, sous Silhouette, dans les finances, par son orgueil, qui est son seul vice, mais bien fort, il s'est empoisonné encore de représenter de ses propres traits. Je farcis en anonyme le *Journal d'agriculture* abandonné de sarcasmes et souvent d'injures, et redressé de main de maître par l'abbé Baudeau dans toutes ses assertions ; il était mal à son aise dans sa propre peau et dans celle d'au-

1. Ce qui suit, entre crochets, est, de la main d'un secrétaire, l'extrait d'une lettre de Mirabeau à Quesnay.

trui. Dés que Forbonnais me vit, il se rencoigna et demeura seul. Je n'aime pas mes ennemis, et je tue tout de suite tout ce qui ressemble à cela le moins du monde. Faisant d'ailleurs réflexion que j'étais en force, le sentiment du droit des gens aida à mon goût meurtrier; je fus droit à mon homme, et nous voilà à causer de l'opéra nouveau. Lui, tout aise d'avoir aux yeux de l'assemblée l'air de si bon accord avec moi, il disserte avec beaucoup d'esprit. Après lui en avoir donné le plaisir, je lui dis en me levant : *Voudriez-vous faire une chose qui nous ferait honneur à tous deux? C'est de venir demain, sous la sauvegarde de votre ami, dîner avec vos ennemis économiques, qui sont de fort honnêtes gens, et fort gaillards.* Il me dit qu'il était bien fâché, mais qu'il avait ce jour-là un travail avec un intendant. Point, c'est que le lendemain il arrive au milieu de l'assemblée, aussi ahurie que si elle avait vu tomber M. Colbert. Les uns se crêtent, d'autres murmurent. Mon frère me mande, car à cette heure-là, je suis chez ma mère. J'entre, et l'embrassant, je prends aussitôt par la main l'abbé Baudeau, qui est la meilleure créature du monde, et leur dis en riant que j'ai voulu voir, comme Cicéron, si deux augures pouvaient se regarder sans rire. Forbonnais, qui a bien de l'esprit, répond qu'il n'est point augure, mais que Monsieur en porte la robe. Chacun rit et, ma foi, les bons avaient la larme à l'oeil. Je montre à Forbannais ma bibliothèque. On va à table; je fais en sorte qu'il soit auprès de Mme de Pailly, de M. d'Arnstein, votre compatriote, bonne et sage tête, et des gens de marque, en un mot toujours plus décents que les autres. Je garde à mon bout le petit peuple, murmurant. On parla d'administration et non de principes, en un mot on se mit à son aise, sans lui faire les honneurs, de manière qu'il resta jusqu'à huit heures, et que le bon abbé, toujours discutant, jamais disputant, me disait de temps en temps : « *Ce qui me fâche, c'est qu'il y a en ce moment sous presse un morceau où je l'écrase en citant dans ses propres écrits la preuve d'un fait qu'il me nie et sur lequel il me fait un défi. — Abbé,* disais-je, *on la redorera, la pilule.* » Voilà, mon ami, comme j'aime la dispute, et voici un beaucoup trop long conte pour celui qui l'écrit et celui qui le lira.]

N° 3553.

A Monsieur
Monsieur Coindet
a l'Hotel le Blanc, rue de Clery
A Paris [1].

A Trye le 21. Xbre 1767.

Vous m'obligerez, mon très cher, de vouloir bien remettre ette lettre à son addresse, et me donner des nouvelles de la anté de S. A.; car je ne puis savoir ici ni où elle est ni ce u'elle fait, ni comment elle se porte. J'ai beau m'informer, ersonne ne sait jamais rien et je suis environné des plus pro-onds mistéres sur toutes choses. Vous m'avez parlé d'un humatisme dont elle avoit souffert, vous avez ajoûté que vous iez vous en informer, et vous ne m'en avez plus rien dit, cela 'est pas bien.

M. du Peyrou que j'ai cru parfaitement remis m'inquiete ncore. Depuis deux jours je le trouve abatu et il a le plus mau-ais visage du monde. Il n'est plus question de goute; il n'a lus d'enflure ni de douleur. Il a très et trop bon appetit; il ort bien; il fait bien toutes ses fonctions; mais sa taciturnité ugmente, on n'en peut arracher un mot; il a fait son testa-ient; il écrit si prodigieusement qu'il a déjà employé près de moitié du papier que vous m'avez envoyé; tout cela ne lui affraichit pas le sang. Ce n'est pas, je vous jure, un homme icile à gouverner, et vous ne savez pas à quel point je suis à laindre.

Voici deux lettres pour l'Angleterre à compte de celles que y dois, et voici une lettre de 50 £ sterling à votre ordre sur I. Rougemont, dont je vous prie de faire usage si vous en

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à Bibliothèque publique de Genève, ms. 203, n° 63. In-4° de 4 p., la 3e bl., idresse sur la 4e, avec le cachet oriental sur cire rouge. Timbre postal ISORS. [Th. D.]

avez l'occasion, et sur le produit de laquelle vous déduirez les avances que vous avez faites pour moi. Ce sont les deux premiers Quartiers de ma pension qu'il me marque avoir receus. Je vous embrasse de tout mon coeur.

M. du Peyrou prend du lait tous les matins; quoiqu'il ne se plaigne pas de l'effet, je crains que cette nourriture ne soit pas assez restaurante pour son estomac. Si vous pouviez me trouver de bon chocolat, je vous serois obligé de vouloir m'en envoyer deux livres : il en prenoit autrefois, je pense que ce seroit assez le cas de recommencer ou d'en essayer du moins.

Je pense que Madame de Verdelin vous aura dit que j'ai receu le Bonnet et les gants.

N° 3554.

[Coindet à Rousseau][1].

Je reçois votre paquet, mon très cher, encore assez à temps pour pouvoir répondre sur le champ. Vos lettres pour Londres partiront par le premier courrier, et je remettrai aujourd'hui celle pour S. A. C'était de la goutte à la main qui heureusement n'a pas duré longtemps, à ce que m'a dit un des secrétaires de S. A. ; car je n'ai pas pu avoir l'honneur de lui faire ma cour. Elle était ces jours ci à M.morency où est Mme la Maréchale ; je vous demande mille pardons d'avoir omis de vous en parler dans ma dernière lettre.

Je suis dans une grande peine de ce que vous me mandez de M. Du Peyrou et je conçois tous les chagrins que vous devez éprouver. Si je pouvais vous êtes bon à quelque chose dans cette circonstance, j'espère bien que vous me le manderiez ; j'aurais quelque envie d'aller faire une course jusque chez vous ces fêtes, si vous ne le désapprouviez pas. Je vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1922 dans le tome XIV des *Annales de la Société J.-J. Rousseau,* p. 215-216. L'adresse est : « A Monsieur, Monsieur Renou, Au château de Trye à Gisors ».

nverrai incessamment de bon chocolat avec et sans vanille. l y aura 3 jours que je n'ai eu l'honneur de voir Mme de Verlelin.

M. Guy a envoyé de votre part un Dicte à M. Watelet qui n'a fait remettre la lettre incluse [1]. J'ai passé deux fois chez lui ans le trouver. Adieu, je finis à la hâte en vous embrassant le tout mon coeur.

Ce mardi 22 Xe [1767], à midi.

N° 3555.

[COINDET À ROUSSEAU] [2].

Paris, le 24e décembre 1767.

Je répondis avant-hier, mon très cher, à la lettre que vous ne fîtes l'amitié de m'écrire le 21. S. A. revint hier de M.morency et eut la bonté de me le faire dire. Je lui remis otre lettre ; elle m'a chargé de vous faire savoir que son prot était de vous aller voir lundi ou mardi, mais qu'elle est oute malingre et qu'elle craint que ce malaise ne l'empêche e faire cette course. Je pense, sur ce qu'on m'a dit, que ce ont des barres dans l'estomac, provenant peut-être d'indigeson. Elle n'a plus de douleurs de goutte. Si on ne peut pas ous aller voir, on vous écrira dans 4 ou 5 jours et on vous nverra de l'Isle Adam un homme sûr à qui vous pourrez emettre tout ce que vous voudrez. Quant à l'ami qui est aurès de vous, elle m'a dit que vous étiez bien le maître de le arder tant que vous voudriez, qu'elle était fâchée de la cause ui l'avait retenu jusqu'à présent, et que vous deviez être peruadé qu'elle ne vous soupçonnerait jamais de faire de l'inscrétion. Elle a continué de me parler de vous avec cet inté-

1. Le n° 3551.
2. Transcrit de l'imprimé en 1922 dans le tome XIV des *Annales de la Société J. Rousseau,* p. 216, 217. L'adresse est « A Monsieur, Monsieur Renou. Au âteau de Trye à Gisors ».

rêt vif et tendre qu'il est impossible de ne pas avoir quand on vous aime, et je suis très persuadé que s'il y a quelque chose en sa puissance qui puisse contribuer à votre bonheur, elle le ferait certainement.

Je vous enverrai par le carrosse de vendredi 2 [livres] de bon chocolat; j'y joindrai un pain de la plus belle encre de la Chine possible que M. d'Azaincourt m'a chargé de vous faire agréer, et le montant de votre lettre de change sur laquelle je retiendrai, selon vos désirs, mes déboursés. Je ne crois pas qu'il y ait d'inconvénient à vous l'envoyer ainsi ; je m'en informerai auparavant au bureau du carrosse.

Il fait un froid très rigoureux. Cela me retient sur le projet que j'avais d'aller passer les fêtes avec vous, n'osant pas demander des chevaux par un pareil temps, crainte d'accident ; dès qu'il fera un peu moins rude, je vous demande en grâce que j'aille vous embrasser ; ce plaisir sera pour moi les meilleures étrennes que je puisse recevoir.

J'ai vu Mme de Verdelin qui se porte assez bien. Quand vous m'écrirez, donnez-moi, je vous supplie, des nouvelles de M. Du Peyrou. Nous sommes ici dans la plus grande inquiétude sur son état.

Il n'y a rien de nouveau. Votre Dictionnaire a continué d'être bien vu. Il y a eu quelques critiques, comme vous le croyez bien, mais, en général, il a été applaudi et on le lit avec plaisir et empressement; je vous avoue cependant qu'il a fait moins de sensation que je ne présumais, et je vous avoue encore que j'en suis bien aise. Adieu, je vous écrirai demain ; j'ai à vous parler de M. d'Epréménil que vous ne connaissez pas. Je vous embrasse vite et à la hâte.

N° 3556.

[Coindet à Rousseau] [1].

Paris, le 25e décembre 1767.

Je vous ai écrit hier pour vous rendre compte de la commis-
ion dont vous m'aviez chargé. Voici une lettre qui vient de
n'arriver de Londres pour vous.

Votre lettre de change de		
£ 50 — a produit à 31 1/2		£ 1142.17
déduit pour mes déboursés selon la note incluse [2]		46.8
	reste	£ 1096.9

lont j'ai fait un groupe composé de 45 louis et de 16 [livres]
s. de monnaie que j'ai inséré dans un paquet de 2 [livres] de
hocolat et d'un bâton d'encre de la Chine d'une beauté et
onté sans pareille. Je viens de remettre ce paquet au carrosse
le Gisors et il vous parviendra sûrement. Il y a de deux sortes
e chocolat, l'un avec de la vanille et l'autre sans vanille.
Vous me manderez s. v. p. lequel des deux M. Du Peyrou
référera, afin que je vous envoie du même.

Vous trouverez dans ce paquet une lettre de M. d'Eprémé-

1. Transcrit de l'imprimé en 1922 dans le tome XIV des *Annales de la Société
-J. Rousseau*, p. 217-219. L'adresse est : « A Monsieur Monsieur Renou. Au
âteau de Trye par Gisors. »

2. A la lettre est jointe cette note :

« Pinceaux et couleurs. . .	£	3.	—
1 aune mousseline.	«	10.	—
une cafetière..	«	1.	12
Port de 3 lettres de Londres..	«	3.	—
1. cire à cacheter.	«	6.	10
1/4 laine d'Hollande. . . .	«	2.	—
Bonnet et gants..	«	7.	15
Lettre.	«	—.	10
2. chocolat, 6 et 5.	«	11.	—
Port d'une lettre de Londres.	«	1.	1.
	£	46.	8

nil, avocat du Roy au Châtelet et un discours qu'il a prononcé et dont il a désiré ardemment de vous faire hommage. Je n'ai point l'honneur de le connaître. Il est venu chez moi et m'a parlé de ses sentiments pour vous d'une manière si touchante que je n'ai pas cru devoir me refuser à vous faire parvenir son paquet. C'est un jeune homme de 22 à 23 ans, d'une physionomie douce et qui s'exprime avec feu, surtout en parlant de vous. J'ai su hier de quelqu'un de ma connaissance avec qui il est lié, qu'il étoit plein de mérite et j'avais ouï parler de son discours qui fut fort applaudi. Il ne sait point où vous êtes, et en vous parlant de votre goût pour la retraite et de votre éloignement à faire de nouvelles connaissances, je lui ai fait entendre qu'il se pourrait très bien que vous ne lui fissiez pas de réponse, surtout dans la circonstance où vous vous trouvez ; ainsi, vous ne devez point vous gêner là-dessus. Il m'a montré un grand désir de se lier avec moi, et j'ai bien senti que ce n'était que pour avoir le plaisir de m'entendre lui parler de vous ; à mon tour, sur tout le bien qu'on m'en a dit, je serai fort aise de le connaître, mais je ne me presserai point. Voilà, mon très bon ami, ce que j'avais à vous dire à ce sujet. J'ai été touché de la démarche de ce jeune homme ; je me suis mis à sa place ; j'ai pris son discours et vous ai écrit ; sûrement vous ne m'en saurez pas mauvais gré. Adieu, je vous embrasse de tout mon coeur.

Mes compliments et obéissances à M. Du Peyrou ; je voudrais bien que vous nous donnassiez de bonnes nouvelles de sa santé. Mes salutations à Mlle Renou.

N° 3557.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU,
AU CHATEAU DE TYRE
A TRYE [1].
(Lettre de Guy.)

A Paris le 26e Xbre 1767.

Monsieur,

Une gripe, espece de maladie epidemique qui court dans ce pays, ne m'ayant pas voulu faire grace, j'ai été obligé de suspendre plusieurs réponses ; voila le sujet de mon silence ; si je n'ai pas d'abord répondu à votre lettre du 10 relativement à ce que vous croyez que le Dillenius est imparfait, c'est que j'ai pensé que quelques jours de plus ou de moins ne porteroient aucun préjudice à cette affaire. Je ne puis donc vous dire bonnement si ce livre est bien ou mal ; tout ce que je puis vous assurer, c'est que M. Briasson a donné exactement ce que vous demandiez par votre lettre ; il me le donna en feuille[s] et je le fis relier. Je fus, comme vous, surpris de voir qu'il n'y eût pas plus de Discours [2] qu'il n'y en a ; je lui en demandai la raison ; il me répondit qu'il n'en avoit jamais eu autrement ; reste à savoir si, comme il est relié, il voudra le reprendre, car ce n'est pas un homme accommodant. N'importe ; tâchez de me le renvoyer par quelque occasion et surement je ne negligerai rien pour le lui faire reprendre, fallût-il perdre la reliure.

A l'égard du Pline, je ne vous l'ai envoyé que parce que je l'ai eu en échange contre quelques brochures, et que, voyant votre goût décidé pour l'histoire naturelle, je pensai qu'il

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, signé d'un simple parafe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Guy-Duchesne, fol. 90, 91. In-4° de 4 p. l'adresse sans marque postale, sur la 4e, avec cachet de cire rouge, au Temple du Goût. [Th. D.]
2. Guy entend parler du *texte*.

pourroit vous faire quelque plaisir, et d'ailleurs mon intention n'a pas été de le porter en ligne de compte. Ainsi faites-en ce que vous voudrez.

J'ai eu soin d'envoyer à nos journalistes les trois fautes que (*sic*) vous vous êtes aperçu de nouveau dans le Dictionnaire : ceux qui n'en ont pas encore parlé m'ont bien promis, entre autres M. de Querlon, d'en faire usage. Les autres prendront ce prétexte pour revenir à reparler de l'ouvrage.

Comme je m'intéresse à votre tranquillité et à la santé de M. Du Peyrou, il me tarde, je vous l'avoue, de le savoir dans son air natal ; quoique je le sup[p]ose plus froid que le nôtre, je ne doute pas que celui-ci ne lui (*sic*) soit contraire à son parfait rétablissement. J'ai l'honneur de l'assurer de tout mon attachement.

Je n'ignore pas que Mademoiselle Le V... est parfaitement bien avec vous ; son amitié pour votre personne lui fait trouver dans vous un pére qui la met dans le cas de n'avoir besoin de rien ; mais il y a des petites fantaisies femelles qui ne se trouvent pas toujours dans la campagne, mais bien à Paris ; la petite offre que j'ai ci-devant faite à ce sujet n'est qu'un pur effet d'amitié, &c. (*sic*). Nous lui faisons bien nos complimens.

Madame Duchesne, sans être absolument rétablie de son entorse, se porte cependant bien, ainsi que nos (*sic*) fillettes ; elles ont le plaisir de vous faire mille complimens.

J'ai eu l'attention d'envoyer du Dictionnaire à tous ceux que j'ai cru être de vos amis ; j'en ai fait parvenir même à ce brave M. Le N..., M. La Tour[1] n'a pas été oublié ; soit de vos connoissances ou des nôtres, j'en ai donné près de 80, &c. (*sic*).

Si je ne trouve pas d'occasion pour vous faire tenir quelques calendriers, je vous les enverrai par le carrosse, avec le montant de la lettre de change sur Londre[s] ; mais il faut que je sorte pour cela, et ce ne sera pas long. Voilà le froid qui

1. Il s'agit de Le Nieps, en prison à la Bastille, et du pastelliste M.-Q. La Tour.

prend vivement; ménagez-vous pendant cette rude saison, car e sais que vous en souffrez beaucoup.

Je suis toujours prest à vous donner des marques de mon incère attachement.

(*parafe*)

N° 3558.

A Monsieur
Monsieur Coindet
à l'Hotel le Blanc, rue
de Clery
A Paris [2].

A Trye le 27. Xbre 1767.

J'ai receu tous vos envois, et permettez qu'en vous remerciant je vous gronde. Qu'est-ce que c'est donc que ce nouvel sage d'avancer l'argent que je vous prie de recevoir pour moi? omme je ne dois pas supposer que cette avance a été prise ans la Caisse de M. Necker elle a donc été prise dans la otre. Je suis fort aise assurement que vous puissiez en faire e si fortes si legerement, mais je ne le suis pas qu'elles oient si mal placées, puisqu'il m'étoit tout aussi comode de ecevoir cet argent dans six semaines ou deux mois comme l'attendois qu'à present que je ne l'attendois pas. Vn autre mpressement non moins bizarre est de m'envoyer cet argent ar le Carrosse, quoique vous vous proposassiez de venir ous-même dans peu de jours. Si j'étois d'aussi mauvaise umeur que ces jours passés, je vous dirois qu'il est des cas ù trop d'exactitude est injure, et que celui-là m'en paroit un.

M. du Peyrou se porte à merveilles. Son visage et ses forces eviennent sensiblement. Pour son humeur je n'y comprends

2. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à Bibliothèque publique de Genève, ms. 203, n° 64. In-4° de 4 p., l'adresse sur 4e, cachet oriental sur cire rouge. Timbre postal GISORS. [Th. D.]

rien, et par ma foi je prends le parti de me passer d'y comprendre. Tout ce que je puis vous dire est que depuis le moment de son arrivée jusqu'à celui-ci il ne m'a pas dit un seul mot d'amitié ni d'honnêteté ni de reconnoissance. Je n'ai pas moins pris de soins pour l'amuser que j'en ai pris pour le guérir, mais avec beaucoup moins de succès, et j'ai la douleur de vous avouer qu'il paroit s'ennuyer beaucoup non pas chez moi, mais avec moi. Au reste il faut tout dire, il vient de faire venir une grande Caisse de dragées dont il a fait présent à Mlle Renou. Je tremble qu'il n'ait trop voulu travailler à ses oreilles et que le voisinage ne s'en soit senti. Voyant les hauts et les bas de son corps et de sa tête, et que je ne pouvois obtenir qu'il fit venir quelqu'un de chez lui, J'ai pris le parti d'écrire moi-même dans sa famille et grace au Ciel il lui arrive un ami qui prendra soin de lui soit ici soit durant la route. Ainsi me voila tranquillisé sur cet article, et je vous avoue qu'il en étoit tems. Je connois votre discretion, j'ai besoin de m'épancher et je crois ne pouvoir mieux choisir.

La lettre de M. D'Eprémenil est obligeante et honnête; elle confirme le bien que vous me marquez de lui. Je lirai son discours avec intérest, c'est une petite exception que je crois lui devoir. Vous pourriez même un peu vous relâcher je pense de l'excessive reserve que vous gardez avec lui à mon égard. Puisque tant de gens qui me haïssent sont si bien instruits de ma demeure, quel inconvénient y a-t-il que ceux qui m'aiment le soient aussi?

Quoique vous ne me parliez plus du voyage que vous vous étiez proposé de faire ici, je pense que vous n'en avez pas perdu l'idée et qu'il n'y a que le froid qui vous ait retenu. En cela vous avez bien fait, et je vous avoue même que tandis que M. du Peyrou et son ami seront ici le plaisir de vous y voir seroit un peu troublé par une augmentation d'embarras qui n'est déjà pas médiocre tant de la part des maîtres que des domestiques pour un ménage composé de deux personnes. Mais quand le tems sera plus doux que je serai seul et que

ous voudrez faire ici une petite promenade, je serai fort aise on seulement de vous y voir, mais aussi [de] [1] causer avec ous de bien des choses. Je vous embrasse de tout mon œur.

Quand M. et Mad[e] Necker vous parleront de moi, je vous rie de leur dire que je suis sensible à l'intérest qu'ils veulent ien y prendre, et que je souhaiterois être à portée de cultiver urs bontés. Combien de choses ne diriez-vous point pour oi à ce digne Monsieur d'Azaincourt si vous lui rendiez tout qu'il m'inspire. Son encre de la Chine me fait pourtant un eu rougir, car j'ai grand peur qu'il n'ait été omis dans la etite distribution du Dictionnaire ; mais à dire le vrai j'ai cru u'il n'y avoit que les gens de l'art qui pussent trouver cette cture supportable, et je trouvois de la pedanterie à l'offrir à autres. Par ce que vous me marquez j'entrevois que je ne e suis pas trompé, et que cette informe compilation est à eu près tombée. — Ainsi il seroit ridicule de vouloir aujourui réparer cette omission. Laissons donc là le dictionnaire faites pour moi près de M. et Mad[e] D'Az : ce que j'y vouois bien faire moi-même.

N° 3559.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
au Chateau, à [2].

(Lettre de Guy.)

A Paris le 30[e] X[bre] 1767.

Monsieur,

Il y a quelques jours que j'ai eu l'hon[n]eur de vous écrire, je vous ai rendu compte de mon long silence ; ma santé

. Trou de cachet.
. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe, signé, conservé à la Biblioque de Neuchâtel, recueil Guy-Duchesne, fol. 92, 93. Pas de marque postale.

va mieux : il ne me reste plus qu'un peu peu de mal de teste.

Je suis sorti ce matin ; j'ai remis la lettre de change sur l'Angleterre à nos amis MM. de Rougemont ; ils l'adresseront à leur frère, banquier à Londres, qui la fera payer. Ces Messieurs m'ont dit que cette lettre, au taux où est actuellement le change, valoit argent de France 228ᵗᵗ. 11ʃ, 6D. De sorte que je vous envoye cette somme par le carrosse, en espéces : j'ai bien enveloppé dans un papier ladite somme et ensuite j'ai mis le rouleau dans une brochure, à laquelle brochure, j'en ai ajouté quelqu[es] autres pour que le tout fasse un petit paquet, que j'envoye tout de suite au carrosse, à l'adresse de M. Renou. Je ne l'ai point fait affranchir, pour qu'il soit rendu plus exactement. Comme je sup[p]ose que M. Dupeyroux est encore des vôtres, j'ai le plaisir de lui envoyer un calendrier : je vous prie de vouloir bien le lui remettre. Je lui souhaite, ainsi qu'à [vous], une meilleure santé pendant le cours de l'année prochaine. Nous faisons les mêmes voeux pour Mad^lle Le V...

Je suis, Monsieur,

Votre trés humble
et trés ob. serviteur

GUY

N° 3560.

[COINDET À ROUSSEAU] [1].

Paris, le 1er janvier 1768.

Mon bon, cher, digne et respectable ami, recevez, je vous en supplie, les voeux que mon coeur fait pour vous. S'ils pou-

Sur l'adresse, le nom de lieu est laissé en blanc. Cachet de cire rouge « au Temple du Goût ». — In-4° de 4 p., la troisième blanche, et six lignes seulement sur la 2e. [Th. D.]

1. Transcrit de l'imprimé en 1922 dans le tome XIV des *Annales de la Société J.-J. Rousseau*, p. 222-224.

·aient être exaucés, votre bonheur serait aussi parfait que les entiments que vous m'avez inspirés.

Je vois par votre lettre du 27 que vous avez reçu tous mes nvois, et j'en suis bien aise. Vous me grondez un peu et ourtant je n'ai pas tort; je vous expliquerai cela quand nous ous verrons, car je ne crois pas que ce soit la peine d'en dis- erter ici. Vous verrez clair comme le jour que ni moi ni per- onne ne vous ont fait aucune avance de l'argent en question ui a dû m'être payé aussitôt que j'ai eu remis votre mandat our l'envoyer à Londres.

Ce que vous me mandez de la santé de M. Du Peyrou m'a ait grand plaisir et j'espère que nous le reverrons bientôt ici. e suis bien touché de ce que vous éprouvez et je conçois les ourments d'une âme sensible comme est la vôtre. Aussi je lains votre situation; peut-être cette froideur, cette espèce 'ennui vient-elle d'une suite de son état, de sa maladie, et ue la santé remettant les choses en place, tout sera comme ar le passé. Je lui ai si souvent entendu parler de ses senti- ients pour vous qu'il faut, à mon sens, une cause bien sur- aturelle pour les changer le moins du monde. J'ai aussi rande impatience de vous voir et je vous serai obligé de me iander quand vous voudrez que je fasse cette course. Je n'ai arlé du temps plus doux que pour ménager les chevaux que on me prêtera, et courir plus vite, car la route est prodi- ieusement longue quand on a grand empressement d'arriver.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez pour M. d'Epré- iénil; je l'ai revu il y a une huitaine de jours, et je le trouvai oujours plus pénétré de vous. Il voudrait vous voir, vous ire lui-même tout ce qu'il pense; enfin, il vous sait par coeur. . sera très touché que vous me permettiez de lui dire votre etraite, et en effet je n'y vois nul inconvénient. Si je l'ai tue 'abord, c'est par discrétion.

J'ai dit à M. et à Me [Necker] qui me demandaient de vos ouvelles, ce que vous me marquiez pour eux et j'ai vu qu'ils étaient sensibles; ils m'ont chargé de vous dire mille choses bligeantes. Combien n'en ai-je pas à vous exprimer de la

part de M. et Mme d'Azaincourt qui ne cessent jamais de s'entretenir de vous! J'avais cru vous avoir mandé que M. Guy leur avait envoyé un exemplaire du Dicte. Je ne sais comment j'ai pu oublier de vous en parler, car cette attention leur a fait bien grand plaisir. Je ne sais pas pourquoi vous inférez de ce que je vous ai mandé que cet ouvrage est tombé; il me semble au contraire que l'on en fait grand cas, et que ceux qui le lisent lui rendent justice. Il y a toujours des gens attachés à la musique française qui peut-être en parlent sans l'avoir lu, ou qui se plaisent à défigurer ce qu'ils citent, mais leur jugement n'est pas admis.

J'ai vu jouer il y a 8 jours le Devin du Village. Mlle Arnoult jouait le rôle de Colin; je n'en fus point content. Mais vous l'auriez été de l'execution de la musique, qui fut toujours prodigieusement applaudie. Mme la maréchale de Luxembourg y était en grande loge.

Je reviens de chez Mme de Verdelin que je n'ai pas trouvée; elle était à la messe; on m'a dit qu'elle se portait assez bien, mais toujours fort en peine de la santé de sa fille qui m'a paru encore changée.

Adieu, mon bon ami, il fait un froid qui me transit malgré un gros feu derrière moi, et il neige très considérablement. Si nous avions ici des traîneaux, ce serait une belle course à faire que d'ici à Trye; je n'oserais cependant m'y fier car j'ai encore fort mal à la gorge. Bien des compliments à Melle R[enou] et à M. Du Peyrou.

N° 3561.

A M. [Watelet][1].

[janvier 1768].

Vous me traitez en Auteur, Monsieur; vous me faites des complimens sur mon livre. Je n'ai rien à dire à cela, c'est

1. Transcrit de la minute autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel,

usage. Ce même usage veut aussi, qu'en avalant modeste-
nent votre encens, je vous en renvoie une bonne partie. Voilà
ourtant ce que je ne ferai pas; car quoique vous ayez des
lens trés-vrais, três-aimables, les qualités que j'honore en
ous les effacent à mes yeux; c'est par elles que je vous suis
ttaché, c'est par elles que j'ai toujours desiré votre bienveil-
nce; & l'on ne m'a jamais vu rechercher les gens à talens
ui n'avoient que des talens. Je m'applaudis pourtant de ceux
uxquels vous m'assurez que je dois votre estime, puisqu'ils
e procurent un bien dont je fais tant de cas. Les miens tels
uels, ont cependant si peu dépendu de ma volonté, ils m'ont
tiré tant de maux, ils m'ont abandonné si vîte, que j'aurois
ien voulu tenir cette amitié dont vous permettez que je me
atte, de quelque chose qui m'eût été moins funeste, & que je
usse dire être plus à moi.

Ce sera, Monsieur, pour votre gloire, au moins je le desire
je l'espere, que j'aurois blâmé le merveilleux de l'Opera. Si
ai eu tort, comme cela peut trés-bien être, vous m'aurez
éfuté par le fait; & si j'ai raison, le succès dans un mauvais
enre n'en rendra votre triomphe que plus éclatant. Vous
oyez, Monsieur, par l'expérience constante du théâtre, que
e n'est jamais le choix du genre bon ou mauvais, qui décide
u sort d'une piece. Si la vôtre [1] est intéressante malgré les
achines, soutenue d'une bonne musique elle doit réussir; &
ous aurez eu comme Quinault, le mérite de la difficulté
aincue. Si par supposition elle ne l'est pas, votre goût, votre
mable poésie l'auront ornée au moins de détails charmans
ui la rendront agréable, & c'en est assez pour plaire à l'Opera
rançois; Monsieur; je tiens beaucoup plus, je vous jure, à
otre succès qu'à mon opinion, & non-seulement pour vous,
ais aussi pour votre jeune musicien. Car le grand voyage

-Z, fol. 107; 2 p. in-4°. C'est par erreur que cette lettre est donnée par les
écédents éditeurs comme écrite de Môtiers, en 1763: Elle répond à la lettre de
'atelet du 20 décembre 1767. [Th. D.]

1. Il s'agit probablement de *Deucalion et Pyrrha,* tragédie lyrique, imprimée s. l.
1768, in-4°. [Th. D.] — *Voyez* le n° 3551.

que l'amour de l'art lui a fait entreprendre, & que vous avez encouragé, m'est garant que son talent n'est pas mediocre. Il faut en ce genre ainsi qu'en bien d'autres, avoir déjà beaucoup en soi-même, pour sentir combien on a besoin d'acquérir, Messieurs, donnez bientôt votre piece, & dussai-je être pendu, je l'irai voir, si je puis.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien témoigner à Mad[e]. le Comte combien je suis sensible à son souvenir [1].

N° 3562.

A M. [Guy] [2].

A Trye, 2 janvier 1768.

M. Dupeyrou, Monsieur, qui, après tant de rechutes, se trouve, grace au ciel, très-bien rétabli, veut bien se charger de cette lettre, qui, j'espère, vous trouvera aussi tout-à-fait remis de votre grippe. Je m'en tiendrai sûr si je reçois aujourd'hui par le carrosse les calendriers que vous m'annoncez, et dont je vous remercie d'avance, de même que du *Pline,* dont je vous suis vraiment obligé, mais que je n'accepte toutefois qu'à condition que vous me le passerez en compte. A l'égard de la lettre de change sur M. Dutens, elle n'est pas si pressée qu'il soit besoin de m'en envoyer l'argent avant de l'avoir reçu. Vous pourrez joindre cet argent à l'année échue de la petite rente, et, déduction faite de tous les articles que je vous dois, et dont vous voudrez bien m'envoyer la note, me faire tenir le reste à votre loisir.

Quoique vous ayez fait une prodigieuse distribution du *Dictionnaire,* encore y aura-t-il des mécontents, et cela ne peut

1. Ce P.-S. est *INÉDIT.*

2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites de J.-J. R.,* tome I, p. 254-256

tre autrement quand on a le malheur d'être connu de beau-
oup de monde dont personne ne veut être oublié. J'espère
ue vous n'aurez pas omis l'envoi pour M. Granville à M. de
ougemont.

Deux choses sont très-certaines quant au *Dillenius* que
ous m'avez envoyé ; l'une, que toutes les descriptions y man-
uent, et qu'elles sont dans la bonne édition ; l'autre, que
ette dernière coûte, non pas soixante francs comme l'autre,
ais moins de trente en feuilles. J'ai écrit en Angleterre pour
âcher d'avoir séparément les descriptions, sans lesquelles le
vre m'est absolument inutile ; mais quand même je pourrais
s avoir, de quoi je doute, si M. Briasson est assez peu rai-
onnable pour vouloir vendre cet exemplaire sur le pied de la
onne édition, je suis très-déterminé à le lui renvoyer, quitte,
omme vous dites, pour perdre la reliure, ce qui vaut encore
ieux que de perdre l'argent du tout.

Vous avez l'attention de m'envoyer de temps en temps
uelques petites brochures dont quelques-unes me font plaisir ;
ais il est inutile de m'envoyer des vers, car il m'est impos-
ible d'en soutenir la lecture, encore moins des ouvrages de
cience ou d'érudition ; mais quand il paraîtra quelques
omans intéressans, des voyages nouveaux, de petits écrits
musans, quelque ouvrage sur la botanique, vous me ferez
laisir de m'envoyer de tout cela dans l'occasion, en me pas-
ant en compte le tout, comme juste, surtout ce qui ne vien-
ra pas de chez vous.

Voici une lettre pour madame de Laroche, laquelle est
estée ici depuis assez long-temps, faute d'occasion pour l'en-
oyer. Puisque vous avez fait remettre un *Dictionnaire* à
otre pauvre ami Le N***[1], ne pourriez-vous pas lui faire
asser un mot de lettre tout ouvert, sans compromettre ni
ous, ni lui, ni moi ? Son gendre m'a envoyé son adresse ;
ais je l'ai égarée, et n'ai jamais pu la retrouver. Vous avez
'ici bien des salutations ; les miennes, je vous prie, à

1. Le Nieps.

madame Duchesne et à ses demoiselles. Je vous salue aussi, Monsieur, de tout mon coeur.

J'oubliais de vous prévenir que, devant à M. Tschoudy, bailli de Metz, une petite somme de trente-trois livres, je lui ai envoyé un billet de pareille somme sur madame Duchesne, que je prie d'y faire honneur.

J'ai reçu votre envoi; j'ai oublié, comme un étourdi, de remettre cette lettre à M. Dupeyrou.

N° 3563.

A Madame la Duchesse de Portland [1].

Ce 4 janvier 1768.

Je n'aurois pas tardé si longtems, Madame la Duchesse, à vous faire mes très-humbles remercimens pour la peine que vous avez prise d'écrire en ma faveur à Milord Mareschal et à M. Granville, si je n'avois été détenu près de trois mois dans la chambre d'un ami qui est tombé malade chez moi, et dont je n'ai pas quitté le chevet durant tout ce tems, sans pouvoir donner un moment à nul autre soin. Enfin la Providence a béni mon zéle: je l'ai guéri presque malgré lui. Il est parti hier bien rétabli, et le premier moment que son départ me laisse est employé, Madame, à remplir auprès de vous un devoir que je mets au nombre de mes plus grands plaisirs.

Je n'ai reçu aucune nouvelle de Milord Mareschal, et, ne pouvant lui écrire directement d'ici, j'ai profité de l'occasion de l'ami qui vient de partir pour lui faire passer une lettre: puisse-t-elle le trouver dans cet état de santé et de bonheur que les plus tendres voeux de mon coeur demandent au ciel pour lui tous les jours. J'ai reçu de mon excellent voisin,

1. Transcrit le 16 mai 1914 d'une copie, envoyée d'Angleterre vers 1780 et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. rel. fol. 58-60). [Th. D.]

M. Granville, une lettre qui m'a tout réjoui le coeur. Je compte de lui écrire dans peu de jours.

Permettrez-vous, Madame la Duchesse, que je prenne la iberté de disputer avec vous sur la plante sans nom que vous aviez envoyée à M. Granville, et dont je vous ai renvoyé un exemplaire avec les plantes de Suisse, pour vous supplier de vouloir bien me la nommer. Je ne crois pas que ce soit le *iola lutea,* comme vous me le marquez, ces deux plantes n'ayant rien de commun, ce me semble, que la couleur jaune le la fleur. Celle en question me paroît être de la famille des iliacées, à six pétales, six étamines en plumasseau ; si la racine toit bulbeuse, je la prendrois pour un ornithogale ; ne l'étant as, elle me paroît ressembler fort à un *Anthericum ossifragum* le Linnæus, appelé par Gaspard Bauhin *Pseudo-Asphodelus nglicus* ou *scoticus*. Je vous avoue, Madame, que je serois ise de m'assurer du vrai nom de cette plante, car je ne peux tre indifférent sur rien de ce qui me vient de vous.

Je ne croyois pas qu'on trouvât en Angleterre plusieurs des ioúvelles plantes dont vous venez d'orner vos jardins de Bullstrode, mais pour trouver la nature riche partout, il ne aut que des yeux qui sachent voir ses richesses. Voilà, Madame la Duchesse, ce que vous avez et qui me manque : si avois vos connoissances, en herborisant dans mes environs, e suis sûr que j'en tirerois beaucoup de choses qui pourroient eut-être avoir leur place à Bullstrode. Au retour de la belle aison, je prendrai note des plantes que j'observerai, à mesure ue je pourrai les connoître ; et, s'il s'en trouvoit quelqu'une ui vous convînt, je trouverois le moyen de vous l'envoyer[1], oit en nature, soit en graines. Si, par exemple, Madame, ous vouliez faire semer le *Gentiana filiformis*, j'en recueil-erois facilement de la graine l'automne prochain, car j'ai écouvert un canton où elle est en abondance. De grâce, Madame la Duchesse, puisque j'ai l'honneur de vous appar-enir, ne laissez pas sans fonction un titre où je mets tant de

1. Sur la copie conservée à Neuchâtel, on lit « les envoyer », qui est sans doute e erreur.

gloire. Je n'en connois point, je vous proteste, qui me flatte davantage que celle d'être toute ma vie, avec un profond respect, Madame la Duchesse, votre trés humble et très obeissant serviteur et Herboriste.

N° 3564.

[Coindet à Rousseau][1].

Paris, le 5e janvier 1768, au soir.

Je vous ai écrit le 1er de ce mois, mon très cher. M. Du Peyrou m'a fait le plaisir de venir me donner de vos nouvelles; il sort de chez moi. Nous avons beaucoup parlé de vous, et je vous assure que je n'ai remarqué aucun changement dans sa façon de penser. Ses sentiments m'ont paru les mêmes. Certainement l'état de son corps vous a trompé sur son coeur. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne lui ai rien laissé apercevoir de ce que vous avez eu la confiance de me mander. Il m'a paru touché de vous avoir laissé dans un état de souffrance que la rigueur de la saison n'est guère propre à diminuer, bien au contraire; et voilà que cela m'inquiéte au point que je voudrais de tout mon coeur pouvoir vous aller voir; mais indépendemment du temps qui ne le permet pas, je suis retenu dans ma chambre par une chute que je fis samedi au soir. j'eus la maladresse de me fouler cruellement le pied gauche; j'ai souffert beaucoup; mais depuis ce matin je suis assez tranquille et j'espère dans peu de pouvoir vaquer à mon travail. Je me hâte de vous apprendre que je me trouve mieux afin que vous n'ayez pas d'inquiétude, M. Du Peyrou m'ayant dit qu'il vous avait mandé mon accident. Aussitôt que le temps

1. Transcrit de l'imprimé en 1922 dans le tome XIV des *Annales de la Société J.-J. Rousseau,* p. 224-226. L'adresse est « A Monsieur Monsieur Renou. Au château de Trye par Gisors ».

sera radouci, je courrai bien vite vous embrasser; j'en ai la plus vive impatience; je compte déjà les moments et j'ai eu l'enfance de me faire monter un thermomètre pour m'assurer que déjà il doit faire moins froid [à présent] que ce matin. Cela ira sûrement en continuant. Au nom de Dieu, tenez-vous bien chaudement et ne sortez qu'avec précaution. M. Du Peyrou m'a dit que vous aviez parlé de moi, que vous m'aviez même attendu, et qu'enfin Mlle Renou avait eu l'attention de me réserver de bonne mangeaille dont vous n'aviez tâté que d'une dent. Je me suis écrié: « Où étais tu, Crillon? »

Adieu, cher et bon ami; c'est le cas ou jamais de dire: je vous laisse sur la bonne bouche. Adieu, je vous embrasse, mille et mille compliments à Mlle Renou.

N° 3565.

A. M. [Du Peyrou, à Paris][1].

Ce 6 janvier 1768.

J'étois, mon cher Hôte, dans un tel souci sur votre voyage, que, tant pour retirer le pacquet ci-joint, que je savois être au bureau, que dans l'attente de votre lettre, la poste étant arrivée hier plus tard qu'à l'ordinaire, j'envoyai trois fois de suite à Gisors: enfin je la reçois cette lettre si impatiemment attendue[2]; et, après l'avoir déchirée pour l'ouvrir plus vite, au lieu du détail que j'y cherchois, j'y vois pour début celui du départ de mes lettres. Mon Dieu! qu'en le lisant vous me paroissiez haïssable! Ma foi, si c'est là de la politesse, je la donne au diable de bien bon coeur.

Enfin vous voilà heureusement arrivé, malgré ce premier

1. Transcrit en 1906 de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]
2. La lettre de Du Peyrou n'est pas connue.

accident dont l'histoire m'eut fait trembler, si votre lettre n'eut été datée de Paris. Convenez qu'en ce moment-là vous dûtes sentir qu'il n'est pas inutile à un convalescent d'avoir avec soi un ami en route, et qu'au fond du coeur vous m'avez su gré de ma tricherie. Voilà les seules que je sais faire, mais je ne m'en corrigerai pas.

Je suis très charmé que vous soyez content de vos petits repas tête à tête, et je desire extrêmement que vous preniez l'habitude de diner en ville le moins qu'il se pourra, d'autant plus que le froid terrible qu'il fait, et dont l'influence m'est bien cruelle, la neige abondante par laquelle il se terminera probablement, doivent vous empêcher de songer à votre départ jusqu'à ce que le tems s'adoucisse, et que les chemins deviennent praticables; quoique je vous avoue bien que votre long séjour à Paris ne me laisseroit pas sans inquiétude, si vous n'aviez avec vous un bon surveillant qui, j'espère, ne s'embarrassera pas plus que moi de vous déplaire pour vous conserver. Je me tranquillise donc, et je tranquillise de mon mieux ma pauvre soeur, non moins inquiète que moi, espérant que, dans ce tems rigoureux, vous veillerez attentivement l'un sur l'autre, en sorte que vous vous rendiez tous deux à vos Pénates, sains et saufs. Ainsi soit-il. Cette bonne fille est transportée de joie de votre heureuse arrivée, et je vois avec grand plaisir qu'elle cède à cette pente si naturelle et si honorable au coeur humain, de s'attacher aux gens avec plus de tendresse par les soins qu'on leur a rendus. Quant à ce que vous ajoutez, qu'elle s'est fait gronder plus d'une fois par son frère, à cause des soins, des attentions et des complaisances qu'elle avoit pour vous, cela me paroît si plaisant, que, n'étant pas aussi gaillard que vous, je n'y trouve rien à répondre.

Je ne savois point que ce pauvre Coindet se fut fait une entorse. Il m'a écrit et ne m'en a rien marqué. Vous m'obligerez, quand vous m'écrirez, de me donner de ses nouvelles. Il avoit envie de venir me voir, et c'est pour cela peut-être qu'il me taisoit cet accident; mais tant pour cela qu'à cause de la rigueur du froid, et aussi que je suis bien aise qu'il

employe ses momens de liberté à vous tenir compagnie ; je ne le laisserai venir qu'après votre départ[1].

Vous avez raison de croire que les détails de vos déjeuners et diners me font grand plaisir : ajoutez même, et grand bien ; car ils me rendent l'appétit que le froid excessif m'ôte.

Au reste, si vous aimez tant la brioche, vous êtes en pays fourni, et vous auriez tort de vous en faire faute. J'en dis autant des pommes ; elles sont chères à Paris, mais enfin l'on en trouve. Voilà un avantage qu'on n'a pas ici. Le peu qui m'en restoit ont été gelées, et j'en ai cherché d'autres inutilement. Je m'en console sans peine, ne les aimant pas tant que vous[2].

Voici, mon cher Hote, une réponse de Madame l'abbesse de Gomer-Fontaine. Cette réponse étoit accompagnée d'un petit billet très obligeant pour moi, et pour ma soeur, de jolies breloques de religieuses. Cette dame est jeune, bonne, très aimable ; et je crois que vous auriez assez aimé à lui rendre des douceurs qui fussent autant de son goût que les siennes l'étoient du vôtre. Je ne manquerai pas de lui faire quelquefois votre cour, sitôt que la saison le permettra.

Je m'étonne qu'il ne vous soit pas venu dans l'esprit que le pacquet de M. Jeannin que vous croyez intercepté pouvoit avoir été adressé à Trye ; je ne doute point que ce ne soit celui que je vous envoye. J'y joins encore une lettre pour l'Angleterre à laquelle je vous prie de vouloir bien donner cours. Tout cela joint au petit mot ci-inclus[3] pour notre bon Colonel rendra ce pacquet un peu gros. Il le seroit bien davantage si je me livrois au desir de causer avec vous aussi longtems que j'en aurois envie. Je vous embrasse de tout mon coeur[4].

1. Cet alinéa est *INÉDIT*.
2. Cet alinéa est *INÉDIT*.
3. Le numéro qui suit.
4. Ce dernier alinéa est *INÉDIT*.

N° 3566.

A M. [LE COLONEL DE PURY, À PARIS] [1].

Ce 6 janvier 1768.

Où est-il donc, ce bon Colonel? Pourquoi déjà si loin? Que ne puis-je encore l'embrasser à mon aise pour le bon et grand bien qu'il m'a fait? Pourquoi l'émotion de nos prémiéres allarmes nous empecha-t-elle de nous voir aussi tranquillement que nous eussions fait en tout autre tems? En vérité nous méeriterions bien tous d'en avoir un [2] de dedomagement après tant de peines, et je vous jure qu'il entreroit bien dans les voeux de mon coeur de le passer auprès de vous. Je vous embrasse bien tendrement et avec autant de sincérité que peu de cérémonie.

L'HERBORISTE DE
MADe DE PORTLAND

N° 3567.

A MONSIEUR
MONSIEUR COINDET
A L'HÔTEL LE BLANC,
RUE DE CLERY
A PARIS [3].

[Trye], 6 Janvier 1768.

Quoique je n'aye qu'un moment, je ne veux pas, mon bon ami, le laisser passer sans vous donner un petit bonjour, sans

1. Transcrit le 8 avril 1905 de l'original autographe, que m'a communiqué M. Jean de Pury. In-8° de 4 p., les trois dernières blanches, sans adresse ni cachet, parce que ce billet était joint à la lettre du même jour adressée à Du Peyrou. [Th. D.]

2. Il faut sans doute entendre : « d'avoir un *temps* de dédommagement ».

3. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé conservé à la

vous remercier de votre amicale et consolante lettre, et sans vous quereller aussi, à mon ordinaire, de ce que vous avez une entorse et que vous m'en dites rien. Ne songez pas, je vous prie, à venir qu'elle ne soit parfaitement guérie, que le terrible froid qu'il fait ne soit adouci, et même que M. du Peyrou ne soit lui-même parti pour Neufchatel, car il a besoin d'être égayé; je sais que votre compagnie lui est très agréable, et je desire que vous cherchiez à l'amuser tant qu'il restera près de vous. Après cela, vous viendrez, nous nous embrasserons de bien bon coeur, nous tirerons le Roi (*sic*), quoique les Rois soient passés; nous le serons l'un ou l'autre en dépit de la fête, ou mieux tous les deux[1] : car pour moi, le Roi des hommes est le véritable ami. Bon jour.

J'oubliois de vous dire que nous pourrons tirer de belles fusées. Ma soeur a ici d'excellente poudre pour cela. Elle vous embrasse.

N° 3568.

[Le prince de Conti à Rousseau][2].

Ce samedy 9 [janvier 1768], à Paris.

Lorsque M. Coindet me remit votre lettre, j'étois dans l'incertitude mais dans l'espérance de pouvoir aller vous voir; je ne l'ai pas pu avant le Jour de l'An. D'ordinaire, je fais un voyage à l'Ile-Adam aux Rois, et je comptois me dérober un

Bibliothèque de Genève, ms. 103, n° 65. 4 p. in-4°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, avec le cachet à la lyre, le timbre de GISORS et un chiffre postal. [Th. D.]

1. Streckeisen-Moultou, qui a publié cette lettre en 1861 (*Œuvres inédites*, p. 473), imprime : « ... nous tirerons *les Rois*... » « nous le serons l'un *et* l'autre ou *même* tous les deux ».

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, I, p. 12, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

jour pour aller à Trye; mais je suis tombé malade des incursions vagues d'une goutte douloureuse, ce qui m'ôte tout espoir de trouver, de quelque temps d'ici le joint d'aller converser avec vous, ayant ouvert ma maison et ne pouvant guère m'absenter de Paris pendant cette saison, pour moi de représentation. Dénué quant à présent de toutes mes espérances, je prends donc le parti, Monsieur, de vous envoyer un de mes gens qui me rapportera en sureté ce dont vous voudrez le charger. J'ai bien du regret, après avoir tout attendu, de me voir frustré du plaisir de vous embrasser et de vous renouveler les assurances de mon amitié.

N° 3569.

A [Lord Nuneham][1].

13 janvier 1768.

Je me reprocherois, Mylord, d'avoir tardé si longtems à vous écrire et à vous remercier, si je ne me rendois le témoignage que la volonté y étoit tout entière, et ce que je veux faire est toujours ce que je fais le moins. J'ai, entre autres, été depuis trois mois garde-malade, et je n'ai pas quitté le chevet d'un ami, qui, grâce au ciel, est enfin parfaitement rétabli. Je vous offre, Mylord, les prémices de mes loisirs, et c'est avec autant d'empressement que de reconnoissance que, touché de toutes les bontés dont vous m'avez honoré, je vous en demande la continuation. Il ne tiendra pas à moi qu'en les cultivant avec le plus grand soin je ne vous témoigne en toute occasion combien elles me sont précieuses.

J'ai reçu depuis très longtems l'argent du billet que vous prîtes la peine de m'envoyer pour le produit des estampes, et

1. Transcrit le 4 mai 1914 de la copie envoyée en 1780 à Du Peyrou qui préparait l'édition des Œuvres de Rousseau, et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié, fol. 37-39). [Th. D.]

c'est encore un de mes torts les moins excusables de ne vous en avoir pas tout de suite accusé la réception ; mais je me reposois un peu en cela sur votre banquier, qui n'aura pas manqué de vous en donner avis. Vous me demandez, Mylord, ce qu'il falloit faire des estampes de M. Watelet : Nous étions convenus que, puisque vous ne les aviez pas et qu'elles vous étoient agréables, vous les ajouteriez à vos portefeuilles, d'autant plus qu'elles ne pouvoient passer décemment et convenablement que dans les mains d'un ami de l'auteur. Ainsi j'espère qu'à ce titre vous ne dédaignerez pas de les accepter. A l'égard de l'estampe du Roi, je desire extrêmement qu'elle me parvienne : et si vous permettez que j'abuse encore de vos bontés, j'ose vous supplier de la faire envelopper avec soin dans un rouleau, et si par hazard vous connoissiez quelqu'un qui vînt à Paris et qui voulût bien s'en charger, de le lui remettre pour moi à l'adresse de *M. Coindet, à l'hôtel Le Blanc, rue de Clery* ; et si les occasions ne se présentent pas, je vous prie d'envoyer le paquet à *M. Rougemont, Green Lettice Lane, Canon Street,* qui se chargera de le faire parvenir[1]. Je desire extrêmement recevoir bientôt cette belle estampe, que j'aurai soin de faire encadrer convenablement, pour avoir les traits de mon auguste bienfaiteur incessamment gravés sous mes yeux, comme ses bontés le sont dans mon coeur.

Daignez, Mylord, continuer à m'honorer des vôtres, et quelquefois des marques de votre souvenir. Je tâcherai, de mon côté, de ne me pas laisser oublier de vous, en vous renouvelant, autant que cela ne vous importunera pas, les assurances de mon plus entier dévouement et de mon plus vrai respect.

L'HERBORISTE DE MAD[e]
LA DUCHESSE DE PORTLAND

1. Les 69 derniers mots, « et si par hasard... parvenir », sont *INÉDITS*.

N° 3570.

A M. le marquis de Mirabeau[1].

13 janvier 1768.

J'ai, mon illustre ami, pour vous écrire, laissé passer le tems des sots complimens dictés non par le coeur, mais par le jour et par l'heure, et qui partent à leur moment comme la détente d'une horloge. Mes sentimens pour vous sont trop vrais pour avoir besoin d'être dits, et vous les méritez trop bien pour manquer de les connoître. Je vous plains du fond de mon coeur des tracas où vous êtes; car, quoi que vous en disiez, je vous vois embarqué, sinon dans des querelles littéraires, au moins dans des querelles économiques et politiques; ce qui seroit peut-être encore pis, s'il étoit possible. Je suis prêt à tomber en défaillance au seul souvenir de tout cela ; permettez que je n'en parle plus, que je n'y pense plus que par le tendre intérêt que je prends à votre repos, à votre gloire. Je puis bien tenir les mains élevées pendant le combat, mais non pas me résoudre à le regarder.

Parlons de chansons, cela vaudra mieux : seroit-il possible que vous songeassiez tout de bon à faire un opéra? Oh ! que vous seriez aimable, et que j'aimerois bien mieux vous voir chanter à l'Opéra que crier dans le désert ! non qu'on ne vous écoute et qu'on ne vous lise, mais on ne vous suit ni ne veut vous entendre. Ma foi, Monsieur, faisons comme les nourrices, qui, quand les enfans grondent, leur chantent et les font danser. Votre seule proposition m'a déjà mis, moi vieux radoteur, parmi ces enfans-là ; et il s'en faut peu que ma muse chenue ne soit prête à se ranimer aux accens de la vôtre, ou même à la seule annonce de ces accens. Je ne vous en dirai pas aujourd'hui davantage, car votre proposition m'a tout l'air de n'être qu'une vaine amorce, pour voir si le vieux fou mordroit encore à l'hameçon.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

ı présent que vous en avez à peu près le plaisir, dites-moi ondement ce qui en est; et je vous dirai franchement, moi, e que j'en pense, et ce que je crois y pouvoir faire: après cela, i le coeur vous en dit, nous en pourrons causer avec mon imable payse, qui vous donnera sur tout cela de très bons onseils. Adieu, mon illustre ami; je vous embrasse avec espect, mais de tout mon coeur.

N° 3571.

A M. [Du Peyrou, à Paris][1].

Jeudi 14 Janr [1768].

Je suis fort aise, mon cher Hôte, que vous soyez si content ė ma précédente lettre dont je n'osois pas, je l'avoue, attendre n aussi heureux succés, mais je ne sais sur quoi vous craiıez que j'en fasse trop pour une fois. Cette fois est revenue .nt de fois depuis quatre ans que si l'un de nous deux doit roir là dessus quelque chose à craindre, c'est moi de vous y roir trop accoutumé.

Avant que vous m'eussiez marqué que vous continuiez à ɔus porter bien l'un et l'autre, ce que très méchamment vous 'avez fait qu'à la fin de votre lettre, je l'avois deviné au ton ɔnt vous me parliez de vos déjeunés et de vos pommes. uand l'appetit se soutient si bien la santé le suit d'ordinaire. ɛ mien m'abandonne tout à fait depuis quelques jours, ce ıi me déplaît d'autant plus qu'il ne me quitte presque jamais, ême étant malade. Votre bon état et le tems qui s'est adouci e font supposer que vous ne tarderez pas à vous mettre en

ı. *INÉDIT.* Transcrit le 20 sept. 1881 de l'original autographe non signé, ıservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (n° 96 de la liasse). [Th. D.]

route[1] pour aller tranquilliser tout à fait cette excellente Maman, pour qui tous les momens de votre absence sont des allarmes que votre retour seul peut dissiper. Je vous prie de la remercier pour moi du bon souvenir dont elle ne cesse de m'honorer, de lui faire agréer mes respects les plus vrais et les plus tendres et de faire aussi mille amitiés de ma part à M. Jeannin.

Voici un autre paquet presque aussi gros que le prémier, et je vous prie d'excuser l'embarras que je vous donne. Mais j'y suis forcé non seulement à cause que M. Coindet est malade, mais parce que je vois que mes lettres ne lui parviennent pas. Sur l'avis que vous m'aviez donné de son entorse je lui écrivis en même tems qu'à vous. Les deux lettres furent portées le même jour par la même personne au même Courrier. Cependant, quoique la votre vous soit parvenue, je juge par ce qu'il m'a écrit depuis qu'il n'a point receu la mienne dont il ne me fait aucune mention. Depuis 30 ans que je suis en france, voilà la prémiére de mes lettres qui ait été perdue, ou même retardée à la poste. J'ai déjà tant de peine à écrire que, si mes lettres prennent le train de se perdre, j'ai grand peur de prendre bientôt celui de n'écrire plus du tout. Je vous prie de me donner des nouvelles de son état présent, et de lui recommander surtout, non seulement de ne pas venir, mais de ne pas sortir même, qu'il ne soit parfaitement rétabli.

Il y a une lettre pour l'Angleterre à laquelle je vous prie de vouloir bien donner cours. Et il y en a une pour un des gens de M. le Pr:[ince] de C.[onti] qui m'a promis de me fournir du vin. Si vous allez au Temple, vous pourrez porter ce billet vous même. Sinon vous pourrez l'envoyer par la petite poste. Je suis très inquiet de la santé de S. A., qui m'a marqué elle-même qu'elle n'étoit pas bien. Vous m'obligerez de vouloir bien vous en informer avec exactitude, et m'en donner des nouvelles tant que vous serez à Paris.

A propos de vin, je vous remercie de celui que vous voulez

1. Du Peyrou partit de Paris le 26 janvier. Dès le 12 février, il annonçait à Rousseau son retour à Neuchâtel. [Th. D.]

ne faire envoyer de Rouen ; mais je vous prie pourtant de le ontremander, attendu que je n'ai pas plus de confiance à du in de Beaune venant de Rouen, qu'à du vin de Bordeaux enant de Dijon. Ce dont j'ai besoin n'est pas d'un vin très gréable à boire, mais très mur et très naturel ; il ne conserve uère cette dernière qualité après de si longs circuits. Vous 'avez bien donné le nom du Sr Pellerin, mais vous ne 'avez pas marqué son addresse, ce qui pourtant est néces-ire dans une Ville de la grandeur de Rouen. Adieu, mon ner Hote, j'embrasse mille fois le cher Colonel ; je le prie de ouloir bien me donner des nouvelles de la patrie et d'en-ger..... [1] à ne pas m'oublier.

Je vous prie, quand vous écrirez en Hollande; de vouloir en faire remettre ce petit billet à Rey.

N° 3572.

[DU PEYROU À ROUSSEAU] [2].

[Paris] Mardi 19 Janvier [1768]. n° 3 [3].

Vous seres vous aperçû mon cher Citoyen que j'ay tardé quelques jours ma réponse à votre lettre du 14? J'aurois la faire avant hier déja, mais vous n'auriés pas sû tout ce e vous desirés savoir, et je voulois ne vous rien laisser à sirer. Je commence sur ce qui vous interesse le plus. Mr le ince de Conti se porte fort bien actuellement, mais je crois 'il fait quelques bains. Je lui fus présenté hier, jour consacré cela. Je m'étois rendu chez lui mardi passé, et le Suisse me

. Quatre mots ont été biffés par Du Peyrou qui, pour dissimuler ce que Rous-u avait écrit, les a surchargés par : « Mr Coindet et Madame ». Il semble que . avait écrit : « le cousin de... » (le 4e mot n'est pas déchiffrable).
. *INÉDIT.* Transcrit le 31 mai 1929 de l'original autographe non signé et s adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Vol. rel. fol. 239-240. In-4° 4 p. pleines. [P.-P. P.]
. Les nos 1 et 2 manquent.

fit répondre que je devois revenir le Lundi suivant si je voulois voir le Prince. Je m'y rendis donc hier. Sa Cour étoit des plus nombreuses. Je priai un des Gentilshommes de la Chambre de me présenter à Son Altesse quand elle paroitroit. D'autres étoient dans le même cas que moy, et la Ceremonie pour tous consiste à faire et à recevoir une reverence. Le Prince, quoiqu'en cheveux étalés et sans poudre, avec un mauvais frac gris, me parût un homme de trés bonne mine, et se portant fort bien. C'est ce qui m'avoit été déja dit par M^de^ de V: que j'avois vû la veille chez Mr Coindet. Celui-ci garde toujours la chambre ; il faut que son entorse ait été terrible, ou qu'il ait été bien mal traitté par son Chirurgien. Il n'est pas encore en état de poser son pied sur le parquet et je lui ay fortement recommandé de votre part comme je l'avois déja fait de mon chef, d'user des plus grands ménagemens. Je connois, par une malheureuse expérience, ce qu'entraine après soi une première entorse, et j'espère avoir prémuni Mr Coindet contre une nouvelle par les conseils que je lui ay donnés. Il se porte trés bien d'ailleurs, ce qui le rend très impatient de sortir. — Mr Simon, à qui votre billet fut remis hier, me dit qu'il alloit au premier jour vous expédier une feuillette de bon vin. J'espere que celui de Rouen vous parviendra bientôt. Je l'aurois contremandé, selon vos dires, mais je n'étois plus à tems, puisqu'il étoit payé d'avance, comme tout l'avoit exigé. Le marchand s'apelle Pellerin, et voici son addresse : *Mr Pellerin, marchand de vin en gros, rue du Crucifix, à Rouen.* Comme j'ay demandé un vin pur, pour un malade, j'espère que vous serés content de celui-là. Votre comparoison d'un vin de Bordeaux vendû à Dijon avec un vin de Beaune, vendu à Rouen, n'est pas bien juste, en ce que Rouen n'a point de vin de son crû et qu'il est tout simple qu'on y boive des vins de Bourgogne, comme ailleurs. Enfin, l'essay décidera la question. Le pis aller est qu'il soit mauvais, et alors même il vous servira à vous vanger de vos voleurs en mettant celui-ci à leur portée. — Votre lettre pour Londres est partie hier ainsi que la note pour Rey. En voici une de Mr Roguin qui m'écrit

aussi et me supose déja arrivé à Neufchatel. J'y seray, j'es-
père, à la fin du mois. A vüe de paÿs, nous partirons dans la
huictaine au plus tard et nous travaillons à force à finir nos
affaires infinissables dans ce paÿs. Nous menons une vie de
reclus, et jusques à nos déjeuners s'en ressentent. Nous les
bornons depuis plusieurs jours au lait et à l'eau, sans rien de
plus, et cela pour nous débarasser d'un Rhume qui tient tout
Paris. Vous comprenés, mon cher Citoyen que notre apetit a
bien baissé depuis Trye quoiqu'il nous reste assés pour ne pas
mourir de faim. Je souhaite que le vôtre vous soit rendû. Je
pense que le changement de tems doit avoir contribué à vous
l'ôter, mais j'espère que ce même changement aura opéré
d'heureux effets du côté de vos souffrances. C'est un article
que vous ne touchez point et qui pourtant est capital pour
moy. Il y a une chose par contre dans vôtre lettre qui ne me
plait pas. Vous m'addressez des excuses pour les petites
commissions dont vous me chargés, et pour me mortifier
davantage, vous me dites que c'est parce que Mr Coindet est
malade. Je comprendrois trés bien cela s'il étoit question de
quelques emplettes de bon goût, comme caffé, chocolat, &c.,
&c., et je serois le premier à vous conseiller son ministére
plutôt que le mien. Mais quand il ne s'agit que d'exactitude
ah! je vous prie de penser que je ne le cède à personne.

Dans toutes mes lettres de Suisse on fait mention de M. et
de Mlle Renou. Ma mère et Jeannin se distinguent dans la
foule avec raison. Voici pourtant un petit échantillon de la
façon dont mes amis pensent à Neufchatel : c'est un billet de
M^de Pury que je vous envoye, n'ayant pas le tems de le trans-
crire. — Je ne vous dis rien du Colonel, qui vous écrit lui-
même. Il trouve aujourd'hui comme moi que rien ne se fait
dans ce paÿs. Mon nécessaire du déjeuner n'est pas encore
prêt parce que la Seine a charrié beaucoup de glaçons, et que
les habitans du Pont au Change ont été obligés par ordre des
Commissaires de démenager. — Je compte expédier par le
Carosse de Besançon d'aprés demain une malle de mes effets;
après quoi il faudra bien que nous denichions aussi. Ce sera

sans regretter Paris. — Nous avons quitté depuis une douzaine de jours les Bains royaux où nous étions fort mal et nous sommes à l'Hôtel et rue Platrière. J'ay repris mon embonpoint, à ne pas être reconnû par les habitans de Trye. Il n'y a que les jambes qui reviennent plus lentement, mais enfin elles reviennent.

Vous ne me dites pas un mot de Mlle Renou. J'espere pourtant qu'elle ne nous oublie pas dans le doux repos dont notre absence la fait jouïr. Je lui reïtere ici les assurances de tout mon attachement, ainsi que de tous les sentimens qu'elle a droit d'attendre de moy. Adieu, mon cher Citoyen, je vous embrasse cent et cent fois.

N° 3573.

A MONSIEUR
MONSIEUR COINDET
À L'HOTEL LE BLANC RUE DE CLERY
A PARIS [1].

Ce mardi 19 Janv^{r}. [1768].

Votre lettre du 15 m'a fait grand plaisir; mais comme elle ne m'a pas tout à fait rassuré sur votre état, je vous prie de m'en donner des nouvelles, et je vous exhorte surtout à ne pas même essayer de vous appuyer sur votre pied, jusqu'à ce qu'il soit parfaitement rétabli.

Je vous prie de me donner aussi des nouvelles de M. du Peyrou dont la derniére lettre que j'ai receue étoit du huit, quoique je lui aye écrit depuis ce tems-là je n'ai receu de sa part aucun signe de vie, tellement que sans votre lettre par

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. 103, n° 48, 4 p. in-4°, les 2e et 3e blanches. Timbre postal GISORS, le cachet a été découpé. [Th. D.]

laquelle j'augure qu'il continue à se bien porter je serois sur sa santé dans la plus grande peine.

Enfin je vous prie de vouloir bien vous faire informer au Temple de celle de M. le Prince de Conti que je sais n'avoir pas été bonne jusqu'à présent. Quand tout va bien et que je suis tranquille je reçois vingt lettres inutiles, et quand j'ai sujet d'être inquiet, c'est ce tems-là qu'on prend pour se taire. Ceci, mon bon ami, ne vous regarde pas ; car je vous ai toujours connu une exactitude attentive et à propos, à laquelle je suis très sensible. Voici une lettre pour M. Despremenil que je vous prie de lui faire passer. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Quoique Mad[e] de Verdelin vous soit allé voir, je sais qu'elle est enrhumée, et que sa fille est assez mal. Voila bien des articles interessans sur lesquels je vous prie de me marquer ce que vous savez. M[lle] Renou vous salue de tout son coeur.

N° 3574.

A Madame
Madame de La Tour [-de Franqueville]
Rue du Gros-Chenet
Quartier de Montmartre
A Paris [1].

A Trye, le 20 Janv[r]. 1768.

Lorsque je vous écrivis un mot, il y a trois mois, chère Marianne, j'avois le coeur plein d'espérances flatteuses qui se sont bien cruellement évanouies. L'interception d'une correspondance directe étant plus que probable, je comptois, entre autres, épancher ce coeur dans le vôtre par une voye qui me

1. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.].

paroissoit aussi sure que douce. Il n'en est plus question : le Ciel, qui veut qu'il ne manque rien à ma misère, m'ôte la plus précieuse consolation des infortunés.

Sentirsi, ho Dio ! morir,
Et non poter mai dir :
Morir mi sento ! [1]

Il ne me reste plus qu'à prendre mon parti de bonne grace, et je le prends du moins irrévocablement : je me condanne à un silence éternel sur mes malheurs, et je ferai tout pour en effacer le souvenir et le sentiment dans mon coeur même. Ma dernière consolation est d'approcher de leur terme : et, comme ceux qui les veulent prolonger au delà de ma vie sont mortels aussi, ce terme ne sera qu'un peu reculé peut-être ; mais enfin le tems et la vérité reprendront leur empire ; et, quoi que mes contemporains puissent faire, ma mémoire ne restera pas toujours sans honneur. La destinée du grand R...... [2], avec lequel j'ai tant de choses communes, sera la mienne jusqu'au bout. Il n'a point eu le bonheur de se voir justifié de son vivant ; mais il l'a été par l'un de ses plus cruels ennemis, après la mort de l'un et de l'autre. Je compte trop, non sur mon bonheur, mais sur la Providence, pour ne pas espérer au moins celui-là ; et il m'est doux de penser qu'un jour le nom de ma chère Marianne recevra les honneurs qui lui seront dus, à la tête du petit nombre de ceux qui ont eu le courage de me défendre de mon vivant.

Je finis sur cette matiére, pour n'y revenir de mes jours, et je vous supplie que ce soit aujourdui la dernière fois qu'il en sera question entre nous. Mais donnez-moi quelquefois de vos nouvelles ; recevez des miennes avec bonté ; que ma digne avocate soit toujours mon amie, et qu'elle soit sûre que, pour les services vrais, dont je fais cas, et rendus en silence, tels que celui que j'ai receu d'elle, la reconnoissance

1. Ces trois vers sont de Métastase. Ils ont été massacrés par les précédents éditeurs. [P.-P. P.]

2. *Sic*, dans l'original. Il s'agit évidemment de Jean-Baptiste Rousseau.

de ce coeur qu'on traite d'ingrat est des plus rares parmi les hommes, puisqu'elle se tourne toute en attachement.

Je crois que le mieux seroit de nous écrire directement; et, comme que ce soit, ne reparlons, dans aucune de nos lettres, du sujet de celle-ci. Je suppose que vous savez sous quel nom je suis connu ici.

N° 3575.

A Monsieur
Monsieur Rousseau [2].
(Lettre de lord Nuneham.)

A Londres ce 22 Janvier 1768.

Comme dans votre dernière lettre Monsieur, vous m'aviez donné l'espérance de recevoir de tems en tems de vos nouvelles, et qu'il y a bien longtems que je n'en ai point reçu, votre silence m'inquiète trop pour que je puisse résister davantage à l'envie que j'ai de vous écrire, et je compte Monsieur sur les bontés que vous m'avez toujours témoigné, pour mon pardon, de ce que j'ai pris cette liberté, sans en avoir reçu la permission. Ne sachant ni où vous êtes, ni l'état de votre santé, je vous prie instamment Monsr de ne plus me laisser dans l'ignorance sur ce qui m'intéresse si véritablement. N'ayant pas trouvé Mr Davenport chez lui, et ne l'ayant pas vu chez moi de tout l'hiver je n'ai pu apprendre les motifs de votre départ; si c'étoit le mauvais traitement que vous avez reçu en Angleterre, qui vous obligea de quitter ce pays, je trouve que ma patrie est encore plus à plaindre que vous.

Faites bien mes compliments à Mlle Le Vasseur et agréez je vous prie Monsieur les assurances du plus sincère respect.

Nuneham

2. Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, *loc. cit.*, p. 228, 229.

ce 29 Janvier [1768].

Cette lettre étoit déjà écrite et prête à envoyer à la poste vendredi passé, quand on m'apporta celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en dernier lieu ; je ne pourrai trop vous remercier Monsr des marques que vous m'avez donné de votre souvenir, mais mon mauvais français ne me permet pas d'exprimer les sentiments de mon coeur. J'aurai soin de vous envoyer le portrait du Roi à la première occasion qui se présentera pour vous l'envoyer sans risque d'être perdu, et je crois que ce sera au départ de Monsr Durand ministre de France [1]. J'accepte avec plaisir et reconnoissance Monsr les belles gravures de Monsr Wattelet, que vous avez bien voulu m'offrir ; je les joindrai aux autres que vous m'avez données, et je vous laisse à juger Monsieur si celui de mes portefeuilles qui contiendra les estampes que je tiens de vous sera celui dont je ferai le moins de cas. Permettez Monsieur que je vous réitère les assurances de mon respectueux attachement.

N° 3576.

A MONSIEUR
MONSIEUR RENOU [2].
(Lettre de Mme de Verdelin à Rousseau.)

[janvier 1768].

jay apris hier de vos nouvelles mon cher voisin par monsieur du peyrou il ma parlé avec tant de sensibilité de tout ce que vous et m^lle renou avés fait pour luy il assure quil vous doit la vie et de plus tant dexemple de patience dans vos

1. « Chargé d'affaire en l'absence de l'ambassadeur, comte de Guerchy » (*Note de M. Courtois.*)

2. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7902). In-4° de 4 p., le 3e blanche. L'adresse sur la 4e, avec un cachet de cire rouge (armoiries, deux écussons).

meaux quil est déterminé a souffrir les siens sans jamais ce livrer aux médecins lors quil ne serons pas dirigé par votre amitié et vos lumierres il est tres affecté de votre santé et ce reproche bien davoir contribüé a vous rendre malade par la peine quil vous a ceausee voila de plus un hiver bien crüel nous en sommes issy tous malades ma fille a ces accidents joint un rhume affreux j'en ai un considerable il ne ma pas empesché d'aller ce matin voir m[r] coindet qui est retenu par une entorse qui le fait un peu souffrir mais qui jespere ne sera rien que quelques jours de retraite et de repos je voudrois que mes malades fussent assé bien pour me permettre d'aller luy tenir compagnie je scavois mon voisin que votre pension vous ceroit continüée milord clanbresel avoit dit devant moy cet automne quil estoit sur quelle vous suivroit par tout cela vous rend un peu plus a votre aise jen ai de la joy parce [que] a la manierre dont vous pensés il n'est permis qu'a un grand roy de s'ocuper de votre fortune ; je suis persuadee que sy vous aviés refusé cette pension vous ussiés offencé cette fierre nation vous vous conduisés mon cher voisin avec baucoup de décence et de prudence cela ce dit ainsy vous scaurés qu'on debite que le roy vous a permis de venir passer a paris le temp qu'il vous plaisroit pour voir votre opera qui tourne la teste a tout le monde enfin M[lle] arnou a voulu joüer colin quoyqu'elle n'ait pas davantage en habit dhomme on en a esté content cela na pas fait prosperer la reine hernelinde elle nira pas jusqu'au dégél jespere bien mon cher voisin que ce sera chés vous que nous ceauserons de vos projets pour m[r] coindet sy je n'ai pas le malheur de disposer de moy avant la fin de mars ma fille cera alors en etat que je la puisse quitter pour quelques jours que je partagerai entre ma bamboche et mon bon voisin je me recommande toujour a son son souvenir et le prie de [1]

1. La lettre se termine brusquement ici. Interrompue par quelque affaire, M[me] de Verdelin aura oublié de conclure. [Th. D.]

N° 3577.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Paris 24 Janvier 1768. N° 4.

Mon numero précedent, du 19 vous sera, j'espère parvenu, mon cher Citoyen. Il s'étoit fait attendre et vous l'avés trouvé, comme cela, à ce que m'a dit Mr Coindet, mais en le lisant, vous aurés compris que voulant vous rendre un compte exact de tout ce qu'il vous interessoit de savoir, il ne m'étoit pas possible d'être plus prompt. Je vous ay marqué alors et Mr Coindet depuis doit vous l'avoir confirmé, que la santé de Mr. le Prince de Conti étoit parfaitement remise et qu'il se portoit à merveilles. Une autre nouvelle qui vous fera plaisir, c'est que je vis hier au soir Mr. Coindet se soutenant sans douleur sur son pied malade, et presque dans l'attitude et les dispositions d'un danseur prêt à passer (*sic*) des entrechâts. Il sera bientôt en état de quitter la chambre et de prendre la clef des champs. Nous allons en faire autant et après demain, nous comptons être dans nôtre carosse bien emballés dès les huict heures du matin. Notre rhume s'est à peu pres dissipé et le voyage achevera de nous débarasser du peu qui nous en reste. Pury me charge d'un million de complimens et d'amitiés pour vous et pour Mademoiselle Renou. Que faites vous l'un et l'autre? Je voudrois bien, avant de quitter ce paÿs, recevoir encore quelques bonnes nouvelles de Trye.

On veut ici absolument savoir que vous vous disposez à retourner en Angleterre, que les mémoires de votre vie s'impriment actuellement en Hollande et que vous retouchez vôtre Opéra des Muses à la sollicitation des Directeurs actuels

1. *INÉDIT*. Transcrit le 31 mai 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. f. 241-242. In-4° de 4 pages, la 4e pour l'adresse « à Madame Renou, au château de Trye par Gisors ». Traces de cachet, parafe postal. [P.-P. P.]

de ce spectacle. Ces trois nouvelles se repetent de bouche en bouche. Moy j'ay toujours répondû que tout cela ressembloit à une prétendüe lettre insérée dans les papiers Anglois, addressée par vous à Mr. Davenport qui ne l'avoit pas reçue, parceque vous ne la lui aviés pas écrite.

Jeudy passé a dû être un grand jour pour Geneve et Neufchatel. Dans la première de ces villes le Magistrat a dû ce jour présenter au Conseil General un plan d'arrangement, et les deux cents de Berne ont du aussi ce jour prononcer sur l'apel de la sentence du Sénat. Vous comprenez bien que nous aurons encore été condamnés. On dit aussi que la vente de nôtre paÿs est faite pour 800/m. ecus d'Allemagne, mais la somme est trop foible pour un achat, et il s'agit, je crois, seulement d'un emprunt. On ajoute que les Bernois, pour disposer cette cour à un pareil arrangement, lui a (*sic*) fait un pret de 10 Millions. On nous mande de Suisse que Mr. Lentulus est nommé Gouverneur de Neufchâtel et que Mr. Michel a pris (*sic*) sa démission. Mais ces nouvelles portent sur des on dit. Voila, mon cher Citoyen, ma gazette finie. Je vois que la plus grande partie de ma lettre ne contient que des nouvelles trop hazardées.

Adieu, mon cher Citoyen, puissiés-vous avoir repris tout votre apetit. et pour mieux dire, en avoir un *à la Sultan.* Mille et mille complimens à Mlle Renou.

A propos, j'oubliois de vous dire que j'ay parlé à Mr. De Lon des lettres que vous lui addresserés pour moy dont il aura grand soin, et à Mde de Faugnes de ce dont nous étions convenûs, à quoi elle a repondû comme je m'y attendois, connoissant ses sentimens pour vous et son amitié pour moy. C'est donc une chose entendüe, si jamais vous avez besoin de son ministere ce que je ne souhaite pas. A mon arrivée en Suisse je vous entretiendray sur d'autres articles que je n'ay point perdüs de vue. En attendant, je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 3578.

A MONSIEUR
MONSIEUR RENOU [1]
(Lettre de Daniel Malthus.)

24 Janvier 1768.

Je vous écris à la hâte, Monsieur, parce que je ne veux pas vous faire attendre vos livres. J'espérois beaucoup de la bibliothèque du fameux Osborne [2], mais on vient de me dire qu'elle ne se vendra qu'à deux mois d'ici. Je vous envoie Raii Methodus emendata et aucta, et Morison de plantis umbelliferis, ce qui est assez rare ; les deux derniers tomes ne le sont pas. Je ne sais pas si vous voulez dire par *Gérard emaculatus*, le titre du livre, car vous l'avez souligné comme les autres ; nos libraires ne connoissent pas ce titre, et la seule bonne édition que nous ayons du Gérard, est *Johnson sur Gerard*. Je n'ai pas pu la trouver, mais Mlle Dalton qui l'a, (sans aucun ménagement pour votre fierté) veut positivement que vous l'acceptiez.

Cette édition moderne de Dillenius, qui n'a que les estampes et la table, et qui se vend ici à 25 shillings, n'étoit pas faite, je crois, dans le dessein d'y ajouter les descriptions, et ce sera peut-être impossible de les avoir séparément. L'édition d'Oxford qui est la meilleure comme vous savez bien se vend ici quatre guinées, mais on ne la voit pas souvent chez les libraires. On a donné depuis peu le Petivenus complet en deux volumes in-folio ; le prix est de six guinées. Je mets dans le paquet un petit in-douze, qui pourra vous servir à quelque chose, et qui se vendoit autrefois avec les deux in-folio de la vieille édition, et pour ceux-là, vous pouvez les avoir à meilleur marché, mais la différence ne sera pas très grande,

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, *loc. cit.*, p. 219-222.
2. « Libraire à Londres, mort le 21 août 1767 » (*Note de M. Courtois*).

et vous perdrez quelques additions. Les cent planches, (mais n'y en a-t-il pas plus ?) étoient faites pour le système de Ray, et cependant tout est entremêlé de façon que je ne puis pas trouver votre affaire, comme vous la voulez, quoique j'aie bien feuilleté Miller, qui a acheté tout ce qu'il y avoit de Petivenus, pour le refondre dans cette nouvelle édition. J'attends vos ordres touchant ces difficultés. Nous avons dans le genre des planches, Miller à 10 guinées, 250 plantes, les plus rares ou les plus belles. Blackwell à 12 guinées, 500, celles dont on se sert dans la médecine. Tous les deux enluminés. Il y a aussi *Hill's British Herbal*, avec des planches à dix guinées enluminées, 45 shil. : simple toutes les plantes de la Grande Bretagne, et les espèces étrangères. Il combat à chaque page le système de Linnée : il l'a approuvé avant, et depuis. Il vient de publier un Systema naturae, ouvrage magnifique, qui est entre les mains de très peu de personnes. Je compte voir l'exemplaire du Duc de Northumberland ; il n'y a que celui là, et un dans la bibliothèque du Roi d'enluminés.

Ah ! Monsieur, quel bonheur pour moi que cette lettre dont vous parlez, ne fut pas mise à la poste. J'étois dans la Province de Galles, je n'aurois pas volé à votre secours, vous offrir tous mes faibles services, et vous soulager avec une tendresse que vous n'eussiez pas refusée peut-être d'une amitié réelle. L'idée d'avoir trouvé cette lettre à mon retour, me fait frissonner, et je sais bien que j'en aurois le coeur rempli à cet instant.

Cette peinture flatteuse que je me suis faite autrefois de votre séjour en Surrey, ne convenoit pas à moi, ni à un monde si peu fait pour réaliser les tableaux de l'imagination. En quelque partie du monde que vous soyez, vous ne pouvez jamais vous éloigner de mon amitié. Rien ne sera plus doux pour moi que d'apprendre de vos nouvelles, mais je vous prie très sincèrement de ne point vous gêner pour m'écrire. Je suis si loin de vouloir employer vos instants à une futile correspondance, que je suis fâché d'avoir occasionné l'apologie que vous daignez me faire. Mais non, je ne mépriserai pas tant de

croire que vous eussiez été tranquille, sans m'avoir donné le repos que je vous demandois. Je suis certain que vous pensiez à moi, et que je vous ai fait sentir quelque douceur, en le cherchant en moi-même.

J'aime plus vos commissions que tous les compliments du monde, et à moins de 5 je ne vous aurois pas pardonné le mot d'*honneur*. Madame Malthus est très flattée de vos souvenirs et parle souvent de la journée en Derbyshire, elle a une impression moins aimable de celle en Surrey. Je vous prie d'accepter de sa part quelque chose de plus que des compliments.

L'Eté passé, je commençois à herboriser tout de bon, et comme je n'avois qu'un peu de théorie, et quelques noms vulgaires, ne voyant autour de moi que mon ignorance, je m'impatientois, et pour quelques semaines, c'étoit une vraie fureur. Mais peu à peu mes promenades devenoient plus calmes. La petite cousine qui est botaniste à toute outrance, m'a aidé dans mes recherches, ma chère Henriette et ses enfants en prenoient leur part, et nous fûmes quelque fois une famille herborisante, couchée sur la pente, de cette colline que peut être vous vous rappelez. Enfin, j'ai recueilli une grande partie des plantes de ce canton. Je ne suis pas entré dans le labyrinthe des mousses, et les graminées que je désirerois comme fermier de bien connaître, me sont d'une difficulté horrible, Je me suis servi de *Hudson's Flora Anglica*, Linnaei genera, Morison et quelques autres livres de planches.

L'hiver un peu de lecture (je sens déjà l'effet de votre lettre, car je me suis saisi de l'Emile). Je fais de grandes promenades avec mes enfants. Je passe plus de temps dans les chaumières que dans les châteaux du voisinage. Il y a toujours à s'employer dans une ferme et à faire des petites expériences. Je chasse le renard, ce que je fais en partie par habitude, et en partie de ce que cela amuse mon imagination de quelque idée de vie sauvage. Cela me fait parcourir une vaste étendue de pays charmant, et je n'ai presque point de goût plus vif que celui-là. Je n'ai rien à faire dans cette chasse aux exécrables

querelles des seigneurs et des braconniers et des seigneurs entre eux mêmes. Et je donne le change, assez misérablement, je l'avoue à ma compassion, en ne voyant presque point la pauvre bête que nous poursuivons et en la croyant aussi malfaisante que nous. Je ne laisse pas d'y trouver toujours quelque chose qui me blesse.

Vous voulez que je vous parle de moi et vous ne me dites presque rien de vous même. Il y a des lettres sous votre nom qui paroissent dans les papiers publics. Je ne parle jamais de vous qu'aux deux aimables femmes que vous avez vues en Derbyshire, et par la même raison je me ferois un crime de montrer une de vos lettres. Il me seroit dur de croire qu'il n'entre que de la vanité dans ce que je sens pour vous. — Cependant si jamais je suis connu ce seroit sous le nom de l'ami de Rousseau.

Il est bien tems de vous laisser à votre repos, mais je n'oublierai pas de vous dire que je prends part très sincèrement à la joie que vous avez de la convalescence de votre ami.

		s	d
Morison L.	o «	10 «	6
[Petivenus		3	]
Ray		4	
		14 «	6

Adieu Monsieur, — Ne vous reverrai-je jamais ?

Je compte d'aller à Dijon cet été, avec une partie de ma famille, voir mon beau-frère et sa femme qui y sont.

En regardant de plus près le petit tome de Petivenus, je crois qu'il ne vous servira de rien. Je ne viens pas à bout de comprendre vos cent planches ; il y en a bien plus si vous les prenez toutes. Pour ce qui regarde Ray seulement, il y en a 72, 50 qui sont peut être celles que vous avez, et 22 de nouvelles. J'ai mis dans le Ray un avis de Milan qui vous éclaircira sur ce qu'il y a dans l'édition complette. Il vient de me

dire qu'il pense quelquefois à donner des descriptions, etc. de Dillenius, — c'est lui qui a publié l'édition moderne que vous avez.

N° 3579.

A M. Granville[1].

Trye, le 25 janvier 1768.

Je n'aurois pas tardé si long-tems, Monsieur, à vous remercier du plaisir que m'a fait la lettre dont vous m'avez honoré le 6 novembre, sans beaucoup de tracas qui, venus à la traverse, m'ont empêché de disposer de mon temps comme j'aurois voulu. Les témoignages de votre souvenir et de votre amitié me seront toujours aussi chers que vos honnêtetés et vos bontés m'ont été sensibles pendant tout le tems que j'ai eu le bonheur d'être votre voisin. Ce qui ajoute à mon déplaisir de vous écrire si tard est la crainte que cette lettre, vous trouvant déjà parti de Calwich, ne fasse un bien long circuit pour vous aller chercher à Bath. Je desire fort, Monsieur, que vous ayez cette fois entrepris ce voyage annuel plus par habitude que par nécessité, et que toutefois les eaux vous fassent tant de bien que vous puissiez jouir en paix de la belle saison qui s'approche, dans votre charmante demeure, sans aucun ressentiment de vos précédentes incommodités. Vous y trouverez, je pense, à votre retour, un barbouillage nouvellement imprimé, où je me suis mêlé de bavarder sur la musique, et dont j'ai fait adresser un exemplaire à M. Rougemont, avec prière de vous le faire passer. Aimant la musique, et vous y connoissant aussi bien que vous faites, vous ne dédaignerez peut-être pas de donner quelques moments de solitude et d'oisiveté à parcourir une espèce de livre qui en traite tant bien

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

que mal : j'aurois voulu pouvoir mieux faire ; mais enfin le voilà tel qu'il est.

Le défaut d'occasion, Monsieur, pour faire partir cette lettre, rend sa date bien surannée, et me l'a fait écrire à deux fois : l'occasion même d'un ami prêt à partir, et qui veut bien s'en charger, ne me laisse pas le temps de transcrire ma réponse à l'aimable bergère de Calwich, et me force à la laisser partir un peu barbouillée : veuillez lui faire excuser cette petite irrégularité, ainsi que celle du défaut de signature, dont vous pouvez savoir la raison. Recevez, Monsieur, mes salutations empressées et mes voeux pour l'affermissement de votre santé.

L'HERBORISTE
DE LA DUCHESSE DE PORTLAND

Comme l'exemplaire du *Dictionnaire de Musique* qui vous étoit destiné avoit été adressé à M. Vaillant, qui n'a jamais paru fort soigneux des commissions qui me regardent, j'en ai fait envoyer depuis un second à M. Rougemont pour vous le faire passer au défaut du premier.

N° 3580.

A MADEMOISELLE DEWES[1].

Le 25 janvier 1768.

Si je vous ai laissé, ma belle voisine, une empreinte que vous avez bien gardée, vous m'en avez laissé une autre que j'ai gardée encore mieux. Vous n'avez mon cachet que sur un papier qui peut se perdre, mais j'ai le vôtre empreint dans mon coeur, d'où rien ne peut l'effacer. Puisqu'il étoit certain que j'emportois votre gage, et douteux que vous eussiez conservé le mien, c'étoit moi seul qui devois desirer de vérifier

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

la chose ; c'est moi seul qui perds à ne l'avoir pas fait. Ai-je donc besoin, pour mieux sentir mon malheur, que vous m'en fassiez encore un crime ? cela n'est pas trop humain. Mais votre souvenir me console de vos reproches ; j'aime mieux vous savoir injuste qu'indifférente, et je voudrois être grondé de vous tous les jours au même prix. Daignez donc, ma belle voisine, ne pas oublier tout-à-fait votre esclave, et continuer à lui dire quelquefois ses vérités. Pour moi, si j'osois à mon tour vous dire les vôtres, vous me trouveriez trop galant pour un barbon. Bonjour, ma belle voisine. Puissiez-vous bientôt, sous les auspices du cher et respectable oncle, donner un pasteur à vos brebis de Calwich !

N° 3581.

[Lamotte à Rousseau][1].

J'envoie, Monsieur, chercher de l'ouvrage chez le menuisier de Trye, et je profite de cette occasion pour vous faire tenir les nouvelles de Leide.

Depuis notre entrevue, ma fille unique, âgée de 5 ans, a eu la fiévre continue avec du redoublement dont à peine elle est délivrée. Cette maladie a couté à sa mére comme à moi, une frayeur qui n'est pas encore bien calmée. Sans cela, j'avais bien le projet d'aller moi-même chercher mes gazettes anciennes, et de vous porter celle-ci. Dans l'instant, Monsieur, je reçois celles que vous me renvoyez avec votre billet du 26[2]. Je n'ai que le temps de vous assurer que je ne vous enverrai plus ni vin ni eaux que vous ne l'ordonniez. Ne me sachez pas mauvais gré d'avoir risqué sans permission ce premier envoi, et soyez persuadé que je suis tout-à-fait empressé d'aller

1. *INÉDIT*. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothéque de Neuchâtel.
2. Ce billet n'est pas connu.

user avec vous de cet abattement dont vous me parlez dans
tre dernière lettre[1], et qui me fait une peine incroyable.

LAMOTTE

à la houssaye, 28 janvier 1768.

N° 3582.

A M. LE MARQUIS DE MIRABEAU[2].

Trye, le 28 janvier 1768.

Je me souviens, mon illustre ami, que le jour où je renonçai x petites vanités du monde, et en même temps à ses avanges, je me dis, entre autres, en me défaisant de ma montre : race au ciel, je n'aurai plus besoin de savoir l'heure qu'il t. J'aurois pu me dire la même chose sur le quantième, en e défaisant de mon almanach ; mais, quoique je n'y tienne us par les affaires, j'y tiens encore par l'amitié ; cela rend es correspondances plus douces et moins fréquentes : c'est urquoi je suis sujet à me tromper dans mes dates de semaine, même quelquefois de mois. Car, quoique avec l'almanach sache bien trouver le quantième dans la semaine, sachant jour, quand il s'agit de trouver aussi la semaine, je suis talement en défaut. J'y devrois pourtant être moins avec us qu'avec tout autre, puisque je n'écris à personne plus uvent et plus volontiers qu'à vous.

Conclusion : nous ne ferons d'opéra ni l'un ni l'autre ; c'est quoi j'étois d'avance à peu près sûr. J'avoue pourtant que, ns ma situation présente, quelque distraction attachante et réable me seroit nécessaire. J'aurois besoin, sinon de faire la musique, au moins d'en entendre, et cela me feroit même aucoup plus de bien. Je suis attaché plus que jamais à la litude ; mais il y a tant d'entours déplaisants à la mienne,

. Cette lettre n'est pas connue.
. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

et tant de tristes souvenirs m'y poursuivent, malgré moi, qu'il m'en faudroit une autre encore plus entière, mais où des objets agréables pussent effacer l'impression de ceux qui m'occupent, et faire diversion au sentiment de mes malheurs. Des spectacles où je pusse être seul dans un coin et pleurer à mon aise, de la musique qui pût ranimer un peu mon coeur affaissé ; voilà ce qu'il me faudroit pour effacer toutes les idées antérieures, et me ramener uniquement à mes plantes, qui m'ont quitté pour trop long-temps cet hiver. Je n'aurai rien de tout cela, car en toutes choses les consolations les plus simples me sont refusées ; mais il me faut un peu de travail sur moi-même pour y suppléer de mon propre fonds.

On dit à Paris que je retourne en Angleterre. Je n'en suis pas surpris ; car le public me connoît si bien, qu'il me fait toujours faire exactement le contraire des choses que je fais en effet. M. Davenport m'a écrit des lettres très honnêtes et très empressées pour me rappeler chez lui. Je n'ai pas cru devoir répondre brutalement à ses avances, mais je n'ai jamais marqué l'intention d'y retourner. Honoré des bienfaits du souverain, et des bontés de beaucoup de gens de mérite dans ce pays-là, j'y suis attaché par reconnoissance, et je ne doute pas qu'avec un peu de choix dans mes liaisons je n'y pusse vivre agréablement ; mais l'air du pays qui m'en a chassé n'a pas changé depuis ma retraite, et ne me permet pas de songer au retour. Celui de France est de tous les airs du monde celui qui convient le mieux à mon corps et à mon coeur ; et, tant qu'on me permettra d'y vivre en liberté, je ne choisirai point d'autre asile pour y finir mes jours.

On me presse pour la poste, et je suis forcé de finir brusquement, en vous saluant avec respect et vous embrassant de tout mon coeur.

N° 3583.

A Madame
Madame de La Tour [-de Franqueville]
Rue du Croissant, proche
la rue du Gros-Chenêt
Quartier de Montmartre
A Paris [1].

Ce 28 Janv^{r} 1768.

Je crains bien, chère Marianne, qu'une lettre que je vous écrivis il y a dix ou douze jours ne se soit égarée par ma faute, en ce que, m'étant très mal à propos fié à ma mémoire, qui est entiérement éteinte, au lieu de mettre sur l'addresse la rue du Croissant, je mis seulement la rue du Gros-Chenet. Ce qui augmenteroit mon chagrin de cette perte est que j'entrois, dans cette lettre, dans bien des détails que j'aurois desiré n'être vus que de vous. Peut-être aussi que vôtre silence ne vient que de ce que vous ignorez mon addresse. Elle est tout simplement, *A M. Renou, à Trye, par Gisors*. J'attens de vous un mot d'éclaircissement, et j'attens en même tems des nouvelles de vôtre santé, et l'assurance que vous m'aimez toujours.

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

N° 3584.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
négociant à Genève[1].

A Trye le 29. Janv^{r} 1768.

J'ai receu, mon digne ami, votre paquet du 22, et il me seroit egalement parvenu sous l'addresse que je vous ai donnée quand vous n'auriez pas pris l'inutile précaution de la double envelope, sous laquelle il n'est pas même à propos que le nom de votre ami paroisse en aucune façon. C'est avec le plus sensible plaisir que j'ai enfin appris de vos nouvelles : mais j'ai été vivement ému de l'envoi de votre famille à Lausanne, cela m'apprend assez à quelle extrémité votre pauvre Ville et tant de braves gens dont elle est pleine sont à la veille d'être réduits. Tout persuadé que je sois que rien ici bas ne mérite d'être acheté au prix du sang humain, et qu'il n'y a plus de liberté sur la terre que dans le coeur de l'homme juste ; je sens bien toutefois qu'il est naturel à des gens[2] de courage, qui ont vécu libres de préférer une mort honorable à la plus dure servitude. Cependant, même dans le cas le plus clair de la juste defense de vous-mêmes, la certitude où je suis qu'eussiez-vous pour un moment l'avantage vos malheurs n'en seroient ensuite que plus grands et plus surs, me prouve qu'en tout état de cause les voyes de fait ne peuvent jamais vous tirer de la situation critique où vous etes qu'en aggravant vos malheurs. Puis donc que perdus de toutes façons supposé qu'on ose pousser la chose à l'extreme vous étes prets à vous ensevelir

1. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 101, 102. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, cachet de cire rouge. L'empreinte représente un ours (ou un autre animal) debout, tenant des fleurs. D'Ivernois a noté qu'il avait reçu cette lettre le 4 février et répondu le 10. [Th. D.]

2. Le mot « gens » est en surcharge sur « hommes », précédemment écrit.

sous les ruines de la patrie, faites plus ; osez vivre pour sa gloire au moment qu'elle n'existera plus. Oui, Messieurs, il vous reste dans le cas que je suppose un derniér parti à prendre, et c'est j'ose le dire, le seul qui soit digne de vous : c'est, au lieu de souiller vos mains dans le sang de vos compatriotes, de leur abandonner ces murs qui devoient être l'azile de la liberté et qui vont n'être plus qu'un repaire de tirans. C'est d'en sortir tous, tous ensemble, en plein jour, vos femmes et vos enfans au milieu de vous, et puisqu'il faut porter des fers, d'aller porter du moins ceux de quelque Grand Prince, et non pas l'insupportable et odieux joug de vos égaux. Et ne vous imaginez pas qu'en pareil cas vous resteriez sans azile : vous ne savez pas quelle estime et quel respect votre courage, votre moderation, votre sagesse ont inspiré pour vous dans toute l'Europe. Je n'imagine pas qu'il s'y trouve aucun souverain, je n'en excepte aucun, qui ne receut avec honneur, j'ose dire avec respect, cette colonie émigrante d'hommes trop vertueux pour ne savoir pas être sujets aussi fidelles qu'ils furent zélés citoyens. Je comprens bien qu'en pareil cas plusieurs d'entre vous seroient ruinés, mais je pense que des gens qui savent sacrifier leur vie au devoir sauroient sacrifier leurs biens à l'honneur et s'applaudir de ce sacrifice, et qu'après tout, ceci n'est qu'un dernier expedient pour conserver sa vertu et son innocence quand tout le reste est perdu. Le coeur plein de cette idée je ne me pardonnerois pas de n'avoir osé vous la communiquer. Du reste vous étes éclairés et sages, je suis très sur que vous prendrez toujours en tout le meilleur parti, et je ne puis croire qu'on laisse jamais aller les choses au point qu'il est bon d'avoir prévu d'avance pour être prets à tout évenement.

Si vos affaires vous laissent quelques momens à donner à d'autres choses qui ne sont rien moins que pressées, en voici une qui me tient au coeur, et sur laquelle je voudrois vous prier de prendre quelque éclaircissement dans quelqu'un des voyages que je suppose que vous ferez à Lausanne tandis que votre famille y sera. Vous savez que j'ai à Nion une tante qui

m'a élevé et que j'ai toujours tendrement aimée, quoique j'aye une fois comme vous pouvez vous en souvenir, sacrifié le plaisir de la voir à l'empressement d'aller avec vous joindre nos amis. Elle est fort vieille, elle soigne un mari fort vieux ; j'ai peur qu'elle n'ait plus de peine que son age ne comporte, et je voudrois lui aider à payer une servante pour la soulager. Malheureusement quoique je n'aye augmenté ni mon train ni ma cuisine, et que je n'aye aucun domestique à mes gages, et que je sois ici logé et chauffé gratuitement, ma position me rend la vie ici si dispendieuse que ma pension me suffit à peine pour les dépenses inévitables dont je suis chargé. Voyez, cher ami, si cent francs de france par an pourroient jetter quelque douceur dans la vie de ma pauvre vieille tante, et si vous pourriez les lui faire accepter. En ce cas, la prémiére année courroit depuis le commencement de celle-ci, et vous pourriez la tirer sur moi d'avance, aussi-tôt que vous aurez arrangé cette petite affaire-là. Mais je vous conjure de voir que cet argent soit employé selon sa destination, et non pas au profit de parens ou voisins âpres, qui souvent obsèdent les vieilles gens. Pardon, cher ami, je choisis bien mal mon tems ; mais il se peut qu'il n'y en ait pas à perdre.

Je recevrai toujours avec plaisir de vos nouvelles et je présume qu'elles me parviendront surement ; cependant il convient par prudence que nous ne nous écrivions que quand il sera necessaire, afin que notre correspondance toute innocente qu'elle est, n'excite l'attention de personne. Lorsque vous serez dans le cas de votre voyage de Normandie, souvenez-vous de tout ce que je vous recommandois pour celui d'Angleterre ; c'est le même cas, et sans exception, pour plus de sureté. Je vous embrasse de tout mon coeur. Mlle Renou est très touchée de votre souvenir et vous salue mille fois[1].

1. Ce dernier alinéa est *INÉDIT*.

N° 3585.

De Marianne
[Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau][1].

Le 30 janvier 1768.

Je suis actuellement à votre égard, mon cher Jean-Jacques, ce que vous fûtes au mien, dans un temps où notre commerce tenoit de l'enchantement ; je ne sais de vous que ce que vous daignez m'en apprendre, et cela non seulement afin de n'être pas ballotée par cent contes ridicules, mais encore parce qu'il n'appartient qu'à vous de m'instruire sur un objet aussi intéressant que vous. J'ignore donc absolument sous quel nom vous êtes connu dans l'heureux canton que vous habitez (heureux s'il vous est agréable toutefois ; car je trouverois bien malheureux tout asile où vous ne vous plairiez pas) ; et, plutôt que de le demander, je confie encore cette lettre à M. Guy, que je prie instamment de saisir la première occasion de vous la faire passer. J'ai tremblé en lisant la suscription de la vôtre, du danger que j'avois couru de ne pas la recevoir ; mon adresse n'étoit pas exactement mise ; enfin, cette lettre m'est parvenue, et j'en ai d'autant plus loué Dieu, que la quantité de personnes qui portent mon nom, rend les méprises faciles et ordinaires.

Comptez-vous rester à Trye, mon illustre ami ? Ou faudra-t-il encore que les gages de mon souvenir franchissent un espace immense pour aller jusqu'à vous ? Vous ne me dites rien de vos projets, de votre santé, de vos occupations : l'avenir qui vous promit le dédommagement du passé, semble ne point fixer votre attention. A votre âge, mon ami, on a encore tant à vivre, on peut faire un si utile emploi de ses jours ; on doit tout au monde, quand on a reçu du ciel autant

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc., tome II, 241-246.

que vous. Que je voudrois vous voir, même à présent, l'émulation d'un jeune homme qui entre dans la carrière ! Mais ce que je veux par-dessus tout, c'est vous voir bien portant et tranquille.

Vous êtes trop bon mille fois, mon cher Jean-Jacques, d'imaginer me devoir quelque reconnoissance, pour le témoignage public que mon coeur vous a rendu. Pressée par la vérité, la tendresse et l'indignation, comment aurois-je pu me taire, ayant la faculté de parler ? C'est moi qui vous dois des actions de grâces sans nombre, de la disposition favorable qui vous a fait passer par-dessus ma témérité, pour ne vous attacher qu'à mon zèle ; cette disposition, à laquelle je suis si sensible, m'encourage à vous demander la permission de vous envoyer le manuscrit que la détention de M. Guy m'empêcha de mettre au jour. Privée de l'espoir de vous servir, prix le plus flatteur que je puisse attendre de mes peines, il n'est pas juste que mon ouvrage ne soit pas au moins honoré d'un de vos regards. Cette complaisance vous prendra peu de temps ; il n'est pas long. A la vérité, au sujet près, cette lecture peut être fort insipide pour tout autre ; mais pour vous, Jean-Jacques, si votre esprit la rejette, votre coeur doit la goûter. Cependant, mon inestimable ami, si mes prétentions, à cet égard, vous paroissent excessives, vous savez qu'outre le droit de me juger, vous avez celui de me conduire. Donnez-moi vos ordres, votre adresse, et dites-moi quel nom je dois chérir. Mais faites tout cela bien à votre aise : si je desire avec vivacité, j'attends avec résignation ; j'ai même du plaisir à croire que vous ne craignez point que mon amitié se ralentisse, quand vous différez des détails bien propres à la nourrir. Tel est le cours que vous avez fait prendre à mes idées. Quant à ma façon de penser pour vous, elle est toujours la même, parce que vos malheurs ne pouvoient rien ajouter à l'impression de votre mérite. L'enthousiasme porte les sentimens à leur plus haut degré d'énergie chez tout autre, comme chez moi ; ce qui distingue le mien, c'est qu'il est perpétuel.

Peut-être connoissez-vous des vers qu'on a faits pour mettre

au bas de votre portrait; peut-être aussi ne les connoissez-vous pas; à tout hasard, les voici:

Rousseau, prenant toujours la nature pour maître,
Fut, de l'humanité, l'apôtre et le martyr;
Les mortels, qu'il voulut forcer à se connoître,
S'étoient trop avilis pour ne pas l'en punir:
Pauvre, errant, fugitif, et proscrit sur la terre,
Sa vie à ses écrits servit de commentaire:
La fière vérité, dans ses hardis tableaux,
Sut, en dépit des grands, montrer ce que nous sommes.
Il devoit de nos jours trouver des échafauds;
Il aura des autels, quand il naîtra des hommes.

N° 3586.

DE LA MÊME
[Mme DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU][1].

Le 30 janvier 1768.

Je reçois dans l'instant votre lettre du 28, mon cher Jean-Jacques; celle du 20 m'est parvenue malgré le vice de la suscription. Des mémoires à dresser, des consultations à faire, des réponses indispensables à rendre, des malheureux à écouter, m'ont empêchée d'y répondre jusqu'à ce matin, où je vous ai écrit une lettre que j'ai envoyée à M. Guy qui m'a assurée que vous la recevriez lundi. Je suis bien fâchée de l'inquiétude que vous avez eue; mais, si nous étions dans une correspondance aussi suivie que je le desirerois, je serois à mon tour quelquefois obligée de vous demander grâce. Il y a telle de mes amies qui m'écrit trois fois contre moi une, quoique je ne sois pas dans le cas du *fripon* dont vous parlez.

Je reviens sur mon énumération qui me paroît un peu fastueuse; croyez cependant, mon bien cher ami, qu'à quelque

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc., t. II, p. 247-249.

point que je desire de posséder votre estime, je n'en jouirois pas si je l'avois surprise. Il *ne faut pas tout dire à l'imagination*, bien moins encore au coeur, plus pénétrant qu'elle; mais j'ai voulu vous donner de mon silence des raisons que vous pussiez goûter. Je crois que l'on doit dire ce qui intéresse les gens à qui on parle, quand ils ne peuvent pas le présumer; et d'ailleurs il est très-vrai qu'indépendante de toute la terre, par mon état, et sur-tout par ma façon de penser, comme le sort m'a environnée d'amis infortunés, je passe mes jours à solliciter les grands, sans en tirer souvent d'autre fruit, que d'apprendre à les connoître. Voilà mon apologie, mon cher ami; que ne m'avez-vous vue assez pour qu'elle soit superflue!

N° 3587.

A Monsieur
Monsieur Coindet,
à l'Hotel Le Blanc, rue de Cléry
A Paris[1].

A Trye le 30 Janv^r^. 1768.

Sur votre derniére lettre, sur celle de M. du Peyrou je regardois votre entiére guérison comme si prochaine et si sure que je n'aurois pas été surpris de l'apprendre de vous-même en vous voyant. Me voila loin de mon compte par votre lettre d'avant hier. Elle m'a donné sur l'état de votre pied un soupçon qu'il faut absolument vérifier et tout au plus vite. L'impossibilité de le mouvoir et la continuation de l'enflure me font craindre que ce ne soit pas seulement une entorse mais qu'il n'y ait quelque chose de démis. Si cela étoit vous

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. 203, n° 67, 4 p. in-4°, la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge, l'empreinte indistincte. [Th. D.]

ne guéririez point que l'articulation ne fut rétablie en tirant fortement le pied. Cela est douloureux mais court et il n'y a point d'autre moyen, que je sache. Faites examiner attentivement la chose, et surtout prenez garde au chirurgien dont vous vous servez; car ces gens-là sont expers à prolonger les moindres maux et à se faire d'une bagatelle ce qu'ils appellent une vache-à-lait.

Comme vous ne voulez pas me faire ici derechef garde-malade, et que d'ailleurs j'ai fait de ne l'être plus un serment que quoiqu'il arrive je ne violerai jamais, vous devez renvoyer toute idée de voyage jusqu'à ce que votre plus parfait rétablissement soit bien confirmé. Après cela venez passer quelques jours ici pour gouter le plaisir de la promenade après avoir resté si longtems enfermé. Nous vous y recevrons de notre mieux, du moins avec grand plaisir[1] nous-mêmes, et dussiez-vous faire six repas au lieu de quatre, à moins que vous ne soyez plus insatiable que l'homme de la mer, nous tâcherons de ne vous pas laisser manquer de vivres. Je suis bien de votre avis qu'il faut d'abord venir seul. L'empressement de M. D'Espremenil est très honnête et je ne demande pas mieux que d'y répondre, mais je suis bien aise d'en causer avec vous auparavant. Je vous prie de le saluer de ma part. Donnez-moi de vos nouvelles. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 3588.

[Coindet à Rousseau][2].

Paris, le 31e janvier 1768.

Je reçois dans l'instant la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire hier; je me hâte d'y répondre et de vous

1. Faut-il suppléer [pour], que J.-J. aurait omis ? [Th. D.]

2. Transcrit de l'imprimé dans le tome XIV des *Annales de la Société J.-J. R.*, p. 235-236. L'adresse est: « A Monsieur | Monsieur Renou | au château de Trye | par Gisors ».

remercier de votre attention. Je n'ai certainement qu'une foulure ; mais elle a été si violente et les nerfs si offensés que mon chirurgien n'est point surpris que les choses ne soient pas redevenues ce qu'elles étoient auparavant. Ce chirurgien est celui de toute la famille de Mme d'Azaincourt ; c'est un garçon honnête et qui sûrement ne cherche pas à prolonger mon mal ; je le connois depuis dix ans. Enfin cela va mieux et j'essayai de mes forces en sortant hier ; je ne m'en suis pas mal trouvé ; ce matin l'enflure est encore diminuée, mais elle augmente cependant en proportion de l'exercice que l'on m'a pourtant ordonné de prendre.

D'ailleurs, je me porte très bien, mais je n'ai nulle envie de risquer de vous aller embarrasser d'un éclopé et malgré le grand empressement de vous voir, je tarderai jusques à ce que je sois parfaitement guéri, vous aimant encore mieux pour vous que pour moi et ne voulant vous causer aucune espèce d'inquiétude. Si le mieux continue, j'espère d'être en état de faire cette course vers les derniers jours gras ; je vous avertis toutefois que vous aurez bon marché de mon appétit, car le manque d'exercice me l'a totalement ôté. En voilà bien long sur ce qui me regarde et pourtant vous ne m'avez rien dit comment vous vous trouviez à présent malgré l'inquiétude que je vous ai montrée.

Je me proposois de voir Mme de Verdelin ; elle étoit sortie. M. et Mme d'Azaincourt m'ont chargé de mille amitiés pour vous ; M. Loyseau, que j'ai rencontré en sortant de chez Mme Necker, vous écrira sous peu ; il vous embrasse et moi aussi de tout mon coeur.

Bien des complimens à Melle Renou. Je m'acquitterai de votre commission pour M. d'Espréménil.

N° 3589.

[LE PRINCE DE CONTI À ROUSSEAU][1].

Ce 3 février [1768].

J'aurois peut-être à vous gronder, Monsieur; j'aurois quelques reproches à vous faire de l'espèce d'inquiétude que vous avez eue, du doute où vous avez été de la constance de mon amitié, de quelques démarches que vous avez faites sans me les communiquer, mais l'amitié ne reproche point. Vous avez été tourmenté, elle ne doit que compatir à vos tourmens. J'ai pris les mesures nécessaires pour que vous puissiez remplir en sûreté les nouvelles spéculations que vous avez faites pour vous fixer dans des lieux plus propres à votre santé. Vous pouvez donc, je crois, sans danger, suivre le projet de vous établir dans le ressort de Dombes, et même vous en approcher en attendant que les arrangemens pour vous y établir soient faits, et en acceptant un séjour passager qui vous est offert dans la Bresse; mais tous ceux dont j'ai besoin pour votre service exigent toujours le nom de Renou, et excluent constamment tout séjour dans le ressort de Paris. Si tout dépendoit de moi, vous seriez moins contrarié; mais il faut plier sous les circonstances. Croyez, Monsieur, à mon amitié, je vous en prie, et comptez-y[2] toujours.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 13, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.
2. *Sic*, et non « croyez-y », comme imprime Streckeisen.

N° 3590.

[Guy à Rousseau][1].

A Paris le 3e février 1768.

Monsieur,

Il y a longtems que je me proposois de vous écrire, mais j'attendois ou qu'il se présentât quelque chose qui pût me fournir matière à cela, ou de vous entretenir des choses relatives à vos commissions. Mais comme nous n'avons eu aucun évènement dans la littérature ni autre part, et que M. Dupeyrou, que j'ai bien eu l'honneur de voir plusieurs fois, ne m'a pas remis le *livre* que je comptois recevoir par lui ou par quelque autre, je ne me suis pas pressé à (*sic*) interrompre ou votre repos, ou vos amusements, pour lire mes épitres. La lettre incluse, que je reçois, me tire de ma tranquil[l]ité, qui n'est pas naturelle chez moi, car je suis toujours en peine et inquiet des personnes que j'aime.

J'ai donc eu l'honneur de voir M. Dupeyrou, que j'ai trouvé passablement bien portant, il m'a dit vous avoir laissé pareillement assez bien portant, malgré le froid le plus vif que j'aye essuyé de ma vie.

Je compte que vous aurez trouvé, comme je vous l'avois annoncé, le montant de la lettre de change sur Londres; du moins je l'avois bien arrangé dans la brochure. J'en ferai de même pour la rente de l'année dernière, que la maison vous fait : quelques gros payemens que nous avons eu à faire depuis une couple de mois ont empêché d'une façon (*sic*) que je ne l'aye fait plutost ; à la vérité, j'étois à ce sujet fort tranquil[l]e, sur ce que vous me marquâtes que cela ne vous pressoit pas.

Vous gardez donc ce mauvais livre, quoique sans explica-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Guy-Duchesne, fol. 94, 95. Sans adresse ni cachet. 4 p. in-4° de texte. [Th. D.]

ions aux figures; j'ai écrit à un ami à Londres pour les faire venir, car Briasson m'a bien assuré n'en avoir jamais eu : 'Arabie entière n'a jamais fourni son pareil.

M. Dupeyrou a été témoin que j'ai envoyé un second exemlaire du Dictionnaire pour M. Granville, parce que je n'ai as encore reçu des nouvelles que le premier y [1] eût été remis, nême celui du Roy. C'est une chose que je ne conçois pas. Le Roy de Prusse a bien reçu le sien ; il m'en a fait remercier ar une lettre de M. Catt, secrétaire de ses commandemens, omme commissionnaire. Je [ne] néglige rien pour faire couer (*sic*) cette édition où vous trouvez tant de fautes : il (*sic*) e va pas absolument vite, mais je vous jure que je ne pense as que ce soit le sujet de ces fautes qui en rendent (*sic*) débit lent. Ceux qui devroient les apercevoir ne veulent as le lire, tant la race des musiciens est méchante et bête : ne risque rien de la taxer en général de bête, je veux dire classe qui en fait métier ; la pluspart n'ont qu'une théorie ratique (*sic*) et ne con[n]oissent que le blanc, le noir, dans otre livre, mais les amateurs connoisseurs le distinguent. insi, un peu de patience ; ne parlons pas surtout de nouvelle dition, afin de débiter l'actuelle, &c. (*sic*).

Tout ce que vous aurez à faire passer à M. Le N. lui sera emis surement. Le pauvre homme a bien souffert par ces rands froids; il n'est même pas encore trop bien remis ; il y st devenu sourd étonnamment.

Madame Duchesne, qui va mieux de sa jambe est cependant ans son lit par la grippe, qui n'a pas cru devoir lui faire râce ; les enfants se portent à merveille et vous saluent tout leur coeur. Tout ce que vous tirerez sur la maison, ut honneur y sera fait : agissez en conséquence.

Bien nos complimens à Madlle Le V...

Je suis, Monsieur, avec attachement,
votre très humble et trés
ob. serviteur

Guy

1. En Angleterre.

N° 3591.

[Coindet à Rousseau][1].

Paris le 6e février 1768.

J'ay répondu, mon très cher, le 31e passé à votre lettre du 30. — Je vous envoye une lettre que Mr Moultou m'a écrite, vous verrez de quoy il s'agit et ce que vous jugerez à propos de faire, je ne crois pas qu'il soit nécessaire que j'ajoute rien à celà. Notre pauvre patrie est vraiment dans un grand danger et je vois les gens les plus ennemis du parti négatif trouver que les représentants vont beaucoup trop loin. — Dieu veuille nous donner bientôt la paix.

On fait courir le bruit que vous retournez en Angleterre chez M. Davenport et même que vous êtes parti ; j'ai assuré que certainement il n'en étoit rien. Le public est toujours le même : il parle sans cesse à tort et à travers.

Mon pied va chaque jour un peu mieux et l'enflure n'est [pas] encore tout à fait dissipée. J'ai bien de l'impatience qu'il me permette de vous aller voir, et j'espère que ce sera bientôt, comme je vous l'ai dit. J'ai eu l'honneur de voir Mme de Verdelin avant-hier ; elle se portoit assez bien. Melle sa fille va toujours à peu près de même ; elle me demande de vos nouvelles avec empressement. Adieu, je suis très pressé, et vous embrasse bien.

Je passai hier au Temple ; je ne trouvai pas S. A. ; on me dit qu'elle se portoit très bien. J'écris à M. Moultou que je vous ai envoyé sa lettre.

1. Transcrit de l'imprimé dans le tome XIV des *Annales de la Soc. J.-J. R.*, p. 236-237. L'adresse est : « A Monsieur | Monsieur Renou | Au château de Trye | par Gisors ».

N° 3592.

[Moultou à Coindet][1].

Il faut, mon cher Monsieur, que je cause quelques moments avec vous, et que je vous parle un peu des affaires de nôtre patrie a laquelle vous ne prenez pas un interet moins tendre que moi.

Vous savez sans doute, Monsieur, que le Conseil après s'être ırmé longtemps d'une fermeté peu politique s'est enfin vu réduit a raiter avec ses Concitoyens ; et qu'en consequence il leur a offert leux projets de conciliation qui ont également déplu à la Généralité. Cependant si l'un des deux projets n'est pas accepté, je ne crois pas que le Conseil veuille fére de nouveaux sacrifices, et je tiens Genève perduë parce qu'il n'y aura plus de Gouvernement et que l'élection les Syndics qu'il faudra fére et que le peuple ne voudra pas fére nous onduit nécessairement a une violation du Prononcé qui nous expoera a toute l'indignation des garants.

Il serait possible, Monsieur, que vous nous rendissiés un service mportant et qui préviendrait peut être vôtre ruine. Si Mr Rousseau onnait le projet du Conseil, il doit voir qu'a bien des égards il est rès avantageux pour les Citoyens ; s'il le trouve avantageux, il doit omprendre que notre situation est telle que nous ne devons pas népriser une assez bonne paix qui nous sauve, pour l'espoir incertain 'un gouvernement plus ou moins parfait que certainement nous 'obtiendrons pas, en nous exposant de nouveau a touts les risques ue nous avons couru et auxquels nous n'avons échapé que par une spéce de miracle. Que voudrais-je donc, Monsieur ? qu'il écrivit a uelcun de ses Concitoyens une lettre qui leur fit sentir ce qu'il y a 'avantageux pour eux dans l'un ou l'autre des projets du Conseil : u'il les combinat même s'il le voulait, qu'il indiquat les corrections u'il faudrait y fére pour les rendre meilleurs. Soyés sur que toute orrection raisonable sera acceptée. Je suis persuadé que les Conseils eulent sincérement aujourd'hui la paix ; mais ils ne veulent pas une aix flétrissante, une paix qui fasse une pure démocratie du Gouverement. Et cela conviendrait il a une ville riche pleine d'Artisans et e Négociants. Voici donc, Monsieur, ce que je vous demande ıstamment ; aussi tôt après ma lettre reçuë allés voir Mr R. s'il est

1. *INÉDIT*. Transcrit en 1905 de l'original autographe sans adresse et non signé, nservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

prés de Paris et que vous en aiés le temps ; ou du moins écrivez lui*, demandez lui ce qu'il pense des deux projets ; s'il vous parait les approuver suppliés le de l'écrire à quelquun des 24. a Genéve, et de le charger de montrer sa lettre. S'il ne les approuve pas, alors Monsieur, n'allez pas plus loin. Il me semble que Mr R. doit s'interesser a nôtre situation, si nous perissons n'aura-t-il pas des regrets amers de notre perte. Si nous sortons au contraire avec honneur de nos malheureux troubles, si nôtre gouvernement vaut mieux qu'il ne valait auparavant ; ne sera-t-il pas charmé d'y avoir contribué jusques a la fin. Je ne vous dissimule point que le peuple n'est plus raisonable, aigri par les torts du Conseil, il écoute plus sa passion qu'il ne consulte ses vrais interets. Il veut a tout prix des Grabeaux sur le 25 ou sur le deux cent. Jamais peuple pourtant n'a jugé tumultueusement ses magistrats sans les entendre ; coment est-ce que les magistrats rendraient des jugements équitables contre des Citoyens qui les jugeraient toutes les années ? Il me semble que le vrai principe de notre Constitution c'est l'égalité politique de ses membres, et la

* « Vous devez avoir à Paris des exemplaires des deux projets du Conseil ; si vous ne les avez pas, ils reviennent à ceci :

« 1° L'Élection de la moitié du 200 donnée au Conseil Général.

« 2° Nul ne pourra être élu du petit Conseil, qu'il n'ait été auditeur, ou qu'il ne soit membre du soixante ; lequel soixante sera élu en entier par le Conseil Général. Au moyen de cette Loy, vous voiés que tout membre du petit Conseil aura passé une fois par les suffrages du peuple, vous voiés encore que l'on peut écarter du Gouvernement toute famille suspecte. Je vous dirai entre nous que c'est moi qui ai fourni l'idée de cette institution, mais je restraignais l'éligibilité des Conseillers au seul Conseil des soixante fait par le peuple, la Commission du Conseil a étendu ce droit à ceux qui ont été auditeurs, cela gate un peu mon idée. Mais il serait facile d'obtenir cette correction du Conseil.

« A la place de ce 2d article, le second projet donne au Conseil Général l'Election de la moitié du petit Conseil, cela ne me paraît pas si avantageux pour le peuple ; parce qu'il est obligé de nommer les Conseillers qu'il doit fère, sur deux sujets que le deux cent lui présentera, sans ligne de nouvelle Election. Dailleurs dans ce systéme on ne peut écarter aucune famille, elles entreront par l'élection du Conseiller fait par le 200. Le contraire est bien important dans toute République, nous l'avons appris par experience dans la nôtre.

« 3° L'un et l'autre projet accordent au peuple tout ce qu'il avait demandé dans les représentations.

« 4° Chaque année on donnera la Bourg[e]oisie a deux natifs moienant 500 écus.

« 5° Dans l'un et l'autre projet on ne porte aucune atteinte au droit de représentation.

« 6° Il n'y est point question du prononcé des garants. Mais seulement *on suivra pour le Lieutenant la même règle que dans l'Election des Syndics c'est-à-dire que touts les membres eligibles du petit Conseil seront presentés ensemble au C. General sans ligne de N. Election* » (Note de Moultou).

balance en faveur du peuple : une facilité égale pour chacun d'eux d'arriver s'ils en sont dignes aux 1eres places du Gouvernement. Or c'est ce que donnent les projets. L'ancienne Constitution avait cet affreux inconvenient, que toute la composition du Gouvernement était entre les mains du petit Conseil. De la l'aristocratie qui se resserrant en un petit nombre de familles et s'y perpetuant, devenait une oligarchie odieuse. Il me semble donc qu'à beaucoup d'égards ce projet doit plaire a Mr Rousseau. Si on nous l'avait donné il y a un an, nous l'aurions reçu avec des transports de joie. Pourquoi le rejetter avec hauteur aujourdhuy. D'autant plus que sa rejection est la perte de la Republique. Sept a huit membres du Conseil ont demandé et plusieurs obtenu leur décharge. Les autres feront la même chose j'en suis sur, le deux cent suivra, si le projet est rejetté. Cette seule révolution ébranlera la Republique, si les Garants s'en mêlent elle est détruite. La Pauvreté est déjà extréme dans un certain ordre du peuple, si nos affaires durent encore elle augmentera : Nous sommes dans une situation déplorable, et tout nous dit qu'il faut finir. Que Mr R. nous aide donc, qu'il m'écrive a moi s'il le veut, une de ses lettres peut sauver la Republique, c'est la seule maniére dont il puisse et dont il doive se venger de ses ennemis. Voilà, Mr le service que je vous demandais, j'attends de vous que vous ne negligerez rien pour décider Mr R. a fére ce que je souhaite, si du moins il trouve ces projets raisonables. La chose presse, car le deux cent a fixé le Conseil General où le projet sera porté au 28 fevrier, et il a doné 5 jours aux Citoyens pour fére leurs objections aux Syndics et au Procur r. General. Je crois que vous feriés encore mieux d'aller voir Mr. R. que de lui écrire ; Mr. Necker ne desapprouvera pas ce voiage (s'il en sait le motif) j'en suis sur. Vous savez comme j'ai pensé et comme je me suis conduit dans toutes nos affaires ; je ne suis point suspect aux représentants, cependant je trouve qu'ils vont trop loin aujourdhuy. Et je crois qu'il faut sauver l'Etat, c'est la 1ere des Loix. Or jamais le Conseil ny le 200 ne consentiront aux Grabeaux auxquels ont veut les soumettre, et tout est perdu si le peuple s'obstine à refuser toute autre condition de Paix. Communiqués au reste toutes ces idées à Mr. R. comme venant de vous sans lui parler de moi, et si vous lui dites de m'écrire sur cela, que ce soit encore comme une idée de vous. Mais pressés, sollicités ; cela est d'autant plus important que les chefs du peuple n'ont plus le même credit, ils ne donent plus l'impulsion, ils la suivent.

Adieu, Monsieur, je suis trés faché que vous n'aiés pas reçu le paquet de brochures que je vous envoyai, l'adresse a été bien mise, mais il a été surement supprimé à la poste, on arrête tout.

Je vous demande pardon de mon grifonage, le feu a pris cette nuit

a la salle de la Comédie qui a été consumée ; et toute la ville a été dans les plus vives allarmes, on craint tout dans ces moments, j'ai veillé toute la nuit et je n'ai point de tête. J'ay 30 billets a la Comp. des indes depuis 1601 à 1630. Si vous en saviés quelques nouvelles, aprenés les moi, Mr. Necke[r] me le dira dans le temps. Mais il a tant d'affaires que vous y pouvés mieux penser que lui. Tout à vous.

Samedi 30 [janvier 1768].

Les deux Tronchins ont quitté le Conseil.

N° 3593.

A M. [Coindet, à Paris][1].

9 fevr[r] 1768.

Voici, mon bon ami, la lettre de M. Moultou que vous avez eu tort de m'envoyer, puisqu'il ne vouloit pas que je la visse, ni même que je susse qu'il vous avoit écrit. Comme c'est une chose faite et que vous lui avez marqué que vous m'aviez fait passer sa lettre, vous pouvez lui faire aussi passer la mienne, si vous le jugez à propos.

Je laisserai M. M. parler de ma vengeance, puisque cela lui plait ainsi. Mais il auroit dû me connoitre, et laisser ce langage aux Médiateurs.

Tout le détail de sa lettre est établi sur deux suppositions également fausses : l'une que je suis au fait des projets d'accomodement proposés par le Conseil ; l'autre que j'ai du crédit parmi les représentans. Non seulement je n'ai point vû les projets en question, mais hier je ne savois pas un seul mot de ce qu'ils contiennent, et je n'en ai rien appris que par votre lettre et celle de M. Moultou. A l'égard du crédit, comment en aurois-je ? Depuis plusieurs années je n'écris

1. Transcrit en 1905 de la copie autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901). [Th. D.]

qu'au seul M. d'Ivernois, très rarement, et des lettres de pure amitié où je m'interdis de parler des affaires de Genève, si ce n'est pour y marquer mon ardent desir d'y voir rétablir la paix à tout prix. Si M. M. veut le prier de lui montrer ces lettres en lui faisant voir celle-ci, M. d'Ivernois est trop honnête homme et trop mon ami pour refuser de le faire. Je desirerois qu'il vit aussi celles que j'écrivois à M[rs] De Luc auparavant; il y pourroit connoître comment la vengeance me guide et ce qu'elle m'inspire pour la contenter, et je me souviens de lui en avoir écrit à lui-même sur lesquelles au fond de son ame il me rend plus de justice qu'il ne dit. Tout ce que je me permettrai de vous dire ici est que si j'en avois été cru, non seulement vos dissentions n'existeroient plus depuis longtems, mais qu'il n'y auroit point eu de discorde, pas même de réprésentations.

Si jamais homme fut dépourvu de cet esprit de manoeuvres et d'intrigues qui procure du crédit, c'est moi assurément; et si jamais peuple fut peu susceptible d'impressions aveugles et se laissa peu gouverner par des menées, c'est celui de Genève, et surtout les Réprésentans. Ils sont trop éclairés, trop sensés, trop instruits pour ne pas voir par eux-mêmes ce qu'il leur convient de faire; ils ont trop de lumiéres pour se laisser séduire et trop de courage pour se laisser intimider; et quand on veut leur montrer ce qu'il faut qu'ils fassent, il ne suffit pas de le leur dire, il faut le leur prouver en même tems. Voilà les gens à qui l'on veut que je crie du fond de ma retraite et sans savoir moi-même de quoi il s'agit. *Messieurs, le projet qu'on vous propose est à vôtre avantage: dépêchez-vous de l'accepter.*

Vne chose très propre à leur donner de la défiance est la précipitation qu'on paroit mettre dans une affaire de cette importance. On leur donne quinze jours pour étudier le plan d'une nouvelle constitution et y faire leurs remarques. Pareille chose est-elle proposable? Où est donc la nécessité d'une si prodigieuse diligence? Qui d'entre eux ne croira pas là-dessus qu'on veut les reprendre, et qu'au lieu d'un accord

sincère et solide on ne veut faire qu'un coup fourré. Que j'aille en ce moment leur proposer d'accepter sans éxamen et sur ma parole ce qu'on leur propose, je ne ferai que leur persuader qu'on m'a gagné et que j'entre dans les vues de ceu qui les veulent asservir.

J'ai parlé d'eux, parlons de moi. N'étant pas au fait de ce qui se passe, ayant perdu de vue l'ancienne constitution, ignorant totalement l'état présent des choses, sur quoi puis-je établir un jugement solide. Il est bien différent de porter les gens par des motifs de paix et d'humanité à tout sacrifier au repos de la Patrie, ou de les porter à accepter un projet qu'on leur présente, en les assurant qu'il leur est avantageux. La conscience alors, la vérité, la justice sont intéressées, non seulement à ce qu'on ne les abuse pas, mais à ce qu'on ne s'abuse pas soi-même en prenant pour bon ce qui ne l'est point. Je manque là-dessus de tous les moyens necessaires pour pouvoir porter un jugement éclairé.

Dans l'esprit des deux projets que donne M. M. il omet des articles si essenciels qu'il est impossible de juger sans eux des autres et de l'effet total qui doit en résulter : car, par exemple, il ne marque point comment est résolue la question très épineuse de ce terrible droit négatif, et quoiqu'il dise qu'on accorde au Peuple tout ce qu'il demande dans les répréséntations, il n'est ni vraisemblable, ni desirable peut-être, qu'on lui accorde l'abolition totale de ce prétendu droit comme il l'entend. Cependant M. M. marque que le tems presse, et avant que je pusse avoir les explications necessaires le moment d'en faire usage peut être passé. Reste donc à donner à la hâte quelques idées informes, fruit mal mur de quelques heures de méditation sur un projet tronqué.

M. M. ne veut point d'une pure Démocratie à Genève ; il a raison. J'ai toujours dit et pensé de même. Le Gouvernement Démocratique par tout trop orageux, est surtout trop remuant dans une Ville de commerce comme Genève, qui ne subsiste que par l'industrie, où sont beaucoup de gens riches, et où tout le monde est occupé.

La pure aristocratie seroit encore pire dans une aussi petite ville sans territoire où chacun incessamment sous quelque gueule de l'hydre, en seroit bientôt devoré. Ajoutez sa situation précaire entre trois grands Etats dont elle dépend, et soyez sur que si jamais le Gouvernement y devient tel que le Conseil voudroit l'établir Genève ne subsistera pas vingt ans sans être dépeuplée et ruinée, et sans avoir un Maître au pardessus : les voisins le sentent à merveille, et par une politique très naturelle favorisent l'état qui doit la donner à eux. C'est même le Conseil qui portera tout le prémier le poid de cet esclavage : le peuple le déplorera plus vite, mais le sentira beaucoup plus tard.

Il s'agit donc d'un Gouvernement mixte mais difficile à combiner, où le peuple soit libre sans être maître et où le Magistrat commande sans tiranniser. La vie de la constitution n'est pas de trop gêner la liberté du peuple ; au contraire, cette liberté n'est que trop grande, quoique vous en puissiez dire, il n'est pas bon que le Conseil général soit trop nécessaire à tout.

Mais le vice inhérent et fondamental est dans le défaut de balance et d'équilibre dans les trois autres Conseils qui composent le Gouvernement. Ces trois Conseils dont deux sont à peu près inutiles sont si mal combinés que leur force est en raison inverse de leur autorité légale, et que l'inférieur domine tout. Il est impossible que ce vice reste, et que la machine puisse aller loin.

Ce qu'il y a d'heureux, pourtant, dans cette machine qui dans le fond est admirable est que cet important équilibre peut s'établir sans rien changer aux principales pièces. Tous les ressorts sont bons, il ne s'agit que de les faire jouer un peu différemment.

Les projets du Conseil, dans l'idée que j'en puis prendre dans l'extrait que contient la lettre de M. M. me paroissent tendre à cette fin. Ce corps est très louable d'avoir dans cette occasion critique offert lui-même de céder de ses droits, et ce qui vous paroitra singulier peut-être est que je trouve même

qu'il en cede trop, ou du moins que cette occasion, necessaire au rétablissement de l'ordre pourroit être mieux dirigée à cette fin. Elle est trop grande en choses presque inutiles, et trop foible dans l'essenciel.

Par exemple le vingt-cinq cede au Conseil général l'election de la moitié des deux Cents. Voilà que je n'approuverois pas. C'est une trop grande commotion pour une si petite machine qui doit marcher par des mouvemens aussi simples que réguliers. La nomination faite par le seul petit Conseil a de grands inconveniens, je l'avoue. Mais si par exemple le petit Conseil proposoit le double du nombre vacquant aux soixante, et que ceux-ci en choisissent la moitié pour remplir ce nombre, les inconveniens seroient diminués de moitié, presque anéantis, et la promotion se feroit facilement et sans bruit. Il est vrai que le vingt-cinq par son influeuce dans un si petit nombre feroit presque encore cette seconde élection, mais outre qu'en pareil cas on pourroit l'exclurre, il vaudroit mieux encore que les choses restassent tout-à-fait comme elles sont que si le Conseil géneral se mêloit d'une election si nombreuse parmi ses pairs ; tant je craindrois les cabales, les partis, les bourasques qui en resulteroient infailliblement.

A l'égard des Grabeaux proposés, M. M. prévient que le Conseil ne consentira jamais à cet article, et je l'en crois ; je ne penserois même pas trop qu'on s'y dut obstiner. Non que je croye comme M. M. que ce soit juger sans les entendre des gens dont l'administration a parlé pour eux, mais parce que c'est encore un mouvement trop tumultueux, une source nouvelle d'intrigues et d'inimitiés qu'il faut au contraire tarir dans tous leurs canaux, s'il est possible. Il faut du moins qu'une experience fatale instruise et qu'on ne laisse introduire dans la constitution, s'il est possible, les principes d'aucun nouveau ferment.

Le droit négatif tel qu'il est réclamé par le petit Conseil est absurde, inique, odieux, insupportable. Jamais le plus absolu Despote ne se porta plus ouvertement pour juge et partie, et le grand Turc, quand on se plaint à lui de lui-même, renvoye

l'affaire à son Divan. D'autre part, que le peuple se fasse Juge de ses Juges dans les affaires particulières et que tout se tourne en appels au Conseil general, c'est donner tête baissée dans la Démocratie la plus effrénée et dans ses plus crians abus. Le droit du Réprésentation est un droit sacré qu'il faut respecter. Le droit négatif doit exister de même[,] le bon ordre l'exige absolument. Mais à qui l'attribuer? Cela me paroit tout simple : aux Deux Cents qui sont les juges souverains de tous les appels, et qui doivent l'être de celui-là comme des autres : c'est bien assez que le peuple puisse quand il lui plait tirer ses magistrats en jugement. Les representans diront peut-être que c'est précisément le Divan du grand Seigneur auquel il préside et dont les membres sont de son choix. Je réponds que les choses n'iront plus de même lorsque les Deux Cents dépendant du Conseil général pour ouvrir à leurs membres la porte des charges seront intéressés à se ménager la faveur publique en prononçant équitablement sur les representations. Il seroit bien moins sur de les porter au Conseil des soixante quoique nommé par le peuple, parce qu'ayant obtenu tout ce qu'ils lui demandent ils n'ont plus le même intérest de le ménager, outre que, vû leur petit nombre, le 25 y est trop prépondérant.

L'idée cependant de donner une existence à ce Conseil des Soixante est bonne; elle est due aux Médiateurs; il faut en profiter et leur en savoir gré. Dans le projet proposé, ils seroient élus par le Conseil général; cela est très bon. Et l'on ne pourra tirer le petit Conseil que de leur nombre, cela est très bon encore, surtout si, comme il le faut, on étend les attributions de ce corps; car c'est ici la véritable balance qui doit maintenir tout le reste en état.

Mais il manque encore un poids necessaire à cette balance sans lequel l'équilibre ne peut subsister, et c'est bien le moins que les trois Conseils doivent céder au Conseil général en compensation de tant d'autres points qu'il leur cède. Ceci regarde l'élection des Syndics. Tant que dans quelque cas que ce puisse être on ne pourra les tirer que des 25, ces 25 seront

tout, le reste ne sera rien et il n'y aura ni liaison ni solidité ni harmonie entre les parties de l'Etat. Au contraire, accordez que dans un cas pareil au cas présent qui n'était jamais arrivé et qui surement n'arrivera jamais une seconde fois si la loi passe, tout le Conseil ayant été successivement exclus dans l'élection des Syndics, accordez, dis-je, que dans ce cas unique on puisse remplir cette élection dans le Conseil des 60 ; vous verrez que le petit Conseil conservant l'exercice réel de la prérogative qu'il réclame, aura seulement une raison de plus pour ne pas s'exposer à la perdre, en recourant trop légèrement aux voyes extrémes et compromettant le salut de l'Etat.

Quant à l'article du second projet qui donne au Conseil general l'election de la moitié du petit Conseil, comme il ne me plait pas plus qu'à M. M., je me dispenserai d'en parler. Et pour réduire tout ce verbiage en une espèce de sommaire je vais résumer ici les autres articles mentionnés dans sa lettre avec les modifications et additions qui me paroissent pouvoir le rendre acceptable et même desirable à tous.

1. L'election du 200. Combinée entre le petit Conseil et celui des 60, ou même laissée au petit-Conseil.

2. L'election du 60 par le Conseil general ; avec cette clause que si le 200 est élu comme par le passé, par le petit Conseil, alors tout Citoyen, même sans être du 200, sera sujet éligible pour le 60.

Les membres du 25 ne pourront se tirer que du seul Conseil des 60, et seront élus par le 200, comme ci-devant.

Les 3e, 4e, 5e et 6e articles, tels qu'ils sont.

7. Le droit négatif accordé à pur et à plein au 200.

8. Les Syndics tirés du petit Conseil comme ci-devant ; mais dans le cas unique où tous les membres ayant été présentés successivement auroient été rejettés ou que le nombre élu ne seroit pas suffisant, le nombre entier ou son complement sera tiré du Conseil des Soixante.

Voila quelques modifications que je ne prends la liberté de proposer que sur l'invitation de M. M. et il me paroit qu'en

prenant ces articles pour base des changemens à faire, ce projet offriroit un moyen de pacification convenable à tout le monde, raisonnable du moins, solide et durable autant qu'on peut l'espérer de l'état présent des choses et de la disposition des esprits, et qu'il en resulteroit du moins un gouvernement pas plus compliqué que l'ancien. et cependant beaucoup mieux pondéré, maintenant toutes ses parties dans une liaison plus intime et dans une meilleure harmonie. Quant à moi qui dans cet état suis persuadé de sa bonté autant que des reflexions précipitées ont pu m'éclairer dans cette affaire, il n'y a qu'à me dire en quoi je puis concourir à le faire accepter, et je suis prét. Je le ferai, je vous jure, avec d'autant plus de joye que certain dans mon coeur de l'impartialité que j'ai mise à cet examen, je suis sur encore que dans les articles où j'augmente ou altère quelque chose, les Conseils sont en general du moins autant favorisés que le Peuple. Mais je vous ai déjà dit et je vous répète en vérité que je n'ai ni crédit à Geneve ni nul autre correspondant que M. d'Ivernois à qui j'écris des lettres d'amitié cinq ou six fois l'an, et c'est tout.

Je n'ai rien dit par exemple de la destruction du plus grand fleau de notre patrie, de cette autorité presque hereditaire usurpée et réunie si longtems dans les mêmes familles et dont elles abusoient si cruellement. C'est à cette prémière entrée que vous devez les attendre et fermer sévèrement le passage à tous les degrés prohibés : car une fois dans le Conseil soyez sur qu'ils parviendront au Syndicat malgré vous, mais ils n'entreront pas dans le Conseil malgré vous ; c'est à vous d'y veiller et cela devient très facile. Encore une fois cette observation ni d'autres pareilles ne sont pas de celles qu'il est besoin de vous rappeller. C'est assez de vous avoir exposé les principes, les conséquences ne vous échaperont pas.

Nº 3594.

A M. [Coindet][1].
(Accompagne la lettre précédente.)

[9 février 1768].

Voila cet extrait ratifié selon mes idées que je ne prends la liberté de dire que parce que M. Moultou me les fait demander. Je vous ai déjà dit et je vous répète avec vérité que je n'ai ni credit ni correspondance à Genève excepté des liaisons d'amitié avec M. d'Ivernois. Si cependant M. Moultou ou quelqu'un pense que je puisse être utile en quelque chose au succés d'un bon projet de pacification, soit celui-ci soit tout autre, qu'on me dise ce que je puis faire et je suis tout prét. Mais il ne suffira pas je l'avoue qu'on vante les avantages de ce projet quel qu'il soit si je ne les sens pas moi-même. J'ai toujours exhorté et j'exhorterai toujours tout le monde à la réconciliation et à la paix, sincerement et de tout mon coeur. Je les ai même exhortés, vu l'état des choses, à sacrifier mes droits et mes [*mot indéchiffrable*] j'ai fait ce qui dépendoit de moi et trop peut-être. Quand il s'agira de juger si un plan proposé est bon ou mauvais en lui-même, c'est autre chose. Je puis me tromper sans doute, mais je ne puis parler que selon mes lumières [et] ma conscience, je dirai ce que j'en pense et rien de plus. Je veux bien exhorter mais je ne veux pas tromper. Vous me dites que les representans vont trop loin. Cela peut-être j'ignore les faits, mais jusqu'à ce que je les sache et que j'en juge moi-même, je ne vois en eux que des hommes dignes des respects de tout l'univers. Qui mieux que moi, qui suis foible et emporté, les deux choses dans l'adversité les plus fatales, sais combien sans appuis, sans amis, sans conseil, sans protecteurs, sans ressources, et

1. Transcrit d'une minute très raturée, conservée à la Bibilothèque de Neuchâtel. [Th.D.]

livré à des ennemis froids et adroits, il est grand et difficile d'être toujours je ne dis pas courageux et ferme, mais sage, tranquille et modéré.

Je m'inquiète moins de votre enflure puisqu'elle diminue, mais je trouve pourtant qu'elle diminue bien lentement quoi que je sache que cela arrive quelquefois dans les foulures sans qu'au reste aucun os y soit déplacé. J'espère que la vôtre vous laissera en état de tenir parole et de venir passer ici les jours gras [1]. Gardez vous bien d'y venir sans appetit, car je compte y reprendre le mien à votre exemple, et nous boirons le vin de l'étrier, en attendant mon depart pour l'Angleterre dont le jour est déjà fixé si rien [*mots indéchiffrables*] ne m'empêche du moins de passer encore la mer.

A propos de l'Angleterre je dois vous prévenir que j'ai prié Mylord Nuneham chez qui j'ai laissé une très belle estampe du Roi de vous l'addresser. Quand vous l'aurez receue, je vous prie de la faire encadrer dans une belle glace et avec toute la magnificence que le bon gout peut comporter. Vous me l'enverrez ensuitte par le carosse emballé avec soin dans une boette faite exprés. Je m'impatiente de voir à côté de mon lit cette image de mon auguste bienfaiteur et de lui addresser quelquefois des hommages plus vrais et plus sincéres qu'il n'en recevra jamais d'aucun de ses courtisans.

Vous m'obligerez de vouloir bien me donner des nouvelles de M. Du Peyrou. Je serois bien aise du moins d'apprendre qu'il est arrivé chez lui en bonne santé. Je vous embrasse de tout mon coeur.

1. En 1768, le mardi gras fut le 16 février, jour de la scène qui eut lieu entre Rousseau et Coindet. [Th. D.]

N° 3595.

A. M. [H.-F. D'Ivernois][1].

Le 9 Fev^{r}. 1768.

On m'a communiqué, mon bon ami, quelques articles des deux projets d'accommodement qui vous sont proposés, et j'apprends que le Conseil général, qui doit en décider est fixé au 28. Quoique tant de précipitation ne me laisse pas le tems de peser suffisamment ces articles, quoique je ne sois pas sur les lieux, que j'ignore l'état des choses, que je n'aye ni papiers ni livres, et que ma mémoire absolument éteinte ne me rappelle pas même votre constitution, je suis trop affecté de votre situation pour ne pas vous dire, bien qu'à la hâte, mon opinion sur les moyens qu'on vous offre d'en sortir. Quelque mal dirigée que soit cette opinion, je ne laisse pas, Messieurs, de vous l'exposer avec confiance, non pas en moi, mais en vous, très sur que, si je me trompe, vous démêlerez aisement mon erreur.

Dans l'extrait qui m'a été envoyé, il n'y a, du projet appelé le *second*, qu'un seul article[2], savoir l'élection de la moitié du Petit Conseil par le Conseil général. Ce second article n'étant bon à pas grand'chose, je ne dirai rien du projet dont il est tiré.

Je parlerai de l'autre, après avoir posé deux principes que vous ne contesterez pas : l'un, qu'un accommodement ne suppose pas qu'on cède tout d'un côté et rien de l'autre, mais qu'on se rapproche des deux côtés ; l'autre, qu'il n'est pas question de victoire dans cette affaire, ni de donner gain de cause aux négatifs ou aux représentans, mais de faire le plus

1. Transcrit en avril 1914 de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

2. Dans un duplicata, également conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, on lit ici : « qui est aussi le second ».

grand bien de la chose commune, sans songer si l'on est Rutule ou Troyen.

Cela posé, j'oserai vous dire que ce projet me paroît non seulement acceptable, mais avec quelques changemens et l'addition d'un ou deux articles, le meilleur peut-être que vous puissiez adopter.

Le Petit Conseil tend fortement à la plus dure aristocratie. Les maximes des représentans vont par leurs conséquences, non seulement à l'excès, mais à l'abus de la démocratie cela est certain. Or il ne faut ni l'un ni l'autre dans votre république ; vous le sentez tous. Entre le Petit Conseil, violent aristocrate, et le Conseil général, démocrate effréné, où trouver une force intermédiaire qui contienne l'un et l'autre, et soit la clef du gouvernement ? Elle existe, cette force : c'est le Conseil des Deux-Cents. Mais pourquoi cette force ne va-t-elle pas à son but ? Pourquoi le Deux-Cents, au lieu de contenir le Vingt-Cinq, en est-il l'esclave ? N'y a-t-il pas moyen de corriger cela ? Voilà précisément de quoi il s'agit.

Avant d'entrer dans l'examen des moyens, permettez-moi, Messieurs, d'insister sur une réflexion dont j'ai le coeur plein. Les meilleures institutions humaines ont leurs défauts. La vôtre, excellente à tant d'égards, a celui d'être une source éternelle de divisions intestines. Des familles dominantes s'enorgueillissent, abusent de leur pouvoir, excitent la jalousie. Le peuple, sentant son droit, s'indigne d'être ainsi traîné dans la fange par ses égaux. Des tribunaux concurrens se chicanent et se contre-pointent. Des brigues disposent des élections. L'autorité et la liberté, dans un conflit continuel [1], portent leurs querelles jusqu'à la guerre civile : j'ai vu vos citoyens armés s'entrégorger dans vos murs. En ce moment même, cette horrible catastrophe est prête à renaître ; et quand, dans vos plans de réforme, vous devriez, par des moyens de concorde et de paix, par des établissemens doux et sages, tâcher de couper la racine à ces maux, vous allez comme à

1. Dans le duplicata, il y a « perpétuel », au lieu de « continuel ».

plaisir les attiser en excitant parmi vous de nouvelles animosités, de nouvelles haines, par la plus dure de toutes les censures, par l'inquisition du grabeau. Cela, Messieurs, permettez-moi de le dire, n'est assurément pas bien pensé. Premièrement, le Conseil ne souffrira jamais un établissement trop humiliant pour de fiers magistrats ; et quand ils le souffriroient, je dis que pour le bien de la paix et de la patrie, il ne seroit jamais[1] à désirer qu'il eût lieu. Loin d'établir de nouveaux grabeaux, vous feriez mieux d'abolir ceux qui existent, mais qui, très heureusement ne signifiant rien du tout, peuvent rester sans danger.

Cela dit, je passe à mon sujet. Il s'agit d'un gouvernement mixte, mais difficile à combiner, où le peuple soit libre sans être maître, et où le magistrat commande sans tyranniser. Le vice de votre constitution n'est pas de trop gêner la liberté du peuple ; au contraire, cette liberté légitime ne va que trop loin, et, quoi qu'on en puisse dire, il n'est pas bon que le Conseil général soit trop nécessaire à tout.

Mais le vice inhérent et fondamental est dans le défaut de balance et d'équilibre dans les trois autres Conseils qui composent le gouvernement. Ces trois Conseils, dont deux sont à peu près inutiles, sont si mal combinés que leur force est en raison inverse de leur autorité légale, et que l'inférieur domine tout. Il est impossible que ce vice reste, et que la machine puisse aller bien.

Ce qu'il y a d'heureux pourtant dans cette machine, qui ne laisse pas d'être admirable, est que cet important équilibre peut s'établir sans rien changer aux principales pièces. Tous les ressorts sont bons ; il ne s'agit que de les faire jouer un peu différemment.

Mais ce qu'il y a de fâcheux est que cette réforme demande des sacrifices, et précisément de la part des deux corps qui jusqu'ici ont paru le moins disposé à en faire, savoir le Conseil général et celui des Vingt-Cinq.

1. Dans le duplicata, on lit : « point », au lieu de « jamais ».

Or, voilà que, par plusieurs articles que j'ai sous les yeux, les Vingt-Cinq offrent d'eux-mêmes presque tout ce qu'on pourroit avoir à leur demander ; même, en un sens, davantage. Ajoutez un seul article, mais indispensable, et le petit Conseil a fait, de son côté, tous les pas nécessaires vers un accord raisonnable et solide. Cet article regarde l'élection des syndics, dans la supposition presque impossible que le cas qui se présente ici pour la première fois, depuis la fondation de la république, y pût renaître une seconde fois ; auquel cas, au lieu de présenter derechef le Conseil en corps, comme on va faire, il faudroit, selon moi, se résoudre à présenter de nouveaux sujets[1] tirés des Soixante : je dirai ci-après mes raisons.

Que le Conseil général veuille céder à son tour, ou plutôt échanger, contre l'élection des soixante qu'il gagne, un droit, un seul droit qu'il prétend, mais qu'on lui conteste et dont il n'est point en possession ; au moyen de tout cela, tout est fait. Je parle du droit de prononcer souverainement et en dernier ressort sur l'objet des représentations. En un mot, c'est le droit négatif qu'il s'agit d'accorder au Deux-Cents, déjà juge en dernier ressort[2] de tous les autres appels. Peut-être est-il parlé, dans le projet, de cet article, ceux dont j'ai l'extrait n'en disent rien[3].

Avec ces additions et quelques légères modifications au reste, le projet, dont les articles sont sous mes yeux, me paroît offrir un moyen de pacification convenable à tout le monde, raisonnable du moins, solide et durable autant qu'on peut l'espérer de l'état présent des choses et de la disposition des esprits ; et je crois qu'il en résulteroit un gouvernement qui, sans être plus composé que l'ancien, seroit mieux lié dans ses parties, et par conséquent plus fort dans son tout.

C'est surtout dans le second article que consiste essentielle-

1. « candidats », au lieu de « sujets », dans le duplicata.
2. « suprême », au lieu de « en dernier ressort » (*ibid.*).
3. « et cela doit être, mais l'extrait que j'ai n'en dit rien », au lieu de « ceux dont.... rien » (*ibid.*).

ment la bonté du projet. Par cet article, le Conseil des Soixante est en entier élu par le Conseil général, et tous les membres du petit Conseil doivent être tirés du Soixante (car il faut ôter d'ici les auditeurs). L'idée de donner une existence à ce Conseil des Soixante, qui n'étoit rien auparavant, est très bonne; elle est due aux Médiateurs : il faut en profiter et leur en savoir gré. Ceci suppose qu'on revêtira ce corps de nouvelles attributions qui lui donneront du poids dans l'Etat; mais bien qu'il soit rempli par le peuple, ce n'est pourtant pas en lui-même que s'opérera son plus grand effet, mais dans le Deux-Cents, dont les membres rentreront ainsi dans la dépendance du Conseil général, maître de leur ouvrir ou fermer à son gré la porte des grandes magistratures. Voilà précisément la solution très simple et très sûre du problème que je proposois au commencement de cettre lettre.

Par le premier article, on accorde au Conseil général l'élection de la moitié du Deux-Cents. Je ne serois pas trop d'avis qu'on acceptât cette concession. Ces moitiés d'élections sont moins efficaces qu'embarrassantes. Il ne faut pas considérer les élections faites par le peuple, par leur effet subséquent, qui n'est rien, mais par leur effet antérieur, qui est tout. Les syndics sont élus par le Conseil général : voyez toutefois comment ils le traitent ! Le peuple ne doit pas espérer de ses créatures plus de reconnoissance qu'il n'en a pour ses bienfaiteurs. Ce n'est pas à ce qu'on fait après être élu, mais à ce qu'on a fait pour être élu qu'il faut regarder en bonne politique. Quand le peuple tire ses magistrats de son propre sein, il n'augmente de rien sa force; mais quand il les tire d'un autre corps, il se donne de la force sur ce corps-là. Voilà pourquoi l'élection du Soixante vous donnera de l'ascendant en Deux-Cents, et pourquoi l'élection du petit Conseil donnera de l'ascendant au Deux-Cents en Soixante. Vous en auriez de même par les syndics sur le Vingt-Cinq [1], s'il étoit plus nombreux, ou que le choix ne fût pas forcé. C'est ainsi que les

1. Dans le duplicata, on lit : « Vous en auriez par les Syndics sur le Vingt-cinq même ».

plus simples moyens, les meilleurs en toute chose, vont tout remettre dans l'ordre légitime et naturel.

Il suit de là que le privilège d'élire la moitié du Deux-Cents vous est beaucoup moins avantageux qu'il ne semble, et cela est trop remuant pour votre ville, trop bruyant pour votre Conseil général. Le jeu de la machine doit être aussi facile que simple, et toujours sans bruit, autant qu'il se peut. L'élection du Deux-Cents laissée au petit Conseil a pourtant de grands inconvéniens, je l'avoue; mais n'y auroit-il pas, pour y pourvoir, quelque expédient plus court et mieux entendu ? Par exemple, où seroit le mal que cette élection fût une des nouvelles attributions dont on revêtiroit le Conseil des Soixante ? Le petit Conseil lui-même y devroit d'autant moins répugner que, par sa présidence et par son nombre, qui fait presque la moitié du nombre total, il n'auroit guères moins d'influence dans ces élections que s'il continuoit seul à les faire. Je n'imagine pas que ceci fasse une grande difficulté.

Mais je crains que l'article de l'élection des syndics n'en fasse davantage, et ne coûte beaucoup au Conseil ; car il y a chez les hommes les plus éclairés des entêtemens dont ils ne se doutent pas eux-mêmes, et souvent ils agissent par obstination, pensant agir par raison. Ils s'effraieront de la possibilité d'un cas qui ne sauroit même arriver désormais, surtout si la loi qui doit y pourvoir passe. Le Conseil des Vingt-Cinq sent trop sa puissance absolue ; il sent trop que tout dépend de lui, que lui seul ne dépend de rien, de rien du tout : cela doit le rendre dur, exigeant, haut [1], quelquefois injuste. Pour son propre intérêt, pour se faire supporter, il faut qu'il dépende de quelque chose, car le ton qu'il a pris ne peut être souffert par des hommes. Eh ! quelle plus légère dépendance peut-il s'imposer que celle, non pas de souffrir, mais de prévoir seulement dans un cas extrême, la perte passagère d'un syndicat en idée, et qui réellement ne sortira jamais de son

1. Dans le duplicata, on lit : « impérieux », au lieu de « haut ».

corps ? Cependant ce sacrifice idéal et purement chimérique peut et doit produire un très grand effet, pour leur rendre cet esprit humain et patriotique qui paroît s'être éteint parmi eux. Eh ! s'il en reste un seul à qui quelque goutte de sang genevois coule encore dans les veines, comment ne frémit-il pas en songeant au péril auquel ils viennent d'exposer l'État pour vous asservir, et dont ils n'ont été garantis eux-mêmes que par votre fermeté, par votre sagesse, par la modération des Médiateurs, quoique si cruellement prévenus ? Comment les chefs de la République ne sentoient-ils pas [1] en exposant ainsi sa liberté, que le peuple en auroit avant eux déploré la perte, mais qu'ils l'auroient sentie avant lui ? En voyant un moyen si doux, mais si sûr, de garantir leurs successeurs de pareille incartade, ils devroient, s'ils aimoient leur pays, le proposer eux-mêmes, quand personne autre [2] ne l'auroit proposé. Pour moi, je vous déclare que cet article me paroît d'une si grande importance, que rien, selon moi, ne doit [3] vous y faire renoncer, pas quand on vous céderoit tout le reste, pas quand les Conseils voudroient en échange renoncer au droit négatif.

Mais je ne vous dissimulerai pas non plus que ce droit négatif attribué, non pas au petit Conseil ni même au Soixante, mais au Deux-Cents, me paroît si nécessaire au bon ordre, au maintien de toute police, à la tranquillité publique, à la force du gouvernement, que, quand on y voudroit renoncer, vous ne devriez jamais le permettre. S'il n'y a point d'arbitres des plaintes, comment finiront-elles ? Si le Conseil général, auteur des lois, veut être aussi juge des faits, vous n'êtes plus citoyens, vous êtes magistrats : c'est l'anarchie d'Athènes, et tout est perdu. Que chacun rentre dans sa sphère et s'y tienne, tout est sauvé. Encore une fois, ne soyez ni négatifs ni représentans soyez patriotes, et ne reconnoissez pour vos droits que ceux qui sont utiles à cette petite mais illustre république, que de si dignes citoyens couvrent de gloire.

1. *Ibid.* « pouvoient-ils ne pas prévoir », au lieu de « ne sentoient-ils pas ».
2. *Ibid.* « avant eux », au lieu de « autre ».
3. *Ibid.* « devoit », au lieu de « doit ».

Ce n'est point, Messieurs, à des gens comme vous qu'il faut tout dire. Je ne m'arrêterai point à vous détailler les avantages du projet proposé, dans l'état où vous pouvez raisonnablement demander qu'on le mette, et où les changemens à faire sont autant contre vous que pour vous. Je n'ai rien dit, par exemple, de l'abolition du plus grand fléau de votre patrie, de cette autorité devenue héréditaire et tyrannique, usurpée et réunie par des familles qui en abusoient si cruellement. C'est à cette première entrée qu'il faut attendre et repousser au passage tout ce qui est du même sang ou qui porte le même nom ; car une fois dans le Conseil, soyez sûrs qu'ils parviendront au syndicat malgré vous, mais ils n'entreront pas dans le Conseil malgré vous : c'est à vous d'y veiller, et cela devient très facile. Encore une fois, cette observation ni d'autres pareilles ne sont pas de celles qu'on a besoin de vous rappeler. C'est assez d'avoir établi les principes les conséquences ne vous échapperont pas.

Je me suis hâté, mon bon ami, de vous faire *ab hoc* et *ab hac* mes petites observations, dans la crainte de les rendre trop tardives. Si je me suis trompé dans cet examen trop précipité, hommes sages et respectables, pardonnez mon erreur à mon zèle. Je crois sincèrement que le projet dont il s'agit seroit, dans son exécution, favorable à la liberté, à la tranquillité, à la paix. Je crois, de plus, que cette paix vous est très nécessaire, que les circonstances sont propres à la faire avantageusement, et ne le redeviendront peut-être jamais. Puissé-je en apprendre bientôt l'heureuse nouvelle et mourir de joie au même instant ! Je mourrois plus heureusement que je n'ai vécu. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 3596.

A M. [COINDET, À PARIS][1].

Ce mercredi 10 [février 1768].

Voici, mon bon ami, du barbouillage qui seroit moins ridicule si j'avois la moindre notion de ce qui se passe, qu'on m'eut envoyé quelques papiers et que j'eusse été moins pressé. Mais je ne me pardonnerois pas de m'être refusé à une besogne, telle qu'elle (*sic*), mais que M. Moultou, vous et mon coeur me demandoient. Faites passer cette lettre à son addresse, après l'avoir cachetée; j'en voudrois pouvoir envoyer un double à M. Moultou, mais je suis rendu et ne puis la copier. Je n'ose pas vous proposer d'en prendre la peine, car cela est terriblement long; mais n'ayant plus ni crédit ni correspondans à Genève, je ne puis m'y faire écouter qu'en raisonnant, et cela ne peut se faire en peu de paroles. Je desire plus que je ne l'espère, que cette lettre ait quelque effet sur des gens qui paroissent avoir pris leur parti, dans la persuasion profonde qu'on ne cherche qu'à les tromper, et qui ne laissent pas pourtant de voir aussi clair, pour le moins, que leurs adversaires. Mon bon ami, prions Dieu pour la paix de notre patrie, car elle sera toujours la mienne dans ses malheurs.

J'espère que votre pied, tout à fait rétabli, vous mettra en état d'exécuter votre bonne intention, et si vous ne m'écrivez rien de contraire, je vous attendrai dimanche à diner. Reprenez votre bon appétit, je vous en prie, car j'ai besoin de bon exemple en toute chose. Je me sens malingre et abatu. Je ne

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. 203, n° 62, 4 p. in-8, la dernière blanche. Le Dr Coindet, petit neveu du destinataire, a ajouté au crayon, au-dessous de la date: « (Trye Dec. 1767) », ce qui est certainement une erreur. [Th. D.]

vous apprends pas que M. du Peyrou est arrivé chez lui en bonne santé, car vous avez dû le savoir avant moi. Je vous embrasse et vous attends avec grande impatience.

Excusez, mais Mlle Renou, qui vous remercie et vous salue, veut que je vous donne des commissions. Vous êtes donc prié de vouloir bien vous charger de trois citrons.

Item. Si vous pouviez trouver un morceau de bon fromage de gruyère et plutôt nouveau que vieux, nous nous régalerions d'une fondue. Cela nous rappelleroit la montagne du Salève et me feroit grand plaisir.

Item. 3 jolies petites tasses à café pour l'après diner ; de ces anciennes petites tasses brunes en dehors, de porcelaine de Hollande, ou autres semblables, pourvu qu'elles soient petites, parce que j'ai la rage de vouloir toujours ma tasse pleine et que cela me fait mal.

Les soucoupes ne sont pas nécessaires parce que j'en ai, mais elles ne seront pas non plus de trop si elles se trouvent, et qu'elles ne vous embarrassent pas. O les belles fusées que nous tirerions dans notre gosier si ces pauvres genevois étoient accomodés !

N° 3597.

A M. Du Peyrou[1].

10 février 1768.

Votre n° 5, mon cher hôte, me donne le plaisir impatiemment attendu d'apprendre votre heureuse arrivée, dont je félicite bien sincèrement l'excellente maman et tous vos amis. Vous aviez tort, ce me semble, d'être inquiet de mon silence. Pour un homme qui n'aime pas a ecrire, j'etois assurement bien en règle avec vous qui l'aimez. Votre dernière lettre étoit

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

une réponse; je la reçus le dimanche au soir: elle m'annonçoit votre départ pour le mardi matin, auquel cas il étoit de toute impossibilité qu'une lettre que je vous aurois écrite à Paris vous y pût trouver encore, et il étoit naturel que j'attendisse, pour vous écrire à Neuchâtel, de vous y savoir arrivé, la neige ou d'autres accidents, dans cette saison, pouvant vous arrêter en route. Ma santé, du reste, et à peu près comme quand vous m'avez quitté; je garde mes tisons, l'indolence et l'abattement me gagnent: je ne suis sorti que trois fois depuis votre départ, et je suis rentré presque aussitôt. Je n'ai plus de coeur à rien, pas même aux plantes. Manoury, plus noir de coeur que de barbe, abusant de l'éloignement et des distractions de son maître, ne cesse de me tourmenter, et veut absolument m'expulser d'ici; tout cela ne rend pas ma vie agréable; et quand elle cesseroit d'être orageuse, n'y voyant plus même un seul objet de desir pour mon coeur, j'en trouverois toujours le reste insipide.

Mademoiselle Renou, qui n'attendoit pas moins impatiemment que moi des nouvelles de votre arrivée, l'a apprise avec la plus grande joie, que votre bon souvenir augmente encore. Pas un de nos déjeûners ne se passe sans parler de vous; et j'en ai un renseignement mémorial toujours présent dans le pot-de-chambre qui vous servoit de tasse, et dont j'ai pris la liberté d'hériter.

J'ai reçu votre vin dont je vous remercie, mais que vous avez eu tort d'envoyer: il est agréable à boire; mais pour naturel, je n'en crois rien. Quoi qu'il en soit, il arrivera de cette affaire comme de beaucoup d'autres, que l'un fait la faute et que l'autre la boit.

Rendez, je vous prie, mes salutations et amitiés à tous vos bons amis et les miens, surtout à votre aimable camarade de voyage à qui je serai toujours obligé. Mes respects, en particulier, à la reine des mères, qui est la vôtre, et aussi à la reine des femmes, qui est madame de Luze. Je suis bien fâché de n'avoir pas un lacet à envoyer à sa charmante fille, bien sûr qu'elle méritera de le porter.

Il faut finir, car la bonne madame Chevalier est pressée et attend ma lettre. Je prends l'unique expédient que j'ai de vous écrire ici en droiture, en vous adressant ma lettre chez M. Junet. Adieu, mon cher hôte; je vous embrasse et vous recommande, sur toute chose, l'amusement et la gaieté: vous me direz, Médecin, guéris-toi toi-même; mais les drogues pour cela me manquent, au lieu que vous les avez.

J'ai tant lanterné que la bonne dame est partie, et ma lettre n'ira que demain peut-être, ou du moins ne marchera pas aussi sûrement.

N° 3598.

[Louis Dutens à Rousseau][1].

A Newcastle ce 10 Février 1768.

Mon cher Monsieur, J'ai reçu ici votre billet obligeant[1] et j'ai appris que mon cousin avoit payé à Londres votre petite lettre de change. J'étois surpris de n'en point avoir de nouvelles, et suis fâché que la raison de ce retardement de votre part tourne à votre désavantage; ainsi je vous prie de bien vouloir en tirer une autre semblable au mois de mars prochain; la suivante sera, si vous le trouvez bon ensuite, au mois de Janvier de 1769. Il me flatte que vous vous apercevrez par la suite qu'il vous sera plus commode d'avoir un lieu sûr, où vous puissiez recevoir cette petite rente, parce que de quelque endroit que ce soit vous pouvez tirer sur Londres, au lieu que je suis errant, et le serai probablement encore quelques années, avant de me fixer ici à Newcastle, qui m'a fort l'air d'être un jour mon domicile. Je pense à aller en Italie à la fin de cette année, et je passerai à Genève, où je m'arrêterai quelque tems. J'y fais imprimer une édition complète des Œuvres de Leibnitz en 6 vol. in-4°, dont cinq

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, *loc. cit.*, p. 246, 247.

sont déjà imprimés, c'étoit une chose désirée depuis fort longtemps. Je me propose de rester une quinzaine de jours en cette ville (Genève) que je n'ai jamais vue. J'y verrai des gens prévenus contre moi, parce que lorsque j'avois l'honneur d'être chargé des affaires du Roi d'Angleterre à la Cour de Turin, je refusai de servir vos ennemis auprès du roi de Sardaigne, dans quelques affaires qu'ils avoient à solliciter auprès de lui; peut-être que l'occasion pourroit exiger de moi de renouveler quelques discours sur ce sujet, mais je ne serois pas fâché de savoir jusqu'à quel point il vous seroit agréable qu'un homme qui vous aime parlat sur un sujet aussi délicat dans un public tel que celui de Genève. Si je retourne heureusement de ce voyage, qui durera environ deux ans, je compte me fixer en cette ville qui est le pays de la liberté, la bonne foi, la bonté de coeur et l'hospitalité. On ne peut en dire trop de bien, et je suis sûr que si vous aviez premièrement débarqué ici, vous y seriez encore. — J'ai reçu dernièrement une lettre de Mr Davenport qui m'a fait espérer que vous pourriez bien revenir en Angleterre. Savez-vous bien, mon cher Monsieur, que Newcastle est le lieu qui vous convient, et que s'il se trouvoit que Mr Davenport eut bien prévu, et que vous fussiez sur le point de partir, je serois, (jusqu'au mois de Septembre) à tems de vous faire les honneurs de cette ville et de vous y bien établir? Cette idée me plaît très fort, et vous me direz ce que vous en pensez.

Adieu, mon cher Monsieur, je croyois ne vous écrire que deux mots, et voilà une lettre de trois pages. Je vous prie de me continuer votre amitié, de compter sur la mienne et de me croire tout à vous.

L. Dutens

N° 3599.

[Coindet à Rousseau] [1].

J'ay reçû votre lettre du 10. Mon respectable amy, je n'ay pas osé encore envoyer celle qu'elle renfermoit par des raisons que je vous expliquerai, il faut que je vous voye avant et je crois que vous m'approuverez; il y a des choses que vous ignorez qui rendroient cette lettre contraire à votre but, et dans ce cas là j'ay crû qu'il valloit mieux attendre.

Mon coeur palpite d'aise du plaisir que j'aurai de vous embrasser dimanche. Je compte que je pourrai arriver à 2 heures pour diner avec vous; cependant, comme il pourroit se faire que j'essuyasse sur la route quelques retards imprévus, je vous prie instamment de ne pas m'attendre pour diner, passé ce tems-là; car si j'arrivois à 2 heures et quart et que vous ne fussiez pas à table, je vous gronderois à mon tour.

J'ay été hier prendre les ordres de S. A. qui m'a chargé de mille choses obligeantes pour vous. Je vous diray pourquoi elle ne vous a pas répondu; l'espérance qu'elle a de vous aller voir dans une huitaine de jours, et enfin les dispositions où elle est de faire en faveur du fermier tout ce qui sera raisonnable, etc.

J'auray grand soin des commissions de Mlle Renou. Adieu, je ne vous en dis pas davantage aujourd'hui; je vous embrasse de tout mon coeur.

Vous m'avez fait un sensible plaisir de me donner des nouvelles de M. du Peyrou; je n'en savois rien et j'en étois en peine. Oh! comme je le gronderai! M. le Prince de Conti m'a grondé aussi de ce que je ne lui avois pas écrit pour lui demander un moment pour M. Du Peyrou, et certes il avoit raison. Adieu.

Ce vendredi 12 fév^r^ [1768].

1. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

N° 3600.

[Du Peyrou à Rousseau] [1].

Neufchatel 12 fevrier 1768. n° 5.

Dans mon numéro précédent du 21 Janvier, je vous annonçois, mon cher Citoyen, notre dèpart de Paris fixé au 26 et une lettre aussitôt notre arrivée chez nous. La voici, cette lettre que j'écris au milieu d'un tourbillon de visittes, d'effets en desordre qui demandent à être à leur place et dans une disposition d'esprit peu tranquille. Je ne sais, mon cher Citoyen, à quoi il tient que je ne reçoive rien de vôtre part. Plaise au Ciel que la Botanique seule soit l'obstacle qui s'opose à ma satisfaction. Mais je ne peux vous cacher que je redoute quelque autre obstacle. Votre santé, mon bon ami, étoit un peu dérangée, lorsque vous m'écriviés vôtre dernière lettre. Je crains que cela n'ait augmenté et je vous conjure de me tirer de l'inquiétude où je suis et qui empoisonne les plus doux momens de ma vie, ceux d'avoir retrouvé ma pauvre mere et tous mes bons amis, aussi satisfaits de mon retour que je l'étois moi-même en les retrouvant bien portans. Nous avons fait notre route sans accidens, quoique par des chemins affreux, mais avec le soleil du mois de may et la plus belle lune. Nous partions à cinq heures du matin et à 8 h. ou 8 1/2, nous étions dans nos draps. Vous aviés bien raison de vanter le gite de Vermanton où nous avons trouvé du vin délicieux d'....(?) Je voudrois que vous en eussiés une centaine de bouteilles dans votre cave. Celui de Rouen doit vous être parvenû, vous ayant été expedié franc de port jusques à Gisors le 22 du

1. *INÉDIT*. Transcrit le 3 juin 1929 de l'original autographe non signé, adressé « à Monsieur || M. Renou || au Château de Trye || par Gisors », conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 243, 244. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e; petit cachet fruste de cire rouge. Timbre postal PONTARLIER. [P.-P. P.]

mois passé. Mon Commissionnaire m'assure que ce vin est d'une qualité parfaite et que le Sr Pellerin, marchand de ce vin est un trés honnête homme auquel par la suite on peut s'addresser pour de semblables commissions. — Je n'ay pas aujourd'hui assés de loisir pour vous dire, mon cher Citoyen tout ce que j'ay à vous dire tant de mon chef que de la part de ma mère, et de tous vos amis et les miens. Tout ce monde vous bénit et Mlle Renou, de m'avoir rendu à leurs voeux par les soins les plus éclairés et les plus tendres. Ma mère entrautres et Mr Jeannin vous presentent ici toute leur reconnoissance. Mon compagnon de voyage ne doit pas être non plus confondû dans la foule. Il se porte bien et vous ne me reconnoîtriez pas tant je me suis remis depuis un mois. Que ne puis-je vous envoyer avec cette lettre une partie de la santé dont je jouis! Une autre fois je vous parlerai d'affaires publiques. On augure beaucoup pour celles de Genève et peu pour celles de ce paÿs.

Je n'ay aucune nouvelle de l'expédition que l'on m'a faite à la fin de septembre depuis Amsterdam. Il y a parmi les effets de cette expédition le caisson venu de Londres. Le mauvais tems, sans doute, retarde l'arrivée de tout cela, mais je vais écrire en Hollande pour en être exactement informé. Notre ami de Luze marie sa fille ainée à un Mr de Montmollin neveu de Pury. Cette nouvelle vous fera sans doute plaisir par celui qu'en a la bonne Madame de Luze. Adieu mon cher Citoyen, je vous embrasse de tout mon coeur et vous prie de me rapeller au souvenir de Madlle Renou qui ne m'a rien fait dire depuis bien longtems. Vous êtes tous les deux bien cruels.

N° 3601.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Mardi 16 fevrier 1768. n° 6.

Au moment que dévoré d'inquiétudes, je prenois la plume, mon cher Citoyen, pour vous gronder peut être sur l'état où vous me laissiés, je reçois votre lettre du 10. Vous voyés qu'elle n'a pas tardé. Ce que vous dites au sujet de votre silence est trés bien vû, mais on ne raisonne pas conséquemment dans tous les momens de la vie, et l'inquiétude est trés mauvaise logicienne. Mais il y a quelque chose qui m'a fait penser qu'une de vos lettres ou des miennes est égarée. Vous dites que ma dernière étoit une réponse. Il s'agissait du n° 4 écrite le 24 Janvier, mais j'avois répondu le 19 à la vôtre du 14. Voyés donc si vous m'auriez écrit depuis cette date.

Après ce premier moment de plaisir que m'a donné la vüe de vôtre écriture, je sens la tristesse qui me gagne à mesure que je relis quelques articles de cette lettre. Vous vous laissés donc aller à l'abattement, et jusques aux plantes, tout vous trouve indolent. Mon bon ami, il faut un effort dans cette occasion, pour vous tirer de cet état, ou bien plus de bonheur pour vous. Commencés d'abord par fermer votre porte à cette ame plus noire que la barbe de son étui. Que cet homme[2] ne puisse plus porter jusques à vous son soucy ou sa méchanceté. Vous ne dépandés point de lui en aucune façon, et prenant le parti que je vous conseille de lui tenir votre porte constamment fermée, annoncés à son maître ce que vous aurés fait et vos raisons. Cette épine otée, le printems qui s'aproche lentement vous rendra, j'espère, à la nature, à l'étude et à l'admiration de ses productions. Votre corps souffrira moins et

1. *INÉDIT.* Transcrit le 3 juin 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 245-246. In-4° de 4 p. pleines. [P. P. P.]

2. Manoury. (*Cf.* n° 3597, 1er alinéa.)

'exercice joint à la distraction que produit le changement de place, tout cela vous rapellera, j'espère, à l'activité de l'Esprit et à la force de l'ame qui vous sont naturelles et qui aujourd'hui surtout vous sont essentielles. Mais encore une fois, commencés à bannir de chez vous jusques au nom de Manourry.

Vous me faites bien plaisir de me parler de cette bonne soeur qui partagera toujours avec vous le sentiment de mon existence. Je ne sais si cette expression rend ce que je veux qu'elle rende, mais il me semble qu'elle est faite pour mon coeur si elle n'est point faite pour les oreilles. Que vous êtes heureux d'être à deux dans vos déjeuners! Depuis que je les fais seul ils me paroissent insipides, et souvent je suis tenté d'y renoncer. D'ailleurs plus cet apetit qui me faisoit si souvent gronder. Je dine parce qu'il faut diner, mais plus de plaisir à la vüe d'une nape. Adieu tous les beaux projets que mon camarade et moi faisions à Paris au profit de la goinfrerie. Mon cornet de dragées traine encore sur une table. Que n'avois-je ce dégout à Trye! Vous auriez eu moins de soucis et je ne regretterois pas un état qui m'eût été inconnu. Je me porte bien, pourtant, mais l'humeur de goute n'est point dissipée absolument. J'en ay quelques légers ressentimens à l'orteil du pied droit et à l'index de la main qui vous écrit. C'est peu de chose, mais enfin je garde la maison depuis dix jours.

Comme je vous réponds sur le champ, je ne vous diray rien de nos amis communs si non qu'ils se portent bien et me demandent souvent de vos nouvelles. Je leur rendray vos complimens à la premiere vüe, et je feray bien aises mon compagnon de voyage et la Reine des femmes. Le premier est fort occupé, comme vous le pensés, après la confirmation du 200, non des mots, mais du sens de la sentence du sénat. On a résolu en dernier lieu de recourir au C: H: et la Ville, en se soumettant à la sentence qui la concerne, fait ses protestations sur son contenu contradictoire et attentatoire à la Constitution. On dit que Mr Lentulus est nommé Gouverneur,

que Mr Michel est rapellé, et tout cela paroit confirmé. Ce dernier est furieux d'être joué, et dit à qui veut l'entendre, qu'il se repent fort de ce qu'il a fait contre ce paÿs. Ce qui m'a fait le plus de peine, c'est que nôtre bon Mylord annonçoit lui même la nouvelle du Gouvernement donné à Mr Lentulus, mais sans la savoir que par le bruit public. Le C: Chaillet en reçoit des nouvelles. Il est asses bien, mais je n'en ay aucune reponse encore, quoique ma lettre qui accompagnoit la vôtre soit du 4 Janvier. Les Genevois abandonnés à eux-mêmes ont l'air d'obtenir de leurs Magistrats ce qu'ils en exigent. Le procureur Général Tronchin est aujourd'hui, dit-on, un des plus zélés representans. Quand il y aura quelque chose de bien décidé sur toutes ces affaires, vous en seres instruit. On a brulé le Theatre de la Comedie à Genève, et chez nous on a exclû les prêtres des actes d'association renouvellés Vendredy passé. Il me paroit que cela vaut mieux que la brulure d'un Edifice. Je vois vous avoir parlé dans ma précédente lettre des dispositions de Mr de Faugnes et des arrangemens pris avec M. de Lon. Il faut aujourd'hui vous rendre compte du résultat de mes recherches sur un objet que je n'ay point perdu un instant de vüe pendant mon séjour à Paris et depuis mon retour ici. Je vous proteste que bien loin d'avoir remarqué le moindre trait relatif à vos soupçons chez qui que ce soit je n'ay vü que des choses directement oposées, et qu'après m'être informé des lettres de Grisel, non auprès de son camarade, mais auprès de la france à qui il en faisoit lecture, il s'est trouvé que ces lettres annonçoient mon état comme dangereux, puisque je déraisonnois souvent et que la tête ne me servoit plus. Si vous de vôtre côté aviez fait d'autres découvertes, faites m'en part, pour m'en servir au besoin. Mais plus vous penserez à l'absurdité d'un pareil fait, et plus vous serez convaincu comme moy qu'il est impossible qu'il puisse avoir le moindre crédit, quand même il eût été répandu dans le public. Une autre fois je vous entretiendray de ce que je vous reste devoir, et de nos affaires pécuniaires. C'en est assés pour aujourd'hui et pour mon miserable index. Je ferois

ourtant grand tort à la maman et à Jeannin de ne vous rien lire de leur part. Que ne pouvez vous, mon cher Citoyen, être émoin, et votre bonne soeur, des sentimens de cette mère et le cet ami qui vous bénissent tous les jours de leur avoir conservé et rendû ce fils, et cet ami qu'ils pleuroient déjà comme perdu pour jamais. Puissions-nous un jour nous voir ous réunis! Dites amen, et attendons en le moment favorable pour en profiter.

N° 3602.

A MONSIEUR
MONSIEUR RENOU[1].
(Lettre de Davenport.)

Dear Mr Rousseau, I have been in this town near six weeks, ind Gol help me, laid un till just now with a most severe fit of the gout, so that I could not move any part of my body, iot able to return an answer to your kind and obliging letter. I pressed my dear grand daughter to write for me, but she is so very bashful, she said she durst not, tho' I assured her you would excuse and make allowances for her mistakes.

Lord Newnham was so kind to come and ask me how I lid; my Lord said he had lately wrote to you, indeed all our discourse was about you; you cant imagine how many friends you have in this island; indeed you must come and visit us again. Our Ministry is a deal altered since you was [*sic*] here, and latter end of next month our New Parliament will be chosen.

I have some thoughts of visiting the Continent to have a chance of at least a little altering my gouty habit of body. I had it this last time so bad in my head and hands that it was

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, *loc. cit.*, p. 200, 201.

quite distracting. Dont keep your word in what you say, of your thinking to write no more. Talents such as you are blessed with, were not given to be laid up.

Whilst I was so very ill a writing you left with me sealed up, which is as Wootton came often into my mind, should it be sent to you? or will you kindly come yourself?

This Country generally enjoys pleasing Summer and the west of our Island is beautifully romantic. I remember you partly promised me to make some of that Tour with one.

I often entertain myself with reading over any paper you have been so kind to write to me. Pray be so good to let me know what proposal it was you said you had intentions of telling me of? I long to know it.

My young people, and all this house, join with me in all manner of wishes for your health, and beg to be kindly remembered to Mlle Vasseur. I am most sincerely yours,

Rich^d. DAVENPORT

London 16th of feb: 1768.

N° 3603.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU [1].
(Lettre de R. Davenport.)

Dear Sir, I write another by this same post. Lord Newnham came in. I assure he is one of your hearty and zealoux friends. Speaking of Sidbury the seat of Lord Vernon his father in law, which if you remember I told you was about 10 or 12 miles from Wootton. He it seems has not been there since you were at Wootton, or he should most certainly have come and paid his respects to you. He said he had this day wrote to you, in answer to that letter of yours [2] which I had just sent to him. He desired when I next wrote, I would mention these

1. Tra nscrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, *loc. cit.*, p. 201.

hings; I told him I would write again this very evening, ıpon which he left this cover.

I am your most obedient servant,

Rich. Davenport

Tuesday [16th of Feb. 1768].

I must beg leave to say that you have a multitude of friends ınd wishers in this town.

N° 3604.

A Monsieur
Monsieur Guy
chez Mad^{e} la Veuve Duchesne
rue St-Jaques
A Paris [1].

A Trye le 17. fev^{r} 1768.

J'ai receu, Monsieur, vos deux pacquets, l'un par le carosse ›ù étoit avec des brochures l'argent de la lettre de change sur ⁄I. Dutens, et l'autre par M. Coindet, qui contenoit aussi des ›rochures sans lettre ni argent, ce que je remarque, non pas ue cela presse en aucune maniére, comme je vous l'ai déjà narqué, mais parce que vous m'en annonciez dans votre prenier pacquet par votre lettre du 3 fev^{r} et qu'à cause de cela, e m'attendois d'en trouver. Quelque gout que j'aye eu jusu'ici pour la lecture des Romans, comme il m'est absolunent impossible de soutenir celle de ceux que vous m'avez

1. Transcrit à Paris le 26 mai 1930 de l'original autographe incomplet et sans dresse, que m'a obligeamment communiqué M. le comte Allard du Cholet. p. in-4°, pleines. C'est le premier feuillet seul de la lettre. Sur la première page, ans le coin supérieur de gauche, Guy a écrit « n° 97 », et, au-dessous de la date, a écrit au crayon : « trés bonne pour le Dictionnaire ». Complété d'après copie du feuillet manquant, faite par Th. Dufour en 1888. [P.-P. P.]

envoyés, je vous prie de ne m'en envoyer pas davantage. M'en voila rassasié comme de toutes choses pour le reste de mes jours.

Je n'ai gardé le livre de mousses que parce que j'ai supposé que Briasson ne voudroit pas le reprendre. Assurement si vous croyez qu'il le veuille je suis pret à le renvoyer et de tout mon coeur, mais comme j'ai écrit deux mots dans un endroit à la marge et que j'ai mis de la couleur à une des figures, j'ai peur que ce n'en soit assés de sa part pour pretexter un refus, et en ce cas je voudrois éviter ces envois et renvois de livre. Je ne suis guére étonné que votre premier envoi d'exemplaires pour l'Angleterre ne soit pas parvenu à sa destination, si c'est Vaillant que vous en avez chargé. Je ne l'ai jamais vu et ne le connois pas du tout; je sais seulement que les commissions qui me regardent ne s'exécutent jamais fidélement de sa part.

Je suis bien fâché pour votre intérest que l'écoulement du Dictionnaire se fasse si lentement, mais je n'en serois pas surpris quand même l'ouvrage seroit excellent. Ce n'est pas une sorte d'ouvrage propre à faire une grande sensation; mais c'est un livre de fond qui trouvera son débit dans tous les tems et surtout quand l'auteur ne vivra plus. Si cependant il arrive que votre édition s'épuise assez pour en demander une autre, je vous prie de m'en avertir assez à l'avance pour que je puisse mettre cet ouvrage dans l'état où il doit rester. Je sais que les Musiciens ne lisent rien et ne savent pas même lire; mais j'ose croire que s'ils lisoient quelque chose, ils devroient lire et même étudier ce livre-là.

Comme tous les ans au mois de Janvier, je mets en régle tous mes petits comptes, je voudrois en faire de même de celui que je puis avoir avec vous, soit que vous me donniez de l'argent en même tems ou non. Obligez-moi donc de m'envoyer cette petite note sitôt que vous le pouriez commodement et de faire ensuite la même chose annuellement au mois de Janvier. J'ai une bonne Tante bien vieille et bien respectable, à qui je dois une petite rente de cent francs, mandez-moi s'il ne seroit pas incomode à Madame Duchesne que j'assignasse

:ette rente à tirer sur elle tant qu'elle sera dans le cas de me ɔayer la mienne[1]. Je finis cette lettre à la hâte parce qu'on va ɔartir pour Gisors. Je vous demande sur son contenu quelques nots de réponse à votre prémier moment de loisir, et à propos le cela je vous prie de cesser d'affranchir vos lettres parce ju'outre que cela ne convient nullement, c'est le moyen de es faire perdre et de me donner quelques fois de l'inquiet[ude].

Mille salutations de ma part, je vous prie, à Madame et Mesdemoiselles Duchesne; et recevez avec les miennes le etour de celles que vous envoyez ici.

N° 3605.

[Coindet à Rousseau][2].

Je suis arrivé heureusement, mais au lieu de cette sérénité, le ce doux contentement que j'espérois rapporter de mon éjour près de vous, j'ay le coeur navré de ce qui s'est passé ier au soir, et des impressions desavantageuses que je vois ien que vous avez sur mon compte. Je n'ay à me justifier de ien, car je n'ay aucun reproche à me faire. Il y a plus de dix ns que vous me connoissez, vous devriez vous être apperçu e la sincérité de mes sentimens pour vous, et leur rendre lus de justice; quoy qu'il soit arrivé et quoy qu'il arrive, je :nt (*sic*) que je vous aime trop pour qu'il soit possible que je uisse changer jamais.

Quand je partis dimanche, j'attendois des lettres pressantes

1. L'autographe conservé par M. le comte Allard du Cholet s'arrête ici. Le :ond feuillet, contenant la fin de la lettre, avec l'adresse au verso (timbre postal SORS et cachet à la lyre, sur cire rouge), a été transcrit en mars 1888 par Théo- ile Dufour à qui M. Eugène Charavay l'avait communiqué. Ce fragment auto- aphe n'était pas signé.

2. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. h. D.]

que je priay que l'on m'envoyât aussitôt. On les mit à la poste tout de suite; cependant je n'ay rien reçu à Trye, quoique ce paquet eût dû au moins y arriver mardi. S'il vient comme je l'espère, je vous prie instamment de me le renvoyer tout de suite. Je m'apperçois aussi que j'ay oublié ma robe de chambre; il suffira qu'elle soit mise au carrosse de Gisors qui viendra dans 8 jours; je suis bien fâché de vous causer cet embarras.

Il ne me sera pas possible de sortir demain, mais j'irai vendredi au Temple et je m'acquitter[ay] de votre commission. Je desire plus que je ne l'espère recevoir bientôt une lettre de vous qui rende le calme à mon âme affligée & qui m'autorise à vous renouveller les sentimens avec lesquels je vous aime, respecte et honnore.

Ce mercredi soir [17 fevrier 1768].

N° 3606.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
Chateau de Try[1].
(Lettre de Guy.)

A Paris le 18e fevrier 1768.

Monsieur,

Je reçois dans le moment votre lettre d'hier; je me transporte chez M. Briasson. Mais vous avez précisement deviné ce qui feroit un obstacle à reprendre ce livre, par la note et la peinture que vous avez mises sur l'une des planches. J'en suis fâché, mais je tâcherai d'avoir le discours, ou description du païs étranger; j'ai déjà écrit à un ami à Londres pour cela.

En effet, je n'ai remis à M. Coindet que quelques brochures. Il y a longtems que je sais qu'il faut des siècles pour

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Guy-Duchesne, fol. 96, 97. In-4° de 4 p. L'adresse sur la 4e. Pas de marque postale. Cacheté d'un pain à cacheter. [Th. D.]

enfanter un bon livre, que ce qui peut paroître actuellement ou est trés mauvais, ou fort médiocre; cependant, dans ce médiocre, il s'en trouve qui attire l'empressement et la curiosité publique; cela pourra vous persuader qu'il n'y a plus de sens commun dans le monde. Allons, dès qu'aucunes (*sic*) de ces bagatelles ne vous amusent (*sic*), je cesserai de vous en envoyer.

Je ne vous dirai rien de plus sur le Dictionnaire: cela ira comme il pourra, après y avoir ap[p]orté les soins qui dépendent de nous. Mais je ne vois pas qu'il y ait d'inconvénient de mettre en marge ou au bas des pages d'un exemplaire les corrections qui vous paroissent nécessaires. Cela se trouvera tout fait dans le tems que l'on en aura besoin.

Soit que je sois indisposé, ou détenu pour certaines affaires, tout cesse lorsqu'il est question de régler un compte, parce que les bons comptes font les bons amis. Voici donc ce que la maison a déboursé à compte sur l'année 1767:

Pour Dillenii historiæ muscorum. . . .	52#
— Gouan hortus Monspeliensis. . . .	7
— Caroli Linæi (*sic*) filii planta (*sic*). .	10-10
Acquitté une lettre ordre de M. La Combe.	33
	102-10

Ainsi, en conséquence, vous voyez ce qui vous revient pour les arrerages de 1767. A toute heure, à tout moment, en tout tems enfin, vous pourrez tirer sur la maison. Je vous l'ai dit et écrit plusieurs fois, et avec confiance et amitié: je ne sais pourquoi vous faites des questions encore là-dessus? Douteriez de notre sincérité?

Madame Duchesne et ses fillettes vous saluent de tout leur coeur et vous remercient de votre bon souvenir.

Et moi je suis toujours,

Monsieur,

Votre trés humble
et trés ob. serviteur
GUY

N° 3607.

A Monsieur
Monsieur D'Ivernois
négociant
A Genève[1].

Ce 23 fevr. 1768.

Je reçois, mon bon ami, avec vre lettre du 17. le Mémoire que vous y avez joint, et quand je serois en état d'y faire les observations que vous me demandez il est clair que le tems me manqueroit pour cela, puisque cette lettre écrite sur le moment même aura peine, supposé même que rien n'en suspende la marche, à vous arriver avant le 28. Mais mon excellent ami, je sens que ma mémoire est éteinte, que ma tête est en confusion, que de nouvelles idées n'y peuvent plus entrer, qu'il me faut même un tems et des efforts infinis pour reprendre la trace de celles qui m'ont été familiéres. Je ne suis plus en etat de comparer, de combiner, je ne vois qu'un nuage en parcourant votre mémoire. Je n'y vois qu'une chose claire, que je savois, mais qui m'est bien confirmée, c'est que les redacteurs de ce memoire sont assés instruits assés éclairés, assez sages, pour faire par eux-mêmes une besogne tout aussi bonne qu'elle peut l'être, et que dans l'objet qui les occupe ils n'ont besoin que de tems et non pas de conseils pour la rendre parfaite. J'y vois bien clairement encore que comme je l'avois prévu, la précipitation de ma lettre précédente et l'ignorance d'une foule de choses qu'il faloit savoir m'y ont fait tomber dans de grandes bevues, dont vous en

1. Transcrit en avril 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 112, 113. In-4° de 4 pages, l'adresse sur la 4e, avec un nouveau cachet occasionnel : une croix ancrée. Chiffre postal 15, timbre postal GISORS. D'Ivernois a noté qu'il a reçu cette lettre le 29 février et répondu le même jour. [Th. D.]

relevez dans votre lettre une qui maintenant me saute aux yeux.

Cependant je suis dans la plus intime persuasion que vôtre Etat a le plus grand besoin d'une prompte pacification, et que de plus longs délais vous peuvent précipiter dans les plus grands malheurs. Dans cette position il me vient une idée qui doit surement être venue à quelqu'un d'entre vous, et dont je ne vois pas pourquoi vous ne feriez pas usage, parce qu'elle peut avoir de grands avantages sans aucun inconvenient. Ce seroit, pour vous donner le temps de peser un ouvrage qui demande cependant la plus prompte exécution, de faire un reglement provisionnel qui n'eut force de loi que pour vingt ans durant lesquels on auroit le tems d'en observer la force et la marche, et au bout desquels il seroit abrogé, modifié, ou confirmé selon que l'expérience en auroit fait sentir les inconvéniens ou les avantages. Pour moi je n'apperçois que ce seul expédient pour concilier la diligence avec la prudence, et j'avoue que je n'en apperçois pas le danger. La paix, mes amis, la paix, et promptement, ou je meurs de peur que tout n'aille mal.

Vous ne recevrez point le duplicata de ma lettre par M. Coindet[1]. Il n'en a pas été content et me l'a rendue. Je m'en étois douté d'avance.

L'article IX page 40, commence par ces mots *S'il se publioit.* Il faut ce me semble ajouter ces deux-ci *dans l'Etat;* car enfin il me paroit absurde et ridicule que le Gouvernement de Genève prétende avoir jurisdiction sur les Livres qui s'impriment hors de son territoire dans tout le reste du monde, et parce que le petit Conseil a fait une fois cette faute, il ne faut pas pour cela la consacrer dans vos Loix ; d'autant plus que je ne demande ni ne desire, ni n'approuve que l'on revienne jamais sur cette affaire ; puisqu'ayant fait un serment solennel de ne rentrer jamais dans Genève, si ce petit grief étoit redressé il ne dépendroit pas de moi de tirer aucun parti de

1. Le nom de Coindet a été soigneusement biffé, mais non pas par Rousseau. [Th. D.]

ce redressement. Ce dont je suis bien aise de vous prevenir, de peur que votre zéle amical ne vous inspirat dans la suite quelque démarche inutile sur un point qui doit à jamais rester dans l'oubli. Au reste, je mets si peu de fierté à cette résolution que si par quelque demarche respectueuse je pouvois oter une partie du levain d'aigreur qui fermente encore, je la ferois de tout mon coeur.

Je finis à la hâte ce griffonnage que je n'ai pas même le tems de relire, tant je suis pressé de le faire partir.

Eh mon Dieu, cher ami, j'oublie de vous parler de ce que vous avez fait pour ma bonne tante et de l'argent que vous avez avancé pour moi. Helas, je suis si occupé de vous que je ne songe pas même à ce que vous faites pour moi. Mais, mon digne ami, vous connoissez mon coeur, je m'en flatte et vous étes bien sur que cet oubli ne durera pas longtems. Ah plaise au Ciel que votre première lettre m'annonce une bonne nouvelle. Si je tarde encore un instant, ma lettre n'est plus à tems. Je vous embrasse.

N° 3608.

[B. Boothby à Rousseau] [1].

Bethisbet Fév. 24 1768.

Monsieur,

Selon les directions que vous me donnâtes il y a quelques mois, dans une lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire à Marseilles, j'ai reçu de Mad[e] du Chesne un paquet pour vous. — J'avois le malheur de ne vous plus trouver dans le Comté de Derby, d'où vous étiez parti le jour même avant mon arrivée à Ashborn. Depuis ce temps là j'ai cherché une occasion de vous le renvoyer, et ce n'est qu'aujourd'hui que Milord Nuneham me mande qu'il croit pouvoir vous le

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, *loc. cit.*, p. 264, 265.

remettre. J'avois trouvé quelques-uns de ces livres botaniques dont vous me fîtes une note, j'ai pris la liberté de vous en envoyer deux ; je voudrois qu'ils fussent plus dignes de vous présenter. Si je pouvois croire qu'ils vous occuperont agréablement pour un moment, cela me feroit un vrai plaisir.

Je sentis bien du chagrin de ne vous plus trouver à la campagne ; je m'étois formé tant de petits projets de vous voir de tems en tems, surtout de vous amener dans des certains vallons où vous eussiez trouvé de quoi vous fournir bien des spéculations botaniques, et où vous eussiez vu tout ce que la simple nature a de plus beau.

Pardonnez moi, Monsieur, s'il faut que je m'intéresse à ce que vous aimez. Je ne vous connois guère que dans vos écrits : c'est eux seuls parmi les modernes qui semblent faits pour inspirer l'amour de la vertu comme un sentiment, qui savent y intéresser à la fois le coeur et l'esprit.

Je sens que je ne pourrois jamais former une amitié avec l'homme qui pourroit lire de tels écrits sans en aimer l'auteur. Je crois voir dans une maxime de Pascal la cause pourquoi presque tous les auteurs vos contemporains s'acharnent contre vous. « Quand tous vont vers le dérèglement, dit-il, « nul ne semble y aller. Qui s'arrête fait remarquer l'empor- « tement des autres comme un point fixe. » Il est bien naturel que les hommes s'occupent de détruire une telle marque.

Ma pauvre patrie se trouve à présent dans un cas vraiment déplorable. Le tiers du peuple manque du pain ; cette nation semble être attaquée d'une des plus dangereuses maladies qui puisse arriver à un Etat, *i. e.*, la pauvreté publique et la richesse immense des particuliers : le public doit à ces individus près de 150 000 000 livres sterling.

Tout ce qui est nécessaire à la vie est taxé au dernier point pour payer l'intérêt de cette dette. D'où il arrive qu'il n'y a que ces mêmes gens riches qui puissent vivre. En un mot, nos succès et nos conquêtes nous ont inondés.

Il y a six mois que je me trouve chez mon régiment au Nord de l'Irlande. J'ai peur qu'une vie militaire ne me

conviendroit guère. J'ai le tempéramment bien délicat, faute d'une mauvaise éducation, car j'ai les stamina vitæ bons. Je ne sais pas s'il me reste assez de force pour corriger un tel mal.

Si Mad[lle] Le Vasseur est avec vous, je vous prie de lui faire mes compliments. Un mot de vos nouvelles me feroit bien du plaisir. Mon adresse est sous enveloppe à Milord vicomte Nuneham, Cavendish Square, London. Je suis, Monsieur, avec du vrai respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

B. Boothby

Vous saurez pardonner mille bévues que j'ai fais dans une langue que je n'entends pas.

N° 3609.

[Coindet à Rousseau][1].

Paris, le 25 février 1768.

J'espérois que vous auriez eû la bonté de répondre à la lettre que je vous ay écrit (*sic*) en arrivant icy. Ce silence m'afflige plus que je ne puis l'exprimer, et vous sentez bien qu'il n'est pas propre à diminuer les perplexités que j'ay rapportées de mon triste voyage. Jamais, non jamais je n'ay senti mon ame aussi oppressée, au lieu de ce doux contentement que j'espérois rapporter des momens passés près de vous, je ne sens qu'ennuy et tristesse, et je suis d'autant plus à plaindre que je n'ose verser dans le sein d'un Amy ce qui cause ma douloureuse peine. Je voulais (*sic*) attendre de vos nouvelles, mais comme mon attente à (*sic*) desjà été trompée et qu'elle pourroit l'etre (*sic*) encore aujourd'huy je n'ay plus

1. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

voulu différer de vous mander que j'ay eû une audience de S. A. qu'elle attendra de vos nouvelles et vos explications sur ce que vous desirez et qu'elle ira en avant aussi tot que vous l'approuverez. Elle se propose toujours d'aller à Trye ; mais elle n'en prévoit pas encore le moment parce que sa goutte la tracasse de nouveau et qu'elle est un peu enrhumée. Cependant il m'a paru qu'elle avoit un grand desir de vous voir et qu'elle en hâteroit le moment le plus qu'elle pourroit. Mais elle m'a répetté encore que vous seriez le maitre de quitter cet azile quand vous le jugeriez à propos, pourvû qu'elle en fut prévenue et que vous voulussiez bien luy laisser le soin de pourvoir à vôtre sureté sans vous prescrire d'aller çà ou là. S. A. m'ayant demandé des nouvelles de vôtre santé, je luy ay dit que je vous avois trouvé fort changé et que vous aviez sûrement beaucoup souffert cet hiver.

M. Loyseau vint me voir hier et m'a laissé pour vous la lettre cy-jointe. Je n'ay point reçû la lettre qui m'a été adressée à Trye et j'en suis fort en peine ; je viens d'écrire au directeur de la poste de Gisors pour le prier de me la renvoyer, si elle est restée chez luy, ou de la faire chercher, si elle a été remise à quelqu'un pour la porter au chateau, ce que je ne crois pas, car certainement je l'aurois desjà de retour, si elle y eût été.

M. Cochois est venu me demander si j'avois quelque chose à vous envoyer ; je juge sur ce qu'il m'a dit qu'il va venir demeurer à Paris. J'ay été chez Mme de Verdelin et ne l'ai pas trouvée ; elle vient de m'écrire qu'elle est encore enrhumée.

Je n'ose plus vous dire que je vous embrasse mille fois

N° 3610.

A MONSIEUR
MONSIEUR COINDET,
A L'HOTEL LE BLANC, RUE DE CLÉRY
A PARIS [1].

27. fev^{r}. [1768].

Vn pacquet, qui probablement est celui dont vous étes en peine, me fut envoyé un soir par le maitre de poste de Gisors, quatre jours après votre retour à Paris, et je le lui renvoyai le lendemain matin pour vous le faire parvenir à votre adresse. Puisque vous lui écrivez là-dessus je ne lui fais rien dire ; il pourra vous rendre compte de [ce] qui s'est passé. Voilà certes un paquet bien bizarrement venu, et bien bizarrement perdu.

Vous avez du recevoir par le carosse la robbe de Chambre que vous aviez laissée ici. Je l'ai fait partir suivant votre ordre par la voye et le jour que vous m'aviez marqué.

M. Cochois est venu me faire part de sa réception dans les bureaux de M. le Prince de Conti, et m'a dit en même tems que votre jambe alloit mieux ; je souhaite que cela continue. Ce sont des maux qu'on ne peut trop menager. Mon avis est qu'il ne faut marcher que quand elle sera parfaitement rétablie.

Je suppose, quoique vous ne m'en marquiez rien, que vous avez eu la bonté de remettre au Sr Simon l'argent de son vin dont vous aviez bien voulu vous charger.

Recevez mes remercimens de la lettre de M. Loiseau que vous avez pris la peine de m'envoyer. Je vous salue de tout mon coeur.

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Genève, ms. 203, n° 68. 4 p. in-4°, les 2e et 3e bl., l'adresse sur la 4e, cachet de cire rouge (la lyre), timbre postal de GISORS. [Th. D.]

N° 3611.

A Madame
Madame la Comtesse de Boufflers
rue N. D. de Nazaret
proche le Temple
A Paris[1].

Je vieillis dans les ennuis, mon ame est affoiblie, ma tête est perdue; mais mon coeur est toujours le même : il n'est pas étonnant qu'il me ramene à vos pieds. Madame, vous n'étes pas exempte de torts envers moi. Je sens vivement les miens envers vous; mais tant de maux soufferts n'ont-ils rien expié? Je ne sais pas revenir à demi, vous me connoissez assez pour en être assurée. Ne dois-je donc plus rien espérer de vous? Ah! Madame, rentrez en vous-même, et consultez votre ame noble. Voyez qui vous sacrifiez, et à qui. Je vous demande une heure entre le Ciel et vous pour cette comparaison. Souvenez-vous du tems où vous avez tout fait pour moi. Combien vos soins bienfaisans seront honorés un jour! Eh pourquoi detruire ainsi votre propre ouvrage? pourquoi vous en oter tout le prix? Pensez que dans l'ordre naturel, vous devez beaucoup me survivre, et qu'enfin la vérité reprendra ses droits. Les hommes fins et accrédités peuvent tout durant leur vie; ils fascinent aisément les yeux de la multitude toujours admiratrice de la prospérité; mais leur crédit ne leur survit pas, et sa chute met à decouvert leurs intrigues. Ils peuvent produire une erreur publique, mais ils ne la peuvent éterniser, et j'ose prédire que vous verrez tot ou tard ma mémoire en honneur. Faudra-t-il qu'alors mon souvenir fait pour vous flater, vous trouble? Faudra-t-il que vous vous

1. Transcrit en 1912, à Londres, de l'original autographe non signé faisant alors partie de la collection Alfred Morrison. In-4° de 4 p., les 2e et 3e bl., l'adresse sur la 4e, avec le cachet à la lyre sur cire rouge, et le timbre postal de GISORS. Écriture très appliquée. [Th. D.]

disiez en vous-même : J'ai vu sans pitié traîner étouffer dans la fange, un homme digne d'estime, dont les sentiments avoient bien mérité de moi. Non, Madame, jamais la générosité que je vous connois ne vous permettra d'avoir un pareil reproche à vous faire. Pour l'amour de vous tirez-moi de l'abyme d'indignités [1] où je suis plongé. Faites-moi finir mes jours en paix ; cela dépend de vous et fera la gloire et la douceur des votres. Les motifs que je vous présente vous montrent de quelle espéce sont ceux que je crois fais pour vous émouvoir : De toutes les réparations que je pouvois vous faire, voila, Madame, celle qui m'a paru la plus digne de vous et de moi.

A Trye le 25. fev^r^ 1768.

N° 3612.

[Coindet à Rousseau] [2].

Paris le 29 fevrier 1768 au soir.

Le paquet dont j'étois en peine m'est enfin revenu, il renfermoit une lettre de M^r^. Moultou que je crois devoir vous envoyer ; j'en joins aussi une autre de M^r^. Beauchateau, vous y verrez l'état actuel des affaires de Genève, et surtout ce que M^r^. Moultou desire que je vous fasse sçavoir. Je vous remercie de la peine que vous avez eu la bonté de prendre pour le renvoy de ma robe de chambre ; je l'ai reçue. Voici le reçu du S^r^. Simon ; j'avois oublié de vous dire que je m'étois acquitté de cette commission.

Mon pied va un peu mieux, mais mon Esprit et mon coeur

1. J.-J. avait d'abord écrit : « d'inniquités », qu'il a corrigé en surcharge par : « d'indignités ».

2. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

n'en sont pas moins malades, je vois avec la plus vive douleur que vous rejettés les tendres sentimens que vous m'avez inspiré (*sic*), et votre dernière lettre m'apprend trop tout ce que e dois craindre. N'attendez de moi ni plaintes, ni reproches, e ne veux point ajouter à vôtre triste situation le fardeau des peines que vous me faites éprouver, je saurai les renfermer dans mon ame, vous aimer en silence, et attendre que le tems vous prouve mon véritable sincère et respectueux attachement.

J'ay vû Mme de Verdelin ; elle est encore enrhumée. Je crois qu'elle vous écrira dans peu. Je reçois une lettre de Mr Du Peyrou ; la goutte le retient chez lui ; il me paroit qu'il est en peine de vôtre santé, quoiqu'il ait reçu vôtre lettre. Mr et mad. Dazaincourt m'ont demandé de vos nouvelles avec beaucoup d'empressement et vous disent mille choses.

N° 3613.

A M. Du Peyrou[1].

3 mars 1768.

Votre n° 6, mon cher hôte, m'afflige en m'apprenant que vous avez un nouveau ressentiment de goutte, assez fort pour vous empêcher de sortir. Je crois bien que ces petits accès plus fréquents vous garantiront de grandes attaques. Mais, comme l'un de ces deux états est aussi incommode que l'autre est douloureux, je ne sais si vous vous accommoderiez d'avoir ainsi changé vos grandes douleurs en petite monnoie ; mais il est à présumer que ce n'est qu'une queue de cette goutte effarouchée, et que tout reprendra dans un peu son cours naturel. Apprenez donc, une fois pour toutes, à ne vouloir pas guérir malgré la nature ; car c'est le moyen presque assuré d'augmenter vos maux.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

A mon égard, les conseils que vous me donnez sont plus aisés à donner qu'à suivre. Les herborisations et les promenades seroient en effet de douces diversions à mes ennuis, si elles m'étoient laissées; mais les gens qui disposent de moi n'ont garde de me laisser cette ressource. Le projet dont MM. Manoury et Deschamps sont les exécuteurs demandent qu'il ne m'en reste aucune. Comme on m'attend au passage, on n'épargne rien pour me chasser d'ici, et il paroît que l'on veut réussir dans peu, de manière ou d'autre. Un des meilleurs moyens que l'on prend pour cela est de lâcher sur moi la populace des villages voisins. On n'ose plus mettre personne au cachot, et dire que c'est moi qui le veux ainsi; mais on a fermé, barré, barricadé le château de tous les côtés: il n'y a plus ni passage ni communication par les cours ni par la terrasse; et, quoique cette clôture me soit très incommode à moi-même, on a soin de répandre, par des gardes et par d'autres émissaires, que c'est le monsieur du château qui exige tout cela pour faire piéce aux paysans. J'ai senti l'effet de ce bruit dans deux sorties que j'ai faites, et cela ne m'excitera pas à les multiplier. J'ai prié le fermier de me faire faire une clef de son jardin, qui est assez grand, et ma résolution est de borner mes promenades à ce jardin et au petit jardin du prince, qui, comme vous savez, est grand comme la main et enfoncé comme un puits. Voila, mon cher hôte, comment, au coeur du royaume de France, les mains étrangères s'appesantissent encore sur moi. A l'égard du patron de la case, on l'empêche de rien savoir de ce qui se passe et de s'en mêler. Je suis livré seul et sans ressource à ma constance et à mes persécuteurs. J'espère encore leur faire voir que la besogne qu'ils ont entreprise n'est pas si facile à exécuter qu'ils l'ont cru. Voilà bien du verbiage pour deux mots de réponse qu'il vous falloit sur cet article. Mais j'eus toujours le coeur expansif; je ne serai jamais bien corrigé de cela, et votre devise ne sera jamais la mienne [1].

1. Le cachet de Du Peyrou porte ces mots: « Et se taire ». La devise complète est: « Payer, et se taire ». [P.-P. P.]



Librairie Armand Colin, Paris.

CHARLES LINNÉ
gravé par Schwartz.
Cabinet des Estampes.

J'ai découvert avec une peine infinie les noms de botanique de plusieurs plantes de Garsault. J'ai aussi réduit, avec non moins de peine, les phrases de Sauvages à la nomenclature triviale de Linnæus, qui est très commode. Si le plaisir d'avoir un jardin vous rend un peu de goût pour la botanique, je pourrai vous épargner beaucoup de travail pour la synonymie, en vous envoyant pour vos exemplaires ce que j'ai noté dans les miens; et il est absolument nécessaire de débrouiller cette partie critique de la botanique pour reconnoître la même plante, à qui souvent chaque auteur donne un nom différent.

Je ne vous parle point de vos affaires publiques, non que je cesse jamais d'y prendre intérêt, mais parce que cet intérêt, borné par ses effets à des voeux aussi vrais qu'impuissants de voir bientôt rétablir la paix dans toutes vos contrées, ne peut contribuer en rien à l'accélérer.

Adieu, mon cher hôte; mes hommages à la meilleure des mères; mille choses au bon M. Jeannin, et à tous ceux qui m'aiment, et à tous ceux que vous aimez.

N° 3614.

[Guy à Rousseau] [1].

Du 4e Mars 1768.

Monsieur,

J'ai eu le plaisir de vous écrire, il y a déjà du tems, relativement à quelques questions contenues dans vos précédentes, mais surtout ce (*sic*) qui concerne votre compte. J'attends de jour à autre à voir paroître quelque lettre de change de votre part sur Madame Duchene; sans cette attente, je vous aurois

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé seulement d'un parafe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Guy-Duchesne, fol. 98, 99. Ni adresse, ni cachet. 2 pages petit in-4°. Le fol. 99 est blanc recto et verso.

envoyé le résultat de l'année dernière. Je vous prie d'être assuré que vous serez toujours payé toutes les fois que vous le jugerez à propos.

J'ai reçu des nouvelles de M. Dutens. Dans sa lettre, il y en avoit une qui vous est adressée : la voici avec une autre. Je fais un paquet du tout et je l'adresse à M. Coindet, parce que je sais qu'il contresigne ; je prends ce parti, puisque vous ne voulez pas que j'affranchisse.

Madame Duchesne se porte parfaitement bien, ainsi que ces (*sic*) fillettes. Nous souhaitons fort qu'il en soit de même de vous. Mille complimens à Mad^elle^ Le Vasseur.

J'adopte l'usage de ne pas signer les lettres quand la correspondance est connue.

(*parafe*)

N° 3615.

[La comtesse de Boufflers à Rousseau][1].

Ce 5 mars 1768.

Je ne sais, Monsieur, quels sont mes torts envers vous ; je ne m'en reproche aucun et je n'en aurai jamais de suivi ni de volontaire. Je vous en trouve à mon égard quelques-uns peu considérables, et d'un genre auquel je suis accoutumée et qui n'a jamais altéré mon amitié. Ces torts sont de n'avoir jamais pu souffrir sans vous fâcher ce que je croyois la vérité. Vous m'avez répondu durement, j'ai cessé de vous écrire comme j'avois déjà fait deux fois, non pour le même motif ; une quand vous quittâtes la France, l'autre quand vous voulûtes être admis à la communion. Dans cette dernière occasion, comme dans les précédentes, nous ne nous sommes pas trouvés de même opinion, et vous avez paru mécontent

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 61-62, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

de ce que je vous le disois, tandis que moi je croyois du devoir de l'amitié de vous le dire. Mais qu'importe tout cela ! et pourquoi faut-il que vous en concluiez que je vous ai sacrifié, que vos malheurs ont lassé mon amitié et que je ne m'intéresse plus à vous ? Cela n'est ni dans la vérité ni dans mon caractère, et c'est ce que vous éprouverez s'il se présente des occasions de vous servir. Offrez-m'en, Monsieur, vous ne pouvez pas me faire un plus grand plaisir ni mieux réparer la seule offense que vous m'avez faite, qui est de douter de mes sentimens.

J'espère que vous ne me laisserez pas longtemps dans l'incertitude sur ce que je puis faire pour vous tirer de l'état dont vous vous plaignez, et je vous le demande instamment.

N° 3616.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU FILS
A GENÈVE [1].

A Trye par Gisors le 7 Mars 1768.

Comme j'ignore, Monsieur, ce que M. Coindet a pu vous écrire je veux vous rendre compte moi-même de ce que j'ai fait. Sitôt qu'il m'eut envoyé votre prémière lettre, j'en écrivis une à M. d'Ivernois le seul correspondant que je me sois laissé à Genève, et auquel même depuis mon funeste départ pour l'Angleterre je n'avois pas écrit plus de cinq ou six fois. Cette lettre, raisonnée de mon mieux, mais pressante et impartiale autant qu'il étoit possible, péchoit en plusieurs

1. Transcrit le 9 décembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (recueil relié, fol. 101-102). In-4° de 4 pages, les trois premières pleines, l'adresse sur la 4e, sans chiffre postal, avec restes de cire rouge. [Th. D.]

points, faute de connoissance de la situation de vos affaires, dont je ne savois absolument rien que ce qui en étoit dit dans la vôtre. J'y blâmois fortement le grabeau proposé. J'y proposois le projet du Conseil dont j'avois l'extrait dans votre lettre, comme excellent en lui-même, sauf quelques changemens et additions, les unes favorables, les autres contraires aux représentans, selon qu'il m'avoit paru nécessaire pour faire un tout plus solide et bien pondéré. J'avois écrit cette lettre à la hâte; elle étoit très longue; je l'envoyai ouverte à M. Coindet, le priant de la faire passer à son addresse, et de vous en envoyer en même tems une copie. Quelques jours après, il me marqua n'avoir rien fait de tout cela, parce qu'il ne trouvoit pas que cette lettre allât à son but. Il est venu me voir et je me la suis fait rendre: j'offre de vous l'envoyer quand il vous plaira, afin que vous en puissiez juger vous-même. Comme le moment pressoit et que je prévoyois un peu ce qu'a fait M. Coindet, j'avois envoyé en même temps le brouillon de la même lettre, en duplicata, directement à M. d'Ivernois, dont les amis ne l'ont pas non plus approuvée, et il m'est arrivé ce qu'il arrive ordinairement à tout homme impartial, entre deux partis échauffés, qui cherche sincérement l'intérest commun et ne va qu'au bien de la chose: j'ai déplu également des deux côtés. Voyant les esprits si peu disposés encore à se rapprocher, et sentant toutefois combien la plus prompte pacification vous est à tous importante et nécessaire, j'ai eu depuis une autre idée, que j'ai communiquée encore à M. d'Ivernois, mais je ne sais s'il aura reçu ma lettre. Ce seroit de tâcher du moins de faire un réglement provisionnel pour vingt ans, au bout desquels on pourroit l'annuler ou le confirmer, selon qu'on l'auroit reconnu bon ou mauvais à l'usage. On doit tout faire pour apaiser ce moment de chaleur qui peut avoir les suites les plus funestes. Quand on ne se fera plus un devoir cruel de m'affliger, quand je ne serai plus et que les circonstances seront changées, les esprits se rapprocheront naturellement, et chacun sentira tôt ou tard que son plus vrai bien n'est que dans le bien de la patrie.

Vous devez le savoir, Monsieur : si j'en avois été cru, non seulement on n'eût point soutenu les représentations, mais on n'en eût point fait, car naturellement je sentois qu'elles ne pouvoient avoir ni succès ni suite, que tout étoit contre les représentans, et qu'ils seroient infailliblement les victimes de leur zele patriotique. J'étois bien éloigné de prévoir le grand et beau spectacle qu'ils viennent de donner à l'univers, et qui, quoi qu'en puissent dire nos contemporains, fera l'admiration de la postérité. Cela devroit bien guérir vos magistrats, d'ailleurs si éclairés, si sages sur tout autre point, de l'erreur de regarder le peuple de Genève comme une populace ordinaire. Tant qu'ils ont agi sur ce faux préjugé, ils ont fait de grandes fautes, qu'ils ont bien payées, et je prédis qu'il en sera de même tant qu'ils s'obstineront dans ce mépris très mal entendu. Quand on veut asservir un peuple libre, il faut savoir employer des moyens assortis à son génie, et rien n'est plus aisé ; mais ils sont loin de ces moyens-là. Je reviens à moi : le malheur que j'ai eu d'être impliqué dans les commencemens de vos troubles m'a fait un devoir, dont je ne me suis jamais départi, de n'être ni la cause ni le prétexte de leur continuation. C'est ce qui m'a empêché d'aller purger le décret, c'est ce qui m'a fait renoncer à ma bourgeoisie, c'est ce qui m'a fait faire le serment solennel de ne rentrer jamais dans Genève, c'est ce qui m'a fait écrire et parler à tous mes amis comme j'ai toujours fait; et j'ai encore renouvelé en dernier lieu à M. d'Ivernois les mêmes déclarations que j'ai souvent faites sur cet article, ajoutant même que, s'il ne tenoit qu'à une démarche aussi respectueuse qu'il soit possible pour apaiser l'animosité du Conseil, j'étois prêt à la faire hautement et de tout mon coeur. Pourvu que vous ayez la paix, rien ne me coûtera, Monsieur, je vous proteste, et cela sans espoir d'aucun retour de justice et d'honnêteté de la part de personne. Les réparations qui me sont dues ne me seront faites qu'après ma mort, je le sais, mais elles seront grandes et sincères : j'y compte, et cela me suffit. Malheureusement je ne peux rien, je n'ai nulle espèce de crédit dans Genève, pas

même parmi les représentans. Si j'en avois eu, je vous le répète, tout ce qui s'est fait ne se seroit point fait. D'ailleurs je ne puis qu'exhorter, mais je ne veux pas tromper. Je dirai, comme je le crois, que la paix vaut mieux que la liberté, qu'il ne reste plus d'asile à la liberté sur la terre que dans le coeur de l'homme juste, et que ce n'est pas la peine de se batailler pour le reste. Mais quand il s'agira de peser un projet et d'en dire mon sentiment, je le dirai sans déguisement. Encore une fois, je veux exhorter, mais non pas tromper.

Je suis bien aise, Monsieur, que vous pensiez savoir que je suis tranquille et que cela vous fasse plaisir. Cependant, si vous connoissiez ma véritable situation, vous ne me croiriez pas si hors des mains de M. Hume, et vous ne vous adresseriez pas à M. Coindet pour dire le mal que vous pouvez penser de cet homme-là. Adieu, Monsieur, je ferai toujours cas de votre amitié, et je serai toujours flatté d'en recevoir des témoignages; mais comme vous n'ignorez ni mon habitation ni le nom que j'y porte, vous me ferez plaisir de m'écrire directement par préférence, ou de faire passer vos lettres par d'autres mains; et surtout ne soyez jamais la dupe de ceux qui font le plus de bruit de leur grande amitié pour moi. J'oubliois de vous dire que M. Coindet ne m'envoya que le 29, c'est-à-dire le lendemain du Conseil général, votre lettre du 10, que je ne la reçus que le 3 mars, et que par conséquent il n'étoit plus tems d'en faire usage. Du reste, ordonnez. Je suis prêt.

N° 3617.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Mardy 8 mars 1768[2]. N° 7.

Il y a huict jours, mon cher Citoyen, que j'accompagnay de quelques mots un billet que vous écrivoit Mad^e de Luze. Mon numéro 6 est parti depuis trois semaines et jusques à ce matin j'ay espéré avoir un mot de consolation sur mon inquiétude. Vous savez que je ne demande point indiscretement de vos nouvelles et qu'un seul mot suffit. C'est ce seul mot qui n'arrive pas et dont pourtant j'ay le plus grand besoin pour me tranquilliser. Car je n'oublie pas ce que vous me disiés dans vôtre dernier envoy, de la situation de vôtre ame, et vous comprenes tout ce que cette situation imprime de cruel au silence que vous gardés avec moy.

Au risque de mal prendre mon tems, il faut que je discute aujourd'hui avec vous nos affaires pecuniaires. En voici d'abord le résultat. Je vous dois L. 3 200 pour les années 1766 et 1767, outre cela L. 900 pour le dernier semestre de 1766 et les deux semestres de 1767 provenant de l'arrangement que de votre aveu j'ay pris avec Mylord Maréchal. Sur ces deux sommes, vous avés touché L. 2400. Reste donc que je vous dois au 1er Janvier passé celle de £. 1700. Si vous voulez me débiter de cette somme et en disposer au besoin, ainsi que des semestres suivans, tout est en regle et je borne à cette note tout ce que j'ay à dire sur ces affaires pécuniaires. Mais il est essentiel que je sache votre résolution, afin que si

1. *INÉDIT.* Transcrit le 3 juin 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 247-248. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e (à M. Renou, *ut supra*), traces de cire noire. Timbre postal *PONTARLIER*. [P.-P. P.]

2. Par distraction, Du Peyrou avait écrit « 8 avril ». Rousseau a biffé ce dernier mot, l'a remplacé par « mars », et a écrit au-dessous : « receue le 14. Mars. »

nous ne nous entendions pas, je fasse vis-à-vis de Mylord Marechal ce que la probité exige de moy. Il m'avoit remis ces 300 Louis pour une destination bien expliquée. Je me suis engagé à remplir ses intentions dans toute leur étendüe, et vous devés comprendre que je ne peux me dispenser de lui rendre compte des obstacles qui m'empêcheroient d'acquitter ma parole. C'est donc là un premier point que vous devés décider. Mais en vous mettant en ma place, pensés qu'aux conditions auxquelles j'ay accepté ce dépôt, je ne crois pas être libre d'en faire aucune disposition que celle indiquée par Mylord, sans du moins en avoir son aveu. Quant à nos arrangemens particuliers, vous savez ce que je vous en ay toujours dit. Vous êtes le maître de les annuller, mais non pas en partie. Ainsi les conditions réciproques subsistent toutes, ou seront toutes annullées. J'espère que dans cette décision, vous consulterez moins vôtre imagination que vôtre coeur. Mais enfin il convient à l'ordre que je mets à toutes mes affaires que je sache à quoi m'en tenir, afin de rien laisser de louche ou d'obscur à ceux qui viendront après moy. Cela ne sauroit convenir ni à vous ni à moy, et s'il y a un nouvel arrangement à prendre entre nous, il convient que ce soit nous qui le prenions et personne d'autre. Cette considération vüe dans toute son étendüe me paroit si forte qu'indépendamment de toute autre, elle m'engageroit à vous écrire sur le sujet en question. Nos jours sont comptés ; mais j'ignore le nombre des miens. La nature est en décadence chez moy, voila tout ce que je sais, et cette connoissance doit redoubler mon activité pour m'oter de l'esprit tout objet d'inquiétude.

Que fait Mlle Renou ? Je me recommande toujours à son souvenir et à son amitié. Vous avez, ainsi qu'elle, bien des complimens de ma mère et de Jeannin. Adieu, mon cher Citoyen, je vous embrasse de tout mon coeur.

Panckoucke me demande comment il peut vous faire parvenir un exemplaire de sa traduction de Lucrece. Je lui indiqueray Mr Coindet.

N° 3618.

A MONSIEUR
MONSIEUR D'IVERNOIS
NÉGOCIANT
A GENEVE [1].

Ce 8 Mars 1768.

Votre lettre, mon ami, du 29 me fait fremir. Ah cruels amis ! quelles angoisses vous me donnez ! N'ai-je donc pas assez des miennes ? Je vous exhorte de toutes les puissances de mon ame de renoncer à ce malheureux grabeau qui sera la cause de votre perte et qui va susciter contre vous la clameur universelle qui jusqu'à présent étoit en votre faveur. Cherchez d'autres équivalens consultez vos lumières, pesez imaginez proposez ; mais je vous en conjure, hâtez-vous de finir, et de finir en hommes de bien et de paix, et avec autant de moderation de sagesse et de gloire que vous aurez [2] commencé. N'attendez pas que votre étonnante union se relâche, et ne comptez pas qu'un pareil miracle dure encore longtems. L'expédient d'un règlement provisionnel peut vous faire passer sur bien des choses qui pourront avoir leur correctif dans un meilleur tems. Ce moment court et passager vous est favorable, mais, si vous ne le saisissez rapidement, il va vous échapper, tout est contre vous et vous étes perdus. Je pense bien différemment de vous sur la chance générale de l'avenir. Car je suis très persuadé que dans dix ans et surtout dans vingt, elle sera beaucoup plus avantageuse à la cause des représentans, et cela me paroit infaillible ; mais on ne peut pas tout dire par Lettres, cela deviendroit trop long. Enfin, je

1. Transcrit en avril 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 114, 115. In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge (une croix ancrée). [Th. D.]

2. *Sic*, « aurez », et non « avez », comme impriment les précédents éditeurs

vous en conjure derechef par vos familles par votre patrie, par tous vos devoirs. Finissez et promptement, dussiez-vous beaucoup céder. Ne changez pas la constance en opiniatreté ; c'est le seul moyen de conserver l'estime publique que vous avez aquise, et dont vous sentirez le prix un jour. Mon coeur est si plein de cette necessité d'un prompt accord qu'il voudroit s'élancer au milieu de vous[1], se verser dans tous les votres pour vous la faire sentir.

Je diffère de vous rembourser les cent francs que vous avez avancés pour moi, dans l'espoir d'une occasion plus comode. Lorsque vous songerez à realiser votre ancien projet, point de confidens, point de bruit, point de nom[2], et surtout défiez-vous par préférence de ceux qui font ostentation de leur grande amitié pour moi. Adieu, mon ami, Dieu veuille bénir vos travaux et les couronner; je vous embrasse.

N° 3619.

A M. le Marquis de Mirabeau[3].

9 mars 1768

Je ne vous répéterai pas, mon illustre ami, les monotones excuses de mes longs silences, d'autant moins que ce seroit toujours à recommencer ; car, à mesure que mon abattement et mon découragement augmentent, ma paresse augmente en même raison. Je n'ai plus d'activité pour rien ; plus même pour la promenade, à laquelle d'ailleurs je suis forcé de renoncer depuis quelque tems. Réduit au travail très fatigant de me lever ou de me coucher, je trouve cela de trop encore ; du reste, je suis nul. Ce n'est pas seulement là le mieux pour ma

1. « et », biffé (peut-être par erreur).
2. *Sic,* « nom », au singulier, et non pas « noms », comme impriment les précédents éditeurs.
3. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

paresse, c'est le mieux aussi pour ma raison ; et, comme rien n'use plus vainement la vie que de regimber contre la nécessité, le meilleur parti qui me reste à prendre, et que je prends, est de laisser faire sans résistance ceux qui disposent ici de moi.

La proposition d'aller vous voir à Fleury est aussi charmante qu'honnête, et je sens que l'aimable société que j'y trouverois seroit en effet un spécifique excellent contre ma tristesse. Vos expédiens, mon illustre ami, vont mieux à mon coeur que votre morale ; je la trouve trop haute pour moi, plus stoïque que consolante ; et rien ne me paroît moins calmant pour les gens qui souffrent que de leur prouver qu'ils n'ont point de mal. Ce pélerinage me tente beaucoup, et c'est précisément pour cela que je crains de ne le pouvoir faire : il ne m'est pas donné d'avoir tant de plaisir. Au reste, je ne prévois d'obstacle vraiment dirimant que la durée de mon état présent qui ne me permettroit pas d'entreprendre un voyage, quoique assez court. Quant à la volonté, je vous jure qu'elle y est tout entière, de même que la sécurité. J'ai la certitude que vous ne voudriez pas m'exposer, et l'expérience que votre hospitalité est aussi sûre que douce. De plus, le refuge que je suis venu chercher au sein de votre nation sans précaution d'aucune espèce, sans autre sûreté que mon estime pour elle, doit montrer ce que j'en pense, et que je ne prends pas pour argent comptant les terreurs que l'on cherche à me donner. Enfin, quand un homme de mon humeur, et qui n'a rien à se reprocher, veut bien, en se livrant sans réserve à ceux qu'il pourroit craindre, se soumettre aux précautions suffisantes pour ne les pas forcer à le voir, assurément une telle conduite marque, non pas de l'arrogance, mais de la confiance ; elle est un témoignage d'estime auquel on doit être sensible, et non pas une témérité dont on se puisse offenser : je suis certain qu'aucun esprit bien fait ne peut penser autrement.

Comptez donc, mon illustre ami, qu'aucune crainte ne m'empêchera de vous aller voir. Je n'ai rien altéré du droit de

ma liberté, et difficilement ferois-je jamais de ce droit un usage plus agréable que celui que vous m'avez proposé. Mais mon état présent ne me permet cet espoir qu'autant qu'il changera en mieux avec la saison ; c'est de quoi je ne puis juger que quand elle sera venue. En attendant, recevez mon respect, mes remerciemens, et mes embrassemens les plus tendres.

N° 3620.

A M. De Lalande [1].

Mars 1768.

Vous n'êtes pas, Monsieur, de ceux qui s'amusent à rendre aux infortunés des honneurs ironiques, et qui couronnent la victime qu'ils veulent sacrifier. Ainsi tout ce que je conclus des louanges dont il vous plaît de m'accabler dans la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire est que la générosité vous entraîne à outrer le respect que l'on doit à l'adversité. J'attribue à un sentiment aussi louable le compte avantageux que vous avez bien voulu rendre de mon Dictionnaire, et votre extrait me paroît fait avec beaucoup d'esprit, de méthode, et d'art. Si cependant vous eussiez choisi moins scrupuleusement les endroits où la musique françoise est le plus maltraitée, je ne sais si cette réserve eût été nuisible à la chose, mais je crois qu'elle eût été favorable à l'auteur. J'aurois bien aussi quelquefois desiré un autre choix des articles que vous avez pris la peine d'extraire, quelques uns de ces articles n'étant que de remplissage, d'autres extraits ou compilés de divers auteurs, tandis que la plupart des articles importants m'appartiennent uniquement, et sont meilleurs en eux-mêmes, tels que *Accent, Consonnance, Dissonance,*

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

Expression, Goût, Harmonie, Intervalle, Licence, Opéra, Son, Tempérament, Unité de mélodie, Voix, etc., et surtout l'article *Enharmonique,* dans lequel j'ose croire que ce genre difficile, et jusqu'à présent très mal entendu, est mieux expliqué que dans aucun autre livre. Pardon, Monsieur, de la liberté avec laquelle j'ose vous dire ma pensée ; je la soumets avec une pleine confiance à votre décision, qui n'exige pas de vous une nouvelle peine, puisque vous avez été appelé à lire le livre entier, ennui dont je vous fais à-la-fois mes remerciemens et mes excuses.

Je me souviens, Monsieur, avec plaisir et reconnoissance de la visite dont vous m'honorâtes à Montmorency, et du desir qu'elle me laissa de jouir quelquefois du même avantage. Je compte parmi les malheurs de ma vie celui de ne pouvoir cultiver une si bonne connoissance, et mériter peut-être un jour de votre part moins d'éloges et plus de bontés.

N° 3621.

A MONSIEUR,
MONSIEUR COINDET,
À L'HOTEL LE BLANC, RUE DE CLERY
A PARIS [1].

12. Mars 1768.

Voici les deux lettres que vous m'envoyates le 29 fev^r^. au soir et que je receus le 3 Mars. Ces lettres vû le tems de leur envoi, ne pouvoient jamais être entre mes mains d'aucun usage, puisque le Conseil General qui a du decider du sort de la Rep^e^. avoit été convoqué pour la veille du jour où vous les

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. 203, n° 69. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge à la lyre, timbre postal GISORS. [Th. D.]

fites partir[1], et pour le cinquième[2] jour avant celui où elles me parvinrent[3].

J'ai aussi receu les deux lettres que vous m'avez fait passer venant d'Angleterre, et dont vous aurez eu la bonté de noter le port. Enfin j'ai receu la quittance du S^r^. Simon : et le paquet contresigné. Voila bien des soins dont j'ai à vous remercier. A l'égard de votre tendre et sincére amitié pour moi je crois qu'en effet le tems en donnera les preuves, et je crois même que ce tems ne tardera pas à venir. Je vous salue très humblement.

N° 3622.

A M. [Coindet ?][4]

R. n'a jamais compté faire ici une résidence même passagére, ni on ne la lui a point donnée comme telle ; il n'attend pour se rendre dans un lieu moins en vue et plus sur que les ordres de S. A. ; et du lieu où il compte se rendre, il en attendra d'ultérieurs pour celui qu'il doit habiter.

N° 3623.

[Mme de Verdelin à Rousseau][5].

13 mars [1768].

J'entends dire du mal de votre santé, mon voisin, j'en suis inquiéte et affligée. M. Coindet m'avait bien dit que vous

1. « ou vous me les envoyâtes » remplacé par « où vous les fîtes partir ».
2. « quatrième » biffé et remplacé par cinquième.
3. « avant qu'elles me parvinssent », remplacé par « avant celui où elles me parvinrent ».
4. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe conservé à la Bibliothèque publique de Genève, dans les papiers Coindet, ms. 123, n° 52. [Th. D.]
5. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 580-581.

viez l'air souffrant, mais je trouvai hier un homme qui n'assura que vous étiez malade. J'envoie rue de Cléry[1] ; il y plusieurs jours qu'on n'a pas eu de vos nouvelles. De grâce, aites-m'en donner ; vous savez, mon voisin, le véritable ntérêt que j'y prends. Je n'ai osé vous persécuter de mes ettres ; le triste spectacle que j'ai sous les yeux, les orages que ous avons essuyés depuis quelque temps m'ont si fort noirci 'imagination, que j'ai craint de faire partager à la vôtre la noitié de mes inquiétudes et de vous en donner sur ma santé, lont j'ai été sérieusement mécontente. Les beaux jours, le eu d'exercice que je prends me remettent un peu sur pied, et i ma fille avait quelques jours d'un mieux un peu soutenu, 'irai juger de votre situation par moi-même. Une femme, lont la soeur a une terre à un quart de lieue de vous, m'a ffert un gîte dans cette terre et désirerait m'accompagner si ous le trouvez bon, mais je n'ose me prêter à ce projet. Ma lle isolée et l'arrivee de ma soeur, qui va, chanoinesse, à Aetz, me clouent ici pour quelque temps. Je suis parvenue nfin à obtenir le canonicat, qui ne l'oblige à aucun voeu, u'elle peut quitter demain, s'il lui déplaît, et qui, logée, lui aut cinquante louis et un état qui la met dans le monde vec une Madame et la liberté honnête qui y est attachée.

Comment va la botanique, mon voisin ? J'ai peur, avec ardeur qu'on dit que vous y employez, que vous n'ayez puisé ce printemps toutes les plantes de votre canton. Je n'en lamentais à un frère du procureur général, à qui je emandais si, à la manière sage dont vous vous conduisiez, n'y aurait pas moyen d'habiter une petite maison près le ardin du Roi. Il me répondit que son frère n'avait pas envie e me nuire, que sûrement il ne vous chercherait pas, mais u'il n'était pas le maître d'empêcher un homme méchant de énoncer un matin à la grand'chambre votre séjour à Paris d'être forcé à une recherche désagréable pour lui et pour ous ; que nos lois et notre foi étaient si austères, qu'avec

1. « Chez Coindet » (*Note de Streckeisen-Moultou*)

toute la tolérance possible, on génerait au moins votre liberté si on vous saisissait. Il m'apprit même que le gouvernement n'était pas maître de vous permettre d'habiter Paris et qu'il avait été tout près d'être fort embarrassé de la publicité de votre séjour au Temple. Les soins et le crédit de M. le Prince de Conti dans le Parlement arrêtèrent cette affaire. Il m'a assuré qu'on n'avait pas dit un mot de votre séjour actuel et que c'était l'asile le plus respectable. Je voudrais bien qu'il fût aussi heureux. C'est bien l'intention du maître. Je dois même vous dire une chose que le hasard m'a fait apprendre, car je ne vois aucune des grandes dames de cette société ; c'est que la comtesse [1] a tenu sur cela les meilleurs propos au Prince ; qu'elle voulait, il y a quelque temps, qu'il fût encore vous faire visite, afin que la considération et l'amitié qu'il vous marque augmentassent celles qu'on a pour vous. Heureux qui vit en paix et ne se mêle de rien. Si l'ennui et la monotonie du lieu vous excédaient, j'imagine que vous vous promenez dans le voisinage ; peut-être que quelques voyages à Paris, très-ignorés, ne pourraient vous nuire. Je vous avoue cependant que je craindrais les lieux publics, et je ne sais pas, si vous y étiez, si mon amitié serait tranquille. On est persuadé que vous y êtes venu ; j'ai assuré que non, ou du moins que vous n'y aviez vu personne, puisque je jurais ne vous avoir pas vu. Il me semble qu'on vous reproche fort le *Contrat Social* et qu'on craint vos *Mémoires*.

Voilà une longue lettre pour un malade ; lisez-la à votre temps et n'y répondez qu'un mot, ou de mademoiselle Le Vasseur, à qui j'en serais bien obligée et à qui je fais tous mes compliments.

1. « De Boufflers » (*Note de Streckeisen-Moultou*).

N° 3624.

A M. [GUY] [1].

14 mars 1768.

Votre lettre, Monsieur, du 18 février étant une réponse qui ne contenait rien de pressé, je ne me suis pas hâté d'y répliquer, et, par la même raison, j'ai différé jusqu'à présent de répondre à celle du 4 mars.

Par le compte que vous m'avez envoyé j'ai cent deux francs dix sous à déduire sur la rente de l'année dernière : restent cent quatre-vingt-dix-sept francs dix sous, à quoi ajoutant les quarante francs d'erreur sur le mémoire de M. Koenig, de Strasbourg, dont j'avais oublié de vous renvoyer la lettre ci-jointe, cela fait deux cent trente-sept francs dix sous que je pourrai tirer sur madame Duchesne dans l'occasion. Mais ces occasions ne se présentent pas souvent ici, et aussi rien n'est moins pressé : ainsi ne vous inquiétez de rien sur ce point, et restez tranquille.

Rien n'est plus certain que le même *Dillenius* que M. Briasson nous vend cinquante-deux francs, se vend à Londres vingt-cinq shellings et pas plus. Ainsi ledit M. Briasson ne gagne qu'à peu près la moitié sur ce livre. Si vous pouvez avoir les descriptions à part, vous me ferez grand plaisir ; mais j'ai peur que cela ne soit difficile, et aussi je n'y compte pas.

Je voudrais bien, Monsieur, vous prier, lorsque vous passerez dans le quartier de MM. de Rougemont, qui sont de votre connaissance, de vouloir bien savoir d'eux s'ils n'ont pas reçu de Trye par Gisors une lettre signée Renou, où l'on leur demandait des nouvelles de M. de Rougemont de Londres, dont je suis fort en peine, attendu qu'il est languis-

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres Inédites*, I, p. 260-262.

sant depuis long-tems, et que je n'ai point reçu de ses nouvelles depuis l'automne dernier : ce qui me surprend, vu qu'il est très-exact, et qu'il avait quelque chose à m'écrire. Si vous pouvez me procurer de ses nouvelles de manière ou d'autre, et au cas que MM. ses frères[1] n'aient pas reçu la lettre en question, me donner leur adresse exacte ; je vous en serai obligé, et vous me ferez grand plaisir.

Je n'approuverais pas que vous continuassiez d'importuner M. Coindet pour faire contre-signer mes paquets, ni pour d'autres commissions qui me regardent. Ce qui est trop gros pour être envoyé par la poste, peut venir aisément par le carrosse, et cela sans donner de peine à personne. M. de Lalande m'ayant donné dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire l'adresse de la rue Saint-Honoré, je lui ai répondu sous cette adresse ; mais comme la rue Saint-Honoré est bien grande, je ne sais si, quelque connu qu'il soit, ma lettre lui sera parvenue ; lorsque vous aurez occasion de le voir, vous m'obligerez de le lui demander en lui faisant bien des salutations de ma part. Faites les miennes, je vous prie, à madame Duchesne et à ses demoiselles, en les remerciant de leur bon souvenir. Je suis charmé qu'elles soient, ainsi que vous, en bonne santé ; il n'en est pas de moi tout-à-fait de même.

Bonjour, Monsieur ; je vous salue de tout mon coeur : vous savez pourquoi je ne signe pas, et vous faites fort bien de ne pas signer non plus.

J'attends pour écrire à mon ancien bon ami Lenieps que son pauvre pays soit tranquille. Que ne dépend-il de moi d'y contribuer ? Quand les hommes sentiront-ils le prix de la paix ? quand en laisseront-ils au moins jouir ceux qui l'aiment ?

1. D'après la réponse de Guy (nº 3627), le banquier Rougemont de Londres était l'oncle et non le frère des Rougemont de Paris. [P.-P.] P.

N° 3625.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU[1].
(Lettre de Guy.)

A Paris le 14e Mars 1768.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer la liberté de votre bon ami M^r. Le N.... Lui-même a eu la bonté de me l'annoncer et veut vous l'ap[p]rendre aussi de sa propre main.

[Les cinq lignes qui suivent sont de la main de Le Nieps] :

« Vendredi 11e du cour^t après seize mois on me rendit ma liberté et je suis venu, mon bon et cher ami, l'ap[p]rendre à M. Guy en m'informant de vous et de votre demeure, pour pouvoir vous écrire dès que je serai un peu plus à moi

(signé) Le Nieps. »

J'ai remis il y a quelques jours à M. Coindet deux lettres dont l'une de M. Aillot[2]. Je crois que vous devez les avoir reçu[es] actuellement. Elles étoient suivies d'une mienne où, entr[e] autre chose (*sic*) je vous disois de me marquer à qui vous vouliez que je donne de l'argent, à cause d'une rente que vous me dites devoir ici à quelqu'un : j'attends à ce sujet de vos nouvelles.

M. de la Roche m'est venu voir aussi pour me demander de vos nouvelles ; il m'a chargé de vous dire mille choses de sa part et de (*sic*) son épouse. Madame la Maréchale se porte à merveille.

Bien nos complimens à Mad^elle Le V...

Je suis toujours, avec le même attachement, Monsieur,

(*parafe*)

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé seulement d'un parafe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Guy-Duchesne, fol. 100, 101. Petit in-4°, 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, cacheté d'un pain à cacheter, sans marque postale.

2. Lisez Laliaud (*Cf.* réponse de Rousseau à Guy du 24 mars 1768).

N° 3626.

A. M. [Laliaud][1].

A Trye le 17. Mars 1768.

J'ai reçu, Monsieur, il y a quelque tems, votre lettre du 30 Xbre. Quelque plaisir qu'elle m'ait fait, j'ai eu des raisons pour n'y pas répondre par la même voye. J'accepte avec empressement et reconnoissance la visite que vous me proposez à condition que vous ne mettrez personne dans votre confidence. Vous pouvez venir coucher à Gisors par le carosse qui part toutes les semaines. Il n'y a de là qu'une promenade au château de Trye. Vous pouvez la faire pédestrement, et ensuite demander M. Renou qui vous donnera de mes nouvelles. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur.

N° 3627.

A Monsieur
Monsieur Rousseau,
au Chateau de Trye[2].
(Lettre de Guy.)

A Paris le 17e Mars 1768.

Monsieur,

Je reçus avant-hier votre lettre du 14e. Je vis hier MM. de Rougemont et de La Lande

1. *INÉDIT*. Transcrit le 4 mai 1914 d'une copie certifiée conforme par Laliaud en 1779 et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (7903, n° 3, p. 8 et 9). [Th. D.]

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, signé d'un simple parafe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Guy-Duchesne, fol. 102, 103. Pas de marque postale. 4 p. in-4°, la 3e bl., l'adresse sur la 4e, cacheté d'un pain à cacheter. [Th. D.]

Les premiers me dirent qu'ils avoient bien reçu votre lettre, mais que croyant n'avoir rien ni d'intéressant ni de pressé à vous ap[p]rendre, ils avoient différé à vous en accuser la reception. Ils me dirent qu'à l'égard de leur oncle, ils en avoient reçu depuis peu des nouvelles ; qu'il étoit aux eaux ; que son état n'étoit ni désespéré, ni absolument bien ; qu'ils comptoient que les eaux lui feroient du bien ; que surement, dès qu'il seroit de retour à Londres, il ne manqueroit pas de vous écrire ; que vous pouviez être tranquille ; que si malheur venoit à lui arriver, que (*sic*) son associé vous rendroit bonne raison des affaires qui peuvent subsister entre vous et leur dit oncle, &c. (*sic*).

M. De la Lande (qui demeure même maison de (*sic*) M. Le Paute près la Croix du traouër rue St Honoré) a pareillement bien reçu votre lettre et, s'il n'y a pas répondu c'est que le second extrait qu'il se propose de mettre dans le Journal des Sçavans soit fait (et relatif aux observations que vous lui avez faites sur le premier) ; il vous remercie de votre bon souvenir et m'a bien chargé de vous faire ses complimens.

Dès lundy dernier je vous ay é[c]rit l'heureuse liberté de M. Le Nieps ; jamais il ne s'est si bien porté. Ce païs-là, malgré le cruel ennui qu'on y goute, on y est rarement malade.

Ainsi c'est 237tt. 10s. qui vous sont dus : si vous ne m'eussiez parlé, dans une de vos précédentes d'une rente que vous avez à payer ici, je vous aurois envoyé cette somme, comme j'ay fait pour la lettre de change sur Londres. Voyez : j'attendrais là-dessus de nouveaux ordres.

Je ne me suis déterminé à profiter de M. Coindet pour certains envois par la poste que parce qu'il m'a dit qu'il contresignoit tout ce qu'il veut, &c. (*sic*). Par la suite, je seray plus circonspect à cet égard.

J'ay trés certainement écrit à Londres pour la Description, pour le Dillenius ; ainsi attendons l'evenement (*sic*) de ma demande.

Madame Duchesne et ses fillettes vous font mille complimens. Nous en faisons tous à Mad^lle Le Vasseur.

Je suis (*sic*)

(*parafe*)

N° 3628.

[Coindet à Rousseau][1].

Paris, le 19 mars 1768.

Il y a 5 ou 6 jours que je vous ay envoyé une lettre de Mr Rougemont qui m'étoit venûe pour vous.

On a fait Dimanche dernier les syndics et tout s'est passé le mieux du monde, une joye universelle a succédé à l'état de trouble où l'on étoit & la paix renait dans tous les coeurs. Je partage cette satisfaction générale mais mon ame n'en est pas moins livrée à l'inquietude et à la douleur. J'ay recû vôtre lettre du 12. Je croyois vous avoir desjà donné quelques preuves des tendres et respectueux sentimens qui m'attachent à vous pour jamais, je vois que vous en attendez de nouvelles, et je desire de tout mon coeur de pouvoir vous en donner jusqu'à la fin de ma vie, ce sera surtout une grande douceur pour moi si vous m'en procurez l'occasion, et je la rechercherai avec le plus vif empressement ; mais quand je n'ay aucun reproche à me faire, ne puis-je sçavoir ce qui cause la froideur, pour ne rien dire de plus, que je remarque dans vos lettres? Vous m'en avez écrit de si différentes il y a 6 semaines ; vous ne sauriez être injuste et répandre sans sujet l'amertume sur une vie qui ne sauroit être heureuse si je ne suis persuadé que vous y prenez quelqu'intérest. Certainement, je puis défier qu'il soit possible de vous être plus sincèrement attaché que moi. Non personne, personne au monde ne vous aime

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

plus tendrement, et je le signerois de mon sang. Si vôtre coeur se refuse à ce qui a pû vous le démontrer, je ne dois chercher à vous persuader que par des faits et comme je connois vôtre ame, j'attendrai que le tems me procure le bonheur de vous le prouver [et] me fasse rendre la justice que je sens m'être due.

J'ai reçu un petit rouleau de bois ; je soupçonne que c'est le portrait du roi d'Angleterre dont vous m'avez parlé ; mais comme il est cachetté et à vôtre adresse, je vous prie de me mander ce que vous souhaittez que j'en fasse. Je ne vous ay pas mandé que Mr Le Nieps étoit libre, parce que, quand je l'appris, je sus en même tems qu'il vous avoit écrit.

Je vous renouvelle les assurances respectueuses de mes sentimens pour vous.

COINDET

No 3629.

[LE PRINCE DE CONTI À ROUSSEAU] [1].

Ce mercredy 23 mars [1768].

C'est un presque vieillard qui a la honte d'être presque aussi dissipé qu'un jeune homme, c'est un lanternier, un paresseux de caractère qui a les premiers torts, c'est un malade qui a celui de n'être pas parti aujourd'hui ; mais moi, l'ami sincère de M. Renou, je n'en ai point. En vain M. Renou m'a-t-il accablé de reproches dans une lettre qu'il a écrite à Mme de Boufflers, sur le délai de mon voyage, je le renvoie à gronder le vieillard dissipé et à lui en faire honte, cela sera juste et le vieillard sera honteux. Pour le défaut de réponse, il est sur le compte de l'opinion où j'étois de quatre jours en quatre jours de pouvoir partir pour Trye. Enfin, aujourd'hui,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 13-15, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

mes relais partis, mon départ annoncé, c'est un catarrhe qui me travaille également la tête et la poitrine, ou l'humeur de goutte qui en a pris la ressemblance, qui m'a empêché de monter dans une chaise tout attelée et m'a confiné au coin de mon feu sans que je sache pour combien de temps. Plaignez-moi donc, Monsieur, de ne pouvoir encore aller m'excuser moi-même très en détail sur ce que vous me reprochez, et recevez l'abrégé de mes excuses en attendant que je puisse vous aller voir. Le fermier que vous m'avez envoyé vint que j'étois en affaires ; je ne pus lui parler, il s'en alla, je l'oubliai, et quand je m'en ressouvins, il n'étoit plus à Paris, car je l'ai demandé, m'en étant ressouvenu tout seul. Le jardinier, j'avois remis à vous en parler quand je vous verrois et je comptois toujours vous voir bientôt ; j'avois donc remis à ce temps à vous représenter que vous étiez trop bon, qu'avec de telles gens ce pouvoit être duperie, que tout le monde n'est pas assez généreux pour se corriger par la générosité d'autrui, et cependant j'étois déterminé à déférer à la vôtre. Quant au vicaire, je ne pouvois rien décider, parce que le curé qui veut se retirer est un protégé de ma mère, que je ne dois, ce me semble, recevoir sa démission que quand ma mère aura approuvé qu'il la donne, et que jusque-là je ne peux promettre ni donner une chose que je ne dois pas tenir pour vacante. Sur ces misères, voilà mes excuses ; voici celles sur ce qui est plus important et plus intéressant. Vous m'avez écrit une lettre qui contient vos vues et vos projets ; ma paresse, si vous voulez, mais plutôt ma défiance de ne pas bien rendre différentes nuances et différentes observations dont la chose me paroit susceptible, me faisoit préférer d'en parler à en écrire, et je le fais encore. Je ne dirai donc ici autre chose sinon que je ne contredis à rien, que je ne demande que d'en causer avec vous avant, et que de convenir ensemble de tout ce que je peux pour que tout ce que voudrez faire se fasse avec le moins de danger possible pour vous, c'est ce que je remets encore à discuter au premier moment où je pourrai vous aller trouver. Si cela me devient impossible avant mon voyage à l'Ile-Adam à

Pâques, ou je vous enverrai pendant ce voyage une voiture pour venir à moitié chemin et j'irai de mon côté vous joindre, ou bien le jour de Quasimodo j'irai à Trye, et si d'ici au mercredi saint cela m'est possible, j'irai vous y trouver, sinon je prendrai pour vous voir une des deux manières que je viens de vous dire. En attendant, croyez à mon amitié, à sa sincérité et au désir que j'ai qu'elle puisse quelque chose pour votre bonheur.

Voilà une lettre de Madame de Boufflers que je me charge de vous faire passer ; il faut que je sois à la fois la plus grande dupe et la plus grande bête si vous devez avoir défiance de ses intentions à votre égard.

N° 3630.

[La Comtesse de Boufflers à Rousseau][1].

23 [mars 1768].

Je vous aurois écrit plus tôt, Monsieur, si je n'avois mieux aimé m'en rapporter à ce que M. le Prince de Conti vouloit bien se charger de vous dire pour éclaircir tous les doutes que vous aviez formés injustement de l'intérêt que j'ai toujours pris, et que je ne cesserai jamais de prendre à vous ; mais, comme son voyage et différé, je ne veux pas différer davantage à vous en assurer moi-même, quoique cela ne dût pas être nécesaire après toutes les preuves que vous avez eues de mon amitié et de ma sincérité. Je pense que la visite qu'il vous fera vraisemblablement bientôt achèvera de vous tranquilliser sur ce point et sur tous les autres. C'est ce que je vous desire passionnément, car ce que vous me mandez de votre situation me fait beaucoup de peine, et votre bonheur contribue au mien.

J. B.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 62, et collationné sur l'original autographe, signé J. B., conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N° 3631.

A Madame
Madame la Comtesse
de Boufflers [1].

[Trye] Ce Jeudi 24 Mars [1768].

Votre lettre me touche, Madame, parceque j'y crois reconnoitre le langage du coeur, ce langage qui de votre part m'eut rendu le plus heureux des hommes, et à bien peu de frais. Mais n'espérant plus rien et ne sachant plus même que desirer, je ne vous importunerai plus de mes plaintes. Si mon sort quel qu'il soit vous en arrachoit quelqu'une je m'en croirois moins malheureux.

La lettre de M. le Prince de Conti me met [2] en grande peine sur son état actuel; oserois-je espérer, Madame, que vous voudriez bien m'en faire écrire un mot par quelqu'un de vos gens ou de ceux de S. A.

Je finis brusquement étant attendu pour aller à Gisors.

N° 3632.

A M. Du Peyrou [3].

Le 24 mars 1768.

J'ai répondu, mon cher hôte, à votre n° 6, et il me semble que cette réponse auroit dû vous être parvenue avant le

1. Transcrit à Londres, le 24 avril 1912, de l'original autographe non signé, faisant alors partie de la collection A. Morrison. In-8° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec le cachet à la lyre sur cire rouge. Pas de lieu de destination, non plus que de marques postales. D'une autre main, sur la p. 4 : « Mr Rousseau, 24 mars 1768 ». [Th. D.]

2. Le mot « met » est en surcharge sur « tient », précédemment écrit.

3. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

lépart de votre nº 7 ; mais, n'ayant ni mémoire pour me appeler les dates, ni soin pour suppléer à ce défaut, je ne ouis rien affirmer, et je laisse un peu notre correspondance .u hasard, comme toutes les choses de la vie, qui, tout bien ompté, ne valent pas la sollicitude qu'on prend pour elles. 'approuve cependant très fort que vous n'ayez pas la même ndifférence, et que vous vous pressiez de vouloir mettre en ègle nos affaires pécuniaires ; je vous avoue même que sur ce oint je n'avois consenti à laisser les choses comme elles sont estées, que parcequ'il me sembloit qu'à tout prendre ce qui emeuroit dans vos mains valoit bien ce qui a passé dans les niennes.

Je n'ai point prétendu, non plus que vous, annuler en partie arrangement que nous avions fait ensemble, mais en entier, t vous avez dû voir par ma précédente lettre que la chose ne eut être autrement. Il s'ensuit de cette résiliation, comme ous avez vu dans mon mémoire, que je vous reste débiteur es cent louis que j'ai reçus de vous, et qu'il faut que je vous estitue, puisque, outre le recueil de tous mes écrits et papiers, ui est entre vos mains, et dont il ne s'agit plus, vous ne royez pas devoir vous permettre de prendre cette somme sur es trois cents louis que vous avez reçus de milord maréchal ; avois cru, moi, l'y pouvoir assigner, parce qu'enfin si ces rois cents louis appartenoient à quelqu'un, c'étoit à moi, epuis que milord maréchal m'en avoit fait présent, que nême il me les avoit voulu remettre, et que c'étoit à mon nstante prière qu'il avoit cherché à m'en constituer la rente ar préférence. Vous avez la preuve de cela dans les lettres u'il m'a écrites à ce sujet, et qui sont entre vos mains avec es autres. D'ailleurs il me sembloit que, sans rien changer à ı destination de cette rente, quatre ou cinq ans, dont une artie est déjà écoulée, suffisoient pour acquitter ces cent ouis. Ainsi, vous laissant nanti de toutes manières, je ne ongeois guère à ce remboursement actuel, en quoi j'avois ort ; car il est clair que tous ces raisonnemens, bons pour noi, ne pouvoient avoir pour vous la même force.

Bref, j'ai reçu de vous cent louis qu'il faut vous restituer ; rien n'est plus clair ni plus juste. Il reste à voir, mon cher hôte, par quelle voie vous voulez que je vous rembourse cette somme. Je n'ai pas des banquiers à mes ordres, et je ne puis vous la faire tenir à Neuchâtel ; mais je puis, en nous arrangeant, vous la faire payer à Paris, à Lyon, ou ici : choisissez, et marquez-moi votre décision. J'attends là-dessus vos ordres, et je pense que plus tôt cette affaire sera terminée, et mieux ce sera.

Pour vous punir de ne rien dire de précis sur votre santé, je ne vous dirai rien de la mienne. Dans votre précédente lettre vous étiez content de votre estomac et de votre état, à la goutte près, à laquelle vous devez être accoutumé. Dans celle-ci vous trouvez chez vous la nature en décadence. Pourquoi cela ? Parceque vous êtes sourd et goutteux ; mais il y a vingt ans que vous l'êtes, et votre état n'est empiré que pour avoir à toute force voulu guérir. On ne meurt point de la surdité, et l'on ne meurt guère de la goutte que par sa faute. Mais vous aimez à vous affubler la tête d'un drap mortuaire ; et, d'ici à l'âge de quatre-vingts ans que vous êtes fait pour atteindre, vous passerez votre vie à faire des arrangemens pour la mort. Croyez-moi, mon cher hôte, tenez votre ame en état de ne la pas craindre ; du reste, laissez-la venir quand elle voudra, sans lui faire l'honneur de tant songer à elle, et soyez sûr que vos héritiers sauront bien arranger vos papiers, sans vous tant tourmenter pour leur en épargner la peine.

Je suis bien obligé à M. Panckoucke de vouloir bien songer à moi dans la distribution de sa traduction de Lucrèce. Je la lirois avec plaisir si je lisois quelque chose ; mais vous auriez pu lui dire que je ne lis plus rien. D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi vous voulez lui indiquer M. Coindet. Son confrère Guy étoit plus à sa portée. Vous devez savoir que je n'aime pas extrêmement que M. Coindet se donne tant de peine pour mes affaires ; et, si j'en étois le maître, il ne s'en donneroit plus du tout.

Mademoiselle Renou vous remercie de vos bonnes amitiés,

et vous fait les siennes ; mettez-nous l'un et l'autre aux pieds de la bonne maman. Je compte répondre à madame de Luze dans ma première lettre ; je salue M. Jeannin, et vous embrasse, mon cher hôte, de tout mon coeur.

Je vais aujourd'hui dîner à Gisors, où je suis attendu ; et je compte y porter moi-même cette lettre à la poste. Comme il faut tout prévoir, à votre exemple, et que je puis mourir d'apoplexie, au cas que vous n'ayez plus de mes nouvelles par moi-même, adressez-vous à ceux qui seront en possession de ce que je laisse ici ; ils vous paieront vos cent louis. Adieu.

N° 3633.

A M. Guy[1].

24 mars 1768.

Voici, Monsieur, un petit mot pour mon ami M. Lenieps, dont j'ai appris la délivrance avec une vive joie. J'en aurois eu davantage encore si j'eusse été à portée de l'embrasser. J'espère que le voilà tranquille pour le reste de ses jours. Qu'il est heureux !

J'ai bien reçu par M. Coindet une lettre de M. Laliaud ; mais il y a de cela plus de six semaines. Si vous lui en avez remis une autre, elle ne m'est pas parvenue.

Sur ce que vous m'avez marqué, j'envoie à Genève un billet de cent francs sur madame Duchesne pour l'année courante de la petite rente que je dois à ma vieille tante ; les cent trente-sept francs dix sous restant me pourront venir par occasion ; cela ne presse point.

Je ne vous écris pas plus au long parce que je vais aujour-

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites,* t. I, p. 262, 263.

d'hui dîner à Gisors, où je ne suis guère en état d'aller : mais j'y suis attendu, et cela suffit pour me faire employer toutes mes forces à ce voyage.

Bien des salutations chez vous : je vous fais les miennes, Monsieur, de tout mon coeur.

J'oubliais de vous prier de dire bien des choses pour moi à M. Laliaud, quand vous lui écrirez. J'use de la permission qu'il m'a donnée de ne lui pas répondre ; mais je serai toujours charmé d'apprendre de ses nouvelles.

N° 3634.

A MONSIEUR
MONSIEUR LENIEPS
A PARIS [1].

Le 24 Mars 1768.

Enfin, mon bon Ami [2], vous voilà libre [3], et voilà nôtre Patrie en paix. J'avois besoin de ces deux nouvelles, pour sentir que mon coeur n'étoit pas fermé pour jamais à la joie. Vous avez trop bien senti le prix de la liberté, pour vous exposer jamais à la perdre. Jouissez-en tranquillement le reste de vos jours : une des plus douces consolations des miens sera de l'apprendre. Pour moi, mon sort est tel, qu'en plaignant sincérement le vôtre, j'étois réduit à l'envier. Vous étiez

1. Publié pour la première fois, sans le P.-S., par Lambert, *Précis de la vie du citoyen Lambert, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, suivi de quelques lettres de J.-J. Rousseau* qui n'ont pas été imprimées, in-8, *s. l. n. d.* (vers 1799), p. 35, et donné comme inédit par Musset-Pathay (*Œuv. Inéd.*, t. I, p. 264) — [46e lettre de la copie de 1795. — P.-P. P.]

2. Les précédents éditeurs, y compris Lambert, impriment : « Mon bon *cher* ami... » Le mot « *cher* » n'est pas sur la copie de 1795.

3. Lenieps, écroué à la Bastille le 19 novembre 1766, venait d'être mis en liberté le 11 mars 1768 (Cf. n° 3625.)

captif : mais au moins vous étiez tranquille, et à couvert des embûches des méchans. Priez Dieu, mon bon Ami, qu'il accorde la même grâce à celui qui vous aime et qui vous embrasse de tout son coeur.

R.

Vous aviez promis de m'écrire quand vous seriez un peu plus à vous. Je n'ai rien reçu. Vôtre addresse est-elle toujours la même?[1]

N° 3635.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
Négociant
A Genève [2].

24 Mars 1768.

Enfin, je respire ; vous aurez la paix, et vous l'aurez avec un garant sur qu'elle sera solide, savoir l'estime publique et celle de vos Magistrats, qui vous traitant jusqu'ici comme un peuple ordinaire n'ont jamais pris sur ce faux préjugé que de fausses mesures. Ils doivent être enfin guéris de cette erreur, et je ne doute pas que le discours tenu par le Procureur-General en Deux Cents, ne soit sincére. Cela posé, vous devez espérer que l'on ne tentera de longtems de vous surprendre et de tromper les puissances étrangéres sur votre compte, et

1. Ce post-scriptum est *INÉDIT* et transcrit de la copie de 1795. [P.-P. P.]
2. Transcrit en avril 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 116, 117. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec le cachet à la lyre. D'Ivernois a noté qu'il a reçu cette lettre le 29 mars et qu'il a répondu le 7 avril. [Th. D.]

ces deux moyens manquant je n'en vois plus d'autre[1] pour vous asservir. Mes dignes amis, vous avez pris les seuls moyens contre lesquels la force même perd son effet; l'union, la sagesse, et le courage. Quoi que puissent faire les hommes, on est toujours libre quand on sait mourir.

Je voudrois à présent que de votre côté vous ne fissiez pas à demi les choses, et que la concorde une fois rétablie ramenât la confiance et la subordination aussi pleine et entière que s'il n'y eut jamais eu de dissention. Le respect pour les Magistrats fait dans les Républiques la gloire des Citoyens, et rien n'est si beau que de savoir se soumettre après avoir prouvé qu'on savoit resister. Le peuple de Genève s'est toujours distingué par ce respect pour ses chefs qui le rend lui-même si respectable. C'est à présent qu'il doit ramener dans son sein toutes les vertus sociales que l'amour de l'ordre établit sur l'amour de la liberté. Il est impossible qu'une patrie qui a de tels enfans ne retrouve pas enfin ses péres, et c'est alors que la grande famille sera tout à la fois illustre florissante heureuse et donnera vraiment au monde un exemple digne d'imitation. Pardon, cher ami ; emporté par mes desirs je fais ici sotement le prédicateur ; mais après avoir vu ce que vous etiez, je suis plein de ce que vous pouvez être. Des hommes si sages n'ont assurément pas besoin d'exhortation pour continuer à l'être ; mais moi, j'ai besoin de donner quelque essor aux plus ardents voeux de mon coeur.

Au reste, je vous félicite en particulier d'un bonheur qui n'est pas toujours attaché à la bonne cause ; c'est d'avoir trouvé pour le soutien de la votre des talens capables de la faire valoir. Vos mémoires sont des chefs d'oeuvres de logique et de diction. Je sais quelles lumiéres règnent dans vos cercles, qu'on y raisonne bien, qu'on y connoit à fond vos Edits, mais on n'y trouve pas communément des gens qui tiennent ainsi la plume. Celui qui a tenu la votre, quel qu'il

1. *Sic*, « d'autre », au singulier, et non pas « d'autres », comme impriment les précédents éditeurs.

oit, est un homme rare ; n'oubliez jamais la reconnoissance
ue vous lui devez.

A l'égard de la réponse amicale que vous me demandez sur e qui me regarde, je la ferai avec la plus pleine confiance. Rien dans le monde n'a plus affligé et navré mon coeur que le lecret de Genève. Il n'en fut jamais de plus inique, de plus bsurde, et de plus ridicule : cependant il n'a pu détacher mes ffections de ma patrie et rien au monde ne les en peut détaher. Il m'est indifférent quant à mon sort que ce décret soit nnulé ou subsiste, puisqu'il ne m'est possible en aucun cas le profiter de mon rétablissement : Mais il ne me seroit pourant pas indifférent je l'avoue, que ceux qui ont commis la aute sentissent leur tort et eussent le courage de le réparer. e crois qu'en pareil cas j'en mourrois de joye, parce que j'y errois la fin d'une haine implacable et que je pourrois de onne grace me livrer aux sentimens respectueux que mon oeur m'inspire, sans crainte de m'avilir. Tout ce [que] je uis vous dire à ce sujet, est que si cela arrivoit, ce qu'assuément je n'espére pas, le Conseil seroit content de mes senimens et de ma conduite, et il connoitroit bien tôt quel mmortel honneur il s'est fait. Mais je vous avoue aussi que e rétablissement ne sauroit me flatter s'il ne vient d'euxnêmes, et jamais, de mon consentement, il ne sera sollicité. e suis sur de vos sentimens, les preuves m'en sont inutiles ; nais celles des leurs me toucheroient d'autant plus que je 1'y attens moins. Bref, s'ils font cette démarches d'eux-mêmes, ferai mon devoir, s'ils ne la font pas, ce ne sera pas la seule njustice dont j'aurai à me consoler ; et je ne veux pas, en out état de cause, risquer de servir de pierre d'achopement u plus parfait rétablissement de la concorde.

Je n'ai point voulu, mon bon ami, vous parler de moi urant vos troubles : vous aviez assez de vos propres maux ans songer aux miens. Je ne vous en parlerai pas non plus à résent, parce que je ne sais qu'en penser moi-même et que aime à me flatter que je ne suis plus dans mon bon sens. Je ois des complots si noirs, des gens si abominables que pour

l'honneur de l'humanité j'aime mieux croire que j'extravague ; ainsi je me tais. Je vais diner à Gisors où je suis attendu, et je compte y porter moi-même cette lettre à la poste. S'il arrivoit que vous n'eussiez plus de mes nouvelles, je ne vous dis pa[s] comme vous : *Ne pensez plus à moi*, mais je vous dis a[u] contraire : Souvenez-vous toujours de notre amitié. Je vous embrasse de tout mon coeur [1].

Voici un mandat sur la veuve Duchesne, pour les cent francs que vous avez bien voulu avancer à ma bonne vieille tante. Je vous redois autre chose, mais malheureusement je n'en sais pas le montant.

N° 3636.

[ENVOYÉ PAR ROUSSEAU À D'IVERNOIS] [2].

Bon pour 100 £.

Je prie Madame la Veuve Duchesne de vouloir bien payer à l'ordre de Monsieur D'Ivernois de Geneve la somme de cent Livres qu'il a eu la bonté d'avancer pour moi, et qu'elle me passera en compte. Ce vingt trois mars mille sept cents soixante huit.

J. J. ROUSSEAU

[d'une autre main :] acquitté le 25 avril 1768.

[au dos :] Payez à l'ordre de Messieurs Garrigue De Luc & Ce valeur reçue à Genève le 20 avril 1768. D'IVERNOIS. Payés à l'ordre

1. Cet alinéa était *INÉDIT*, Du Peyrou ayant eu soin de le supprimer dans son édition de 1782, qui a été reproduite par les éditeurs suivants, quand Th. Dufour l'a publié, en 1905, dans *Pages inédites*, première série, p. 68.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Eugène Charavay en février 1890. [Th. D.] — Ce billet à ordre est sans doute celui dont parle Rousseau dans le dernier alinéa de la lettre précédente [P.-P. P.].

de Messieurs Dufour Mallet & Le Royer, valeur en compte Genève 20 Av[1] 1768. Garrigues De Luc & C[e]. Pour aq[t]. *Dufour*, Mallet & Le Royer.

N° 3637.

A M. le Duc de Choiseul [1].

A Trye, le 27 mars 1768.

Monseigneur,

Vous daignez m'écouter. De quel poids je me sens soulagé! Si vous eussiez bien voulu me voir, il me semble que je n'aurois eu besoin de vous rien dire, et qu'à l'instant vous auriez lu dans mon coeur.

Un mot que me dit M. de Luxembourg à mon départ pour la Suisse autorise le détail dans lequel je vais entrer, et qui seroit superflu s'il vous eût rendu ma réponse: mais le meilleur et le plus aimable des hommes n'en fut pas toujours le plus courageux.

On vous a donné de quelques passages de mes écrits des interprétations, non seulement si fausses et si peu naturelles que le public ne s'en est jamais douté, mais si contraires à mes vues, que le seul de ces passages qu'on m'ait cité contient l'éloge le plus vrai, le plus grand, j'ose dire le plus digne que vous recevrez peut-être jamais, et dont trop de modestie a pu seule vous empêcher de sentir l'application. Monsieur le duc, je n'ai point de protestations à vous faire. Je dirai les faits, et vous jugerez.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay, d'après l'original qui lui avait été communiqué par Beuchot. « Sur la première page, dit-il, on lit ces mots, écrits au crayon : *Répondu le 29.* » [Th. D.] — La réponse de Choiseul du 29 mars ne m'est pas connue. Le 30 novembre (*voy.* p. 370, *in fine*), Rousseau dit qu'il a demandé un passeport à Choiseul qui, après l'avoir laissé longtemps sans réponse, vient de lui en envoyer un avec une lettre très polie. [P.-P. P.]

Tous les ministres qui vous ont précédé depuis longtemps m'ont paru fort au-dessous de leurs places; toutes les personnes, n'importe le sexe, qui se sont mêlées de l'administration, n'ont eu, selon moi, que de petites vues, des demi-talents, des passions basses, et de l'avarice, plutôt que de l'ambition. Enfin j'eus pour eux tous un mépris peut-être injuste, mais qui alloit jusqu'à la haine, et que je n'ai jamais beaucoup déguisé. Tous mes penchans, au contraire, vous favorisèrent dès le premier instant. Je préjugeai que vous alliez rendre au ministère l'éclat obscurci par ces gens-là; et quand le bruit courut que de vous et d'une des personnes dont je viens de parler, l'un des deux déplaceroit l'autre, je fis en votre faveur des voeux qui ne furent pas aussi secrets qu'il l'auroit fallu. Peu après, M. de Luxembourg, par hasard, vous parla de moi; et, sur l'essai que j'avois fait à Venise, vous offrîtes de m'occuper. Je fus d'autant plus sensible à cette offre, que jamais les gens en place ne m'ont gâté par leurs bontés. Environ dans le même tems éclata ce célèbre pacte de famille: quel augure n'en tirai-je point pour une administration qui commençoit ainsi! Je mettois alors la dernière main au *Contrat social*: le coeur plein de vous, j'y portai mon jugement et mon pronostic avec une confiance que le tems a confirmée, et que l'avenir ne démentira pas.

Vous qu'honore la vérité, reconnoissez son langage. Le passage dont je viens de vous donner l'explication est le seul où j'aye voulu parler de vous. Si l'on a cherché de sinistres applications à quelque autre, j'en appelle au bon sens pour les réfuter, et je suis prêt à montrer partout ce que j'ai voulu dire. Me serois-je aussi sottement contredit moi-même, en faisant l'éloge et la satire du même en même tems? Cela est-il donc dans mon caractère? et m'a-t-on vu quelquefois souffler ainsi de la même bouche le froid et le chaud? Qu'on se figure un étranger à ma place, au sein de la France, où il se plaît, aimant à publier des vérités hardies mais générales, dont jamais ni satire ni nulle application personnelle et maligne n'a souillé les écrits, qui jamais ne repoussa qu'avec décence

et dignité les traits envenimés de ses adversaires, et qui fonda toujours sa fière sécurité sur des principes et des maximes irréprochables : concevra-t-on jamais qu'un tel homme, animé jusqu'alors de sentimens grands et nobles, passe tout-à-coup, sans sujet, sans motif, aux derniers termes de la plus brutale, de la plus extravagante férocité ; aille provoquer à plaisir l'indignation d'un ministre, l'espoir de la nation, qui vient de marquer pour lui de la bienveillance, et cherche si tard à s'ôter dans ses malheurs l'estime et la commisération du public, qui, tout en aimant la satire, dit avec raison des satiriques punis, *Il n'a que ce qu'il mérite ?* Je connois les hommes et leurs inconséquences : je sais trop que je n'en suis pas exempt ; mais je prononce hautement que celle-là n'est pas dans la nature. D'ailleurs, si j'eusse été capable de penser et d'écrire de telles folies, me serois-je abstenu de les dire, moi, si confiant, si ouvert, si facile à montrer ma pensée en toute chose ? La terre est couverte de mes implacables ennemis, qui tous ont été mes amis ou feint de l'être, et cette remarque ajoute au poids de ce que je vais affirmer. Monseigneur, je défie toute ame vivante de m'avoir jamais ouï parler de vous et de votre administration qu'avec le plus grand honneur. Enfin, daignez voir comment je suis revenu dans ce pays. Pour aller à Londres, je traversai la France avec un passeport qu'on disoit m'être nécessaire. Sous ma propre direction, j'y suis revenu seul me livrer pleinement à vous, me jeter dans vos bras, si j'ose ainsi parler, avec empressement, sans préaution, sans crainte, sans autre sûreté que votre humanité t mon innocence, et sachant très bien que les prétextes ne vous auroient pas manqué pour m'opprimer si vous l'aviez oulu. Quoique je me sentisse dans votre disgrace, j'ai compté ur votre générosité, et j'ai bien fait. Mais cette conduite prouve a vérité de mon estime, et ce que j'ai pensé de vous dans tous es tems. Un homme qui dans le secret de son coeur se seroit enti coupable eût pu trouver la même sûreté dans le même sile, mais jamais il n'eût osé l'y chercher.

Voilà, Monsieur le Duc, ce que j'avois à vous dire, et que

j'aurois ardemment desiré de vous dire de bouche, quoique je ne sache point du tout parler : mais mon coeur eût parlé pour moi, et vous auriez entendu son langage. Sans être exempt d'inquiétude sur la route de ma lettre, je ne crains assurément pas qu'une fois parvenue entre vos mains elle puisse jamais me nuire : mais un penchant naturel me faisoit espérer, je l'avoue, qu'en me présentant à vous, ce penchant n'agiroit pas sur moi seul. Sûr que je n'étois dans votre disgrace que par l'effet d'une erreur, j'ai toujours espéré que cette erreur seroit détruite, et que j'aurois enfin quelque part à vos bontés. J'y compte maintenant, j'y ai des droits, j'ose le dire, et je les réclamerai sans rougir ; puisque, de toutes les graces que vous pouvez répandre, je n'aspire qu'à celle de jouir sous votre protection du repos et de la liberté que je n'ai point mérité de perdre, et dont je n'abuserai jamais.

Agréez, Monseigneur, je vous supplie, mon sincère et profond respect.

J. J. Rousseau

Si vous m'honorez d'une réponse sous le nom de Renou, trois mots suffisent, *Je vous crois* ; et je suis content.

N° 3638.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
Négociant à Genève[1].

28. Mars 1768.

Je ne me pardonnerois pas, mon ami, de vous laisser l'inquietude qu'a pu vous donner ma precedente lettre sur les idées dont j'étois frappé en l'écrivant. Je fis ma promenade agréablement, je revins heureusement; je receus des nouvelles qui me firent plaisir, et voyant que rien de tout ce que j'avois imaginé n'est arrivé, je commence à craindre après tant de malheurs réels, d'en voir quelquefois d'imaginaires qui peuvent agir sur mon Cerveau. Ce que je sais bien certainement, c'est que quelque altération qui survienne à ma tête mon coeur restera toujours le même, et qu'il vous aimera joujours. J'espère que vous commencés à goûter les doux fruits de la paix. Que vous étes heureux! ne cessez jamais de l'être. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 3639.

[Du Peyrou à Rousseau][2].

Neufchatel 31 mars 1768... n° 9.

Il faut mon cher Citoyen que vous m'ayés lû avec bien peu d'attention, ou que je me sois exprimé bien mal dans mon

1. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (rec. relié, fol. 118-119). In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, cachet à la lyre sur cire rouge. Timbre postal GISORS surchargé et rendu illisible. Chiffre postal 15. A la page 4, d'Ivernois a écrit : « M. Rousseau | 1768 | 28 mars | 2 avril | R. 8. » A la page 1, il a écrit : « Reçue le 2 avril ». [Th. D.]

2. *INÉDIT*. Transcrit le 3 juin 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 249, 251. In-4° de 6 feuillets. [P.-P. P.]

n° 7. Aussi vôtre réponse me fait tomber des nües. Puis donc que vous n'aves sü ni m'entendre ni me deviner, il faut revenir à la charge, et je tâcheray cette fois d'être si clair que vous ne puissiés donner à gauche sur ma véritable façon de penser. Je ne conserve point copie de mes lettres et n'en ay point tiré de ce n° 7. Je suis pourtant bien sûr d'une chose, qu'en vous l'écrivant, aucune de mes idées n'a aproché du sens dans lequel vous paroissés m'avoir lû. J'ajoute que je ne me serois jamais imaginé être apellé à vous assurer cela.

Rapellez vous nos anciens arrangemens et vous verrés que la restitution des cent Louis dont vous me parlés si souvent dans vôtre lettre n'est pas ce qui annulle en entier nos engagemens réciproques. Mais j'ay promis d'être clair. Il faut donc vous rapeller que la constitution d'une Rente viagère ne faisoit qu'une partie de mes engagemens. Qu'une autre partie au moins aussi sacrée pour moi, et qui paroissoit vous intéresser davantage, regardoit le sort de vos ouvrages. Je devois en faire paroitre la collection, en soigner l'Edition, et surtout prendre les mesures nécessaires pour assurer et constater les piéces originales. Voila quelles étoient mes obligations. Vous devés comprendre que dans l'incertitude des Evenemens, elles m'astreignoient à des arrangemens vis à vis de ceux qui me remplaceront. Il falloit tout prévoir et ne rien laisser après moy de louche ou d'incertain sur cette partie de mes obligations. Aujourd'hui que vous les annullés, voici à quoi elles se se réduisent. A assurer le dépôt tant qu'il sera entre mes mains, et à vous le faire parvenir au premier ordre, ou à ceux que vous m'indiquerés. J'attends ce qui m'arrive de Hollande, et qui n'est parti de Mayence que depuis peu. Aussitôt que cela me sera revenu, je rassembleray dans une caisse tout ce qui vous apartient. Cette caisse restera en dépôt chez moy jusques à ce que vous en disposiés. Ce n'est pas tout et je crois vous avoir dit qu'il ne me paroissoit pas nécessaire ni convenable de laisser après moy les choses dans un état d'incertitude. Il faut donc que je détruise formellement ce que j'avois formellement établi. Car à quoi bon vous exposer à

décliner les raisons qui vous font annuller nos arrangemens? et ce seroit vous y exposer que de ne pas prendre dés aprésent les mesures convenables pour annuller l'effet de celles précedemment prises. Ce n'est point l'arrangement de mes papiers qui m'inquiéte. Vous me connoissés bien mal, je le vois. Peu m'importe l'état de mes affaires après moy, mais ce qui ne peut m'être indiférent, c'est de penser à ne négliger aucun des arrangemens que dicte le devoir de mon coeur. Faut-il, mon cher Citoyen, vous parler plus clairement? Oui, il le faut. Les circonstances et les motifs qui ont accompagné ou produit la résiliation de nos engagemens ne sont pas faits pour devenir publics. Croyés donc que c'est autant pour vous que pour moy que j'ay souhaité savoir à quoi m'en tenir. Je suis à tems pour couper court aux explications qu'apres moy vous auriés été apellé à donner pour vous dispenser d'accepter le payement de la Rente viagère. Pour le coup, en voila asses sur cet article.

Vous êtes sans doute maître de disposer des fonds que Mylord Marechal a déposés chez moy. Mais moi je ne suis pas libre je crois de changer rien aux conditions qu'il m'a imposées, sans le lui communiquer. Je ne suis pas libre non plus de lui restituer, s'il faut en venir là, une partie de ces fonds. Rapellez vous ce que vous m'avés dit la dessus plus d'une fois. Décidés donc si vous voulés laisser subsister l'arrangement de Mylord dans tout son entier, en recevant de six mois en six mois la rente viagère qu'il a constituée. Si vous n'en voulés point, il faut que je lui rende cet argent que je ne puis garder pour moy, comme vous pensés bien. Si vous voulés toucher ce capital, je vous le feray tenir, mais après en avoir prévenû Mylord Marechal. Encore un coup, decidés vous sur le parti que vous voulés prendre. Mais, je vous le repete, je me crois obligé après mes engagemens avec Mylord Marechal de l'aviser de tout changement qu'il faudroit faire à ses intentions. Si vous vous décidés pour laisser subsister la Rente Viagère je n'ay rien à mander à Mylord, mais souvenés vous que vous vous engagés par là à toucher cette rente. Si

vous voulés le Capital, je vous le remettray. Si vous ne voulés ni l'un ni l'autre de ces partis, je dois restituer à Mylord cet argent en entier ou bien lui dire les raisons qui vous ont engagé à n'en prendre qu'une partie, et je vous avoue que cette confidence m'est insuportable.

D'après tout ce qui précède, vous ne devés pas être surpris si je me tais sur la restitution des cent Louis. Ce que je pourrois vous dire la dessus sera toujours au dessous de ce que je sens, et il vaut mieux garder le silence.

Je n'ay point pensé à indiquer à Mr Panckoucke le canal de Mr Guy plutôt que celui de Mr Coindet. J'avois crû par les dernières dispositions dans lesquelles je vous avois vû à l'égard de ce dernier que je pouvois me servir de lui. Je comprends que j'ay eü tort sans en pouvoir deviner la raison. Celle qui se présente à mon esprit m'afflige trop pour ne pas la rejetter. Serés vous donc toujours le martyre de la défiance et l'artisan de vos peines les plus sensibles? J'ay vû Mr Coindet à Paris à cause de vous d'abord ensuite parce qu'il m'a parû vous aimer veritablement. Je n'ay ni sa chaleur ni son expression, mais suis fait pour en sentir le prix et la vérité. Si je m'étois trompé je cesserois de croire à l'amitié, à la vertu, puisque la fausseté en emprunte si bien le langage.

Je croyois vous avoir dit que mes yeux s'affoiblissoient, que le gauche s'obscurcit, que mes forces ne me reviennent point. Ajoutés à cela un ennuy et un dégout universel, et vous comprendrés que je ne suis point visionnaire quand je dis que la machine est en décadence. Ne croyés pourtant pas que je m'épouvante. Mon parti est pris et j'attends avec tranquillité tous les evenemens. Mon Corps ne soufre point ou peu. Voila ce que j'ay de plus heureux à vous dire. Puisque vous êtes allé diner à Gisors, vous étiés mieux que ne m'annonçoit vôtre precedente lettre. Il fait beau. Profités de cette saison pour regagner des forces pour l'hyver prochain. Ma mère vous fait ses tendres complimens et à Mlle Renou à qui j'offre aussi les miens. Recevés les respects de Jeannin. Nous sommes ici à la veille des plus grands evenemens. Vous savez qu'on s'est sou-

mis à la sentence du mois de Janvier et qu'on a refusé de se soumettre au passement ou à la contumace du mois de Decembre. Berne sur les requisitions du plenipotentiaire, vient de nous sommer de reconnoitre ce passement d'ici au 24 Avril sous peine alors d'avoir 10/m. hommes pour huissiers. D'un autre coté, le Conseil d'Etat voyant la fermentation de nos montagnons qui preparoient leurs armes, leur défend de les prendre, sous peine d'être traittés de criminels de Lèze Majesté. Ces gens sont furieux, et c'est encore un problème, si l'on se soumettra ou si l'on se fera hacher en piéces. Il n'y a point d'alternative. Tout à fait se soumettre ou se resoudre à tout. La chose se decidera dans peu. Je voudrois que ma mère s'en allât à Besançon. Elle ne veut pas me quitter, et moi je ne m'en iray pas. Ils sont furieux à Berne de la reponse faite par la bourgeoisie à leur sentence, renfermant des observations auxquelles ils n'ont rien su repliquer. Cette piéce a été rendue publique en françois et en Allemand, et voila ce qui les irrite. Il n'y a pas d'aparence que nous trouvions aucun secours chez nos voisins ou alliés. Berne paroit avoir bien lié sa partie. Quant à moi je crois qu'il faut vivre et mourir libre, lorsqu'on est né libre. Mais c'est le sentiment general qui decidera cette question. M. Lentulus veut qu'on accepte la contumace, et promet de retablir tout dans son ancien état d'ordre, après cette acceptation à laquelle il attache la gloire du Roy. Voila à quoi nous en sommes. Je vous ay dit que Genève est en paix, et je vous le repete avec plaisir. Adieu, mon cher Citoyen.

N° 3640.

A Monsieur
Monsieur Rousseau [1].
(Lettre de R. Davenport.)

Dear Sir, The last favor of yours I return a thousand thanks for ; it would have given me the most sensible satisfaction to have found between any of the pages a letter from your hands, to have heard that you enjoyed your health and was (*sic*) happy.

Pray do not refuse me that pleasure, as I cant help interesting myself in whatever concerns you welfare. Lord Newnham and I often meet ; you are the chief subject of our conversation. I have sent a small book which came to my hands from a Mr Boothby, to get me to forward it to you. I have sent it to Mr Rougemont and desired him to keep it till he received your orders to convey it to you, as probably you may know what it is. My health has been mending for the last motnh, and I begin to feel myself much better than I have been for this last two years. I think I want nothing to complete it but the enjoyment of Mr Rousseau's company. Our elections are now pretty well over, which I am heartily glad of.

My children are [well] and beg of me to present their most sincere respects. You would make me quite happy if you could think of any sort of things this Island affords and let me send it ; pray tell me, and be so kind to give mine, my young Folks and all my family's compliments to Mlle Le Vasseur. Accept the same yourself and be assured there's none can be more at your service than, Dear Sir, your most obliged and obedient servant,

Rich. Davenport

London April 8. 1768.

P. S. We shall soon go into Cheshire.

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par M. Courtois, *loc. cit.*, pp. 201-202.

N° 3641.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
au Chateau de Trye,
proche Gisors en Normandie
Au Chateau de Trye[1].
(Lettre de Le Nieps).

Je n'ai point oublié, mon bon et cher ami, que j'avois pro-nis de vous écrire; j'avois fait plus, j'avois projeté de vous ller voir avec Mr Guy et Romilli; mais j'avois compté sur lus de santé. Ce voyage m'auroit d'autant plus fait de plaisir ue j'aurois pu apprendre de votre bouche et les traverses que ous avez essuyées, et les craintes dont vous êtes encore tra-aillé, de mon côté, je vous aurois fait part de tout ce qui n'est arrivé, et je vous aurois consulté sur une démarche que e me propose de faire en conséquence. J'aurois rapporté ici le laisir de vous avoir vu et d'en faire part à nombre de per-onnes qui vous aiment et qui vous plaignent, et qui m'ont hargé de vous en assurer. De ce nombre et de votre connois-ance sont Mr. De la Tour, Falavel, Romilly et Mlle Bareton, vec l'abbé Alary; je ne finirois point si je vous parlois des utres, et vous n'eutes jamais plus d'amis que présentement. Ar. Guy me rendit votre lettre : je suivrai les conseils qu'elle ne donne et dont je vous remercie, ainsi que de votre tendre ollicitude.

Il ne m'a même pas été possible d'aller à Herblay, où l'on n'a fortement invité pour y passer plusieurs jours, en vue d'y établir ma santé; je n'ai point encore repris le cour de mes ffaires, et j'attens ma guérison, non des Médecins, mais de a patience.

J'ai eu hier un vif chagrin; en mon absence on a laissé sor-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la bibliothèque de Jeuchâtel. [Th. D.]

tir ma chienne et elle est perdue pour moi ; je la chérissois avec attachement, attendu le souvenir qu'elle me rappeloit.

Je vous parle point de la Patrie ; j'attends à le faire dans des jours plus heureux, et de bouche. Je suis toujours dans la rue de Condé, et il est impossible de rien ajouter aux sentimens que je vous ai voués.

LE NIEPS.

Paris, Samedi 2e Avril 1768.

N° 3642.

[J. F. DE LUC À ROUSSEAU][1].
(Fragment)

[probablement avril 1768].

Tant qu'a duré l'incertitude du succès de notre revolution, M. C. C., je me suis, selon vos desirs, abstenu de vous écrire ; mais comme ce succés est des plus heureux par les moyens efficaces, qu'avec la protection celeste, nous avons acquis pour la conservation de notre chere Liberté, car nous pouvons la qualifier chere ; je ne puis refuser à mon coeur, qui n'a jamais cessé d'être le même à votre egard ainsi qu'envers la Patrie, la satisfaction de s'entretenir avec vous sur ces intéressans sujets.

Ma ferme confiance dans la Justice du suprême Arbitre des Etats, m'a fait constamment assurer mes Concitoyens, contre toutes les aparences contraires, que nous finirions heureusement & glorieusement ; & par un effet merveilleux de sa direction, le succès a passé mon attente. Jugez, M. C. A., quelle doit être la joye que je ressens d'avoir vû la Paix & la

1. *INÉDIT*. Transcrit en 1879 de la minute autographe, dont la fin manque, qui m'a été communiqué par Mme Ruegger-De Luc. Il existe une copie de ce texte, de la main de Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 190-193. Il n'a pas été transcrit dans le second ms. Adert. [Th. D.]

Liberté se tenant par la main faire le 11 mars[1] leur entrée dans la Patrie !

Comme j'ignore la maniere dont vous étes instruit de nos affaires, je vais vous en esquisser quelques circonstances qui ne se trouvent peut-être pas dans le tableau qu'on vous en a fait.

Dès que nous fumes bloqués par la France &c., les amis en petit nombre, mais d'une admirable vertu, que la Providence nous avoit suscité à Berne, proposèrent au Cl souverain de ce Canton, s'il ne conviendroit pas de nous aider à sortir de la situation facheuse où nous nous trouvions ? Quoi ! répondirent les partisans de nos adversaires, vous voudriez aider une Bourgeoisie fiere & orgueilleuse qui ayant encouru la disgrace d'un Grand Roy ; voit-on qu'elle fasse le moindre pas pour l'apaiser & regagner sa bienveillance ? non, il faut la matter jusqu'à ce qu'elle soit plus soumise. Sur cette réponse, la proposition de nos dignes Amis fut rejettée avec une grande supériorité.

Informés de cette resolution, les Commissaires sentirent le desavantage qu'elle nous aportoit, mais ils n'en furent point abatus : nous voilà donc abandonnés de tout secours humain, dirent-ils entr'eux, il ne nous reste, après Dieu, que la justice de notre cause & notre vertu ; mais *le bon droit a besoin d'aide*, & les grands ne voulant jamais avoir tort, attendons-nous telle[s] satisfactions que le Roy de France peut nous demander, auxquelles notre honneur & notre Liberté ne nous permettroient jamais de nous soumettre ? Il vaut mieux nous exécuter pendant que nous sommes en liberté de le faire, sans blesser notre honneur & nos droits. Les Commissaires dresseront en consequence, non sans grande contradicion & sollicitude de la part de nos Concitoyens, l'Ecrit qu'ils remirent à Mr le Résident en leurs noms, le 30e Janvier 1767. Cet Ecrit salutaire, communiqué legalement à nos Alliez de Zurich & de Berne, fit tellement avorter les reproches men-

1. De Luc avait d'abord écrit : « le 11 du passé ».

tionnés ci-dessus, qu'Ils ecrivirent le 7 fevrier en notre faveur au Ministre de France, qui leur repondit le 20e suivant. C'est cette Reponse qui donne lieu à l'*Exposé succinct de notre conduite,* remis à Mrs les sindics le 19e May dernier avec une Adresse. Cette Reponse dont vous devez avoir copie, est d'ailleurs imprimée dans la Gazette d'Avignon n° 27 de l'année dernière, l'article Geneve est du 20 Mars ; il est necessaire de l'avoir sous les yeux pour bien juger des choses que je vais vous dire.

Le 1er § de la page 26 de cet Exposé renferme l'heureux moyen par lequel, non seulement nous nous sommes dégagé[s] du piége que nos adversaires nous avoient tendu depuis nombre d'années, dans lequel nous avions donné sans nous en apercevoir, mais encore où nous les avons fait tomber eux-mêmes. Voici le fait : Par les dispositions défavorables que nos Adversaires avoient fait prendre à la longue contre nous aux Puissances Garantes, ils étoient bien sûrs qu'Elles ne consentiroient jamais que le Cl Gl conservât son Droit *illimité* de refuser d'élire, parce qu'il est un des principaux caractères d'une Démocratie absolue, que nos Alliez ne peuvent souffrir.

Dans cet etat de choses, que nous ignorions vous allez voir, mon cher Concitoyen, si nous pouvions éviter de donner dans le piége dont il s'agit.

Malgré le serment des sindics de maintenir & défendre les Edits, nos adversaires pretendoient que dès que ces Magistrats ne les observoient ni ne les faisoient observer pendant un certain tems, ils tomboient en desuétude ; qu'après un autre certain tems, ces inobservations devenoient des *usages invariables*, *les plus sûrs interprètes des Loix, les meilleurs garans du sens qu'elles doivent avoir*, & qu'enfin *ils abrogeoient les Loix écrites* : Et lorsque nous réclamions l'observation de ces dernieres, ils nous traitoient de *novateurs qui vouloient renverser notre Constitution.*

Il étoit donc absolument necessaire de démontrer, comme nous l'avons fait dans tous les Mémoires remis à nos Conciliateurs, que nous ne demandions que l'observation de nos

Edits. Le six[i]éme de ces Mémoire[s] prouvant en particulier comme deux et deux font quatre notre Droit *illimité* de refuser d'elire, tant que les sujets presentés ne nous sont pas agréables, & déclarant en même tems que nous demeurerions inviolablement attachés au maintien de ce Droit, les Puissances Conciliatrices persuadées par les insinuations calomnieuses de nos Aristocrates, qu'il n'y auroit jamais de Paix dans l'Etat si nous pouvions en user sans limite, ennemies d'ailleurs de tout ce qui tient à la Democratie absolue ; étoient déterminées à nous *limiter* ce Droit, avant même que de nous envoyer leurs Plenipotentiaires : Et voila le principal fondement de leur Projet que nous rejetames le 15 Decembre 1766.

[Rejection d'autant plus digne de remarque, que Mr Taulès trois ou quatre mois auparavant, nonobstant tout ce que j'avois pu lui dire, voulut me gager 500 louis d'or que dès que les Plenipotentiaires auroient declaré leurs idées avec fermeté, la moitié des Representans abandonneroit l'autre pour venir, disoit-il, faire leur soumission tant à Eux qu'au Conseil.][1]

Nos Aristocrates empoisonnant sans cesse nos actions les plus vertueuses auprès du Duc de Choiseul, lui representerent cette rejection digne de louange comme une preuve de ce qu'ils lui avoient calomnieusement insinué, que nous étions incapables d'entendre aucune raison, & lui suggererent ou dresserent en consequence sa Reponse à nos Alliez de Suisse du 20e fevrier dont je vous ai dejà prié de faire lecture. Le 8e § de cette Reponse en particulier vous fera connoitre que sans le savoir, & par conséquent sans pouvoir l'eviter, nous avions donné dans le piége que nos Aristocrates nous avoient tendu. Mais par une admirable direction de la Providence, notre union & notre fermeté, le 1er § de la page 26 de l'Exposé succinct de notre conduite, comme je vous le disois ci-dessus, nous a délivré de ce piège où ils sont tombés eux-mêmes.

1. Cet alinéa, ici entre crochets, a été biffé sur la minute de De Luc.

Il est vrai que de toutes les operations des Commissaires en faveur de la Patrie, il n'y en a point qui leur ait couté plus de tems, de travail & de peine, & à moi en particulier, que pour faire comprendre au plus grand nombre de nos Concitoyens representans la necessité de ce paragraphe, en voici la raison : Quelques Personnages fort accredités parmi eux & qui jusqu'alors avoient merité de l'être; sous pretexte qu'un attachement plus viril que le nôtre pour le maintien de la Liberté, leur infatuoient à tel point qu'aucun équivalent quelconque ne pouvoient balancer ce qu'il y avoit d'*illimité* dans notre *Droit de refuser d'élire*, qu'ils leur faisoient envisager tantôt comme un effet d'orgueil pour nous frayer l'entrée au CC, & tantôt comme une poltronnerie, *notre disposition à accepter des équivalens à ce Droit.*

Cependant l'experience prouvoit de la maniere la plus évidente que l'*illimation* (*sic*) de ce Droit n'avoit été entre les mains de la Bourgeoisie que comme un gros mousquet entre celle d'un enfant, puisqu'en 1603, 1604, 1707, 1712, 1718 & 1734 elle ne pût s'en servir; et lorsque devenue assés forte pour en faire usage comme nous l'avons fait en 1766, la Republique avoit failli d'en être bouleversée : En suposant même qu'il nous fut autant possible de conserver ce gros mousquet, qu'il ne nous l'étoit absolument plus ; ne nous convenoit-il pas infiniment mieux de l'échanger contre une multitude de pistolets de poche ?

Il ne vous aura pas échapé sans doute, Mon cher ami, que la principale des sources de nos maux politiques venoit de la constitution que fit en 1530 le C[l] G[l], par laquelle le CC elisoit les Conseillers du 25, & le 25 ceux du CC & du 60. Cette prerogative du 25 etoit sujette à ce grand inconvénient : Les C & B qu'un principe de vanité plutôt que celui de servir utilement leur Patrie, faisoient (*sic*) aspirer au CC ; se vouoient, comme l'experience de ce dernier siècle ne l'a que trop fait voir, [*coetera desunt*].

[Ce fragment a été transcrit par Ph. Plan dans le premier manuscrit Adert, mais non dans le second, où Adert a mis la note suivante

à la première phrase d'une lettre du 8 septembre 1772 (« Il y a passé quatre ans.. que j'eus la satisfaction de vous écrire... ») : « Il « est très probable que De Luc fait ici allusion à une lettre de 1768 dont « nous n'avons retrouvé qu'un long fragment (sans date, il est vrai) « dans ses papiers et qui paraît avoir été trés developpée. Nous avons « cru pouvoir omettre ce fragment, d'abord parce qu'il est incomplet, « ensuite parce qu'il se borne à un exposé des événements de 1767. Il « est également fort probable que c'est à cette lettre que Rousseau fait « allusion dans l'entretien précédent » [de Bourgoin, 28 août 1768, avec Jacques Vieusseux]. — Erreur probable. Le « long fragment » transcrit ci-dessus, doit être du printemps 1768 (avril). — TH. D.]

N° 3643.

[Le prince de Conti à Rousseau][1].

Ce Vendredi 8 avril [1768] à six heures après midy.

Je reçois, Monsieur, votre lettre ; je vous demande, par amitié et par reconnoissance de la mienne, d'attendre ma venue sans rien dire ni faire. Je serai après-demain dimanche à Trye ; j'envoie un ordre à Maunoury de faire ou de laisser ouvrir feu Deschamps ; vous le lui ferez remettre si vous voulez, je le crois inutile.

Je vous réponds qu'il n'y a pas eu le moindre propos qui me soit revenu de l'espèce de ceux dont vous me parlez. Pour Dieu, attendez-moi ; je serai avec vous dimanche ; soyez tranquille d'ici-là.

L. F. de Bourbon

N° 3644.

[Le prince de Conti à Rousseau][2].

Ce samedi, après-midi, à l'Ile-Adam [9 avril 1768].

Il est nécessaire, Monsieur, que ce soit en conversation que je vous dise tout ce que j'ai fait, et que je prenne en conséquence avec vous les arrangemens relatifs à votre volonté. Je vous avois promis de vous voir demain, mais je vous prie de consentir que ce ne soit que lundi après-demain. Vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 15-16, et collationné sur l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 16, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

aurez une voiture, des chevaux, un relais pour me venir trouver à Sandricourt, où je me rendrai à deux heures après-midi, et d'où je reviendrai ici, et vous aurez le temps de retourner à Trye. Excusez-moi de cette remise, qui ne tient qu'à des arrangemens futiles de société, et qui ne peut faire un grand dérangement dans vos projets. A lundi donc, Maunoury est chargé d'arranger les chevaux là-bas; vous en trouverez à moitié chemin.

N° 3645.

A MONSIEUR
MONSIEUR RENOULT, (J. J. Rousseau)
AU CHATEAU DE TRYE
PAR GISORS [1].

(Lettre de M. Richard, caissier du prince de Conti.)

Monsieur,

La perte que vient de faire Mlle Deschamps est effectivement très grande, et irréparable pour elle, puisqu'en perdant son père, elle perd tout ce qu'elle avoit de plus cher. Il est bien certain qu'elle a plus besoin de consolation que d'embarras de conciergerie. Aussi M. Querenet [2] vient-il de marquer à Mr Manoury que, dans la circonstance présente, il falloit qu'il gardât les clefs de garde meuble jusqu'à nouvel ordre, ayant prévenu Monseigneur de la mort de son concierge de Trye. Mlle Deschamps, dans sa triste position, est heureuse de trouver en vous, Monsieur, les consolations les plus pathétiques et les plus fortes; aussi j'aime à croire que votre coeur compâtissant adoucira et calmera sa juste douleur, étant

1. *INÉDIT.* Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.
2. Au sujet de ce personnage, voyez la lettre à Moultou du 12 décembre 1768.

bien persuadé que personne ne peut mieux s'en acquitter que vous.

Il ne m'est pas possible de me rendre à Trye actuellement, par les occupations sérieuses qui me retiennent, cependant mon empressement à vous aller réitérer mes respectueux devoirs, et le dèsir de pouvoir être de quelque utilité à cette pauvre affligée, me fera faire tout mon possible pour accélérer ce voyage, surtout si Monseigneur décidoit le remplacement d'un concierge.

Il seroit heureux pour Mad[elle] Deschamps que Mgr voulû bien se charger de la pension de M[de] sa mère, par ce moyen, la lettre de cachet viendroit, au lieu qu'il y auroit tout à craindre qu'elle ne se mît en liberté ; elle pourroit prendre requête au juge pour se faire émanciper, et ensuite faire faire inventaire juridique des effets délaissés après décès de M. son père. Je n'ai jamais connu particulièrement les affaires de M. Deschamps. Il avoit bien envie de me les confier, mais la mort la prévenu. J'en suis fâché par l'intérêt que je prends à Mad[elle] sa fille, qui, à défaut de cet arrangement projeté, pourroit encore avoir bien d'autres mortifications et peines à essuyer. Cependant, je crois qu'elle ne feroit pas mal de ce rendre à Paris le plutôt qu'elle pourra après avoir préalablement mis son mobilier en sureté, soit en en faisant elle-même un état bien détaillé pour le laisser à la garde de la gouvernante, soit en serrant le tout dans un cabinet fermant à clef. Enfin, à défaut d'être instruit à fond des affaires de cette succession, on ne peut trop statuer sur le parti qu'il y auroit à prendre. Je prends la liberté de la recommander à vos bontés, et à vos conseils prudents et salutaires. Je lui sais bon gré de s'être adressée à vous, Monsieur, puisque cette circonstance m'a procuré l'honneur de votre lettre, et la faveur de reconnoître la continuation de vos bontés à mon égard, faveur dont je me tiendrai éternellement honoré : car, j'aurois l'honneur de me rappeler plus souvent à votre souvenir, si la crainte de démériter cette [faveur] par mon importunité ne mettoit des bornes à ma foible capacité. Mais aussi, le respect

et la vénération que je vous porte n'en ont point ; c'est ce dont je vous prie d'être bien persuadé. C'est toujours dans ces mêmes sentimens que j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

RICHARD

au Temple, ce 9 avril 1768

Permettez, Monsieur, que, pour me rappeler au souvenir de Mademoiselle votre soeur, j'ai l'honneur de l'assurer de mon grand respect.

N° 3646.

A MONSIEUR
MONSIEUR RENOULT (J. J. ROUSSEAU)
AU CHATEAU DE S. A. S. MGR.
LE PRINCE DE CONTY À TRYE
PAR GISORS [1].

(Lettre de M. Richard, caissier du prince de Conti.)

Mlle Deschamps que j'ay vu à son arrivée m'a rendu compte des bontés que vous et Mademoiselle Renoult avez excercez envers elle, en la consolant dans sa peine et en la recommandant à Monseigneur qui a bien voulu la prendre sous sa protection. Elle est encore inconsolable de la perte qu'elle a faite, mais elle n'est pas moins penetrée de la plus vive reconnoissance de vos bontés et vous regarde avec raison comme son premier bienfaiteur, puisque vous êtes le premier qui ait coopéré à son bonheur. Elle m'a prié de vous assurer de ces mêmes sentimens, et de son profond respect, en attendant qu'elle ait pu reprendre ses facultés, pour s'acquitter elle-même de son devoir respectueux envers vous et envers Mlle Renoult.

1. *INÉDIT.* Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Le S[r]. Léon m'a appris une singulière nouvelle entre la domestique du défunt et le frotteur. Il y a longtemps que je connois ce dernier pour un mauvais sujet aimant à s'entretenir du tiers et du quart, à faire des rapports vrais ou faux des uns et des autres, et à semer la zizanie et la discorde partout où il peut avoir accès par ses flatteries, mais je ne connoissois pas sa turpitude jusqu'à ce point.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, j'imagine bien que cette pauvre malheureuse est dans un état à exciter votre compassion. J'ose vous prier de luy tendre une main secourable. Ce seroit de faire venir le frotteur devant vous et de l'intimider devant Mgr. de façon que vous l'obligiez à payer 200[tt], plus ou moins, à cette fille pour qu'elle puisse se défrayer de ses couches. Le frotteur a certainement de l'argent, mais dans le cas où il vous diroit le contraire, il sçait écrire : ce seroit de luy faire faire son billet, et vous auriez la bonté de me l'envoyer ; j'en compterois le montant à cette fille, et j'en ferois la retenue au frotteur sur ses gages. Je crois que c'est là le parti le plus convenable pour que Monseigneur n'en soit point étourdy. Cette pauvre fille n'a pas de temps à perdre pour se rendre à Paris, et je crois que le sieur Léon a dû lui écrire de faire charger les effets de la succession de son maître, pour les faire transporter à Paris, au plus tôt.

Monseigneur a promis à M[lle] Deschamps de prendre soin de sa maman, et je crois que l'on va travailler à son interdiction ; c'est le moyen d'assurer à la fille une parfaite tranquillité.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur

RICHARD

Au Temple, ce 17 avril 1768

Permettez que M[lle] Renoult trouve, ici, l'assurance de mon respect.

N° 3647.

[Coindet à Rousseau] [1].

Voici des lettres qui m'ont été envoyées et remises pour ous faire parvenir. Vous verrez aussi dans l'enveloppe qui n'est adressée ce que Mr. Rougemont me charge de vous faire avoir.

Je ne puis me résoudre encore à vous dire tout ce que je ense de vôtre cruel silence ; il navre mon âme et l'abattroit i les sentimens que vous m'avez inspirés n'étoient pas u-dessus de tous les évenemens possibles. Il y a 12 ans que ous me connoissez. Examinez ma conduite envers vous et igez-moi. Je sais trop que des lettres n'aboutissent à rien et e sais surtout combien elles vous sont à charge ; il m'est ependant impossible de vivre comme je vis depuis deux nois, le coeur gros de soupirs, les yeux souvent remplis de armes et portant toujours l'empreinte de la tristesse dans les ociétés qui me sont le plus chères. Voilà mon état depuis non retour ; jugez si c'est celui d'une âme indifférente. Quels ue soient vos sentimens, je veux m'expliquer avec vous ; je esire ardemment sur toutes choses de n'y être pas mal et, uoy que vous puissiez dire, je monterai à cheval au premier noment et je me rendrai à Trye. Cela auroit déjà eu lieu si non pied ne l'avoit permis et si je n'avois pas été accablé 'affaires. Ne vous refusez point à la douceur de revoir quel-u'un qui vous aime et qui ne cessera jamais d'avoir pour ous les sentimens qu'il vous a voués pour la vie.

Ce mercredi matin, 13 avril [1768].

1. Transcrit de l'imprimé dans le tome XIV des *Annales de la Soc. J.-J. R.*, . 261-262.

N° 3648.

[Le prince de Conti à Rousseau][1].

Ce lundi au soir 17 [*lisez* 18 avril 1768].

Dieu me punisse éternellement, Monsieur, si je puis ni dois attribuer l'air effaré que vous croyez avoir vu à une femme de chambre à autre chose qu'à la crainte que je trouvasse mauvais qu'elle se fût trouvée là. Au reste, je ne sais ce que veut dire cette phrase : « *Jugez si je m'abstiendrai d'aller à Paris.* » Si c'est le projet à venir dont vous parlez, je ne puis qu'en gémir, comme je vous l'ai dit. Mais si c'est une nouvelle détermination de hâter cette fausse et extravagante démarche contre vos engagemens et mes paroles, je dois à l'amitié même que j'ai pour vous de vous dire que c'est manquer à tout à la fois. Je souhaite ardemment que vos réflexions aient plus de succès que les paroles d'un ami qui le restera, mais pour s'affliger si elles ne sont plus justes.

N° 3649.

A Madame [la marquise de Verdelin, à Paris][2].

Ce mercredi 20. [avril 1768]

M. Coindet vous dira, Madame, l'état des choses ; mais il ne peut vous dire tout. Cependant il sent lui-même que, malgré toutes les bontés de S. A., il est impossible que je

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 16-17, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'imprimé en 1840 par Bergounioux, dans l'*Artiste*, p. 375. Cette lettre n'était pas dans le dossier du comte Le Veneur, quand je l'ai consulté en 1924. [P.-P. P.]

este ici. Vous êtes toujours mon refuge, et j'ai recours à vous ncore aujourd'hui. La démarche la plus simple et la demande a plus juste peuvent assurer ma tranquillité. Il s'agit uniquenent de savoir ce que le gouvernement permet que je fasse, ›u ce qu'il lui plaît d'ordonner de moi. Suis-je libre de me hoisir une habitation dans le royaume, ou dans quelque lieu lu royaume, ou bien faut-il que j'en sorte? Avant de prendre ın parti, je dois m'assurer de ce qui me sera permis, et je emande uniquement de savoir là-dessus à quoi m'en tenir, éterminé à me soumettre exactement à ce qui me sera rescrit. Tâchez, Madame, je vous en supplie, d'obtenir par os amis que je sois instruit de ce que je dois ou puis faire. Cette grâce, qui paraît légère, est très-importante, l'incertitude endant ma position très-cruelle. J'attends par M. Coindet des ouvelles de votre santé, Madame, et de celle de Madenoiselle de Verdelin.

J'écris sur le même sujet à Madame la maréchale[1] de uxembourg. Si j'avais osé, je vous aurais suppliée, Madame, e vous concerter avec elle ; mais comme il ne s'agit que de rendre une information sûre, je ne vois pas qu'il y eût 'inconvénient que cela se fît de deux côtés[2].

1. Bergounioux imprime « marquise », ce qui est certainement une erreur. La ttre à la maréchale de Luxembourg m'est inconnue. [P.-P. P.]
2. Je supprime la signature « Rousseau », imprimée par Bergounioux et qui ne evait certainement pas se trouver au bas de l'original. [P.-P. P.]

N° 3650.

A MONSIEUR
MONSIEUR RENOU
AU CHATEAU DE TRYE
A TRYE[1].

(Lettre de Manoury à Rousseau.)

A trye. ce 22 Avril 1768.

Monsieur,

Je viens de récevoir une lettre de Mr Le chevallier derus Ecuier de S. A. S. Monseigr. le prince de Conty qui me charge de vous faire tenir une voiture toute prêtte pour dimanche mâtin 24. du présent et de savoir l'heure que vous voudrés partir pour Sendricourt, pour y joindre Monseigneur, où il vous a donnes rendés vous.

J'ay l'honneur d'être avec un profond attachement

Monsieur,

Vôtre trés humble et trés obéissant serviteur

MANOURY

N° 3651.

[LENIEPS À ROUSSEAU] [2]

Mon bon et cher ami,

Je vous ait écrit le 2 et le 11° du Courant, et comme je suis sans réponse de votre part, je crains que vous ne soyez indis-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, seule lettre de Manoury qui soit conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. 4 p. in-4°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, avec cachet de cire rouge (fruste). [Th. D.]

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchatel. [Th. D.]

osé, car mes lettres vous sont parvenues, suivant le dire de Ir Coindet à Mr Guy, et ce dernier est toujours plein du désir e vous voir, ainsi que moi. Le bon Papa Roguin m'a chargé ar sa lettre, reçue depuis peu, de vous assurer de son souenir; je ne finirois point s'il falloit vous nommer toutes les ersonnes qui ont exigé de moi le même soin.

Sans être bien, je me sens mieux qu'à l'ordinaire, mais non ncore en état d'aller chercher votre réponse, qui m'est nécesaire, d'une part pour savoir votre sentiment sur la demande ue je vous ai exposée et que je dois presser, et de l'autre pour avoir si je vous trouverai chez vous, ou si vous me donnerez n rendez vous qui vous fût commode pour nous entretenir.

Je vous écris en droiture et sans affranchir, parce que Mr Guy ı'a dit que cela retardoit les lettres.

Mr Jalabert, ancien Sindic, est mort par accident, en reveant de sa campagne située à Begnin. Il y aura des sots de ris au titre d'un mauvais roman intitulé : *Henriette de 'olmar*.

Je suis bien sincèrement et pour toujours votre ami.

Paris, 24e avril 1768.

N° 3652.

ROJET D'UN PLACET À PRÉSENTER À MR LE DUC DE CHOISEUIL[1].

Monseigneur, Après une longue détention, Votre Graneur, sensible à ma situation, a daigné me faire rendre à ma amille: je la supplie d'en recevoir et ma reconnoissance et ıon profond respect. Je ne peux pas douter que les calomnies e mes ennemis au sujet des dissentions de ma Patrie n'eusırpris la religion de V. G. contre moi et occasionné ma isgrâce; je crois d'en être convaincu par tout ce que j'ai

1. *INÉDIT*. Transcrit de la copie autographe de Lenieps jointe à la lettre récédente et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

appris et entendu dire depuis ma sortie. Je ne fatiguerai pas V. G. à lui faire le récit, ni à lui observer que la généralité des Citoyens pensoit comme moi, et que j'ai été seul la victime de mes sentimens pleins de droiture, et de mon devoir exigé par la loi et mon serment à l'État. Mais je lui exposerai que ma santé et mon esprit en ont été affoiblis, mon ouïe endurcie, mon bras gauche en souffrance ; que mes débiteurs ont profité de mon absence pour ne pas payer, que mes correspondans se sont éloignés de moi, que mon crédit est perdu pour toujours, par conséquent hors d'état de reprendre mes occupations, soit mon gagne-pain, en sorte que, par ce malheureux cas, je me vois indisposé, vieilli, et peu s'en faut dans l'indigence.

Qui réparera ces maux ? Vous, Monseigneur, en me prenant sous votre puissante protection et faisant écrire au Magistrat de ma Patrie pour qu'il me rende ce qui m'est dû, conformément à la demande que je lui en fais par la requête ci-jointe, qui ne pourra sortir son effet qu'autant que V. G. voudra bien employer ses bons offices, car il ne le fera pas pour moi, mais à la seule considération de V. G. et son refus arrivant, j'ose espérer de la générosité et du coeur bienfaisant de V. G. qu'Elle y suppléera. Si, contre mon attente, Elle jugeoit que ma demande ne fût pas équitable, en me la faisant connoître, je la supprimerai, car je n'entends rien faire ni rien dire qui puisse lui déplaire, mais au contraire me captiver son estime et sa bienveillance, et soutenir l'honneur que j'ai de me dire

De Ve G. Le très humble, etc.

N° 3653.

Copie de Requête.

Magnifiques et Très Honorés Seigneurs, Le calme a enfin

1. *INÉDIT*. Transcrit de la copie autographe de Lenieps. jointe à la lettre précédente et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

uccédé à l'orage, et la paix est rentrée dans la Patrie, dont la énéralité vous a confié l'exécution de ses loix et auxquels je iens exposer que les calomnies répandues contre moi ont ccasionné des maux qui demandent d'être réparés. Je ne erai l'énumération ni des uns ni des autres pour ne pas fatiuer Vos Seigneuries. Je demande donc avec respect à Vos eigneuries qu'il leur plaise de prononcer qu'il me soit fait ar l'État une pension viagère proportionnée aux torts qui n'ont été faits, ainsi que la Médiation en accorda à plusieurs Conseillers qui se retirèrent du Conseil et qui n'avoient point ouffert. Pour mon malheur, toutes les apparences sont que e n'en jouirai pas longtemps. De plus, qu'il ne soit fait auune opposition à la vente que je pourrai faire des quatre laces que j'ai dans le temple de St Gervais, et d'en exiger la ouissance de ceux qui les occupent. J'ose croire que V. S. ne auroient refuser ma démarche, et que nos Citoyens verront vec plaisir la justice que vous saurez me rendre et que je rois mériter par mon zèle et mon attachement au bonheur e la République, qu'il plaise à Dieu de conserver aussi bien ue Vos Seigneuries.

A arte XXXIXème.

N° 3654.

A Monsieur
Monsieur Renoult (J.-J. Rousseau)
au chateau de trye par Gisors
A trye le Chateau [1].
(Lettre de Mlle Euphrasie Deschamps.)

Monsieur,

Je vous connois si bon que j'ose esperer que vous voudrez bien excuser mon silence, ce n'est ni l'oublie de vos bontés, ni négligence de ma part, persuadée de l'intérêt que vous avez bien voulue prendre à ce qui me regarde, j'atendois à vous marquer quelque détail de ce que son altesse avoit fait pour moi, laquelle fait travailler aux arrengements convenables, permetez moi, monsieur, de vous témoigner ma reconnoissance, en attendant que j'ai l'honneur de vous marquer la réussite des bienfaits que j'ai reçu de vous. Monsieur Richard m'a fait part de l'obligente lettre que vous avez bien voulu lui écrire à mon sujet, je vous prie d'assurer de ma part Mademoiselle votre soeur de mes civilités, et la prier de penser quelquesfois à moi, et d'être persuadez des sentiments reconnoissants avec lesquels j'ai l'honneur d'estre, très parfaitement, Monsieur, votre très humble et trés obéïssante servante,

Euphrasie Deschamps

de Paris le 25 avril 1768.

Voissi mon adresse, Mlle Deschamps, chez Mr. Martin, peintre, rüe neuve St Martin, par le boulevard, à Paris.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4e, le P.-S. sur la 3e. Cachet de cire noire (un coq).

Sur la page 4, une main inconnue a écrit cette adresse : « Marescot De St. Marc, soldat au régiment de Bourbonnois, compagnie de Montfort, en garnison à Arras. » Et J.-J. Rousseau a écrit au crayon : « Vérifier l'addresse et si ledit sieur Marescot sera à son corps et y restera tout le mois prochain de Juin. » [Th. D.]

N° 3655.

[Du Peyrou à Rousseau] [1].

Neufchatel 26 Avril 1768.. n° 10

Depuis mon numéro 9 écrit il y a près de quatre semaines, e n'ay rien reçu de vôtre part, mon cher Citoyen, et jamais ourtant je n'eûs plus besoin de saisir ce que vous faites et ce ue vous pensés. Je ne vous demande point de consolations ur l'état actuel d'un de mes yeux et sur ce que je dois prévoir our celui qui me sert encore. J'ay taché d'en envisager de ens froid toutes les conséquences, et je m'y suis preparé. Mais je me flattois que vous m'instruiriés de vos intentions ur le contenû de ma precedente lettre afin que je m'y confornasse. Je vous en ay prié et je vous enprie encore, daignés n'aprendre à quoi vous vous êtes determiné et j'agiray en onsequence pendant que je le peux encore. Il viendra peu tre un tems où, mes yeux ne me servant plus, je serois obligé le confier à des mains étrangères ce que je voudrois faire noi-même. J'attends incessamment ce qui m'a été expédié l'Amsterdam il y a 7 à 8 mois. Une lettre reçue de Strasbourg n'en annonce l'expedition à Basle. Cela ne peut donc pas arder. Si malgré mes sollicitations, vous continués à garder le ilence, je sauray entendre ce qu'il doit signifier et je m'y onformeray.

Il y a quelque tems que j'ay été consulter des Experts sur non oeuil gauche qui ne distingue plus les objets. Ils attribuent à une humeur gouteuse un accident qui ne se laisse oint apercevoir et qui n'est sensible que pour moy. J'ay ctuellement un vesicatoire sur la nuque du col qui attire eaucoup d'humeur, mais qui ne rend point mon oeuil plus

1. *INÉDIT*. Transcrit le 4 juin 1929 de l'original autographe non signé et sans resse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. C'est la derniére lettre du recueil s lettres de Du Peyrou à Rousseau, fol. 252, 253. In-4° de 4 p. [P.-P. P.]

net. Mon corps est d'ailleurs bien disposé, et ne ressent aucune douleur. Elle est dans l'ame et c'est assés.

Je dois vous prevenir que Mr. D'Yvernois m'a demandé de votre part les papiers qui lui apartenoient et qui se trouvoient parmi les vôtres. Je les lui ay envoyés. Mr. Rey compte vous aller voir cette année et vous porter des livres de botanique. Il me parle de son Edition et voudroit fort quelques choses de nouveau à y joindre. Il vous en parlera peut-être et je vous en previens. Mr. d'Escherny est à Paris. Il vient de lire pour la quatrieme fois la nouvelle Heloise, et ses larmes ont toujours coulé. Il voudroit que je fisse sa paix avec vous, et m'écrit là dessus des choses qui m'ont fait plaisir. Il sent qu'il a eu tort de vous faire la demande du renvoy de sa lettre au lieu de vous prier de la bruler, mais c'est, dit-il, de la meilleure foi du monde, et sans y entendre la moindre finesse. Je vous rends ce qu'il me charge de vous dire. Il m'aprend une chose sur laquelle je reste dans le doute. Diderot lui a dit que vous lui aviés fait remettre un Exemplaire de votre Dictionnaire de Musique. Nous venons d'avoir ici une scêne qui doit servir de leçon. Vous savés que l'Avocat general Gaudot s'étoit attiré l'exécration publique, par ses discours, ses écrits et surtout sa conduite. Sur la menace faite par Berne d'une exécution, la ville avoit pris le parti de la soumission, et cela avec une précipitation que dictoit la frayeur. Après cette démarche, les coups d'autorité devoient se succéder naturellement. Mr. Derchau accompagné de l'Avocat General arriva ici dimanche à six heures du soir et le lendemain, qui étoit hier, celui-ci devoit être installé comme procureur general et je crois Lieutenant du Gouverneur. Mais à peine eut il mis pied à terre qu'il fut hué et accompagné par quelques enfans dont le nombre s'accrut d'un moment à l'autre. Il parut à sa fenetre et voulut en imposer par des menaces et des injures, et ne fit qu'envenimer la rumeur. Enfin le feu gagna aux femmes puis aux maris, et la maison fut assaillie par la populace, qui n'en a point voulu démarer jusques à hier 10 heures du soir. Tout a été mis en pièces et enfin le maître a eû le

ıême sort, d'autant plus afreux suivant moy que, pendant lus de 24 heures qu'a duré cette scene, il a dû se convaincre quel degré il étoit devenû un objet d'horreur. On a fait rendre les armes aux bourgeois pour arreter le desordre. Ils nt pris les armes, mais aucun d'eux n'a voulu marcher au ecours d'un homme qu'ils regardoient tous comme un traître sa patrie, et comme leur plus mortel ennemi. Ma pauvre ıere n'est pas encore remise de son émotion, et je n'en suis oint étonné. Recevés ses complimens pour vous et pour Ide (*sic*) Renou à laquelle je presente les miens aussi. Jeannin ous assure de ses respects. J'oubliois de vous dire que pen-ant cette scène d'horreur pour l'Avocat Général, on bénissoit mariage des deux Mariannes que vous connoissés, Mlle de uze et Mlle De Rosieres. Voila ce qui tous les jours se voit ans le monde. Adieu, mon cher Citoyen, portés vous bien et ouvenes vous que j'attends vôtre réponse avec la plus grande npatience.

N° 3656.

A. M. [F.-H. D'Ivernois] [1].

Ce 26. Avril 1768.

Quoique je fusse accoutumé, mon bon ami, à recevoir de ous des pacquets fréquens et couteux, j'ai été vivement larmé à la vue du dernier, taxé et payé six livres quatre sols e port. J'ai cru d'abord qu'il s'agissoit de quelque nouveau ouble dans votre Ville, vous vous m'envoyiez à la hâte l'im-ortant et cruel détail; mais à peine en ai-je parcouru cinq u [six] lignes que je me suis tranquillisé voyant de quoi il agissoit, et de peur d'être tenté d'en lire davantage je me

1. Transcrit en avril 1914 de l'original autographe non signé, sans adresse ni chet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 120. In-4° 2 pages. [Th. D.]

suis pressé de jetter mes six livres quatre sols au feu, surpris, je l'avoue, que mon ami Monsieur D'Ivernois m'envoyât de pareils paquets de si loin par la poste, et bien plus surpris encore qu'il m'osât conseiller d'y répondre. Mes conseils, mon bon ami, me paroissent meilleurs que les votres, et ne méritoient assurément pas un pareil retour de votre part.

A mon départ pour Gisors, regardant cette course comme périlleuse, je vous envoyai un billet de cent francs sur Mad^e^. Duchesne afin que s'il mesarrivoit de moi vous n'en fussiez pas pour ces cent francs dont vous m'aviez fait l'avance. Il vous a plu de supposer que cet envoi vouloit dire : *ne venez plus*. Vn[e] interprétation si bizarre est peu naturelle ; si je vous connoissois moins, je croirois, moi, qu'elle étoit de vôtre part un mauvais prétexte pour ne pas venir, après m'en avoir témoigné tant d'envie : mais je ne suis pas si prompt que vous à mesinterpréter les motifs de mes amis, et je me contenterai de vous assurer avec vérité que rien jamais ne fut plus éloigné de ma pensée en écrivant ce billet, que le motif que vous m'avez supposé.

Si j'étois en état de faire d'une maniére satisfaisante la lettre dont vous m'avez dit le sujet, je vous en enverrois ci-joint le modéle. Mais mon coeur serré, ma tête en désordre, toutes mes facultés troublées ne me permettent plus de rien écrire avec soin, même avec clarté et il ne me reste précisément qu'assez de sagesse pour ne plus entreprendre ce que je ne suis plus en état d'executer. Il n'y a point à ce refus de mauvaise volonté, je vous le jure, et je suis desormais hors d'état d'écrire pour moi-même les choses même les plus simples et dont j'aurois le plus grand besoin.

Je crois, mon bon ami, pour de bonnes raisons devoir renoncer à la pension du Roi d'Angleterre, et pour des raisons non moins bonnes, j'ai rompu irrévocablement l'accord que j'avois fait avec M. Du Peyrou. Je ne vous consulte pas sur ces résolutions, je vous en rend (*sic*) compte ; ainsi vous pouvez vous épargner d'inutiles efforts pour m'en dissuader. Il est vrai que foible, infirme, découragé je reste à peu près

ans pain sur mes vieux jours et hors d'état d'en gagner. Mais qu'à cela ne tienne, la Providence y pourvoira de naniére ou d'autre. Tant que j'ai vécu pauvre, j'ai vécu heueux, et ce n'est que quand rien ne m'a manqué pour le iécessaire que je me suis senti le plus malheureux des mortels. Peut-être le bonheur, ou du moins le repos que je cherche, eviendra-t-il avec mon ancienne pauvreté. Vne attention que vous devriez peut-être à l'état où je rentre seroit d'être un peu noins prodigue en envois coûteux par la poste, et de ne pas vous imaginer qu'en me proposant le remboursement des oorts, vous serez pris au mot. Il est beaucoup plus honnête, ivec des amis, dans le cas où je me trouve, de leur économiser la dépense que d'offrir de la leur rembourser.

Bon jour, mon cher d'Ivernois; je vous aime et vous mbrasse de tout mon coeur.

J'espère que vous n'irez pas inquiéter ma bonne vieille tante ur la suite de sa petite pension. Tant qu'elle et moi vivrons, elle lui sera continuée, quoiqu'il arrive, à moins que je ne ois tout à fait sur le point de mourir de faim, et j'ai confiance que cela n'arrivera pas.

Quand M. du Peyrou me marqua que la salle de la Comedie voit été brulée, je craignis le contre-coup de cet accident our la cause des Representans ; mais que ce soit à moi que Voltaire l'impute, je vois là de quoi rire : je n'y vois pas du out de quoi répondre, ni se fâcher. Les amis de ce pauvre omme feroient bien de le faire baigner et saigner de tems en ems.

J'ai écrit ma lettre par mégarde sur une demi-feuille et je 'ai pas le courage de la recommencer [1].

1. Ce dernier P.-S., écrit dans la marge, est *INÉDIT*.

N° 3657.

A M. Du Peyrou[1].

A Trye, le 29 avril 1768.

Notre correspondance, mon cher hôte, prend un tour si peu consolant pour des coeurs attristés, qu'il faut du courage pour l'entretenir dans l'état où nous sommes; et le courage qui donne de l'activité n'a jamais été mon fort. Maintenant, prendre une plume est presque au-dessus de mes forces. J'aimerois autant avoir la massue d'Hercule à manier. Ajoutez que l'état où m'arrivent vos lettres me fait voir qu'elles ont bien des inspecteurs avant de me parvenir; il en doit être à peu près de même des miennes, et tout cela n'est pas bien encourageant pour écrire.

L'état dans lequel vous vous sentez est vraiment cruel, d'autant plus que la cause n'en est pas claire, et qu'il n'est pas clair non plus, selon moi, lequel des deux a le plus besoin de traitement de la tête ou du corps. Depuis ce qui s'est passé ici durant votre maladie, et durant votre convalescence; depuis que je vous ai vu faire à la hâte votre testament, et vous presser de mettre ordre à vos affaires, tandis que vous vous rétablissiez à vue d'œil; depuis la singulière façon dont je vous ai vu traiter en toute chose avec celui qui n'avoit que vous d'ami sur la terre, qui n'avoit de confiance qu'en vous seul, qui n'aimoit encore la vie que pour la passer avec vous, avec celui enfin dont vous étiez la dernière et la seule espérance; je vous avoue qu'en résumant tout cela, je me trouve forcé de conclure de deux choses l'une, ou que dans tous les temps j'ai mal connu votre coeur, ou qu'il s'est fait de terribles changemens dans votre tête: comme la dernière opinion est plus honnête et plus vraisemblable, je m'y tiens, et, cela posé, je ne puis m'empêcher de croire que cette tête

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

un peu tracassée a une très grande part dans le dérangement de votre machine; et, si cela est, je tiens votre mal incurable, parce qu'une ame aussi peu expansive que la vôtre ne peut trouver au-dehors aucun remède au mal qu'elle se fait à soi-même. Il se peut très bien, par exemple, que l'affoiblissement de votre vue ne soit que trop réel, et qu'à force d'avoir voulu rétablir vos oreilles, vous ayez nui à vos yeux. Cependant, si j'étois près de vous, je voudrois, par une inspection scrupuleuse de vos yeux, et surtout du gauche, voir si quelque altération extérieure annonce celle que vous sentez; et je vous avoue que si je n'apercevois rien au-dehors, j'aurois un fort soupçon que le mal est plus à l'autre extrémité du nerf optique qu'à celle qui tapisse le fond de l'oeil. Je vous dirois, Consultez sur vos yeux quelqu'un qui s'y connoisse, si ce n'étoit vous exposer à donner votre confiance à gens qui ont intérêt à vous tromper. Tâchez de voir, mon bon ami, c'est tout ce que je puis vous dire. Vous voilà, ou je me trompe fort, dans le cas où la foi guérit, dans le cas où il faut dire au boiteux: *Charge ton petit lit, et marche.*

Toutes les explications dans lesquelles vous entrez sur nos affaires sont admirables assurément; mais elles n'empêchent pas, ce me semble, qu'ayant nettement refusé de vous rembourser de vos cent louis sur l'argent qui vous a été remis par milord maréchal, il ne s'ensuive avec la dernière évidence qu'il faut, ou que je tire de ma poche ces cent louis pour vous les rendre, ou que je vous en reste débiteur. Or je ne veux point vous rester débiteur, et il ne seroit pas honnête à vous de vouloir m'y contraindre. Si donc vous persistez à ne pas vouloir vous rembourser des cent louis sur l'argent qui vous a été remis pour moi, il faut bien de nécessité que vous les receviez de moi.

Vous me dites à cela que vous ne pouvez rien changer à la destination de la somme qui vous a été remise, sans le gré du constituant. Fort bien; mais si, comme il pourroit très bien arriver, le constituant ne vous répond rien, que ferez-vous? Refuserez-vous de vous rembourser de ces cent louis,

parceque je ne veux pas recevoir les deux cents autres? Vous m'avouerez qu'un pareil refus seroit un peu bizarre, et qu'il est difficile de voir pourquoi vous serez plus embarrassé de deux cents louis que de trois cents. Vous me pressez de vous répondre catégoriquement si je veux recevoir la rente viagère, oui ou non. Je vous réponds à cela que si vous refusez de vous rembourser sur le capital, je la recevrai jusqu'à la concurrence du paiement des cent louis que je vous dois ; que si vous exigez pour cela que je m'engage à le recevoir encore dans la suite, c'est, ce me semble, usurper un droit que vous n'avez point. Je la recevrai, mon cher hôte, jusqu'à ce que vous soyez payé ; après cela, je verrai ce que j'aurai à faire : enfin, si vous persistez à vouloir des conditions pour l'avenir, je persiste à n'en vouloir point faire, et vous n'avez qu'à tout garder. Bien entendu qu'aussitôt que la somme qui vous a été remise pour moi, par milord maréchal, lui sera restituée, il faudra bien qu'à votre tour vous receviez la restitution des cent louis.

Tout ce que vous me dites sur la solennité nécessaire dans la rupture de notre accord, et sur les raisons que nous aurons à donner de cette rupture, me paroît assez bizarre. Je ne vois pas à qui nous serons obligés de rendre compte d'un traité fait entre nous seuls, qui ne regardoit que nous seuls, et de sa rupture. Je ne crois pas vos héritiers assez méchans, si je vous survis, pour vouloir me forcer, le poignard sur la gorge, à recevoir une rente dont je ne veux point. Et, supposant que je fusse obligé de dire pourquoi j'ai dû rompre cet accord, je vous trouve là-dessus des scrupules d'une tournure à laquelle je n'entends rien. On diroit, en vérité, que vous voulez vous faire envers moi un mérite des ménagemens que j'avois la délicatesse d'avoir pour vous. Ah! par ma foi, c'en est trop aussi, et il n'est pas permis à une cervelle humaine d'extravaguer à ce point. Prenez votre parti là-dessus, mon cher hôte, et dites hautement tout ce que vous aurez à dire. Pour moi, je vous déclare que désormais je ne m'en ferai pas faute, et que j'ai déjà commencé. Ma conduite là-dessus sera simple,

mme en toutes choses; je dirai fidèlement ce qui s'est ssé, rien de plus: chacun conclura ensuite comme il jugera propos.

On dit que les affaires de votre pays vont très mal; j'en suis aiment affligé, à cause de beaucoup d'honnêtes gens à qui m'intéresse. On prétend aussi que M. de Voltaire m'accuse avoir brûlé la salle de la comédie à Genève. Voilà, sur mon eu, encore une autre accusation, dont très assurément je ne e défendrai pas. Il faut avouer que, depuis mon voyage Angleterre, me voilà travesti en assez joli garçon! Ma foi, est trop faire le rôle d'Héraclite; je crois qu'à bien peser la anière dont on mène les hommes je finirai par rire de tout. dieu, mon cher hôte, je vous embrasse.

N° 3658.

A Monsieur
Monsieur Renou [J.-J. Rousseau]
Au chateau de Trie
par Gisors[1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

[29 avril 1768]

vous avés esté peu touché mon voisin de linquiettude que i eu sur votre santé sy le hazard ne m'ut pas pour cette fois té favorable vous oriés este puni du tourment que vous 'avés causé par ma visite je commence a craindre qu'elle us eut esté assé indifférente j'en suis affligée pour moy j'en

. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Biblio- que de Neuchâtel (7902). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, cachet de cire ge armorié. [Th. D.]

suis fachée pour vous parce que j'ymagine que le détachement de ces amis est le dernier malheur pour une áme ossy sensible que la votre je convien cependant que ceux que vous avés eprouvé sont tres faits pour cond'huire a ce triste sentiments je voudrois bien mon voisin que vous rendissies assé de justice a ceux que j'ai pour vous pour les oposer a ces crüelles dispositions; croiriés vous avoir a vous plaindre de moy; non ; cela n'est pas possible et sy cela pouvoit estre vous me l'oriés marqué car surment vous n'oriés pas cru mon coeur complice ; mais pour quoy me laisser dans l'inquiettude croÿés vous que vous ne piussies ajouter a celle que me donne toujour ma malheureuse fille soyés sur qu'au contraire j'ai sans cesse limage des souffrances et limagination augmente encor celle dont on n'est pas témoin.

avés vous ouy dire que Voltair a fait ces paques mde du deffend luy a ecrit pour sçavoir des détails de cet evénement il luy a répondu quil avoit rempli ce devoir le reste de la lettre est dit on du même stille cela n'a pas reüssi a la cour on ÿ a parlé dune letre ecrite le lendemain ou il dit des horreurs sur laction de la veille ce peauvre homme radotte labé de la blétrie la un peu designé sur ce ton dans une note de sa traduction de tacite qui vient de paroistre il est sy peu possible de le méconnoistre que je ne doubte pas que soubs peu il ne sélevent contre.

vous avés vu mr le prince de conti a ce que ma dit un homme qui luy est attaché jespere mon voisin que ce voyage ora encor repandu un peu dagrément dans votre habittation jyrai a moitié chemin ces jours cy il y a un an que je n'ai vu henriette elle me desire baucoup mais sa malheureuse soeur voudroit bien que je revint le soir elle est plus souffrante depuis 15 jours et je crains que son etat ne devienne plus facheux le changement de saizon luy fait les meme effets que le printems dernier et ell'est moins forte je vous instruirai peu des choses du monde je ne quitte pas son lit et j'ai même gardé le mien je vous prie de gronder mlle le vasseur de n'avoir pas suplée votre paresse et comme vous n'avés

peutest[re][1] pas issy de commissionnaire qui entendent nos aff[aires][1] de femme renouvelles luy mon cher voisin mes offres de service

a paris au filles ste marie rue du bac le 29 avril 1768

N° 3659.

[Le prince de Conti à Rousseau][2].

Ce vendredy [mai 1768].

Je n'ai pas pu vous répondre hier, Monsieur, parce que nous avions un spectacle, et que, comme rien n'étoit prêt, je n'ai pas eu un moment jusqu'à quatre heures du matin que la compagnie n'a pas désemparé. Aujourd'hui, comme le vent empêche les dames d'aller à la promenade, je les ai encore sur les bras : mais je m'échappe un moment pour vous écrire. Ce que contient votre billet, et les remarques que vous avez faites, pourroient faire imaginer que l'on vous examine. Cependant, je vous avoue que je suis persuadé que les gens en place et qui ont le pouvoir ne sont ni inquiets de vous, ni malvoulus pour vous, et qu'il n'y a point eu d'ordre donné de leur part. Je ne puis ni ne dois croire qu'aucun de ceux à qui j'ai été obligé de parler pour votre service veuille me tromper à cet égard. Quant à vos arrangemens, ils sont fort analogues aux miens. Je serai avant vous à Paris ; tout sera arrangé pour votre logement dans mon propre hôtel, au Temple. En y arrivant, vous n'aurez qu'à me demander sous votre nom de Renou, et, à mon défaut, mon concierge, nommé Frichet. Je trouverois votre idée de donner d'avance vos commissions à La Roche

1. Trou du cachet.
2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, p. 17-19, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothéque de Neuchâtel.

fort bonne ; je le crois un garçon honnête et sûr, et je trouve un moyen que vous puissiez l'employer sans risque, c'est de vous l'envoyer à Trye. Cela se peut faire simplement, Madame de Luxembourg est ici, et La Roche y sera demain ou après-demain. Si cela vous convient, renvoyez-moi demain le fermier de Trye, et, après-demain ou lundi au plus tard, La Roche retournera avec lui vous trouver. Au reste, je vous demande, par amitié, de vous tranquilliser l'esprit. Quoique je ne fusse pas de votre sentiment à bien des égards, je suis entré dans vos vues, j'ai fait ce que la prudence peut permettre pour que vous puissiez les suivre avec sûreté ; je me suis mis en avant : en conséquence, ne changeons plus ; je veillerai à votre service et à votre tranquillité. Ne songez point au sacrifice de votre liberté quand il n'est pas nécessaire, et surtout bannissez le retour déraisonnable de l'idée d'affronter les lois et de vous livrer à la sévérité que leur donneroient les hommes. Vous me l'avez déjà accordé, j'ai agi et parlé en conséquence. Pour Dieu, ne vous prêtez plus au retour de cette pensée. Songez que vous êtes convenu avec moi de n'être que Renou, et de vous point afficher à Paris, où je vous verrai et où je vous renouvellerai, dans toute la sincérité de mon amitié, tous les engagemens que j'ai pris envers vous pour la tranquillité de votre esprit et de votre coeur, relativement à Madame[1] Le vasseur, et à tout ce qui pourra contribuer à votre tranquillité et être en ma puissance. Mais, je vous en prie, par le retour du fermier de Trye, tranquillisez-moi sur cette phrase de votre lettre « *que vous voulez vous livrer sans mystère à la discrétion des hommes* ». Si cette funeste pensée que vous m'avez sacrifiée l'emportoit, vous m'affligeriez et me commettriez cruellement.

N'oubliez pas de m'envoyer le fermier demain et de me mander si vous voulez que La Roche aille vous trouver. Je pense que son voyage est absolument sans aucun inconvénient.

1. *Lisez :* « Mademoiselle ».

N° 3660.

[Le prince de Conti à Rousseau][1].

Ce samedy soir [mai 1768].

Je vous renvoie, Monsieur, le fermier de Trye, que je fais artir avant jour, pour qu'il vous prévienne de l'arrivée de . La Roche. Sur ce que vous m'aviez mandé, Madame la aréchale, à qui j'avois dit que vous en auriez peut-être faire, m'avoit donné une lettre que je lui avois envoyée par n exprès. Il est arrivé aujourd'hui, et sur la dernière phrase e votre lettre d'aujourd'hui, je le fais partir demain pour ontoise et Gisors, et il sera rendu avant dîner chez vous. Je uis convenu avec Madame la Maréchale que ce voyage ne empêchera pas d'être à vos ordres le 4 ou le 5 jusqu'au 12 ou , et je m'arrangerai pour que, selon que vous vous arran- erez définitivement, il aille vous trouver avec une voiture qui ourra vous servir à tous deux pour le retour. D'ailleurs, ici là, je prendrai toutes les mesures que mon amitié pour ous pourra me suggérer. Ou je connois bien mal les hommes, u vous pouvez vous fier à La Roche et compter sur lui. Je i vu pleurer tantôt de tendresse pour vous. Il peut rester iez vous jusqu'à mardi. Par son retour, instruisez-moi de os derniers arragemens. Bonsoir; croyez bien, je vous prie, mon amitié; elle est sincère.

N° 3661.

[Le prince de Conti à Rousseau][2].

Ce samedi soir [même jour].

Je donne ce mot à La Roche seulement pour qu'il n'arrive s les mains vides, car je vous ai écrit un peu plus au long

. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* II, 19-20, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de uchâtel.

. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* II,

par le fermier. Arrangez bien tout ensemble, qu'à son retour il m'apporte mes instructions. Je ferai certainement de mon mieux. Bonsoir, Monsieur.

N° 3662.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
au Chateau de Trye[1].
(Lettre de Guy.)

A Paris le 7ᵉ May 1768.

Monsieur,

Il y a déjà du temps que j'ay profité de l'oc[c]asion de M. Coindet pour vous faire tenir deux lettres de M. Le Nieps; je ne doute pas que vous ne les ayez reçues. Cependant M. Le Nieps est en peine de ces lettres: il est surpris de n'en avoir aucune réponse; voicy un billet qu'il laissa hier au moment que j'étois en ville.

Nous vous avons acquitté la lettre de 100ᵗᵗ et je vous enverrai le reste du solde de l'année 1767 par occasion, si je ne trouve pas l'oc[c]asion de le porter moi-même. J'ay un livre de botanique que je crois qui vous fera plaisir.

Toute la maison, qui vous fait mille complimens, ainsi qu'à Mad^lle^ Le Vasseur, se porte à merveille et souhaite bien fort qu'il en soit de même de vous.

p. 20, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 104 et 105 du rec. Guy-Duchesne. 4 p. in-4°, les 2ᵉ et 3ᵉ bl., l'adresse sur la 4ᵉ, sans marque postale. Cachet de cire rouge, au Temple du Goût. C'est ici la dernière des lettres de Guy conservées à la Bibliothèque de Neuchâtel. [T. D.]

N° 3663.

[COINDET À ROUSSEAU][1].

Ce lundi 9 mai [1768].

Je souffre toujours également et de votre silence et de ce ue je ne puis pas encore vous aller montrer combien je suis enétré de douleur que vous connoissiez aussi mal les sentinens qui m'attachent à vous. Le tems vous les fera encore nieux connoître ; vous aurez alors du regret des peines que ous me faites éprouver, et vous me rendrez la justice que je nérite. On fait courir le bruit que vous n'êtes plus à Trye ; je isquerai cependant de vous y aller trouver un moment dans uelques jours ; je brûle d'impatience de vous voir, de vous mbrasser, et de vous prouver, quoy que vous puissiez dire, u'on ne peut vous aimer plus véritablement que moi.

Mr Loyseau de Mauléon a la plus grande envie de vous aller oir. Vous devez avoir reçu plusieurs lettres que je vous ai ait parvenir ; pour ma tranquillité, vous auriez dû au moins ne faire savoir qu'elles n'étoient point égarées. J'ai toujours eaucoup de choses à vous dire de Mr et Mad. Dazaincourt, e Mr de La Tour, de l'abbé Raynal et de Mr Duclos que j'ai encontré samedi. Je n'ai pas oublié auprès de Mr Adanson le esir que vous aviez d'être en correspondance avec lui, et il a onsenti avec empressement ; je ne lui ai pas dit qui vous tiez. Si vous voulez lui écrire, il demeure à la Barrière du ardin du Roi... [2]

J'ai gémi longtems de ce que mes affaires et ma santé ne ne permettoi[en]t pas de trouver le moment de vous aller oir, et à présent que je suis à la veille d'exécuter ce projet, je e saurois me résoudre à partir sans vous prévenir de mon essein et sans vous demander si vous l'approuvez. Si plus de

1. Transcrit de l'imprimé dans le tome XIV des *Annales de la Soc. J.-J. R.*, . 262-264.

2. La moitié inférieure de la lettre a été coupée.

dix années de connoissance et d'un attachement suivi n'ont pas pu vous persuader de la sincérité de mes sentimens pour vous, ce ne sera pas une visite de quelques heures qui opérera ce que j'ai droit d'attendre de votre amitié et de votre justice. Je ne puis concevoir ce qui a pu m'attirer l'injurieux silence que vous observez avec moi ; dans le chagrin qu'il me cause, j'ai au moins la satisfaction intérieure de me dire que je ne l'ai pas mérité, et qui si j'ai parlé avec la franchise d'un honnête homme et osé n'être pas de l'avis pour lequel vous me paroissiez prévenu, j'ai pu avoir tort en m'exprimant mal, mais ce n'est pas vous qui devez me l'imputer à crime, et me priver d'un bien que j'estime et estimerai toujours par dessus toutes choses et que je vous redemande parce que je suis sûr que personne ne le mérite plus que moi. Je dévore en silence mon chagrin et ma peine ; j'espère qu'elle touche à sa fin et que vous ne me refuserez [pas] un mot de réponse sur laquelle je réglerai ce que je dois faire.

Mr Dandiran, qui est revenu de Hollande, m'a remis un paquet de livres pour vous. Il y a le voyage des Alpes par Schentzer ; je vous prie de me faire savoir ce que vous voulez que j'en fasse. Vous savez que j'ai encore un rouleau qui m'est venu d'Angleterre et sur lequel j'ai attendu vos ordres. Je ne puis finir sans vous renouveler mon sincère et respectueux attachement.

COINDET

N° 3664.

A M. [COINDET] [1].

[vers le 10 mai 1768].

Renou fait ses salutations à Monsieur Coindet et ses excuses s'il n'a pas aujourdui l'honneur de lui écrire. Il le prie de vouloir bien remettre à M. de la Roche le portrait du Roy d'Angleterre, et la note des frais qu'il a payés pour lui. M. de la Roche veut bien se charger de les lui rembourser.

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original sans date ni adresse, ni cachet, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, 70. 2 p. in-4°. [Th. D.]

N° 3665.

[COINDET À ROUSSEAU][1].

Ce lundi matin [16 mai 1768].

Je compte, si vous l'appprouvez, partir samedi à cheval et arriver dimanche matin ; j'espère que mon pied qui n'est pas entierement guéri, ne souffrira pas de cette course.

N° 3666.

A M. COINDET, À PARIS [2].

A Trye, le 18 mai 1768.

Les choses incroyables et monstrueuses qui m'arrivent ici depuis un an m'ont mis à tous égards hors de mon assiette. Dans cet état, de peur de m'égarer dans les ténèbres, je dois agir et parler le moins que je puis. Naturellement, je devois attendre dans ma détresse quelque assistance ou quelques lumières de quelqu'un de mes amis, et je n'en ai reçu de personne. Cela m'a fait prendre le parti de rompre des liaisons tout au moins inutiles, et la vôtre n'est pas exceptée. Voilà la raison de mon silence, et je vous préviens que je ne le romprai plus, que ma situation n'ait changé. Mais je vous promets, et de bien bon coeur, de le rompre si jamais je recouvre un repos sur lequel je puisse compter.

M. de la Roche vous remettra un petit billet par lequel je vous prie de lui donner la note des ports que vous avez eu la

1. Transcrit de l'imprimé dans le tome XIV des *Annales de la Soc. J.-J. R.*, p. 264, où l'on donne par erreur le billet comme un post-scriptum de la lettre du lundi 9 mai. Rousseau y ayant répondu le [mercredi] 18 mai, il doit être du 16 mai. [Th. D.]

2. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, f. 71-72, 4 p. in-4°, la troisième bl., l'adresse sur la 4e. [Th. D.]

bonté de payer pour moi, et qu'il s'est chargé de vous rembourser. Vous pourrez lui remettre aussi le rouleau contenant le portrait du Roi d'Angleterre et les livres apportés par M. d'Andiran.

Je ne consens pas au voyage que vous vous proposez de faire ici, et comme la raison ni l'honnêteté ne permettent pas d'aller chez les gens par force, j'espère que vous renoncerez à ce projet. Recevez, je vous prie, mes très humbles salutations.

N° 3667.

[LA ROCHE À ROUSSEAU][1].

De Paris, ce 1er juin 1768.

Monsieur, voici une lettre que j'ai reçue hier de Londres, par [laquelle] l'on me marque que l'on a mis la remise dans votre lettre à la suite des 2.168#.6.6. Il y a de ce jour à , je crois que c'est 2 mois. L'on me marque d'accuser la réception ; mais, comme je ne sais pas l'adresse de M. de Rougemont à Londres, je vous prie de me la donner, ou de lui accuser vous-même cette réception. Mandez-moi ce qu'il faut que je fasse à ce sujet[2].

M. Coindet m'a remis *le portrait du roi,* et 4 brochures in-4°. Je lui ai rendu les petites avances qu'il avoit faites.

M. Guy m'a remis les 137#10ſ. Les 2 livres seront reliés cette semaine ; je lui paierai la reliure, ainsi que le livre de botanique qu'il m'a fait voir ; c'est un grand livre comme ceux que vous m'avez fait voir et qu'il avoit acheté 12#.

J'aurai l'honneur de vous voir le 11 de ce mois, pour reve-

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou (*Amis et Ennemis*, t. I, p. 507, 508), a publié des fragments de cette lettre.
2. Tout ce premier alinéa est *INÉDIT*.

nir le 12 : j'ai arrêté une place à la diligence pour le 14. Mgr le prince de Conty revient demain à l'Isle-Adam. Je saurai si la voiture qu'il donnera est propre pour mettre votre herbier et votre malle : pour lors, il n'y auroit que faire de les mettre au coche, nous les apporterions avec nous ; je vous le manderai par la poste. Mme Laroche vous embrasse, ainsi que Mlle Renou. En attendant le plaisir de vous voir recevez tout ce que mon coeur me dicte. Comme vous craignez que l'on ne décachète vos lettres, c'est pourquoi je vous envoie un exprès.

N° 3668.

A M. [Du Peyrou][1].

A Trye le 10 Juin 1768.

Je vois, mon cher Hôte, avec grand plaisir par votre n° 11[2] que vous appercevez quelque mieux dans l'état de votre oeil, et puisque vous l'attribuez aux vesicatoires, vous devez en avoir moins de regret aux douleurs qu'ils vous font souffrir, puisqu'enfin ces douleurs sont volontaires et vous donnent un soulagement réel. Continuez de faire ce qui vous soulage, le conseil de l'expérience est meilleur que celui des raisonnemens et des systèmes à quoi j'eus toujours une foi médiocre, à commencer par les miens. Je ne puis m'empêcher de croire ce que je crois, mais je ne demande pas mieux que d'être desabusé quand je me trompe. J'ai toujours cru que l'ardeur de guérir vous feroit plus de mal que vos maux mêmes et que vous les empireriez pour vous en délivrer. Plut à Dieu, mon cher Hôte, que votre entier rétablissement me convainquit

1. Transcrit de l'original autographe non signé, sans adresse, ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

2. La dernière des lettres de Du Peyrou à Rousseau conservées dans le dossier de Neuchâtel est du 26 avril 1768 et porte le n° 10. [Th. D.]

pleinement d'erreur. A ce prix je serois comblé, je vous jure, d'avoir cette nouvelle preuve que je suis un sot.

Vous m'assurez que la nouvelle de l'arrivée de la Caisse me fera plaisir. Ce plaisir, s'il existe est bien médiocre. Il y a longtems que j'ai pris mon parti sur tout cela [1].

Je vois, mon cher Hôte, que nos discussions, au lieu de s'éclaircir, s'embrouillent. Comme je n'aime pas les chicanes, je reviens à cette affaire aujourdui pour la dernière fois. Je trouve le desir que vous avez de la mettre en règle fort raisonnable ; mais je ne vois pas que vous preniez les moyens d'en venir à bout.

En exécution d'un accord entre nous, qui n'existe plus, j'ai receu de vous cent louis, qu'il faut, par conséquent, que je vous restitue. Vous avez, de votre côté, le dépôt de mes écrits, tant imprimés que manuscrits, de toutes mes lettres et papiers, tous les matériaux nécessaires pour écrire ma triste vie, dont le commencement vous est aussi parvenu. Vous avez de plus receu trois cens louis de Mylord Mareschal, pour le capital d'une rente viagére dont il m'a fait le présent.

Dans cet état, j'ai cru et j'ose croire encore pouvoir acquitter ces cent louis avec ce qui reste entre vos mains, quoique je renonçasse à la rente viagére ; et cette renonciation, loin d'être un obstacle à cet arrangement, devoit le favoriser, parce que, prenant cette somme sur le capital ou sur la rente, à votre choix, j'acceptois avec respect et reconnoissance cette partie du don de Mylord Mareschal, et que ce ne pouvoit pas être à vous de me dire : *Acceptez le tout ou rien.*

Je vous proposai donc prémiérement de prendre ces cent louis sur le capital. A cela vous m'objectâtes que vous ne pouviez rien changer à la destination de ce fonds, sans le consentement de celui qui vous l'avoit remis. Le consentement de Mylord Mareschal vous ayant donc paru nécessaire n'a cependant point été obtenu, par la raison qu'il n'a point été demandé. Ainsi, voilà un obstacle.

1. Ces deux premiers alinéas sont *INÉDITS*.

Je vous proposai ensuite de laisser subsister la rente viagére jusqu'à ce que ces cent louis fussent acquittés, sauf à voir après comment on feroit; et cet arrangement étoit d'autant plus naturel, qu'étant usé de chagrins, de maux, et déjà sur l'âge, ma mort, dans l'intervalle, pouvoit dénouer la difficulté. Vous n'avez fait aucune réponse à cet article, qui n'avoit besoin du consentement de personne, puisqu'il n'étoit que l'exécution fidéle des intentions du constituant.

Mais, au lieu de ce second article, sur lequel vous n'avez rien dit, voici une difficulté nouvelle que vous avez élevée sur le premier. Je la transcris ici mot pour mot de votre lettre.

Observez que vous n'êtes pas le seul intéressé dans cette affaire, et que la rente est réversible à une autre personne après vous, et cela pour les deux tiers. Cette considération seule doit, ce me semble, décider la question entre nous.

C'étoit là, mon cher Hôte, une observation qu'il m'étoit difficile de faire, puisque cet article de votre lettre est la premiére nouvelle que j'aie jamais eue de cette prétendue réversion. Cette clause, il est vrai, faisoit partie du traité qui étoit entre vous et moi, mais elle n'avoit rien de commun, que je sache, avec la constitution de Mylord Mareschal; et, si elle eût existé, il n'est pas concevable que ni lui ni vous ne m'en eussiez jamais dit un seul mot. Elle n'est pas même compatible avec la quotité de la somme constituée, attendu qu'une telle clause, vous rendant la rente plus onéreuse, eût exigé un fonds plus considérable, et Mylord Mareschal est trop galant homme pour vouloir être généreux à vos dépens. Ainsi, à moins que je n'aie la preuve péremptoire de cette réversion, vous me permettrez de croire qu'elle n'existe pas, et que, par défaut de mémoire, vous aurez confondu une clause du traité annulé avec une constitution de rente, où il n'en a jamais été question.

Je dirai plus: quand même cette clause existeroit réellement, loin d'empêcher l'exécution de l'arrangement proposé, elle en lèveroit les difficultés, et le favoriseroit pleinement; car ôtez du capital les cent louis que j'assigne pour votre rembourse-

ment, reste précisément le capital des quatre cens livres de rente que vous pouvez payer dès à présent à celle à qui elles sont destinées, comme si j'étois déjà mort. Cette solution répond à tout.

Mais je crains que, puisque vous voilà en train de scrupules, vous n'en ayez tant, que notre arrangement définitif ne soit pas prêt à se faire. Pour moi, je vous déclare que non seulement rien ne me presse, mais que je consens de tout mon coeur à laisser toujours les choses sur le pied où elles sont, croyant, dans cet état, pouvoir en sûreté de conscience ne pas me regarder comme votre débiteur.

Quant à mes écrits et papiers qui sont entre vos mains, ils y sont bien ; permettez que je les y laisse, résolu de ne les plus revoir et de ne m'en remêler de ma vie. Ce recueil, s'il se conserve, deviendra précieux un jour ; s'il se démembre, il s'y trouve suffisamment d'ouvrages manuscrits pour en tirer d'un libraire le remboursement des avances que vous m'avez faites. Si vous prenez ce parti, j'exige ou que rien ne paroisse de mon vivant, ou que rien ne porte mon nom, ni présent, ni passé. Au reste, il n'y a pas un de ces écrits qui soit suspect en aucune manière, et qui ne puisse être imprimé à Paris, même avec Privilège et Permission. Le parti qui me conviendroit le mieux, je vous l'avoue, seroit que tout fût livré aux flammes, et c'est même ce que je vous prie instamment et positivement de faire. Si vous voyez enfin quelque moyen de vous rembourser de vos avances sur le fonds qui est entre vos mains, que je n'entende plus parler de ces malheureux papiers, je vous en supplie ; que je n'aie plus d'autre soin que de m'armer contre les maux que l'on me destine encore, et que de chercher à mourir en paix, si je puis. *Amen.*

Le tour qu'ont pris vos affaires publiques m'afflige, mais ne me surprend point. J'ai vu depuis longtems, et je vous le dis ici dès votre arrivée, que le pays où vous êtes ne servoit que de prétexte à de plus grands projets, et c'est ce qui doit, en quelque façon, consoler ceux qui l'habitent ; car, de quelque manière qu'ils se fussent conduits, l'évènement eût été le

même, et il n'en seroit arrivé ni plus ni moins. Vous avez eu le projet d'en sortir ; je crois que ce projet seroit bon à exécuter, à tout risque, si vous aimez la tranquillité. Je sais que la bonne Maman n'en sortiroit pas sans peine ; mais il y a eu déjà des spectacles qui devroient aider à la déterminer. Je regretterois pour elle et pour vous votre maison, ce beau lac, votre jardin ; mais la paix vaut mieux que tout ; et je sais cela mieux que personne, moi qui fais tout pour elle, et qui ne me rebute pas même par l'impossibilité certaine de l'obtenir.

A propos de jardin, avez-vous fait semer dans le vôtre ma graine d'*apocyn* ? J'en ai fait semer et soigner ici sur couche et sous cloche, et j'ai eu toutes les peines du monde d'en sauver quelques pieds qui languissent ; je crains qu'il n'en vienne aucun à bien. Je n'aurois jamais cru cette plante si difficile à cultiver. En revanche, j'ai semé dans le petit jardin du *carthamus lanatus* qui vient à merveille, des *medicago-scutellata* et *intertexta*, qui sont déjà en fleurs, et dont je compte chaque jour les brins, les poils, les feuilles, avec des ravissemens toujours nouveaux. Je suis occupé maintenant à mettre en ordre un très bel herbier, dont un jeune homme est venu ici me faire présent, et qui contient un très grand nombre de plantes étrangères et rares, parfaitement belles et bien conservées. Je travaille à y fondre mon petit herbier que vous avez vu, et dont la misère fait mieux ressortir la magnificence de l'autre. Le tout forme dix grands cartons ou volumes *in-folio*, qui contiennent environ quinze cens plantes, près de deux mille en comptant les variétés. J'y ai fait faire une belle caisse pour pouvoir l'emporter partout commodément avec moi. Ce sera désormais mon unique bibliothèque ; et, pourvu qu'on ne m'en ôte pas la jouissance, je défie les hommes de me rendre malheureux désormais. Je suis obligé à M. d'Escherny de son souvenir, et suis fort aise d'apprendre de ses nouvelles. Comme je ne me suis jamais tenu pour brouillé avec lui, nous n'avons pas besoin de raccommodement. Du reste, je serai toujours fort aise de recevoir de lui quelque

signe de vie, surtout quand vous serez son médiateur pour cela.

Recevez les salutations et amitiés de Melle Renou, faites les miennes, je vous prie, à M. Jeannin, et mettez-moi mille fois le jour aux pieds de la meilleure des méres. Je vous embrasse, mon cher Hote, de tout mon coeur[1].

N° 3669.

A M. GUY,
LIBRAIRE, À PARIS[2]

11 juin 1768.

Voici, Monsieur, la quittance que désire Madame Duchesne, que je salue ainsi que ses demoiselles. Je n'ai garde assurément de désapprouver une pareille précaution ; je suis seulement surpris qu'elle n'y ait pas songé les années précédentes, lorsque les signatures et les dates n'étaient d'aucune conséquence pour moi.

Je vous prie de faire mille amitiés de ma part à M. Lenieps, mon ami. Dites-lui, s'il vous plaît, qu'ayant écrit ici par la poste sous un nom qui n'y est pas connu, et sous lequel sa lettre n'a pas dû être retirée, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas reçu de réponse. Priez-le d'attendre de mes nouvelles avant de m'écrire davantage, et avant de songer à me venir voir, et assurez-le que je l'aimerai toute ma vie de tout mon coeur, ainsi que M. Romilly, que je le prie de saluer de ma part, et sa famille.

M. de Laroche m'avoit déjà prévenu du livre de botanique dont vous avez bien voulu faire l'acquisition pour moi ; je

1. Ce dernier alinéa est *INÉDIT*.
2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 266, 267.

vous sais gré de cette attention, et je vous en remercie; mais comme vous ne m'avez marqué ni l'un ni l'autre le titre du livre, j'ignore si peut-être il n'est pas déjà parmi les miens; on m'en annonce un nouveau intitulé *le Botaniste français*: le connaissez-vous? en dit-on du bien? on m'a fait présent il y a quelque temps d'un très-bel herbier qui vaut mieux pour moi qu'une bibliothèque, mais qui me la rendroit quelquefois nécessaire.

Mademoiselle Levasseur vous remercie, et vous fait bien des complimens ainsi qu'à vos dames; je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

[A cette lettre était jointe la quittance suivante (*INÉDITE*), dont je transcris le texte d'après l'original autographe, signé J. J. Rousseau, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (fr. n. acq. 3533, fol. 386). — P.-P. P.]

Je reconnois avoir receu de Madame la Veuve Duchesne Libraire à Paris la somme de trois cents Livres pour l'année entière mille sept cents soixante sept, pour pareille somme de rente viagére qu'elle et son mari ont reconnu me devoir. Dont quittance, et pour solde de tous arrérages à cet égard dûs jusqu'à la fin de Décembre dernier. A Trye le onze Juin mille sept cents soixante huit.

J. J. ROUSSEAU

N° 3670.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM][1].

A Trie, le 11 Juin 1768.

Quoique je n'aye pas encore receu, mon cher Compère, le petit envoi que vous m'avez fait par M. Dandiran, je savois son arrivée à Paris même avant la réception de votre lettre, et quoique ce ne soit pas là ce que j'attendois, je vous en fais

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha (*loc. cit.*), n° 146.

cependant mes remercîmens, et en particulier du livre que vous avez fait imprimer. Quant à l'autre et à ceux que vous pourriez trouver dans la suite, vous aurez la bonté d'en déduire le prix sur la pension et je le rembourserai à votre pensionnaire, afin d'éviter des envois et renvois d'argent. Je suis surpris que de tous les livres dont je vous avois envoyé la note vous n'en ayez pu trouver qu'un seul. Il me semble que si j'étois à Amsterdam, j'y trouverois dans une matinée tous ceux dont j'avois besoin. Cependant ne vous hâtez pas de chercher davantage. Quant à présent cela n'est pas pressé.

Je ne puis consentir à l'impression des lettres que vous a envoyées M. de Graffenried par l'unique raison que je ne consentirai de ma vie à l'impression d'aucun écrit sorti de ma main ni de rien qui me regarde, laissant de tout mon coeur le champ libre à l'adroite et puissante ligue faite pour détruire ma réputation. Par cette raison, je ne vous renvoye pas les lettres, dont la copie est d'ailleurs si fautive que les imprimer sur une pareille copie seroit les défigurer. Je sais cependant un gré infini à M. de Graffenried de ses bonnes intentions; je suis plein de la plus véritable estime pour son caractère, et je conserverai toute ma vie un souvenir plein de reconnoissance de la manière généreuse et courageuse dont il s'est comporté envers moi en exécutant à regret l'ordre de son souverain. Je vous prie de lui faire quelque mention de moi quand vous lui écrirez[1].

La lettre venue d'Amérique est un tissu de bêtises; ce n'est pas la peine de recevoir de si loin pareille marchandise; on en trouve de reste autour de soi. Soyez circonspect, je vous prie, à recevoir des pacquets à mon adresse. Quand vous voyez des adresses bizarres, des lettres qui ont circulé par des mains infidèles et qui ont été vingt fois décachetées, ne recevez rien de cela. Mais comme il ne faut pas non plus croire que la terre soit uniquement couverte de fourbes et de fous, je ne voudrois pas me refuser dans l'occasion la consolation d'apprendre que quelque honnête homme sensé s'intéresse à mon

1. Cf. tome XIV, nos 2792-2796 et 2805.

sort. Je m'en rapporte bien à votre discernement pour faire le triage, et je trouverai même très-bon que vous ouvriez les lettres quand vous serez en doute sur leur contenu. Bien entendu que vous tiendrez note des ports.

Je lis avec intérêt et attendrissement tout ce que vous me marquez de ma petite filleule; plus, revenu des illusions que je m'étois faites, je me détache des faux amis et de la vie, plus je sens que je m'attache à cette chère enfant; j'aurois été charmé de la voir et de vous voir, en particulier, pour vous parler d'elle, et si vous eussiez pu l'amener j'en aurois été comblé; mais ma situation précaire et toujours incertaine ne me laisse compter sur rien dans l'avenir. J'irai si mon état me le permet faire quelques courses de botanique et il n'est pas sûr qu'elles me ramènent ici. Ainsi, supposé que vous puissiez venir, il se pourroit que vous ne me trouvassiez pas, et puisque votre voyage est encore incertain ne me faites entrer pour rien dans ce qui peut le déterminer. Toutefois si vous venez avant la mauvaise saison, vous pourrez du moins trouver ici Mlle *Renou* votre pensionnaire qui vous donnera de mes nouvelles et à moi des vôtres au cas que je ne sois pas de retour. Ceci répond d'avance à ce que vous me marquez de M. Auboin, avec lequel je serois charmé de renouveller connoissance et que j'aurois même prévenu si j'avois eu son adresse. J'en dis autant à plus forte raison de ma commère Mademoisselle Dumoulin dont vous auriez dû me donner l'adresse et dont je vous la demande la première fois que vous m'écrirez. S'il m'étoit possible de la voir à son passage, ce me seroit je vous assure un vrai plaisir, et si j'étois instruit de sa marche je ferois mes efforts pour cela.

Vous voulez que je vous parle de moi. Que vous en dirois-je qui ne contristât votre amitié. J'espérois jouir ici du repos où vous m'y croyez; mais puisque malgré la protection, les bontés et j'ose dire l'amitié du maître de cette maison, on ne m'en laisse pas jouir chez lui, vous pouvez croire qu'on ne m'en laissera jouir nulle part et je n'en espère plus sur la terre. Mais si je n'ai point de repos, j'aurai du moins des

consolations très douces tant que j'aurai de bonnes nouvelles de vous, mon cher Compère, de ma bonne et aimable commère Madame Rey que je salue et embrasse de tout mon coeur, et de ma petite filleule que je vous charge aussi de baiser pour moi sur les deux joues, et de lui dire que je veux qu'elle m'écrive dans six mois une jolie petite lettre bien tournée, bien écrite et toute de sa façon. Bien des salutations à M. votre fils et à toute votre famille.

Quand même je ne serois plus ici, en m'y écrivant et continuant de vous servir de la même adresse vos lettres me parviendront également. Cependant si vous n'avez rien de pressé, autant vaut attendre mon retour ou que j'aye une autre demeure fixe. Votre pensionnaire vous remercie de votre bon souvenir et vous salue et vous aime de tout son coeur ainsi que votre Compère et ami

Renou

N° 3671.

A M. LE PRINCE DE CONTI[1].

Trye-le-Château, [18?] juin 1768[2].

Monseigneur,

Ceux qui composent votre maison (je n'en excepte personne) sont peu faits pour me connoître : soit qu'ils me prennent pour un espion, soit qu'ils me croient honnête homme, tous doivent également craindre mes regards. Aussi, Monseigneur, ils n'ont rien épargné, et ils n'épargneront rien, chacun par les manoeuvres qui leur conviennent, pour me rendre haïssable et méprisable à tous les yeux, et pour me forcer de sortir enfin de votre château. Monseigneur, en cela je dois et je veux leur complaire. Les graces dont m'a comblé Votre Altesse Sérénissime suffisent pour me consoler de tous les malheurs qui m'attendent en sortant de cet asile, où la gloire et l'opprobre ont partagé mon séjour. Ma vie et mon coeur sont à vous, mais mon honneur est à moi : permettez que j'obéisse à sa voix qui crie, et que je sorte dès demain de chez vous ; j'ose dire que vous le devez. Ne laissez pas un coquin de mon espèce parmi ces honnêtes gens.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.
2. Je pense que cette lettre, dont Musset-Pathay ne donne pas la date complète, est celle du 18 [juin] dont parle le prince de Conti dans le n° suivant. [P.-P P.]

N° 3672.

[Le prince de Conti à Rousseau] [1].

Pougues. Ce 24 [juin 1768][2].

Votre lettre du 18, Monsieur, vient de me parvenir. Vous savez que je n'ai pas la vocation de vous contrarier; mais vous savez aussi que Lyon est du ressort du Parlement de Paris; que tous ceux dont il a fallu que je m'assurasse pour votre tranquillité et votre sureté, se sont prêtés à mes sollicitations, à la charge que vous ne seriez pas dans ce ressort, nommément celui que le devoir de sa charge rend de droit le plus difficile. Ce serait donc aller contre ce qui les a déterminés à prendre avec moi des engagemens qui vont à votre bien que de venir, contre ce qui a été stipulé, dans le ressort de Paris. Je ne l'exclus pas à jamais, mais je crois devoir vous l'exclure avec franchise jusqu'à ce que j'aie pris langue avec les mêmes personnes, et que je voie possibilité pour vous de suivre votre projet avec sûreté. Au reste, je crois que vous n'êtes pas encore sans inquiétude, car vous devez croire être

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* II, p. 23-24.

2. Streckeisen date simplement de « 1769 ». Sur son exemplaire d'*Amis et Ennemis,* Th. Dufour note au crayon, sans doute d'après l'original autographe conservé à Neuchâtel : « Pougues. Ce 24 [juillet 1769] ». Ce qui est entre crochets me paraît inadmissible. Et je prends la liberté de le corriger en « [juin 1768] ». Le prince de Conti, se trouvant à Pougues, écrit au reçu d'une lettre qui est probablement la lettre précédente (« votre lettre du 18 »), où Rousseau annonce son départ de Trye. L'année suivante, en 1769, il est bien vrai que le prince de Conti prenait les eaux à Pougues, en juillet, mais ce n'est pas une raison pour qu'il ne se soit pas trouvé dans cette ville à d'autres époques. Or, en juillet 1769, Thérèse était à Monquin, tandis que Rousseau allait précisément rendre visite au prince de Conti à Pougues, et ce qui est dit d'elle au dernier alinéa n'aurait aucun sens à cette date. Tandis qu'à la fin de juin 1768, elle était encore à Trye pendant que Rousseau était à la recherche d'un logis dans le Lyonnais, et c'est pourquoi le prince de Conti peut dire : « Si à mon retour (de Pougues à Paris) Mlle Renou n'est pas partie (de Trye) je la ferai prier de me voir auparavant et elle vous portera de mes nouvelles. » [P.-P. P.]

fort examiné et suivi : vous l'êtes en effet. Je sais que le lieutenant de police de Grenoble vous fait pour ainsi dire garder à vue. Mais je crois pouvoir vous certifier que ce n'est que lui ; ainsi ne vous figurez pas d'autres causes. Cela va finir par les mesures qu'un galant homme qui vous portera cette lettre va prendre et est à portée de prendre efficacement. Il m'a parlé de vous comme sachant qui vous êtes, ainsi que bien d'autres, et, de plus, vous offre tout ce qui peut dépendre de lui-même : une retraite au milieu du pays de la botanique. Je l'ai prié de faire connaître à ceux à qui il en est besoin, tout l'intérêt que je prends à vous, moyennant quoi, avec quelques autres mesures que j'avais prises et fait prendre, j'espère que vous serez tranquille. Les persécutions de curiosité du lieutenant de police une fois cessées, vous verrez que personne ne vous tend des embûches, et cela contribuera à votre repos en attendant qu'il y ait jour à ce que vous puissiez choisir un pays qui vous soit plus agréable à habiter.

Sitôt que j'ai pu supporter ma voiture après ma maladie, je me suis transporté ici, et je commence à me rétablir. Si, à mon retour, mademoiselle Renou n'est pas partie, je la ferai prier de me voir auparavant, et elle vous portera de mes nouvelles. Ne vous dépitez ni ne vous impatientez, mon amitié vous le demande. Je ne puis rassembler à mon plaisir les gens dont j'ai affaire. Quand il faut traiter ce qui vous regarde, je ne puis être sûr de les persuader, et de le tenter ou d'y parvenir ne peut être que long ; mais on parvient dans un temps à ce à quoi on ne peut parvenir dans un autre. Donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles, et comptez toujours sur ma très sincère amitié.

N° 3673.

A. M. du Peyrou[1].

Lyon, le 20 juin 1768.

Je ne me pardonnerois pas, mon cher hôte, de vous laisser ignorer mes marches, ou les apprendre par d'autres avant moi. Je suis à Lyon depuis deux jours, rendu des fatigues de la diligence, ayant grand besoin d'un peu de repos, et très empressé d'y recevoir de vos nouvelles, d'autant plus que le trouble qui règne dans le pays où vous vivez me tient en peine, et pour vous, et pour nombre d'honnêtes gens auxquels je prends intérêt. J'attends de vos nouvelles avec l'impatience de l'amitié. Donnez-m'en, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez.

Le desir de faire diversion à tant d'attristants souvenirs, qui, à force d'affecter mon coeur, altéroient ma tête, m'a fait prendre le parti de chercher, dans un peu de voyages et d'herborisations, les amusements et distractions dont j'avois besoin; et le patron de la case ayant approuvé cette idée je l'ai suivie: j'apporte avec moi mon herbier et quelques livres avec lesquels je me propose de faire quelques pélerinages de botanique. Je souhaiterois, mon cher hôte, que la relation de mes trouvailles pût contribuer à vous amuser; j'en aurois encore plus de plaisir à les faire. Je vous dirai, par exemple, qu'étant allé hier voir madame Boy de La Tour à sa campagne j'ai trouvé dans sa vigne beaucoup d'aristoloche, que je n'avois jamais vue, et qu'au premier coup d'oeil j'ai reconnue avec transport.

Adieu, mon cher hôte: je vous embrasse, et j'attends dans votre première lettre de bonnes nouvelles de vos yeux.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N° 3674.

A Monsieur
Monsieur Daniel
Roguin
A Yverdon [1].

[Lyon, 27 juin 1768].

La trés chére Niéce dira au trés bon papa avec quel plaisir 'herboriste se retrouve au milieu de son aimable famille et ıvec quel empressement il voudroit achever le voyage pour se 'etrouver auprés de lui. La destinée qui ne le permet pas ne auroit du moins m'empêcher de franchir de tout mon coeur :t de tous mes voeux l'intervalle qui nous sépare encore. Que ıe puis-je accompagner la chere Niéce qui bientôt aura le ɔonheur d'embrasser le meilleur le plus ancien le plus respecable et le plus cher de mes amis. Je compte cher Papa, vous ;crire dans peu plus amplement, recevez en attendant je vous supplie et faites agréer au cher Colonel aux chères Nièces et à out ce qui vous appartient les respects salutations et amitiés l'un ho[m]me qui vous porte incessamment dans son coe[ur].

1. *INÉDIT*. Transcrit en février 1879 de l'original autographe non signé, onservé à la Bibliothèque de la ville de Zurich. In-4° de deux pages, l'adresse (de a main de Mme Boy de la Tour) sur la 2e. Traces de pain à cacheter. Le cachet a nlevé quelques lettres aux deux dernières lignes. Au bas du texte, d'une autre nain : « Lettre de M. Renou du 27 juin 1768. Sous couvert de Made Boy de la Tour qui y a mis l'adresse. » [Th. D.]

N° 3675.

A Madame,
la duchesse de
Portland[1].

A Lyon, le 2 Juillet 1768.

S'il étoit en mon pouvoir, Madame la duchesse, de mettre de l'exactitude dans quelque correspondance, ce seroit assurément dans celle dont vous m'honorez ; mais, outre l'indolence et le découragement qui me subjuguent chaque jour davantage, les tracas secrets dont on me tourmente absorbent malgré moi le peu d'activité qui me reste, et me voilà maintenant embarqué dans un grand voyage, qui seul seroit une terrible affaire pour un paresseux tel que moi. Cependant, comme la botanique en est le principal objet, je tâcherai de l'approprier à l'honneur que j'ai de vous appartenir, en vous rendant compte de mes herborisations, au risque de vous ennuyer, Madame, de détails triviaux qui n'ont rien de nouveau pour vous. Je pourrois vous en faire d'intéressans sur le jardin de l'ecole vétérinaire de cette ville, dont les directeurs, naturalistes, botanistes, et de plus très aimables, sont en même temps très communicatifs : mais les richesses exotiques de ce jardin m'accablent, me troublent par leur multitude, et, à force de voir à la fois trop de choses, je ne discerne et ne retiens rien du tout. J'espère me trouver un peu plus à l'aise dans les montagnes de la grande Chartreuse, où je compte aller herboriser la semaine prochaine avec deux de ces Messieurs, qui veulent bien faire cette course, et dont les lumières me la rendront très utile. Si j'eusse été à portée de consulter plus souvent les vôtres, Madame la duchesse, je serois plus avancé que je ne suis.

1. Transcrit le 18 mai 1914 de la copie envoyée vers 1780 d'Angleterre à Du Peyrou et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. rel. fol. 60-62).

Quelque riche que soit le jardin de l'école vétérinaire, je n'ai cependant pu y trouver le *Gentiana campestris* ni le *Swertia perennis*; et comme le *Gentiana filiformis* n'étoit pas même encore sorti de terre avant mon départ de Trye, il m'a par conséquent été impossible d'en recueillir de la graine, et il se trouve qu'avec le plus grand zèle pour faire les commissions dont vous avez bien voulu m'honorer, je n'ai pu encore en exécuter aucune. J'espère être à l'avenir moins malheureux et pouvoir porter avec plus de succès un titre dont je me glorifie.

J'ai commencé le catalogue d'un herbier dont on m'a fait présent et que je compte augmenter dans mes courses. J'ai pensé, Madame la duchesse, qu'en vous envoyant ce catalogue, ou du moins celui des plantes que je puis avoir à double, si vous preniez la peine d'y marquer celles qui vous manquent, je pourrois avoir l'honneur de vous les envoyer fraîches ou séches, selon la manière que vous le voudriez, pour l'augmentation de votre jardin ou de votre herbier. Donnez-moi vos ordres, Madame, pour les Alpes, dont je vais parcourir quelques-unes : je vous demande en grâce de pouvoir ajouter au plaisir que je trouve à mes herborisations celui d'en faire quelques-unes pour votre service. Mon adresse fixe, durant mes courses, sera celle-ci :

A Monsieur Renou,
chez Mes. Boy de la Tour et Comp.
à Lyon.

J'ose vous supplier, Madame la duchesse, de vouloir bien me donner des nouvelles de Mylord Mareschal, toutes les fois que vous me ferez l'honneur de m'écrire. Je crains bien que tout ce qui se passe à Neufchatel n'afflige son excellent coeur, car je sais qu'il aime toujours ce pays-là, malgré l'ingratitude de ses habitans. Je suis affligé aussi de n'avoir plus de nouvelles de M. Granville : je lui serai toute ma vie attaché.

Je vous supplie, Madame la duchesse, d'agréer avec bonté mon profond respect.

N° 3676.

A M. [de La Tourette, à Lyon][1].

Tout s'arrangera de ma part, Monsieur, selon les instructions que vous voulez bien me donner[2]. J'ai le coeur plein de vos bontés, de celles de M. l'Abbé Rosier et du desir de profiter des unes et des autres. A Jeudi donc, Monsieur, j'attends avec impatience ce jour qui commencera pour moi une époque aussi douce qu'utile, si elle m'attire de votre part autant de bienveillance que d'instruction.

Agréez, Monsieur, je vous supplie mes trés humbles salutations[3].

Renou

Ce mardi matin, très à la hâte. [Lyon, 5 juillet 1768][4].

N° 3677.

A M. [Du Peyrou][5].

Lyon, le 6 juillet 1768.

Je comptois, mon cher hôte, vous accuser la réception de votre réponse, par ma bonne amie madame Boy de La Tour ;

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé Renou, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901). [Th. D.]

2. « Il s'agissoit d'aller herboriser à la Grande Chartreuse au mois de juillet 1768, et le projet fut exécuté. » (*Note de M. de La Tourette.*)

3. Un feuillet qui accompagne le billet porte, de la main de M. de La Tourette, cette note : « Ici manque un billet de M. Rousseau par lequel il prie M. de L. T. de faire recevoir les deux louis qu'il lui envoie pour sa souscription à la statue de M. de Voltaire qu'on érigeoit à Paris. Y joint une lettre de M. d'Alembert à ce sujet et une lettre de M. de Voltaire, etc. On cherchera le tout pour le joindre à ce paquet. » (*Voir* à ce sujet le tome suivant).

4. Cette date ressort de la lettre à Du Peyrou du 6 juillet, fin du 3e et 4e alinéas.

5. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

mais je n'ai pu trouver un moment pour vous écrire avant son départ ; et même à présent, prêt à partir pour aller herboriser à la grande Chartreuse, avec belle et bonne compagnie botaniste, que j'ai trouvée et recrutée en ce pays, je n'ai que le temps de vous envoyer un petit bonjour à la hâte.

Mademoiselle Renou a reçu à Trye beaucoup de lettres pour moi, parmi lesquelles je ne doute point que celle que vous m'écriviez ne se trouve ; mais, comme le paquet est un peu gros, et que j'attends l'occasion de le faire venir, s'il y a dans ce que vous me marquiez quelque chose qui presse, vous ferez bien de me le répéter ici. Si, comme je le desirois, et comme je le desire encore, vous avez pris le parti de brûler tous mes livres et papiers, j'en suis, je vous jure, dans la joie de mon coeur : mais, si vous les avez conservés, il y en a quelques uns, je l'avoue, que je ne serois pas fâché de revoir, pour remplir, par un peu de distraction, les mauvais jours d'hiver, où mon état et la saison m'empêchent d'herboriser ; celui surtout qui m'intéresseroit le plus seroit le commencement du roman intitulé *Émile et Sophie, ou les Solitaires*. Je conserve pour cette entreprise un foible que je ne combats pas, parceque j'y trouverois au contraire un spécifique utile pour occuper mes momens perdus, sans rien mêler à cette occupation qui me rappelât les souvenirs de mes malheurs, ni de rien qui s'y rapporte. Si ce fragment vous tomboit sous la main, et que vous pussiez me l'envoyer, soit le brouillon, soit la copie, par le retour de madame Boy de La Tour, cet envoi, je l'avoue, me feroit un vrai plaisir.

Comment va la goutte ? comment va l'oeil gauche ? S'il n'empire pas, il guérira ; et je vois avec grand plaisir, par vos lettres, qu'il va sensiblement mieux. Mon cher hôte, que n'avez-vous en goût modéré le quart de ma passion pour les plantes ! Votre plus grand mal est ce goût solitaire et casanier, qui vous fait croire être hors d'état de faire de l'exercice. Je vous promets que si vous vous mettiez tout de bon à vouloir faire un herbier, la fantaisie de faire un testament ne vous occuperoit plus guère. Que n'êtes-vous des nôtres ! vous

trouveriez dans notre guide et chef, M. de La Tourette, un botaniste aussi savant qu'aimable, qui vous feroit aimer les sciences qu'il cultive. J'en dis autant de M. l'abbé Rosier ; et vous trouveriez dans M. l'abbé de Grange-Blanche, et dans votre hôte, deux condisciples plus zélés qu'instruits, dont l'ignorance auprès de leurs maîtres mettroit souvent à l'aise votre amour-propre.

Adieu, mon cher hôte : nous partons demain dans le même carrosse tous les quatre, et nous n'avons pas plus de temps qu'il ne nous en faut le reste de la journée, pour rassembler assez de portefeuilles et de papiers pour l'immense collection que nous allons faire. Nous ne laisserons rien à moissonner après nous. Je vous rendrai compte de nos travaux. Je vous embrasse. Vous pouvez continuer à m'écrire chez M. Boy de La Tour.

N° 3678.

A M. [Claude Bovier, à Grenoble] [1].

J'esperois, Monsieur, avoir l'honneur de vous remettre ce soir une lettre que MM. Boy de la Tour, de Lyon, ont bien voulu me remettre pour vous ; mais, me trouvant dans le cas de m'arrêter ici pour aller directement à la Chartreuse, permettez que je vous prie de vouloir bien retirer du carosse, s'il est nécessaire, une malle et deux caisses à mon adresse, marquées M. R., nos 1, 2 et 3, jusqu'à mon retour à Grenoble, que je compte être dans quatre ou cinq jours. Je vous envoie, en attendant, ci-joint, les trois clés pour que vous puissiez faire ouvrir le tout, s'il en est besoin ; vous suppliant, Monsieur, en pareil cas, d'obtenir qu'on visite et qu'on

1. Transcrit d'une copie faite vers 1800 par Gaspard Bovier, fils du destinataire, et conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, ms. fr. 15282. — Imprimé en 1852 par Aug. Ducoin, p. 10, 11.

remette doucement, et avec précaution, la caisse qui contient des plantes sèches, et qu'on gâteroit entièrement si l'on fouilloit brusquement. Le mieux seroit qu'on attendît ma présence, si la prompte visite n'est pas nécessaire. Je vous supplie aussi, Monsieur, de vouloir bien faire en même temps remettre à son adresse un paquet qui vous sera délivré par le cocher. J'aspire au moment d'aller vous faire mes remercîmens et mes excuses, et je vous prie, en attendant, Monsieur, d'agréer les sentimens et d'avance la reconnoissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur

RENOU

A Voreppe, le vendredi 8 juillet 1768 [1].

(Tous les ports sont payés)

S'il arrivoit, Monsieur, que vous eussiez quelque chose de pressé à me mander, vous pouvez l'adresser à Monsieur Renou, à la Grande Chartreuse. Je suppose que les occasions sont fréquentes dans votre ville. Le paquet dont il s'agit est joint à cette lettre.

1. Claude Bovier, marchand gantier de Grenoble, à qui M. Boy de la Tour avait recommandé Rousseau, était plus que septuagénaire, et laissa à son fils Gaspard, avocat au Parlement de la même ville, le soin de recevoir Jean-Jacques. La lettre, datée du vendredi, ne parvint que le dimanche, alors que Rousseau était déjà arrivé à Grenoble et descendu à l'auberge Saint-Michel. (*Voyez* Aug. Ducoin, *Trois mois de la Vie de J.-J. Rousseau*, Paris, 1852, in-8°, p. 10 et suivantes.)

N° 3679.

Baptême d'une filleule de Thérèse Levasseur [1].

Aujourd'hui neufieme jour de juillet [1768], a été par moy prêtre vicaire de cette paroisse baptisée une fille née d'hier en légitime mariage de Joseph Le Bon et de Marie françoise Masson son père et mère nommée Marie Thérèse par messire Louis Midel vicaire et par Damoiselle Marie Thérèse Levasseur ses parrain et maraine qui ont avec nous signé.

Midel

leuvasseur +

1. *INÉDIT.* Transcrit le 19 mars 1929 des registres de baptême conservés à la mairie de Trye-le-Château, volume de 1768. Thérèse resta à Trye jusqu'au 4 août (*Cf.* lettre à Boy de la Tour du 13 août). [P.-P. P.]

N° 3680.

A MESSIEURS
MESSIEURS BOY DE LA TOUR.
A LYON [1].

A Grenoble le 13. Juillet 1768.

J'ai fini, Messieurs, ma tournée d'herborisations plustôt que je n'avois cru ; quelques pressentimens de mes incommodités ne m'ayant pas permis de suivre sur les hautes montagnes mes compagnons de voyage, je les ai laissés à la Chartreuse d'où je suis revenu avant hier en cette Ville chercher le repos que j'espére y trouver par les bons soins de M. Bovier qui s'en est beaucoup donné pour moi et qui m'a procuré un logement tranquille. C'est un nouveau remerciment, Messieurs, à joindre à tous ceux que je vous dois. Mais je n'entame pas cet article ; il seroit inépuisable, et plus vous avez de droits à ma reconnoissance, moins vous en voudriez souffrir les expressions. Je n'ai point fait usage de la lettre pour Mrs Pascal etc. n'ayant pas eu jusqu'ici besoin de m'en prévaloir, et cette recommandation, même avant mon arrivée, s'étant rendue ici plus bruyante qu'il ne me convenoit. Je n'en suis pas moins obligé aux Messieurs qui à votre considération me l'avoient donnée, et je vous prie de leur en faire derechef mes remerciemens.

Quelles nouvelles de la chere Maman? j'en attends avec impatience. J'espére apprendre de vous, Messieurs, qu'elle est arrivée en bonne santé avec ma bonne vieille tante, auprès

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (imprimé par lui en 1892, *Lettres inédites de J.-J. Rousseau, Correspondance avec Mme Boy de la Tour*, Paris, Calmann-Lévy, in-8°, p. 120-123). In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la p. 4. Cachet oriental, timbre postal GRENOBLE, chiffre postal 4. [Th. D].

du cher Papa pour lequel je prendrai la liberté de vous envoyer une lettre dans peu de jours. J'en joindrois une pour elle, et même je n'aurois pas tant tardé si elle ne me l'eut en quelque façon défendu elle-même, faisant grace à ma paresse et bien sure de mes sentimens. J'en dis autant de la meilleure ainsi que de la plus aimable des filles, des femmes, des soeurs, des nourrices et des amies, dont je vous prie, Messieurs, de me donner aussi des nouvelles et de tout ce qui l'interesse, en attendant que je lui en demande moi-même ; car je ne renonce pas à ce plaisir.

J'ignore encore quel parti je prendrai. Je commence à craindre de ne pouvoir soutenir les fatigues de la tournée des Alpes, cependant pour peu que mes forces reviennent je suis toujours dans l'intention de la tenter, ce qui me retiendra dans ce pays pour quelques mois, et si le séjour me convient j'y pourrai rester davantage. En attendant que je sois bien déterminé, je vous prie, Messieurs de vouloir bien retirer et tenir chez vous ce qui pourroit vous être addressé de Paris pour moi, et si Mlle. Renou prend le parti de me venir joindre, de lui chercher aussi dans votre voisinage une petite chambre où elle puisse attendre de mes nouvelles avant de continuer sa route jusqu'ici. Enfin si l'un de vous veut bien prendre la peine de la présenter à Madame votre soeur je vous serai sensiblement obligé de cette complaisance.

Agreez, Messieurs, je vous supplie, tous les sentimens de mon coeur qui vous sont si bien acquis et avec lesquels je ne cesserai jamais d'être, Messieurs, Votre très humble et trés obeissant serviteur.

Renou

N° 3681.

A Monsieur
Monsieur Boy de la Tour l'aîné
A Lyon [1].

A Grenoble le 22. Juillet 1678.

Voici, Monsieur deux lettres que je prends la liberté de vous addresser en vous donnant un petit bon jour de bien bon coeur mais bien à la hate ; vu les tracas qui m'ont retardé et l'heure du Courrier. Mille salutations à Monsieur votre frére, et des nouvelles d'Iverdun et de Fourviére, je vous supplie, quand vous voudrez bien me donner des votres. On peut continuer à m'écrire sous le couvert de M. Bovie[r] [2] qui est plein de bontés pour moi. Cependant comme le Comte de Tonnerre veut bien que mes lettres vienn[ent] [2] sous son enveloppe, Je joins ici son addresse vous priant de la donner aussi à Madame De Lessert. Je vous embrasse, mon cher Monsieur et vous salue avec le plus véritable attachement

Renou

A Monsieur le Comte de Tonnerre Lieutenant Général des armées du Roy, Commandant pour S. M. en Dauphiné, A Grenoble.

et dans l'enveloppe tout simplement : *A M. Renou.*

J'ai fait mention de l'observation contenue dans vôtre lettre.

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.,* p. 123-124. In-4° de 2 p., l'adresse sur la 2e. Cachet sans empreinte. [Th. D.]

2. Trou du cachet.

N° 3682.

A Madame de Lessert,
née Boy de La Tour,
à Lyon[1].

A Grenoble, le 22 Juillet 1768.

Ma tête et mon coeur affectés et malades depuis notre dernière séparation m'ont bien fait sentir, chère amie, le besoin de vivre auprès de vous, et votre lettre, qui m'a fait grand bien, n'a fait qu'irriter le désir d'aller chercher le remède à sa source. Jugez avec quelle joie j'apprends, premièrement, que tout va bien, vous, la bonne maman, le cher mari, la petite Cousine[2], les frères et soeurs, et puis que vous vous occupez de l'habitation de votre Cousin, qui certainement ne sera jamais heureux, guéri, content, qu'auprès de vous et des vôtres, ou, pour mieux dire, des nôtres, qui ne sont guères moins tout pour moi que pour vous. Depuis mon départ, j'ai fait et dit en route beaucoup de sottises ; ma tête va toujours mal quand mon coeur ne s'épanche plus, et je ne suis sage que sous vos yeux ; si j'ajoutois qu'il est heureux de recouvrer la raison où l'on risqueroit de la perdre, cela seroit d'un vieux fou ou d'un jeune galantin, et ma belle cousine n'aime pas mieux les uns que les autres.

Depuis mon arrivée ici, j'ai vu quelques habitations près de cette ville ; une entre autres qui me paroît rassembler toutes les convenances hors une ; mais cette une qui ne se peut suppléer suppléerait seule à la plupart des autres, et s'il dépendoit de moi, je ne balancerois pas un instant. Vous connoissez

1. Transcrit de l'imprimé en 1908 (1er septembre) par Ph. Godet et Maurice Boy de La Tour, dans la *Revue des Deux Mondes*. Reproduit par eux en 1911 dans leur ouvrage *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Mmes Boy de La Tour et Delessert*, p. 4-6.

2. « La petite cousine » : Marguerite-Madeleine Delessert (1767-1839), qui épousa J.-A. Gautier.

mon état et mes chaînes; je dépends d'un consentement que j'ai demandé : si je l'obtiens, j'irai couler sur les bords du Rhône des jours que l'amitié me rendra bien doux. En attendant, je serai charmé que vous appreniez le chemin de cet asile. Faites-y quelque promenade à mon intention, marquez-moi ce que vous en pensez. Vos détails, vos bienfaisans projets nourriront mon espérance, et me distrairont sur le *si* dont dépend leur exécution.

J'ai écrit à Mlle Renou. Cette pauvre fille mérite d'avoir sa part des consolations dont j'ai joui; elle les sentira comme moi, c'est tout dire. Quand retournerai-je les partager avec elle ? C'est alors que je ne désirerai plus rien. Vous m'écrivez que rien ne peut remplacer les objets qui vous manquent. Voilà un *les* qui m'a bien touché, et dont je puis vous rendre l'équivalent du même coeur, car c'est ainsi que je désire vous avoir tous deux pour amis, je me trompe, c'est pour *ami*, puisque vous n'êtes qu'un et qu'ainsi la chose est plus d'à moitié faite. Convenez que mon singulier vaut votre pluriel. Bon jour, chère Cousine, j'envoie un petit baiser sur la petite menote de la petite cousine, et mille salutations à son cher papa.

Je compte aller dans deux jours à Chambéry remplir un triste devoir sur la tombe d'une amie qui me fut bien chère [1] et voir un ancien ami d'elle et de moi [2]. Je dois espérer que ce voyage se fera sans accident. S'il en est autrement, souvenez-vous quelquefois de votre ami.

1. Mme de Warens, morte à Chambéry le 29 juillet 1762.

2. M. de Conzié. — Je pense devoir mettre le lecteur en garde contre un dossier de lettres attribuées à Rousseau et qui sont certainement apocryphes, dossier dont j'ai eu communication en 1931, qui est actuellement en Angleterre, et que ses possesseurs semblent vouloir publier. Parmi ces prétendues lettres, il en est une, de la plus extravagante fantaisie, où le faussaire fait raconter à Rousseau le voyage de Chambéry dont il est ici question. Bien que l'on m'y eût autorisé, je n'ai pas cru utile de prendre copie de ces lettres qui ont dû être fabriquées vers la fin du xviiie siècle. [P.-P. P.]

N° 3683.

A Mademoiselle Le Vasseur, sous le nom de mademoiselle Renou[1].

Grenoble, ce 25 juillet, à trois heures du matin, 1768.

Dans une heure d'ici, chère amie, je partirai pour Chambéry, muni de bons passe-ports et de la protection des puissances, mais non pas du sauf-conduit des philosophes que vous savez. Si mon voyage se fait heureusement, je compte être ici de retour avant la fin de la semaine, et je vous écrirai sur-le-champ. Si vous ne recevez pas dans huit jours de mes nouvelles, n'en attendez plus, et disposez de vous, à l'aide des protections en qui vous savez que j'ai toute confiance, et qui ne vous abandonneront pas. Vous savez où sont les effets en quoi consistoient nos dernières ressources; tout est à vous. Je suis certain que les gens d'honneur qui en sont dépositaires ne tromperont point mes intentions ni mes espérances. Pesez bien toute chose avant de prendre un parti. Consultez madame l'abbesse[2]; elle est bienfaisante, éclairée; elle nous aime; elle vous conseillera bien; mais je doute qu'elle vous conseille de rester auprès d'elle. Ce n'est pas dans une communauté qu'on trouve la liberté ni la paix: vous êtes accoutumée à l'une, vous avez besoin de l'autre. Pour être libre et tranquille, soyez chez vous, et ne vous laissez subjuguer par personne. Si j'avois un conseil à vous donner, ce seroit de venir à Lyon. Voyez l'aimable Madelon; demeurez, non chez elle, mais auprès d'elle. Cette excellente fille a rempli de tout point mon pronostic: elle n'avoit pas quinze ans, que j'ai hautement annoncé quelle femme et quelle mère elle seroit un jour. Elle l'est maintenant, et, grace au

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

2. « Madame de Nadaillac, abbesse de Gomer-Fontaine, abbaye située à peu de distance du château de Trye » (*Note de Musset-Pathay*).

ciel, si solidement et avec si peu d'éclat, que sa mère, son mari, ses frères, ses sœurs, tous ses proches, ne se doutent pas eux-mêmes du profond respect qu'ils lui portent, et croient ne faire que l'aimer de tout leur coeur. Aimez-la comme ils font, chère amie; elle en est digne, et vous le rendra bien. Tout ce qu'il restoit de vertu sur la terre semble s'être réfugié dans vos deux coeurs. Souvenez-vous de votre ami l'une et l'autre; parlez-en quelquefois entre vous. Puisse ma mémoire vous être toujours chère, et mourir parmi les hommes avec la dernière des deux!

Depuis mon départ de Trye j'ai des preuves de jour en jour plus certaines que l'oeil vigilant de la malveillance ne me quitte pas d'un pas, et m'attend principalement sur la frontière: selon le parti qu'ils pourront prendre, ils me feront peut-être du bien sans le vouloir. Mon principal objet est bien, dans ce petit voyage, d'aller sur la tombe de cette tendre mère que vous avez connue pleurer le malheur que j'ai eu de lui survivre; mais il y entre aussi, je l'avoue, du desir de donner si beau jeu à mes ennemis, qu'ils jouent enfin de leur reste; car vivre sans cesse entouré de leurs satellites flagorneurs et fourbes est un état pour moi pire que la mort. Si toutefois mon attente et mes conjectures me trompent, et que je revienne comme je suis allé, vous savez, chère soeur, chère amie, qu'ennuyé, dégoûté de la vie, je n'y cherchois et n'y trouvois plus d'autre plaisir que de chercher à vous la rendre agréable et douce: dans ce qui peut m'en rester encore, je ne changerai ni d'occupation ni de goût. Adieu, chère soeur; je vous embrasse en frère et en ami.

N° 3684.

A Monsieur
Monsieur de Servan
avocat général au parlement
a Grenoble [1].

A Grenoble le 11. Aoust 1768 [2].

Il entroit, Monsieur, dans ma résolution bien prise de ne pas vous aller voir, non de peur que vous ne l'ébranlassiez, à quoi vous étiez plus propre que personne, mais afin de ne pas augmenter mon regret à la tenir. D'ailleurs, j'ai des tracas, je suis en bonnet: je ne puis sortir du reste de la journée. Ainsi, Monsieur, recevez mes adieux. Ne pensez pas que je conserve le sot espoir de trouver un azile paisible, où je sois à l'abri des piéges secrets, des insultes et des affronts. Non, je n'attends plus ni équité ni commisération de personne. Les hommes ont pris leur parti; cela m'a forcé de prendre le mien. Je renonce, puisqu'ils le veulent, aux charmes du repos et aux amusemens de la botanique, à quoi j'avois borné la courte existence qui me restoit ici-bas. Puisqu'ils veulent que je sois tourmenté, autant vaut que je me tourmente à courir le monde que de leur laisser tendre leurs embuches à leur aise dans les lieux où ils verraient que je veux me fixer. J'irai, Monsieur, sans cesse errant d'un lieu à l'autre, jusqu'à ce que je trouve des hommes (s'il en est encore) qui portent respect à l'adversité, ou qui n'insultent pas du moins à l'infortune. Je ne dis pas qu'on me laissera faire; je suis sur du contraire ou à peu près. Mais je dis qu'il n'y aura que la violence qui

1. Transcrit en mai 1888 de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. Etienne Charavay. 4 p. in-4°, la 3e bl., l'adresse sur la 4e avec le cachet arménien sur cire rouge. [Th. D.]

2. « 11 août », et non « 21 août », comme a imprimé Musset-Pathay en 1825, dans *Œuvres inédites*, I, p. 267-268.

puisse m'arrêter. Car c'est ce que la misère même ne pourra faire, puisque, quand mes dernières ressources seront épuisées, j'irai mendiant mon pain, et mourrai sans regret quand je n'en trouverai plus. Un seul lien pouvait m'attacher encore à la vie et à ses misères, je le brise, Monsieur, en me déchirant le coeur; mais mes derniers momens me sont dus, et je veux payer ma dette. Mes persécuteurs m'ont jugé par eux; ils ont pris ma douceur pour de la faiblesse : ils auront le tems peut-être de connoître qu'ils se sont trompés.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

Renou

N° 3685.

A Madame de Lessert,
née Boy de la Tour,
rue Piset, à Lyon[1].

A Grenoble, le 11 Aoust 1768.

Non, chêre amie, je n'aurai pas la consolation de vivre auprès de vous et je n'ai pas dû m'y attendre. Ceux qui trompent le Prince et qui décident de mon sort ont trop grand soin que rien ne le puisse adoucir. Je ne veux point que Mlle Renou vienne ici; elle y seroit infailliblement huée et insultée par la belle jeunesse du pays. Strasbourg, Strasbourg! ville aimable et hospitalière, où es-tu? — Chère cousine, je ne puis tenir ici davantage, et j'en pars pour me rapprocher de vous. Que cette pauvre fille, qui ne peut tarder à vous arriver, attende auprès de vous de mes nouvelles; je lui marquerai où elle doit se rendre pour recevoir mon dernier adieu. Je n'ose ici nommer l'endroit d'avance, parce qu'infailli-

1. Transcrit de l'imprimé le 1er septembre 1908 par Philippe Godet et Maurice Boy de la Tour, dans la *Revue des Deux Mondes*, p. 9-10. Reproduit en 1911 dans leur vol., p. 6, 7.

blement les outrages nous y attendroient. Je sais qu'ils me suivront par toute la terre ou plustôt qu'ils m'y attendront : car la haine, les noirceurs, les fourberies, tout le cortège de mes vertueux oppresseurs a de meilleures jambes que moi. Mais les mépris et les affronts me seront moins cruels partout ailleurs qu'en France. J'endurerai tout sans me plaindre des gens pour qui je n'avois nul attachement, et j'irai, s'il le faut et si je puis, au bout de la terre chercher des hommes qui ne se fassent pas une gloire d'accabler les infortunés. Vous aurez dans peu de mes nouvelles : que ne puis-je vous en donner moi-même ! Que ne m'est-il permis de vous voir encore une fois !

Priez Messieurs vos frères, s'ils ont des lettres pour moi, de les garder jusqu'à ce qu'ils aient de mes nouvelles. Je les salue de tout mon coeur.

N° 3686.

A Monsieur
Monsieur Boy de La Tour l'ainé, rue de la Font,
A Lyon [1].

A Bourgoin le 13. Aoust 1768

J'arrive, Monsieur, à Bourgoin et je compte y loger à la fontaine d'or ; il pourroit cependant arriver que je fusse obligé de prendre une autre auberge, mais je reclamerai à la poste toute les lettres qui pourroient y arriver à mon nom. J'attends ici, Monsieur, de vos nouvelles et de celles de Madame votre soeur à qui j'ecrivis hier par la poste, et ne partirai pas, non plus, d'ici que je n'aye receu de celles de Mlle Renou qui a du partir de Trye le 4, et dont je n'entens plus parler. Pardon

1. Transcrit de l'original autographe, signé Rénou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.,* p. 125-126). In-8° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, avec le cachet oriental. [Th. D.]

du barbouillages (*sic*) et recevez, je vous prie, Monsieur, pour vous et pour toute la famille mes plus tendres embrassements.

RENOU

Je suis logé à la fontaine d'or[1].

N° 3687.

A MONSIEUR BOVIER FILS, CONSUL,
RUE S[t] LAURENT
À GRENOBLE[2]

A Bourgoin, le 14 août 1768.

Je suis ici, Monsieur, depuis hier, très fatigué d'un très petit voyage : cela n'annonce pas des forces pour en soutenir de grands.

J'ai vu, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous vous refusiez au plaisir que je m'étois proposé. Je n'ai rien à dire à vos raisons, ainsi je me tais.

Je prends la liberté de vous prier, Monsieur, de vouloir bien m'envoyer ici, à la *Fontaine d'or,* ma robe de chambre et mon frac que j'ai laissés dans ma chambre, et dont le froid qui s'approche me fait sentir la privation. J'ai, par mégarde, laissé dans ma poche les clés de mon logement, que je renverrai à M. Vachard, ou à vous, Monsieur, par le premier carrosse.

J'ai l'honneur de vous saluer très humblement.

RENOU

Mon respect, je vous prie, à Madame et à Mademoiselle Bovier.

1. Ce P.-S. *INÉDIT* a été écrit au crayon rouge, page 4, une fois la lettre fermée.
2. Transcrit de la copie faite vers 1800 par Gaspard Bovier et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, ms. fr. 15282, 2[e] f. final non chiff. [Th. D.]

N° *3688.*

A MONSIEUR
MONSIEUR BOY DE LA TOUR L'AINÉ
A LYON[1].

A Bourgoin, à la Fontaine d'or le 15 Aoust 1768.

En arrivant ici Monsieur, avant hier j'eus l'honneur de vous écrire un mot à la hâte dont un des passagers du Carrosse voulut bien se charger. Pour plus de sureté j'ai celui de vous reiterer ici l'avis de mon arrivée dans cette auberge où j'attens de vos nouvelles et de celles de Mlle Renou qui ayant dû partir le quatre de Trye devroit être à Lyon ou bien près d'y arriver. Comme je demeure ici en suspens jusqu'à sa venue ou jusqu'à ce au moins que j'aye de ses nouvelles positives, et comme les momens pressent, il m'importe de savoir le plus tot possible à quoi m'en tenir. Quelque sensible que me fut le plaisir de vous revoir tous un moment, comme je suis horriblement fatigué et que je reserve le reste de mes forces pour les voyages indispensables, je préfére qu'elle vienne me joindre ici. Ainsi je vous prie, Monsieur, de vouloir bien la faire partir par le Carosse le plustot qu'il sera possible, et[2] me donner par la poste avis de son départ. Comme j'ignore ce que nous deviendrons l'un et l'autre, et que selon toute apparence elle retournera dans peu de jours, elle fera bien de n'apporter ici que quelque linge et hardes, et de laisser sa malle à Lyon.

J'ai avec M. Bovier quelque petit compte qui doit être fort peu de chose, mais qui n'ayant pu être réglé à mon départ m'a forcé de l'addresser à vous pour le rembourser, dequoi je

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (imprimé par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 126-128). In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, avec le cachet oriental. Timbre postal sec B.GOIN, chiffre postal 4. [Th. D.]

2. « de vouloir », biffé.

vous prie, n'ayant du reste fait aucun usage du crédit que vous m'aviez donné près de lui.

Que fait la Maman, comment va sa santé, quand reviendra-t-elle? J'attends des nouvelles de Fourviéres, de toute la famille, de tout ce qui vous intéresse, et, qui, par consequent m'interesse aussi. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur

RENOU

N° 3689.

A M. [LE COMTE DE TONNERRE][1].

Bourgoin, le 16 août 1768.

Monsieur,

J'espère que la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire à mon départ de Grenoble vous aura été remise, et je vous demande la permission de vous renouveler d'ici les assurances de ma reconnoissance et de mon respect. Un voyage presque aussitôt suspendu que commencé ne me laisse pas espérer de le pousser bien loin, et la certitude que les manoeuvres que je voudrois fuir me préviendront partout m'en ôteroit le courage, quand mes forces me le donneroient. De toutes les habitations qu'on m'a fait voir, la maison de M. Faure, qui a l'honneur d'être connu de vous, m'a paru celle où l'on m'auroit voulu par préférence, et c'est aussi celle de toutes les retraites (pour me servir d'un mot doux) où je pouvois être confiné, celle où j'aurois préféré de vivre. Quelques inconvénients m'ont alarmé ; s'ils pouvoient se lever ou s'adoucir, que le maître de la maison, qui me paroît galant homme, conservât la même bonne volonté, et que vous ne dédaignassiez pas, Monsieur, d'être notre médiateur, je penserois que, puisqu'il faut bien céder à la destinée, le meilleur

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

parti qui me resteroit à prendre seroit de vivre dans sa maison.

J'ose vous supplier, Monsieur, si vous recevez pour moi quelques lettres, de vouloir bien me les faire parvenir ici, où je suis logé *à la Fontaine d'or*.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

N° 3690.

A Mr [Gaspard] Bovier,
Avocat au Parlement
A Grenoble [1]

A Bourgoin, le 16 août 1768.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le paquet que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont je vous fais à la fois mes remercîmens et mes excuses.

J'espérais que mon hôtesse aurait le bon sens d'envoyer mon linge sale à la blanchisseuse, avant de le laisser passer chez vous. Ma nonchalance et mon peu de mémoire m'assujétissent à des incongruités qui demandent plus que de l'indulgence ; mais je suis hors d'état de faire mieux. J'aurai soin de renvoyer l'enveloppe lorsque l'occasion s'en trouvera. Je suis fâché d'avoir oublié de vous parler aussi de la boîte de fer blanc, car mon dépit contre les plantes s'est trouvé court, et je ne suis pas aussi détaché que je croyais l'être. Le perruquier doit avoir non seulement les trois livres qui lui sont dues, mais une étrenne d'autant, pour sa complaisance et pour les peines qu'il s'est données, et qui n'étaient pas comprises dans son engagement.

Je suis confondu de la très grande vénération où vous

1. Transcrit de la copie faite vers 1800 par Gaspard Bovier et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, ms. fr. 15382, f. 3 des ff. fin. n. chiff.

m'assurez que j'ai l'honneur d'être dans votre ville, de la très grande inquiétude qu'y donna mon voyage de Chambéry, de la très grande consternation que mon départ y a maintenant répandue. Voilà, Monsieur, de grandes et belles choses dont je ne doute pas que je ne sois redevable à vos bons soins, dont je suis pénétré comme je dois l'être, mais dont je n'aurais jamais rien deviné, je vous jure, si vous n'eussiez eu la bonté de m'en informer.

Quant aux sentimens particuliers dont il vous plaît de m'honorer, je ne puis rien ajouter à ce que j'ai ci-devant eu l'honneur de vous dire. J'apprécie les services et les soins par le motif qui les produit. Tous ceux qui ont pour but mon bonheur et mon honneur sont à mes yeux d'un prix inestimable, et jamais un vrai sentiment de bienveillance ne trouvera mon coeur en reste envers celui qui l'aura conçu pour moi.

Mes respects, Monsieur, je vous supplie à Madame et à Mademoiselle Bovier.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, très humblement.

RENOU

N° 3691.

A M. [LE COMTE DE TONNERRE][1]

Bourgoin, le 21 août 1768.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous adresser mes observations sur la note de M. Faure que vous avez eu la bonté de m'envoyer. J'attends sa réponse pour prendre ma résolution, ne pouvant m'aller confiner dans cette solitude sans savoir à quoi je m'engage en y entrant.

Permettez, Monsieur le Comte, que je vous réitère ici mes remerciements très humbles, en vous suppliant d'agréer mon respect.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N° 3692.

A M. [LE COMTE DE TONNERRE][1].

Bourgoin, le 23 août 1768.

Monsieur,

Permettez que je prenne la liberté de vous envoyer une lettre que je viens de recevoir de M. Bovier, et copie de ma réponse. Si vous daigniez mander le malheureux dont il s'agit, et tirer au clair cette affaire, vous feriez, Monsieur le Comte, une œuvre digne de votre générosité.

J'ai l'honneur, etc.

N° 3693.

[GASPARD BOVIER À ROUSSEAU][2].
(Extrait.)

Grenoble 22 août 1768.

...Le sieur Thevenin, chamoiseur de son métier, se trouva logé, il y a environ dix ans, chez le sieur Janin, hôte du bourg des Verdières-de-Jouc, près de Neufchâtel, avec M. Rousseau, qui se trouva lui-même dans le cas d'avoir besoin de quelque argent, et qui s'adressa au sieur Janin, son hôte, pour obtenir cet argent du sieur Thevenin : ce dernier n'osant pas présenter à M. Rousseau la modique somme qu'il demandoit, attendit son départ, et l'accompagna effectivement des Verdières-de-Jouc jusqu'à Saint-Sulpice avec ledit Janin ; et, après avoir diné ensemble dans une auberge qui a un soleil pour enseigne, il lui fit remettre neuf livres de france par

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. Cet extrait est donné par Rousseau dans une lettre à Du Peyrou du 9 septembre 1768, qu'on verra plus loin (n° 2716).

ledit Janin. M. Rousseau, pénétré de reconnoissance, donna audit Thevenin quelques lettres de recommandation, entre autres une pour M. de Faugnes, directeur des sels à Iverdun, et une pour M. Aldiman, de la même ville, dans laquelle M. Rousseau signa de son nom et signa *le Voyageur perpétuel* dans une autre pour quelqu'un de Paris, dont le sieur Thevenin ne se rappelle pas le nom...

N° 3694.

A M. [Gaspard Bovier, à Grenoble][1].

A Bourgoin, le 23 août 1768.

Je n'ai pas pu, Monsieur, loger il y a environ dix ans, où que ce fût, près de Neuchâtel, parce qu'il y a dix ans, et neuf, et huit, et sept, que j'en étais fort loin, sans en avoir approché durant tout ce tems de plus de cent lieues.

Je n'ai logé jamais au bourg des Verdiéres et n'en ai même jamais entendu parler. C'est peut-être le village des Verriéres qu'on a voulu dire. J'ai passé dans ce village une seule fois, il n'y a pas cinq ans, en allant à Pontarlier. J'y passai en revenant. Je n'y logeai point ; j'étais avec un ami (qui n'était pas le sieur Thevenin). Personne autre ne revint avec nous et depuis lors je ne suis pas retourné aux Verriéres. Je n'ai jamais vu, que je sache, le sieur Thevenin, chamoiseur. Jamais je n'ai ouï parler de lui, non plus que du sieur Janin[2], mon prétendu hôte. Je ne connais qu'un seul Mr Jeannin ; mais il ne demeure point aux Verriéres, il demeure à Neuchâtel, et il n'est point cabaretier, il est secrétaire d'un de mes amis.

Je n'ai jamais écrit à M. de Faugnes, et je suis sûr au moins de ne lui avoir jamais écrit de lettres de recomman-

1. Transcrit de la copie faite vers 1800 par Gaspard Bovier et conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris, ms. f. 15282, f. 4 et 5 des ff. fin. n. ch.

2. Rousseau écrit toujours *Janin*. Le nom réel de ce personnage était *Jeannet*.

dation, n'étant pas assez lié avec lui pour cela; encore moin ai-je pu écrire à M. Aldiman, d'Yverdun, que je n'ai vu de m. vie, et avec lequel je n'eus jamais nulle espèce de liaison.

Je n'ai jamais signé avec mon nom *le voyageur perpétuel* premièrement parce que cela n'est pas vrai, et surtout n l'était pas alors, quoiqu'il le soit devenu depuis quelque années; en second lieu, parce que je ne tourne pas me malheurs en plaisanteries et que, si cela m'arrivait, je tâche rais qu'elles fussent moins plates.

J'ai quelquefois prêté de l'argent à Neuchâtel; mais je n'y en empruntai jamais, par la raison très simple qu'il ne m'y en a jamais manqué et vous m'avouerez, Monsieur, qu'ayant pour amis tous ceux qui tenaient le premier rang dans ce pays-là, il eût été du moins fort bizarre que j'allasse emprunter neuf francs d'un chamoiseur que je ne connaissais point, et cela à un quart de lieue de chez moi; c'est à peu près la distance de S[t] Sulpice, où l'on dit que cet argent m'a été prêté, à Motiers où je demeurais.

Je ne vous prie point, Monsieur, de payer ces neuf francs au sieur Thevenin, parce qu'assurément je ne les dois pas, et je ne vous prie pas non plus de lui en faire l'aumône, parce qu'il m'en paroit indigne et qu'il ne faut pas encourager le crime.

D'ailleurs, quoy que vous en disiés, je ne le crois pas à cet égard fort à plaindre, et s'il ne se fait pas bien payer pour le Rolle dont il se charge, il faut qu'il soit un grand sot.

J'ai reçu ma boîte et je vous remercie, Monsieur, de cet envoi. Elle a été à Lyon avant de me parvenir. Les commissions dont on paye le port d'avance, se font d'ordinaire plus négligemment[1].

1. Les trois derniers alinéas sont *INÉDITS*.

N° 3695.

Pour Mademoiselle Renou [1].

A Bourgoin, le 23 Août 1768.

Je vous attendois, ma bonne amie, avec bien de l'impatience, et votre prochaine arrivée à Lyon me donneroit bien de la joie si l'on en pouvoit sentir encore dans mon état. Je ne vous décrirai pas ce que j'ai souffert depuis notre séparation. Si les consolations que j'ai trouvées à Lyon ont été douces, elles ont été courtes, et les tristes impressions qui les ont suivies en ont bientôt effacé l'effet. Partout je n'ai trouvé que celui des manoeuvres qui m'ont précédé. Partout, objet de la haine et jouet de la risée publique, j'ai vu les plus empressés à me servir en apparence être en effet les plus ardens à me nuire, et les plus honnêtes gens en toute autre occasion semblent prendre plaisir à se transformer en fourbes sitôt qu'il s'agit de me trahir. Tout ce que je puis présumer est qu'on a l'art de les tromper eux-mêmes en leur persuadant que c'est pour mon bien, pour ma tranquillité qu'on me cache les manoeuvres secrètes qui réellement n'ont d'autre but que de me perdre et me diffamer. Mon coeur n'a pu supporter plus longtemps ce déchirant spectacle, et j'ai brusquement quitté Grenoble pour venir attendre ici de vos nouvelles, et délibérer avec vous sur votre sort et le mien.

Il est certain, mon enfant, que ce que vous avez de mieux à faire est de rester où vous êtes ou de retourner à Paris, car si vous vous obstinez à me suivre, quelque doux que cela me puisse être, mes embarras en redoubleront, et vous devez vous attendre à partager dans toute sa rigueur l'effroyable sort qu'on me destine et dont on ne me fera pas grâce jus-

1. Transcrit de l'imprimé le 1er septembre 1908, par Ph. Godet et Maurice Boy de la Tour, dans la *Revue des Deux Mondes,* p. 10-13. Reproduit dans leur vol. de 1911, p. 7-12.

qu'à la mort ; soyez bien sûre par exemple qu'on n'attend que de me voir fixé dans quelque demeure pour y renouveler aussitôt toutes les scènes de Trye ou d'autres semblables qui vous déchireront le coeur incessamment. Vous ne pourrez me garantir de rien ni vous non plus, et vos peines redoubleront les miennes. Si je suis privé de votre assistance dans mes maux de corps et d'âme, j'en serai plus tôt délivré, je l'espère, et c'est ce qui me reste à desirer, ainsi qu'à vous si vous m'aimez véritablement. Si vous vous obstinez à me suivre sans égard aux inconvéniens attachés pour tous deux à ce parti, après m'être réservé d'autres représentations à vous faire, je vous en laisserai la maîtresse : mais alors nous aurons une autre délibération à faire sur le choix de notre habitation, si tant est que quelque choix nous soit laissé, car les hommes et la nécessité ne me laissent pas un instant secouer leur joug, et rien n'est plus trompeur ni plus cruel même que l'apparente liberté qu'on paroît me laisser.

Il y a une habitation dont le loyer m'est offert, sur le penchant d'une montagne à mi-côte, et seulement à deux lieues de Grenoble ; mais le Drac, rivière dangereuse et souvent impraticable, rend la communication difficile. L'air est bon, la vue est belle, il y a de l'eau : la position a du rapport à celle de Wootton. Je puis être sûr d'y être confiné de même en prison perpétuelle, livré entre les mains de mes ennemis, et des gens à leurs gages que j'aurai pour tout voisinage et dont je dépendrai pour mes provisions, sans y voir jamais d'autre visage humain que celui du maître de la maison, qui, je crois, sera obligeant et officieux, et viendra nous examiner et ne nous rien dire, précisément comme M. Davenport, mais beaucoup plus fréquemment. Notez que ceux qui disposent de moi, sachant que mon projet étoit d'aller à Grenoble, y ont dressé toutes leurs batteries, et que là, nous tenant au milieu d'eux, ils disposeront de nous tout à leur plaisir.

Je puis pour m'éloigner d'eux passer en Savoie, et c'est un parti que je prendrai si vous l'aimez mieux ; mais j'y ai déjà été prévenu par leurs intrigues, et dans un voyage que j'ai fait

ı Chambéry, où j'ai vu et appris les choses les plus déchiran-
es, j'ai trouvé que l'ami sur lequel j'y comptois avoit été
;agné[1]. Ainsi nous serons à peu près dans leurs lacs à Cham-
béry comme à Grenoble. Et nous y serons absolument sans
protection, sans sûreté même qu'on nous y laisse, au lieu
qu'en France nous sommes sûrs au moins de la protection
lu Prince, qu'on trompe, mais qu'on ne trompera peut-être
pas toujours, et même en quelque sorte de celle de la Cour,
lont j'ai, comme vous savez, toute l'assurance que je pouvois
lésirer. Le meilleur seroit peut-être de pousser jusqu'en
talie et d'aller passer l'hiver à Turin. Dans notre solitude
près de Grenoble nous aurons à la vérité la sûreté et le repos
lu côté de l'autorité publique, sur quoi nous ne pouvons pas
ompter ailleurs : mais quand nos finances seront épuisées,
ıous resterons sans ressource et il faudra mendier ou mourir
e faim, au lieu qu'à Turin ou dans quelque autre ville je
uis copier, donner des leçons, vivoter de quelques talens et
ıe pas manger jusqu'au dernier sou. Tout cela, ma bonne
mie, mérite réflexion, et je suis d'avis que pour pouvoir nous
écider ici sans obstacle pour le parti qui nous conviendra le
nieux, vous vous munissiez à Lyon d'un passeport de M. le
ommandant qui, comme je le présume, ne vous sera pas
efusé par l'intercession de M. Boy de la Tour. Ne négligez
pas cet article.

Il ne me paroît pas convenable que vous me donniez ici le
ıom de Frère, quoique assurément les sentimens de la plus
pure fraternité subsistent depuis tant d'années entre nous,
nais les hommes connoissent trop peu nos coeurs pour être
quitables ; nous avons dû complaire au Prince dans sa
naison, songeons maintenant à ne pas donner prise à nos
vils ennemis, toujours prêts à juger de nous par eux. Soyons
ımis et parens en attendant mieux, je n'en dirai pas ici
lavantage.

J'oubliois de vous dire un fait qui contribue à me tenir en

1. « M. de Conzié lui avait paru complètement refroidi à son égard, et il
ıttribuait ce changement à l'influence de ses ennemis » (*Note des éditeurs de 1908*).

suspens sur le lieu de ma retraite. M.[1] Boy de la Tour ont eu la bonté de me recommander à M. Bovier, gros marchand gantier à Grenoble, et, comme il me paroît, très bon homme. Mais c'est son fils (que d'abord j'ai pris pour lui et qui m'a caché tant qu'il a pu qu'il étoit avocat et homme de lettres), c'est son fils, dis-je, qui s'est absolument emparé de moi, et des soins duquel, si je ne me trompe, j'ai plus à me louer que de ses intentions. Ce M. l'avocat Bovier, qui veut absolument me placer dans la solitude dont je vous ai parlé et qui a été très piqué de mon départ de Grenoble, a depuis lors déterré je ne sais ni où ni comment un chamoiseur des Verrières, à deux lieues de Môtier, lequel prétend m'avoir prêté 9 francs il y a environ dix ans. M. Bovier a eu la complaisance de m'envoyer le long tissu de la fable de ce drôle, m'offrant obligeamment d'acquitter pour moi les 9 francs. Je lui ai fait une réponse où l'imposture est démontrée avec la dernière évidence. J'ai envoyé copie de cette réponse avec la lettre de M. Bovier à M. le comte de Tonnerre, commandant de la Province. Si le fourbe est démasqué et puni, je n'ai rien à dire ; mais pour peu que l'affaire demeure en litige, je suis résolu, quoi qu'il arrive, de ne retourner de ma vie à Grenoble ni aux environs, sûr que ceux qui ont suscité ce coquin sont gens à prendre goût au métier et à en susciter beaucoup d'autres, si celui-là s'en tire impunément. Ainsi, à tout événement, ne manquez pas de vous munir du passeport.

Je suis entré dans tous ces longs détails, ma bonne amie, afin que vous puissiez en conférer avec nos amis, surtout avec Mme de Lessert, dont les lumières sont au-dessus de son âge et égalent son excellent coeur, et avec son mari, qui me paroît un homme solide, judicieux, très capable de donner de bons conseils, et que je tiendrois à bonheur et à honneur d'avoir pour ami. J'irois les consulter avec vous si j'étois en meilleur état, si je ne voulois éviter de me donner une

1. *Sic.*



Librairie Armand Colin, Paris.

Mme ÉTIENNE DELESSERT
collection Bartholdi.
D'après l'ouvrage de M. H. de Rotschild.

seconde fois en spectacle à Lyon, et si j'imaginois quelque moyen de nous loger tous deux, commodément pour nous et sans incommodité pour eux. Joignez auprès d'eux les témoignages de ma reconnoissance à ceux de la vôtre. Adieu, je vous embrasse et vous attends avec les sentimens que vous me connoissez.

N° 3696.

A Madame de Lessert, a Lyon [1].

A Bourgoin, le 24 [août] 1768 [2].

Voici, chère cousine, une lettre pour Mlle Renou, que je vous envoie ouverte pour éviter d'inutiles enveloppes, puisqu'il n'y a rien dans deux coeurs qui vous aiment qui ait besoin de vous être caché. Depuis cette lettre écrite, j'ai presque pris absolument la résolution de sortir de France, tant sur l'histoire du chamoiseur de Grenoble, que sur le changement que je remarque ici depuis mon arrivée, ayant été d'abord reçu avec accueil, avec amitié, et voyant journellement un changement frappant sur les visages et dans les yeux, qui m'annonce celui des coeurs. L'aliénation qui ne sauroit être plus prompte ni plus marquée m'apprend que je suis suivi et que je le serai partout; mais qu'on me maltraite en Piémont, j'y serai moins sensible, au lieu que les outrages des François me déchirent le coeur. Ainsi ma résolution est autant que prise, de sorte que, ne pouvant louer ici de voiture, je serois d'avis que Mlle Renou prît à Lyon une chaise pour Chambéry dans laquelle elle viendroit coucher ici, et nous partirions ensemble le lendemain. Cela suppose qu'elle veut me suivre, comme elle y a paru résolue; car vous pouvez comprendre que le parti qu'elle prendroit de rester seroit

1. Transcrit de l'imprimé le 1er septembre 1008 par Ph. Godet et Maurice Boy de la Tour, dans la *Revue des Deux Mondes,* p. 14. Reproduit dans leur volume de 1911, p. 12-13.

2. « Le nom du mois, qui ne fait pas de doute, a été enlevé par le bris du cachet » (*Note des éditeurs en 1911*).

non seulement le plus sage pour elle, mais de beaucoup le moins embarrassant pour moi, qui de plus ne pourrai lui sauver les fatigues et le mal-être qu'elle sera souvent forcée à partager avec moi. Toutefois je la laisse libre. Je ne m'opposerai jamais, si elle le veut, et à tout risque, à ce que nous finissions nos malheureux jours ensemble et à la consolation qu'elle ferme les yeux.

J'ai pris grande part, chère amie, à la joie que vous avez eue de rouvrir vos bras, non pas au meilleur, car cela n'est pas possible, mais au plus cher de vos amis. Aimez toujours l'un et l'autre, le plus malheureux sans doute, mais le plus tendre et le plus vrai que vous aurez jamais.

N° 3697.

A MONSIEUR
MONSIEUR BOY DE LA TOUR L'AINÉ RUE DE LA FONT
A LYON[1].

A Bourgoin le 24. Aoust 1768.

Comment le coeur ne vous reproche-t-il pas, Monsieur, de vous être levé pour m'écrire étant malade, sans me rien dire de votre état, et de n'avoir pas même daigné dans votre seconde lettre me dire au moins un mot de votre rétablissement? Je dois le supposer de votre silence, sans quoi je ne vous pardonnerois pas même de m'avoir écrit, sûr que Monsieur votre frére auroit bien eu la complaisance de me communiquer à vôtre place l'avis de M. la Roche et n'auroit pas eu pour me parler de votre état la même négligence que vous.

Dans la lettre que je prends la liberté de vous addresser

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 129-132). In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cachet sans empreinte reconnaissable. Timbre postal sec B.GOIN, chiffre postal 8.

pour Madame votre soeur, il y en a une pour Mlle Renou dans laquelle je lui parle au long de son voyage et de l'espéce de voiture qu'elle doit préférer[1]. L'état d'indécision ou je suis, la certitude des maux qui m'attendent quelque parti que je prenne, la dureté du choix, mon corps souffrant ma tête affectée font que j'ose à peine me fier à moi-même et que j'aime mieux m'en rapporter à ce qui sera délibéré entre vous pour le mieux. Mon cher Monsieur, vous devez être bien las des embarras toujours renaissans que je vous donne. Il faudra bien que tout cela finisse de maniére ou d'autre, mais ce qui ne finira pas, je vous assure, sera la reconnoissance qui m'en restera pour vos bontés.

Je n'ai nulle nouvelle d'Iverdun. Ce silence m'inquiette. L'avis que j'ai pris la liberté d'y donner auroit-il été communiqué ou mal receu : cela seroit bien assortissant au malheur qui me suit constamment dans tout ce que j'entreprends de plus juste et de plus honnête. Soyez sur au moins quoiqu'il arrive que vous n'avez point été compromis, et qu'on ne découvrira jamais par mon canal la prémiére source de cet avis, que j'ai cru donner avec toute la reserve et toute la discretion imaginable.

Si Mlle Renou se décide pour prendre une chaise, quoique je le sois presque pour ne pas aller à Grenoble, je voudrois toutefois pour plus de liberté stipuler avec le voiturier l'obligation de nous y mener si nous l'aimions mieux, puisque les distances sont à peu près egales des deux côtés. Votre idée de prendre le cárrosse pour venir jusqu'ici est peut être la plus sage ; le pis sera de passer encore ici quelques jours si nous voulons aller à Chamberi jusqu'à ce que nous trouvions une voiture qui nous y méne. Le mal est que cette voiture ne se trouvant pas sur le lieu je ne sais pas trop d'où ni comment la faire venir. Il faut avouer que tout cela est bien embarrassant et que je suis bien à plaindre.

1. « Elle attendit à Lyon que Jean-Jacques fût installé pour le rejoindre. Voiture veut dire moyen de transport » (*Note de M. H. de Rothschild.*)

Mes honneurs, je vous prie, à Monsieur votre frére, et recevez avec amitié mes embrassemens et salutations

Renou

J'ai chez M. Bovier un petit compte peu considerable dont je l'ai prié de recevoir de vous l'acquit que je vous prie aussi d'en faire, à moins que retournant à Grenoble je n'aye occasion de l'acquitter moi-même, ce que je ne prévois pas extrémement. Je suppose, Monsieur, que vous avez le soin de me passer en compte non seulement les lettres que vous recevez pour moi, mais celles que vous recevez de moi, et qui ne sont malheureusement, au lieu des témoignages d'amitié dont je voudrois uniquement m'occuper que des commissions, dont vous avez toute l'importunité et que vous voulez bien faire pour moi.

N° 3698.

A Monsieur
Monsieur Boy de la Tour l'ainé
A Lyon [1].

A Bourgoin le 26 Aoust 1768 [2].

Je reçois votre lettre, Monsieur, et celle de Madame votre soeur dont j'avois grand besoin d'apprendre des nouvelles depuis ce que j'ai appris de sa Course. On acheve de me rendre fou et je ne puis lui ecrire aujourdui. L'addresse de M. de la Roche est *à l'Hôtel de Luxembourg rue S^t. Marc à Paris.* Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon coeur

Renou

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 133). In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, cachet sans empreinte, timbre postal B.GOIN, chiffre postal 4. [Th. D.]

2. « 26 Aoûst », et non « 25 Aoûst », comme imprime M. H. de Rothschild.

N° 3699.

A Monsieur
Monsieur Boy de la Tour l'ainé
A Lyon[1].

A Bourgoin le 26 Aoust 1768.

Mlle Renou m'arrive, Monsieur, au moment que je l'attendois le moins. Je vous suis obligé de cette surprise, mais elle me donne quelque embarras qui m'empêche d'écrire à Madame de Lessert pour cet ordinaire, le retard ne sera pas long et j'ai bien des choses à lui dire. Nous attendons pour Lundi prochain l'équipage et l'envoi que vous voulez bien vous charger de nous faire, et qui nous retient ici jusqu'à ce que nous l'ayons receu. Je ne sais pas surement encore où se dirigera nötre marche ultérieure, mais il est peu apparent que ce soit vers Grenoble, ni de vos cotés puisqu'on ne me permet pas d'y rester. Le moment est critique. J'y penserai jusqu'à Lundi après quoi vous aurez de mes nouvelles. Recevez en attendant, les remercimens, qu'il faut que je vous reitére sans cesse, puisque vous ne cessez point d'être exposé pour moi à de nouveaux embarras. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur

Renou

une tabatière remise à Mlle Renou et déposée par elle dans votre chambre n'ayant point été trouvée parmi ses effets, me fait supposer que peut être en avez-vous chargé le cocher, qui ne la lui a point remise, et à qui vous êtes prié, Monsieur, de vouloir bien la[2] faire redemander[3].

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 133-135). In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, cachet oriental, mal venu. Timbre postal B.GOIN, chiffre postal 4. [Th. D.]

2. « lui », biffé.

3. Ce P.-S. est écrit sur un petit morceau de papier, fixé au-dessous de la signature au moyen d'un pain à cacheter.

N° 3700.

A M. le Comte de Tonnerre[1].

Bourgoin, le 26 août 1768.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre en réponse à celle de M. Faure que vous avez bien voulu me faire passer. Ses propositions sont si honnêtes, qu'il ne l'est presque pas de les accepter. Cependant, forcé par ma situation d'être indiscret, je réduis ces propositions sous une forme qui, je pense, lèvera toute difficulté entre lui et moi.

Mais il en existe une, monsieur le comte, qu'il dépend de vous seul de lever, dans l'imposture qui a donné lieu aux deux lettres que j'ai pris la liberté de vous envoyer dernièrement. Car si, vivant sous votre protection, je ne puis obtenir aucune satisfaction d'une fourberie aussi impudente et aussi clairement démontrée, à quoi dois-je m'attendre au milieu de ceux qui l'ont fabriquée, si ce n'est à me voir harceler sans cesse par de nouveaux imposteurs soufflés par les mêmes gens, et enhardis par l'impunité du premier? il faudroit assurément que je fusse le plus insensé des hommes pour aller me fourrer volontairement dans un tel enfer. Je comprends bien qu'on m'attend partout avec les mêmes armes, mais encore n'irai-je pas choisir par préférence les lieux où l'on a commencé d'en user.

J'attends vos ordres, Monsieur le Comte; je compte sur votre équité, et j'ai l'honneur d'être avec autant de confiance que de respect, etc.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N° 3701.

Lettre de M. le Comte de Tonnerre [1].

A Grenoble le 28 Aoust 1768.

Je suis fort aise, Monsieur, d'apprendre par votre lettre que vous avez trouvé les propositions du Sr Faure telles que vous pouviez les desirer, parce qu'il me semble que toute difficulté étant levée pour ce qui concerne l'objet de votre établissement, l'incident qu'y a apporté le Sr Bovier en se chargeant trop légerement de vous faire une demande indiscrete et déplacée, ne sauroit être à l'envisager tel qu'il est, une raison assez forte pour vous en détourner. J'ai mandé venir le nommé Thévenin, et je l'ai tourné de toute maniére ; cet homme m'a paru de bonne foi. Il m'a dit qu'à la vérité ayant entendu parler qu'il y avoit un M. R. qu'on disoit être de la connoissance de M. Bovier son voisin, il avoit d'abord imaginé de chercher à découvrir si ce ne seroit point celui de ce nom à qui par l'entremise du né Janin hote du Soleil d'or, au Bourg des Verdiéres, il avoit prêté anciennement une somme de 9tt dont la restitution, s'il avoit pu se la procurer aujourdui lui auroit fait d'autant plus de plaisir que la detresse dans laquelle il se trouve lui rendroit ce petit secours très essentiel, mais qu'il n'avoit point assuré qu'il pensât que le M. R. qu'on disoit être ici fut celui qu'il desiroit trouver, que c'étoit même cette incertitude qui l'avoit empêché de prendre beaucoup de confiance dans la démarche que M. Bov. avoit eu la bonté de faire pour lui, et qu'il n'en avoit parlé à qui que ce soit. Il m'a même ajoûté que quand il reverroit aujourdui le même M. R. dont il vouloit parler, il auroit peine à le reconnoitre, l'ayant très peu vu : mais il a persisté à soutenir que le prêt qu'il avoit fait étoit vrai et qu'il consentoit à être enfermé

1. *INÉDIT*. Transcrit d'une copie, de la main de J. J. Rousseau, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (7886, p. 261). [Th. D.]

dans un cachot jusqu'à ce qu'on eut pu parvenir à verifier le fait et qu'on verroit alors qu'il n'en a point imposé. J'ai eu beau employer la menace, cet homme ne s'est point démenti, et il m'a paru trop borné pour pouvoir être soupconné d'aucune adresse. D'après son rapport, je serois fort porté à croire que le S[r] Janin pourroit étre l'escroc qui sous un nom supposé auroit dupé notre homme ; mais n'ayant rien vu dans celui-ci qui annonce l'imposture, ni d'être l'organe d'aucune personne mal intentionnée, je n'ai pu que le renvoyer en lui imposant silence, de facon à me persuader même qu'il n'oseroit relever une semblable affaire quelque appas qu'on put lui donner. D'après tout cela, je pense que vous pouvez regarder cet incident comme non avenu, ainsi que bien d'autres de cette nature qui se grossissent ou se rappetissent en proportion que l'imagination est plus ou moins échauffée, et dans tous les cas soyez bien assuré qu'il ne tiendra pas à moi de vous faire jouir de toute la douceur et tranquillité qui paroissent faire aujourdui l'objet de vos desirs, charmé de pouvoir vous marquer toujours plus particuliérement combien je vous suis dévoué.

N° 3702.

A MADAME DE LESSERT,
NÉE BOY DE LA TOUR.
A LYON [1].

A Bourgoin, le .. août 1768 [2].

Je me hâte, chère Cousine, de vous apprendre que ma soeur, par la grâce du Prince, est devenue ma femme par la

1. Transcrit de l'imprimé le 1[er] septembre 1908 par Ph. Godet et Maurice Boy de la Tour, dans la *Revue des Deux-Mondes,* p. 14-16. Reproduit dans leur volume de 1911, p. 13-16.

2. « Le « mariage » de Rousseau eut lieu le 29 août, en présence de M. de Champagneux et d'un de ses cousins, officier d'artillerie. La lettre doit être d'un des trois derniers jours d'août » (*Note des éditeurs de 1908*).

grâce de Dieu. Je ne remplis jamais aucun devoir de meilleur coeur ni plus librement, puisque je ne lui en avois jamais donné la moindre espérance, et que deux minutes auparavant elle n'avoit aucun soupçon de ce que je voulois faire. Nous avons eu l'un et l'autre la douceur de voir les deux hommes de mérite que j'avois choisis pour témoins de cet engagement fondre en larmes au moment qu'il a été contracté. Je ne devois pas moins à celle pour qui un attachement de vingt-cinq ans n'a fait qu'augmenter continuellement mon estime, et qui s'est déterminée à partager tous les malheurs qu'on m'apprête pour ne se pas séparer de moi. Puisqu'elle ne veut pas me quiter, je veux du moins qu'elle me suive avec honneur, Chère amie, j'approuve d'autant moins la course que vous avez faite avec elle dans votre état[1] et dont elle ne m'a parlé qu'avec les plus grandes alarmes pour votre santé, qu'elle-même en est malade, et qu'elle ne s'est pas trouvée bien un seul moment depuis son arrivée ici. Au reste, notre union, pour être devenue indissoluble, n'a pas changé de nature, et n'a pas cessé d'être aussi pure et aussi fraternelle qu'elle l'est depuis treize ans.

Vos conseils, chère amie, sont pleins de raison, de justesse et d'amitié ; je les suivrois si j'en étois le maître ; mais ceux qui disposent de moi ne m'en laissent pas le moyen, et à force de vouloir me contraindre à rester en France, ils me mettent dans l'absolue nécessité d'en sortir. S'ils n'avoient voulu que s'assurer de moi et m'empêcher de dévoiler au public leurs manoeuvres, j'étois tout résigné sur ce point à leur volonté et déterminé d'acheter à ce prix mon repos ; j'aurois fini mes jours dans le lieu qu'ils auroient voulu, sans plus faire aucune tentative pour leur échapper, mais me tenir captif n'est pas l'objet à quoi ils se bornent, et il ne leur suffit pas même de me diffamer s'ils ne me forcent à me déshonorer moi-même, en me réduisant à mourir de faim ou à recevoir d'eux ma subsistance. C'est dans cette vue qu'ils me font

1. « Mme Delessert était alors au début d'une seconde grossesse (Jules-Jean-Jacques Delessert, baptisé le 4 juin 1769, mourut jeune). » *Note des éditeurs de 1911.*

consumer mon temps et ma bourse à courir de lieu en lieu et d'auberge en auberge sans pouvoir trouver de gîte convenable ; c'est dans cette vue qu'ils me suscitent des difficultés, des frais et des embarras à tout et pour tout. Ils ont laissé venir ma compagne ; ils ont senti que c'étoit un embarras de plus pour moi ; mais elle m'est venue sans mon argent, sans ses hardes, sans passeport, et si nue que hors ce qu'elle porte sur elle, elle n'a pas un seul manteau de lit, ni jupon pour changer. L'habitation des villes m'est interdite, le travail m'est interdit, mes finances ne sont pas inépuisables, c'est l'affaire de deux ou trois ans au plus pour manger le tout, sans avoir un liard à laisser à ma femme. C'est là qu'ils m'attendent, pour me forcer à mendier et à recevoir d'eux mon pain pour le prix de mon déshonneur. Je n'ai d'autre moyen d'éviter cette extrémité que de sortir du royaume où, libre au moins de tout engagement de ma part, je ne porterai que les chaînes de la nécessité sans être encore lié par mon consentement, et je serai pleinement maître de choisir pour subsister les moyens qui me paroîtront les meilleurs et les plus honnêtes.

Voilà les principaux motifs de ma résolution ; je ne puis pas d'ici vous tout dire : mais quoique je sois sûr de n'être exempt d'embûches nulle part, je ne suis pas moins sûr de ne pouvoir plus vivre avec honneur au milieu des fourbes qui m'ont circonvenu dans cette province, et m'étant engagé à ne pas m'établir dans la vôtre, je ne puis manquer à cette promesse sans manquer à mon devoir. Je ne puis, chère amie, vous en dire aujourd'hui davantage. J'ai du monde à dîner ; on me presse de finir. Mais j'ajouterai seulement que je serois bien aise de savoir au juste à quoi je dois m'attendre pour le sort de mes malles, et de mon argent qui se promène de Paris à Lyon et de Lyon à Paris, sans que je sache comment ni pourquoi. Monsieur votre frère m'offre d'y suppléer ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Recevez, chère cousine, pour vous tout entière, vous m'entendez, tous les sentimens de deux coeurs qui n'en font qu'un, surtout pour vous aimer.

Avez-vous eu la bonté de faire retirer un jupon qui devoit

être dans le sac de nuit de la demoiselle Frère? Je voudrois bien donner une robe simple et honnête à ma femme. Voudriez-vous bien la choisir pour moi? Couleur modeste, cela s'entend.

N° 3703.

[Jaques Vieusseux à Jean-André De Luc] [1].

Aiguebelle le 31e Aoust 1768.

Mon très Cher frere [2].

Il ne faut pas compter sur la lettre de Jean Jaq: pour le frère Pierre [3]. L'explication que j'ai eue avec lui vous devoilera ses idées. J'en fus si étonné que j'eus à peine la présence d'esprit necessaire pour lui répondre ; mon fils, simple spectateur, étant plus en état que moi d'en faire une rélation exacte, je l'en ai chargé et vous la trouverez ci-incluse. Communiquez-la à M. votre pere et à Mr D'Ivernois. Mon fils est d'ailleurs toujours dans la même situation.

Lorsque vous me répondrez, faites-moi le plaisir de me marquer comment ont été reçus les deux cadeaux. Je vous embrasse de tout mon coeur et suis sans réserve,

Mon trés Cher frère,
votre trés humble et trés obeissant
serviteur. Jaques Vieusseux

Relation de ce qui s'est passé le 28e Aoust 1768, entre Mr Jaques Vieusseux, mon Père, et Mr Jean Jaques Rousseau, dit Renoud. [4]

Nous arrivames à Bourgoin lundi 28e Aoust 1768, à midi et demi, et descendimes à l'auberge où Mr Renoud étoit logé. Nous deman-

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, que m'a communiqué Mme Ruegger-De Luc en 1879. [Th. D.]

2. Jean-André Deluc avait épousé Françoise, fille de Pierre Vieusseux, et était par conséquent le beau-frère de Jacques Vieusseux.

3. Pierre Vieusseux, frère de Jacques, vivant assez malheureux en France.

4. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe, de la main du fils de Jacques

dames si il y étoit ; on nous répondit qu'il s'étoit allé promener dès le matin avec des Amis de la Ville, et qu'il ne dineroit pas ce jour-là au logis. Cependant, quelques minutes après que nous fûmes dans la chambre où l'on devoit nous servir à diner, on nous invita à monter dans une autre chambre, en nous disant que nous y serions plus au frais. La servante qui nous y conduisit fut à l'instant même dans celle de R ; et un moment après nous le vimes paroitre à notre porte : je remarquois déja sur sa physionomie un air un peu froid et reservé. Après les premiers complimens, dans lesquels il me demanda des nouvelles de ma santé, et me témoigna son étonnement et son chagrin de ce que le reméde de Mr Poteau n'avoit pas réussi ; mon Pere lui dit : Monsieur, avez vous eu la bonté de penser à mon frére ? — J'y ai réfléchi, lui répondit M. R. mais je ne puis rien vous promettre : je ne sais ni quand ni comment je pourrai lui écrire. — Mr Deluc, lui répondit mon Pere, dont j'ai reçu une lettre il y a deux jours, me marque que Mr Dyvernois est revenu, et m'aprend que mon frere a écrit à sa femme une lettre dans le même stile, et même plus forte que la precedente. — Vous me parlez de Mr Deluc, dit Mr R. J'ai reçu cette semaine une lettre de lui, d'ancienne datte, à la vérité, qui m'a extrêmement surpris et affligé ; il me paroit qu'il fait assez bon marché de mon honneur, et même du sien : vous aurez la bonté de le lui dire. — Comment donc ? lui dit mon Père. — Il me propose, repartit-il, tout bonnement de retourner à Geneve ; je vous prie de lui raporter ce que j'ai l'honneur de vous dire. En prononçant ces paroles, ses yeux rougirent et parurent se mouiller. Mon Pere, fort étonné, lui demanda quel Mr Deluc c'étoit. — Mr Deluc le Pere, répondit-il. — J'entends parler, dit mon Pere, de Mr Deluc le fils, mon beau-frère, mais je suis bien fâché que le Pere vous ait écrit ainsi. Puis il ajouta : je compte pourtant sur vous à l'égard de mon frere. — Monsieur, dit M. R., je ne vous promets rien ; ce que ni vous ni ses bons amis n'ont pu operer, je ne crois pas que j'en pusse venir à bout, moi qui ne le connois pas. Après quoi il nous réitéra ce qu'il nous avoit dit dès l'abord, qu'il auroit souhaité de pouvoir diner avec nous ; mais qu'il avoit invité quelques Messieurs avec qui il avoit même quelques affaires ; ce qu'il n'auroit pas fait pourtant, s'il eut été prevenu du jour de notre retour : alors nous le laissames aller, en lui disant que nous aurions l'honneur de le revoir avant notre départ. Il nous salua, et nous dinâmes.

Après diner, mon Pere le fit prier de passer un instant auprès de

Vieusseux. Il y a une copie de cette pièce, de la main de Ph. Plan, dans le premier ms. Adert, fol. 194-197. Elle est également copiée dans le second ms. Adert, p. 381-388. La lettre de Jacques Vieusseux à son beau-frère n'a pas été transcrite dans le ms. Adert. [Th. D.]

ous : il vint, et s'assit. Mon Pere commença, en lui témoignant de ouveau qu'il étoit fâché de la lettre de Mr Deluc et lui dit, qu'il royoit comme lui, qu'il ne devoit pas revenir dans la Patrie, sans uelques préalables (*sic*), attendu le décret de prise de corps. Mon Pere voulut lui en dire les raisons. — N'ayez pas peur, dit en riant Mr R., que je le prenne au mot. Il est bon d'observer qu'à notre remier passage, mon Pere lui avoit témoigné le desir de ses Conci-oyens, et lui avoit dit qu'il seroit peut-être possible de prendre des rrangemens, qui sans troubler la tranquilité publique, le mettroient n état de revenir avec honneur.

Mon Pere changeant ce sujet, lui dit alors : ou plutôt il y eut ntr'eux la conversation suivante.

V. — Monsieur, vous me blameriez vous-même, si je négligeois ien de ce qui peut rendre la sérenité à mon frere. J'ai réflechi qu'en ffet vous ne pourriez lui écrire sans connoitre en détail la situation e son esprit, et les causes qui ont occasionné cette situation ; et voici e que j'ai pensé de faire, si vous l'aprouvez. Je composerai un némoire instructif sur l'état de mon frère, comme pour le lui envoyer : e vous l'adresserai à vous, Monsieur, vous auriez la bonté...

R. — Monsieur, je vous prie de n'en rien faire.

V. — Pourquoi ?

R. — Parce que ce seroit inutilement : je ne lui écrirai pas ; je ous le dis naturellement.

V. — Mais pourquoi encore, je vous prie, Monsieur ?

R. — Mr votre frère est Genevois, et c'est pourquoi je ne veux as lui écrire. Vous n'avez plus besoin de moi actuellement.

V. — Mais, Monsieur, l'affaire de mon frère n'a aucun rappor ux affaires d'Etat.

R. — Je le sais, Monsieur, mais laissez-moi achever : Vous onviendrez que nous n'avez plus besoin de moi ?

V. — Non, Monsieur... relativement aux affaires publiques.

R. — Hé bien, puisque vous n'avez plus besoin de moi, je ne uis vous être bon à rien, et je ne veux plus rien avoir à faire avec ous, Monsieur. Si cela n'est pas clair, je ne saurois m'exprimer plus ettement.

V. — Monsieur, je sais que vous êtes parfaitement libre de prendre e parti : mais des mécontentemens tels que ceux que vous pouvez voir eus, n'empêchent pas qu'on n'assiste de ses conseils un compa-iote honnête homme, qui est en france, malheureux, et à qui vous e pouvez certainement rien reprocher sur vos disgraces.

R. — Monsieur, mon parti en est pris, je ne veux plus écrire à ucun Genevois ; et je vous prie de le dire à Monsieur Dyvernois : est la raison pour laquelle je ne puis pas écrire à Mr votre frère.

V. — Permettez-moi, Monsieur, de vous faire remarquer que le droits de l'humanité...

R. — Monsieur, vous ne considérez que Mr votre frére ; mai vous ne faites pas attention à ce que je me dois à moi-même. Je vou ai parlé avec ma franchise ordinaire, vous porterez de moi tel jugemen qu'il vous plaira. Je vous en aurois prévenus plus tôt, si je n'avoi craint d'augmenter vos troubles ; à présent qu'ils sont finis, je sui bien aise d'avoir eu occasion de vous faire connoitre mes vrais sentimens.

V. — Monsieur, il n'y a rien à dire ; nos affaires étant finies, je ne vois pas quel risque il peut y avoir pour vous d'écrire à mon frère. Vous êtes bien libre de vous refuser à une bonne action : mais je n'aurois pas cru cela de vous ; je vous l'avoue avec toute la franchise dont je suis capable.

R. — Monsieur, portez-en tel jugement que vous voudrez ; vous pouvez me louer ou me blâmer, peu m'importe : mais je me dois cela à moi-même.

V. — Je sens bien qu'on se doit quelque chose à soi-même ; mais on se doit aussi à la Patrie, à ses concitoyens, à ses amis, à l'humanité. Mon frere est un homme qui a besoin de secours, il a droit aux conseils d'un autre homme fut-il un Iroquois, vous ne pourriez légitimement lui refuser les vôtres, dès qu'ils peuvent lui être utiles.

R. — Monsieur, vous ne consultez, vous dis-je, que vos convenances, et je dois consulter les miennes. Je vous ai dit ma véritable façon de penser, à laquelle je n'ai rien à ajouter. Je crois avoir suffisamment payé ma dette à la Patrie, surtout pour la monnoye que l'on m'a rendu. Ainsi, Messieurs, je n'ai plus rien à vous dire.

Il prit alors congé de nous trés poliment, et se retira, en ajoutant : Mr D'Ivernois peut avoir quelque chose à me demander pour un petit solde ; dites-lui de s'adresser à Mr Bois-de-la-tour.

Le ton, les yeux, la contenance de cet homme extraordinaire exprimaient autant que ses paroles.

N° *3704*.

A M. [Laliaud] [1].

A Bourgoin, le 31 août 1768.

Nous vous devons et nous vous faisons, Monsieur, Mad^lle^ Renou et moi, les plus vifs remerciemens de toutes vos bontés pour tous les deux, mais nous ne vous en ferons ni l'un ni l'autre pour la compagne de voyage que vous lui avez donnée. J'ai le plaisir d'avoir ici, depuis quelques jours, celle de mes infortunes; voyant qu'à tout prix elle vouloit suivre ma destinée, j'ai fait en sorte au moins qu'elle pût la suivre avec honneur. J'ai cru ne rien risquer de rendre indissoluble un attachement de vingt-cinq ans, que l'estime mutuelle, sans laquelle il n'est point d'amitié durable, n'a fait qu'augmenter incessamment. La tendre et pure fraternité dans laquelle nous vivons depuis treize ans n'a point changé de nature par le noeud conjugal : elle est et sera jusqu'à la mort ma femme par la force de nos liens et ma soeur par leur pureté. Cet honnête et saint engagement a été contracté dans toute la simplicité, mais aussi dans toute la vérité de la nature, en présence de deux hommes de mérite et d'honneur, officiers d'artillerie, et l'un, fils d'un de mes anciens amis du bon tems, c'est-à-dire avant que j'eusse aucun nom dans le monde, et l'autre, maire de cette ville et proche parent du premier. Durant cet acte si court et si simple, j'ai vu fondre en larmes ces deux dignes hommes, et je ne puis vous dire combien cette marque de la bonté de leurs coeurs m'a attaché à l'un et à l'autre.

Je ne suis pas plus avancé sur le choix de ma demeure que quand j'eus l'honneur de vous voir à Lyon et tant de cabarets et de courses ne facilitent pas un bon établissement. Les

1. Transcrit le 4 mai 1914 de la copie envoyée en 1779 à Du Peyrou, certifiée conforme par Laliaud et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. rel. fo! 86-88). [Th. D.]

nouveaux voyages à faire me font peur, surtout à l'entrée de la saison où nous touchons ; et je prendrai le parti de m'arrêter volontairement ici, si je puis, avant que je me trouve, par ma situation, dans l'impossibilité d'y rester et dans celle d'aller plus loin. Ainsi, Monsieur, je me vois forcé de renoncer, pour cette année, à l'espoir de me rapprocher de vous, sauf à voir dans la suite ce que je pourrai faire pour contenter mon desir à cet égard.

Je n'ai aucune nouvelle du bagage de ma femme, qui avoit été mis au bureau pour être chargé sur les guimbardes avec la malle de votre protégée ; je ne sais si elle a reçû cette malle, mais ma femme n'a point reçû les siennes ; je n'ai aucun avis qu'elles soient arrivées à Lyon. De sorte que, dans le plus pressant besoin de nipes pour se changer, elle est obligée de s'en faire faire de nouvelles, en attendant qu'elle apprenne le sort des siennes. Si, sans vous incomoder, vous pouvez me faire l'amitié de prendre là-dessus quelques informations, je vous serai obligé de m'en donner avis, sous l'adresse toute simple de *M. Renou, à Bourgoin en Dauphiné*. Dans la suite, pour les lettres qui presseront le moins, vous pourrez m'écrire sous enveloppe à l'adresse de *M. le Comte de Tonnerre, Lieutenant Général des armées du Roy, commandant pour S. M. en* Dauphiné, à Grenoble [1].

Recevez les salutations de ma femme, et celles, Monsieur, d'un homme qui vous aime de tout son coeur.

N° 3705.

A M. [***] (Bovier ?) [2].

Ce Jeudi [août ou septembre 1768 ?]

A quoi, Monsieur, dois-je attribuer, et le changement qui s'est fait en vous hier après la lecture de vos lettres, et l'accueil

1. Ce 3e alinéa est *INÉDIT*.

2. Transcrit le 23 janvier 1907 de l'original autographe signé Renou, que m'ont

mal nuancé que j'ai receu dans la maison où vous avez jugé à propos de me mener je ne sais pourquoi ; (car je ne puis croire que ce fut uniquement pour m'affliger) et enfin ce départ si brusque, dont il n'avoit point été question auparavant? Victime d'un complot aussi profond que ténébreux je ne doutois pas qu'on n'essayât d'en étendre l'effet jusqu'à vous, mais fondé sur votre droiture et sur votre bon sens j'étois bien éloigné de le craindre : car, supposant les accusations les plus plausibles, quand vous n'auriez aucune estime pour moi l'extrême soin qu'on prend de me les cacher eut suffi pour vous les faire présumer fausses et pour vous en faire mépriser les auteurs ; de la lâcheté au mensonge, de la méchanceté à la calomnie le passage est petit assurément, et dans tout état de cause on ne juge point un accusé un infortuné un ami sans lui dire un seul mot, sans daigner l'entendre. Je ne puis pas, Monsieur, vous forcer à remplir un devoir si sacré, quoiqu'un seul mot d'eclaircissement put changer mon sort peut-être, et confondre mes ennemis : Mais j'userai des maximes que vous m'avez si bien préchées et que vous m'avez rendues necessaires : je partirai consolé du mauvais succés de mon voyage par le motif qui me l'a fait faire et j'emporterai, sinon votre estime et votre amitié, ce qui vaut encore mieux qu'elles, la certitude de les mériter.

Je vous salue, Monsieur, trés humblement et de tout mon coeur.

Renou

communiqué les libraires Maggs frères, de Londres. In-4° de 2 p. sans adresse. A la page 2, une main anglaise a écrit : « original Letter of J.-J. Rousseau to M. de Malsherbes ». Cette désignation de destinataire est aussi bizarre qu'inexacte. La signature Renou indique comme date soit le séjour à Trie, soit le séjour en Dauphiné [1767-1770]. Mais le complot « aussi obscur que ténébreux » doit être l'affaire Thévenin, ce qui place la lettre en août ou septembre 1768. Il est possible que le destinataire soit Bovier, mais ce n'est pas certain, ou peut-être Servan, mais c'est peu probable, vu la lettre du 11 août. Peut-être « l'accueil mal nuancé » est-il une allusion à la visite à M. de Berulles, premier président du Parlement de Grenoble (10 ou 11 août 1768). — J'ai revu cette lettre le 3 juillet 1910, elle m'a été montrée par M. Edouard Audéoud, de Genève, qui l'avait en communication des libraires Maggs, et qui l'a acquise depuis. [Th. D.]

N° 3706.

A M. [LE COMTE DE TONNERRE][1].

Bourgoin, le 1er septembre 1768.

Monsieur,

Je suis très sensible à la bonté que vous avez eue de mander et interroger le sieur Thevenin sur le prêt qu'il dit avoir fait, il y a environ dix ans à moi, ou à un homme de même nom que moi, et dont il m'a fait demander la restitution par M. Bovier. Mais je prendrai la liberté, Monsieur le Comte, de n'être pas de votre avis sur la bonne foi dudit Thevenin, puisqu'il est impossible de concilier cette bonne foi avec les circonstances qu'il rapporte de son prétendu prêt, et avec les lettres de recommandation qu'il dit que l'emprunteur lui donna pour MM. de Faugnes et Aldiman. Cet homme vous paroît borné, cela peut être ; un imposteur peut très bien n'être qu'un sot, et cela me confirme seulement dans la persuasion qu'il a été dirigé aussi bien qu'encouragé dans l'invention de sa petite histoire, dont les contradictions sont un inconvénient difficile à éviter dans les fictions les mieux concertées. Il y a même une autre contradiction bien positive entre lui, qui vous a dit, Monsieur, n'avoir parlé de cette affaire à qui que ce soit qu'à M. Bovier, son voisin, et le même M. Bovier qui m'écrit que ledit Thevenin lui en a fait parler par le vicaire de sa paroisse. Je persiste donc dans la résolution de ne point retourner dans les lieux où cette histoire a été fabriquée, jusqu'à ce qu'elle soit assez bien éclaircie pour ôter aux fabricateurs, quels qu'ils soient, la fantaisie d'en forger derechef de semblables. Je trouve ici un logement trop cher pour pouvoir le garder longtems, mais où j'aurai le tems d'en chercher plus à ma portée, où je puisse me croire à l'abri des imposteurs. Je n'y suis pas moins sous votre protection qu'à Gre-

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

noble ; et, si le mensonge et la calomnie m'y poursuivent, j'éviterai du moins le désavantage d'être précisément à leur foyer.

Daignez, Monsieur, agréer derechef mes excuses des importunités que je vous cause, et mes actions de graces de la bonté avec laquelle vous voulez bien les endurer. Si l'on ne me harceloit jamais, je demeurerois tranquille et ne serois point indiscret ; mais ce n'est pas l'intention de ceux qui disposent de moi.

Recevez avec bonté, je vous supplie, Monsieur le comte, les assurances de mon respect.

Renou

Permettez, Monsieur, que je joigne ici une lettre pour M. Faure.

N° 3707.

A Monsieur
Monsieur Boy de la Tour l'ainé
A Lyon [1].

Bourgoin, le 2 7bre 1768.

Hier au soir, Monsieur, je receus les deux malles de Made Renou que vous avez eu la bonté de m'expédier. Je vous prie d'en vouloir bien faire de même à votre comodité de celle qui vous a été envoyée ci-devant par M. de la Roche. Les approches de l'hiver me déterminant à le passer dans le lieu où je suis et où j'ai loué pour cela un appartement. Il est bien tems, Monsieur, que je respire et que je vous laisse respirer ;

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 135-137). In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, cachet à la lyre. Timbre postal B.GOIN, chiffre postal 4. [Th. D.]

car en vérité j'ai honte de tous les tracas que je vous donne depuis près de trois mois. J'ai pourtant grand peur que vous n'en soyez pas tout à fait quite et que je ne vous importune encore de quelques petites empletes pour completter mon petit ménage, quoique je loue un appartement meublé. Madame de Lessert aura pu vous dire que Mlle Renou est devenue ma soeur Sara, et que je suis son frere Abraham. Si tous les mariages commençoient ainsi par un attachement de 25 ans confirmé par l'estime, ne pensez-vous pas qu'ils en seroient generalement plus unis? Je serois assez curieux d'apprendre ce que sera finalement devenu mon argent que M. de la Roche a jugé à propos de faire promener de capuciniére en Capuciniére, par une de ces petites lesines fort obligeantes, sans doute, mais plus ruineuses que la prodigalité et pour lesquelles j'ai la plus souveraine aversion. Convenez que c'est une bien plaisante idée d'aller choisir des Capucins pour banquiers: je vous réponds que quand j'en serai le maître ils ne seront surement pas les miens. Bon jour, Monsieur mes honneurs je vous prie, et ceux de ma femme à Monsieur votre frére et à tout ce qui vous appartient. Elle vous salue trés humblement et je vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur.

Renou

Je suis d'avis que vous suspendiez l'envoi de la malle jusqu'à celui des commissions dont je prendrai la liberté de vous charger.

N° 3708.

A Mme [de Lessert, née Boy de la Tour][1].

[Bourgoin], 3 Septembre [1768].

Avant la réception de votre dernière lettre, aimable cousine, j'avois déjà réfléchi derechef sur la précédente, et voyant la

1. Transcrit de l'imprimé le 1er septembre 1908, par Ph. Godet et Maurice Boy

saison fort avancée, n'ayant point de passeport pour ma femme et ne sachant où aller passer l'hiver, vu que le voyage de Turin m'a paru trop long et trop dépensier, j'ai pris le parti de rester ici et j'y ai loué pour un an un appartement fort cher, mais où j'aurai le tems de délibérer à mon aise sur le parti qu'il me convient de prendre définitivement. Ce qui me plaît le plus de l'habitation que j'ai choisie est qu'elle n'est pas assez éloignée de vous pour que je doive renoncer à l'espoir de vous voir quelquefois chez vous ou chez moi, et je sens que ma tête a presque aussi grand besoin que mon coeur du réconfort que je trouve auprès de vous.

Quoi donc! se défieroit-il aussi de nous?[1] Bien moins, je vous jure, que de moi-même. J'ai la même confiance en votre coeur qu'au mien, et beaucoup plus en votre raison. Eh! chère cousine, que ne puis-je croire que ceux qui disposent de moi vous ont fait entrer dans leurs complots! Ils ne me donneroient plus d'alarmes, et je serois bien sûr de ne trouver que mon avantage dans des projets que vous auriez approuvés. Vous cesseriez plutôt d'être vous-même que vous ne pourriez consentir à rien qui ne fût bien. Je suis aussi sûr de cela que de mon existence. Mais après les épreuves que j'ai faites, je ne puis, je l'avoue, être exempt d'alarmes sur l'art profond avec lequel les noirceurs de mes oppresseurs sont conduites, et tel qu'en en voyant le jeu tout à découvert, il m'est impossible d'en pénétrer les ressorts. Ils rendent si forte la dissimulation des amis qu'il m'ôtent, qu'en voyant évidemment la sourde animosité qu'ils leur inspirent, il m'est impossible de parvenir à en découvrir la cause et d'avoir jamais la moindre explication avec aucun d'eux. Non seulement ils sont parvenus à m'ôter Du Peyrou, en qui j'avois mis toute mon espérance, à qui j'avois confié tous mes papiers, tous mes projets, tous mes secrets, de qui seul j'attendois

de la Tour, dans la *Revue des Deux-Mondes,* p. 17-21. Reproduit dans leur volume de 1911, p. 16-24.

1. « Ces mots, que Rousseau souligne, doivent être empruntés à la lettre à laquelle il répond » (*Note des éditeurs de 1908*).

ma délivance, pour qui j'étois sorti d'Angleterre, auprès duquel mon dernier, mon plus doux espoir étoit de vivre et mourir; ils me l'ont ôté, dis-je, mais d'une façon si prodigieuse, si prompte, si parfaitement inconcevable, qu'il n'y eut jamais d'aliénation de coeur si forte, si monstrueuse que celle que j'ai trouvée en lui. Il a fallu nécessairement, pour l'amener au point où je l'ai vu et où il est resté, qu'ils lui aient totalement renversé la tête. Ce que j'ai fait pour lui et pour le ramener est inouï; tout a été inutile. Je n'ai jamais pu tirer la moindre ouverture, le moindre jour, le moindre épanchement de ce coeur sombre et caché. J'ai souffert près de lui les angoisses des plus terribles agonies; enfin, renonçant à percer l'affreux mystère dont il s'enveloppe, je me suis détaché de lui, persuadé que je m'étois trompé dans mon choix, qu'il n'étoit pas l'homme que j'avois cru, et que la liaison de deux coeurs, l'un le plus ouvert, l'autre le plus caché qui existent, ne pouvoit jamais être durable et forte. Il faut assurément que l'organisation de mon cerveau ne soit pas naturellement si mauvaise, puisque cette seule aventure ne m'a pas complètement rendu fou.

Jugez, chère amie, si depuis lors j'ai dû devenir craintif; mais que ma crainte aille jamais à rien d'injurieux au caractère de celle à qui je ne fus si fortement attaché dès la première vue, que parce que la raison et la vertu, qui sont si belles, sembloient animer tous ses traits; non, chère amie, je crois encore à la vertu en dépit des hommes, et si je formois des doutes sur votre coeur, je n'y croirois plus. Non, je vous le répète, je ne doute ni ne douterai jamais de vous. Je vous honore comme je m'honore moi-même, et je vous avoue qu'en me comparant aux autres hommes, je suis de jour en jour plus fier de moi. Je ne crains pas même qu'on ose tenter de m'ôter votre estime et votre amitié; on ne sauroit vous séduire, mais on peut vouloir vous tromper, et vous persuader qu'on fait pour mon avantage ce qu'on fait avec des vues secrètes bien différentes, qu'on ne vous laissera voir qu'après coup. Voilà tout ce que je pourrois craindre si je ne comptois

autant sur votre grand sens que sur votre droiture, si je n'étois sûr que vous démêlerez aisément tous les pièges qu'on pourroit vous tendre, et que l'instinct moral vous tiendra lieu d'une longue expérience pour savoir vous refuser à toutes ces menées ténébreuses, qui sont des crimes, et surtout en amitié, par cela seul qu'elles sont des secrets pour celui qu'elles intéressent, lui fussent-elles d'ailleurs avantageuses selon nos idées, parce que c'est à lui seul à juger de ce qui lui convient, et qu'il est possible qu'on travaille à le rendre misérable, en pensant travailler pour son bonheur.

J'apprends qu'au lieu du passeport que j'avois chargé Mlle Renou de demander pour elle en passant à Lyon, Monsieur votre frère en a demandé un pour moi, qui comme de raison lui a été refusé. Ce quiproquo, aussi cruel pour moi que bizarre en lui-même, me fait d'autant plus de peine que j'en pressens toutes les conséquences, dont la moindre sera de passer pour tout à fait fou ; car quelle plus grande folie, vivant dans une province dont le commandant[1] m'honore de ses bontés, que de quêter un passeport dans une autre province où je ne suis point, et près d'un commandant qui ne me connoît pas ! Cela étoit bon et sans conséquence pour ma femme à son passage, et il étoit contre toute vraisemblance qu'il lui fût refusé ; mais cela étoit pour moi d'une telle absurdité que, dans la supposition qu'il s'agissoit de moi, il est étonnant qu'avant d'aller en avant, Monsieur votre frère ne m'ait pas fait ses représentations sur l'extravagance d'une pareille démarche. Que dira M. le Prince de Conti ? Que dira M. le Duc de Choiseul ? Que dira surtout M. le Comte de Tonnerre ? En vérité, Monsieur votre frère n'auroit pas pu mieux s'y prendre, quand il auroit voulu, non seulement que Mlle Renou n'obtînt point de passeport, mais qu'il me fût impossible à moi-même d'en obtenir dans la suite, lorsque le terme des miens seroit écoulé. Le mal est fait ; il est irréparable, n'en parlons plus.

1. « Le comte de Tonnerre, gouverneur de la province » (*Note des éditeurs de 1908*).

Je pense qu'une robe d'hiver feroit plus de plaisir à ma femme, comme celle dont elle a le plus de besoin ; elle la voudroit sans doubles. Elle desire fort aussi d'avoir une alliance d'or. Voudriez-vous bien, chère amie, en faire aussi l'emplette? J'en aurois encore une à faire qui m'embarrasse. M. Bovier s'est donné pour moi bien des soins dont je me serois fort passé, mais dont j'ai pourtant l'air de lui rester redevable, et il faut tâcher de ne l'être qu'à ses amis. Je voudrois bien pouvoir faire à son épouse quelque petit cadeau de femme qui fût choisi avec goût, à bon marché toutefois, entre dix écus et deux louis environ. Pourriez-vous, cousine, me tirer d'embarras sur cet article? M. Boy de la Tour auroit la bonté de se charger de l'envoi et du paiement de toutes les susdites commissions. En général vous ne les aimez pas, et vous avez grande raison, mais que la charité de l'amitié vous fasse passer en cette occasion par-dessus la répugnance.

Vous trouverez ci-joint un papier dont voici l'occasion[1]. Ayant été malade ici et détenu dans ma[2] chambre quelques jours[3], dans le fort de mes chagrins, je m'amusai à tracer derrière ma[4] porte quelques lignes au rapide trait du crayon, qu'ensuite j'oubliai d'effacer en quittant ma chambre pour en occuper une plus grande à deux lits avec ma femme. Des passans mal intentionnés, à ce qu'il m'a paru, ont trouvé ce barbouillage dans la chambre que j'avois quittée, y ont effacé des mots, en ont ajouté d'autres et l'ont transcrit pour en faire je ne sais quel usage : je vous envoie une exacte copie[5] de ces lignes, afin que M. de Lessert et[6] Messieurs vos frères

1. « L'alinéa qui suit et le « papier » dont il y est question ont été publiés pour la première fois dans la *Correspondance de Grimm* (éd. Tourneux, *XII*, 345). On les trouve dans la *Correspondance de Rousseau* (éd. Poinçot, t. *XXVIII*, p. 282), mais le nom de la destinataire n'est pas indiqué ; la lettre est adressée *A une dame de Lyon*. Nous relevons les inexactitudes du texte publié » (*Note des éditeurs de 1908*).

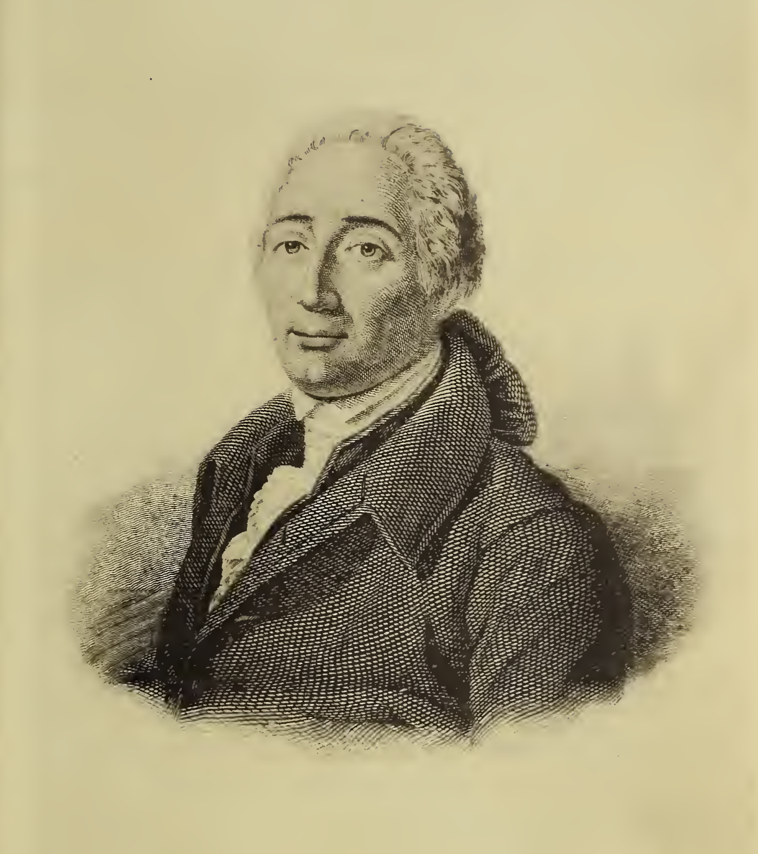
2. « Et non : *une* chambre » (*Ibid.*).

3. « Et non : *pendant* quelques jours » (*Ibid.*).

4. « Et non : *une* porte » (*Ibid.*).

5. « Et non : *copie exacte* » (*Ibid.*).

6. « Ces quatre derniers mots ont été supprimés à l'impression, afin de ne pas désigner la destinataire de la lettre » (*Ibid.*).



Librairie Armand Colin, Paris.

ÉTIENNE DELESSERT
gravure anonyme.

puissent et veuillent bien constater les falsifications qu'on y peut faire au cas[1] qu'elles se répandent. J'ai transcrit même les fautes et les redites afin de ne rien changer.

J'écris à la bonne maman par cet ordinaire, et j'adresse ma lettre à Monsieur votre frère. Mille amitiés, je vous prie, au cher cousin. Nous saluons l'un et l'autre la chère bonne grand'maman de tout notre coeur.

Sentimens du public sur mon compte dans les divers états qui le composent.

Les Rois et les Grands ne disent pas ce qu'ils pensent, mais ils me traiteront toujours généreusement.

La vraie noblesse, qui aime la gloire et qui sait que je m'y connois, m'honore et se tait.

Les Magistrats me haïssent à cause du tort qu'ils m'ont fait.

Les Philosophes, que j'ai démasqués, veulent à tout prix me perdre et réussiront.

Les Évêques, fiers de leur naissance et de leur état, m'estiment sans me craindre et s'honorent en me marquant des égards.

Les Prêtres, vendus aux philosophes, aboient après moi pour faire leur cour.

Les beaux esprits se vengent en m'insultant de ma supériorité qu'ils sentent.

Le peuple, qui fut mon idole, ne voit en moi qu'une perruque mal peignée et un homme décrété.

Les femmes, dupes de deux pisse-froid qui les méprisent, trahissent l'homme qui mérita le mieux d'elles.

Les Suisses ne me pardonneront jamais le mal qu'ils m'ont fait.

Le Magistrat de Genève sent ses torts, sait que je les lui pardonne, et les répareroit s'il l'osoit.

Les chefs du peuple, élevés sur mes épaules, voudroient me cacher si bien que l'on ne vît qu'eux.

1. « Et non : *en* cas » (*Ibid.*)

Les auteurs me pillent et me blâment, les fripons me maudissent, la canaille me hue.

Les gens de bien, s'il en existe encore, gémissent tout bas de mon sort ; et moi je le bénis, s'il peut instruire un jour les mortels.

Voltaire, que j'empêche de dormir, parodiera ces lignes. Ses grossières injures sont un hommage qu'il est forcé de me rendre malgré lui.

N° 3709.

A Madame
Madame Boy de la Tour [1].

A Bourgoin le 5. 7bre 1768.

Comment, peut-on, chère et bonne amie, penser à vous si souvent et vous écrire si peu ? Voila pourtant mon histoire. Errant, paresseux, accablé, decouragé, mais toujours le coeur plein de vous ; le souvenir de votre aimable et consolant acueil et de toutes les amitiés dont vous m'avez comblé me suit dans toutes mes courses, me tient attaché de coeur à votre demeure, et m'empêche au moins de m'en éloigner puisqu'il m'est défendu de m'y fixer tout à fait. Je me suis déterminé, voyant la saison déja fort avancée à passer l'hiver dans ce bourg où je serai à portée d'avoir souvent des nouvelles de l'aimable Madelon de sa digne Maman, et peut être de les voir quelquefois au retour de la belle saison. J'apprens, chère amie, que votre santé s'affermit de jour en jour au pays natal, près du très bon papa, des chères soeurs, du cher Cousin, de sa charmante épouse, et enfin de tout ce qui vous entoure vous aime et s'empresse à vous caresser. Que n'ai-je

1. Transcrit de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 137-141). In-4° de 4 pages, l'adresse sur la 4e, cachet à la lyre. Pas de marque postale, ni de nom de lieu après le nom de la destinataire. [Th. D.]

ma part, chére amie, d'une occupation qui me seroit si douce en tout lieu et principalement aux lieux où vous étes, et en ceux où vous étes attendue de retour dans peu ? Permettez-moi d'espérer pouvoir m'y livrer même en ceux que j'habite, et vous que ne dédaignerez pas d'y venir recevoir quelques momens les homages de deux coeurs unis en toute chose et surtout pour vous aimer. Notre jolie Nourrice vous aura marqué que la compagne de mon sort et de mes malheurs n'ayant voulu m'abandonner en aucune circonstance, j'ai cru lui devoir de faire que puisqu'elle étoit déterminée à suivre en tout et par tout ma destinée, elle put la suivre avec honneur. Si vingt cinq ans d'attachement et d'estime précedoient tous les mariages il est à croire qu'ils en seroient généralement plus heureux. Le notre le sera, je l'espére ; surtout si comme je l'espére aussi il obtient votre approbation et celle des seuls vrais amis sur lesquels je compte, savoir[1] le Papa, Monsieur le Colonel, votre excellente fille et toute votre famille. Ne m'oubliez pas je vous prie auprès de tout ce qui vous appartient à Iverdun ni à Neufchatel auprès de Mad^e De Luze et de M. Du Peyrou qui vous priera peut-être de vous charger pour moi de quelques paperasses. Adieu très chère et bonne Amie, permettez que j'envoye d'ici le baiser de paix à ma très vénérable tante que chacun s'attend à trouver à son retour sainte et devote comme une Madonne, et grave comme un Caton. Je vous embrasse dans toute la tendresse de mon coeur.

Je ne me suis pas pressé d'apprendre à Monsieur Roguin la triste nouvelle de la mort de son ami M. de Rosiéres que, sur ce que m'avoit marqué le Papa dans sa derniére lettre, je comptois embrasser ici, mais je n'ai plus trouvé au lieu de lui que M. son Neveu, Maire de cette Ville, M. son fils Officier d'artillerie, qui tous deux m'ont fait beaucoup d'amitiés et doivent l'un ou l'autre avoir écrit au Papa ou lui écrire dans peu.

1. « savoir » est en surcharge sur le mot « surtout », précédemment écrit.

N° 3710.

A MONSIEUR
MONSIEUR BOY DE LA TOUR L'AINÉ
A LYON [1].

A Bourgoin le 5. 7bre 1768.

Comment, Monsieur! c'est pour moi que vous avez demandé le passeport que j'avois chargé Mlle Renou de demander pour elle a son passage à Lyon? Voila qui paroit bizarre. Si vous eussiez obtenu ce passeport, ce qui à la vérité étoit de toute impossibilité, je me serois trouvé muni de quatre passeports pour moi, et cependant retenu au passage à cause de Mlle Renou qui n'en auroit point eu pour elle. Car j'ai été témoin de pareille avanture au Fort Barrault, et c'étoit pour cela que je l'avois avertie de se munir d'un passeport, attendu que les miens ne parlant pas d'elle ne pouvoient lui servir de rien. Je ne sais ce que pourront penser les personnes en place d'une pareille incartade de ma part; le mieux qu'il m'en puisse arriver et qu'ils se contentent de me croire devenu complettement fou.

Voici, Monsieur, une lettre que je vous prie de vouloir bien faire passer à la bonne Maman dont j'apprens avec bien de la joye que la santé s'affermit de jour en jour. Voici aussi une petite note de quelques emplettes dont je prends la liberté de vous donner encore l'importunité pour completter l'établissement de mon petit ménage. Comme M. de Rosiéres me prête sa batterie de Cuisine qui est à Grenoble, et que je ne sais pas encore en quoi elle consistera, il se pourra très bien que j'aye des additions à faire à cette liste, et en ce cas je vous en enverrai la note par une femme qui va toutes les

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 141-145). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Cachet oriental, timbre postal B.GOIN, chiffre postal 5. [Th. D.]

semaines à Lyon avec des chariots qu'elle charge des commissions qu'on lui donne. Je pense que vous pourriez avoir la bonté de m'envoyer par elle la semaine prochaine et tout à la fois ma malle d'envoi de M. de la Roche, la robe que j'ai prié Madame votre soeur de vouloir bien acheter pour ma femme et que je vous prie de payer ainsi que l'alliance d'or, le petit cadeau pour Mad[e] Bovier, et toutes les autres petites emplettes portées tant dans la présente note que dans celle qui lui servira de supplément. Je pense encore que pour vous éviter pour l'avenir le tracas perpétuel de mes petites fournitures vous m'obligeriez de me marquer les addresses des marchands connus de vous et chez lesquels j'enverrois cette femme[1] achetter les choses dont j'aurois besoin; principalement Epicier; Papetier, et Mercier ou Quincailler, sans oublier le Marchand de bonnes Chandelles, car Madame votre Mére avoit eu la bonté de m'en envoyer d'excellente[s] à Motier. Au moyen desdites addresses et d'un mot que vous auriez la bonté de dire auxdits Marchands pour les engager à me bien servir, cette femme qu'on dit entendue, me fera toutes mes commissions, les payera et je vous laisserai respirer. Tout cela fait, il vous plaira, Monsieur, de m'envoyer la note de tout ce que vous aurez déboursé pour moi compris les mémoires de M[r] Bovier, et vous aurez la bonté de vous rembourser du tout sur l'argent qui doit m'être envoyé par M. de la Roche pour la lettre de change protestée, ou si cet argent ne revient pas de le passer en compte sur celui que j'ai dans votre Maison.

J'oubliois encore un petit compte que je dois avoir chez M. d'Ivernois de Genève et que je vous prie de vouloir bien acquiter quand il vous sera présenté et même le faire acquitter à Genève si on ne vous le présente pas à Lyon. Passé cela je vous prie aussi de ne plus recevoir aucune lettre pour moi d'aucun Genevois surtout des representans sans en excepter M. d'Ivernois étant resolu de[2] n'avoir plus aucune correspon-

1. « faire », biffé.
2. « rompre », biffé.

dance avec aucun de ces Messieurs à qui je ne puis plus être bon à rien.

Mille salutations, je vous prie, à Monsieur votre frère ; je vous fais les miennes, Monsieur, et celles de ma femme de tout notre coeur.

Renou

N° 3711.

Le comte de Tonnerre au marquis de Beffroy, gouverneur de Bourgoin, à Bourgoin[1].

(Extrait-analyse.)

5 septembre 1768.

Le comte de Tonnerre se réjouit que M. de Beffroi ait trouvé en Rousseau une connaissance qui peut lui être utile et agréable. La vie que Rousseau mène et ses occupations inspirent de l'intérêt pour lui. En se bornant à se perfectionner dans la science de la botanique, il sera capable d'y faire beaucoup de progrès. En tout lieu, Rousseau sera sûr d'une reception aimable et d'être protégé. A Grenoble, on l'a accueilli avec plaisir et on le recevrait de nouveau volontiers, mais ce serait priver M. de Beffroy de la présence de Rousseau. Le comte de Tonnerre éprouve une grande satisfaction de ce que Rousseau ait choisi son séjour dans la ville de M. de Beffroy.

1. Extrait publié en 1883 par Albert Jansen (*Papiers*, II, f. 225), d'après l'original autographe, appartenant alors à M. de Constantin, à Paris.

N° 3712.

A M. [le comte de Tonnerre][1].

Bourgoin, le 6 septembre 1768.

Il y a peu de résolutions et il n'y a point de répugnance par-dessus lesquelles le desir d'approfondir l'affaire du sieur Thevenin ne me fasse passer; et, si ma confrontation, sous vos yeux, avec cet homme peut vous engager, Monsieur, à la suivre jusqu'au bout, je suis prêt à partir. Permettez seulement que j'ose vous demander auparavant l'assurance que ce voyage ne sera point inutile; que vous ne dédaignerez aucune des précautions convenables pour constater la vérité, tant à vos yeux qu'à ceux du public, et que le motif d'éviter l'éclat, que je ne crains point, n'arrêtera aucune des démarches nécessaires à cet effet. Il ne seroit assurément pas digne de votre générosité, ni de la protection dont vous m'honorez, que des imposteurs pussent à leur gré me promener de ville en ville, m'attirer au milieu d'eux, et m'y rendre impunément le jouet de leurs suppôts.

J'attends vos ordres, M. le Comte, et, quelque parti qu'il vous plaise de prendre sur cette affaire, dont je vous cause à regret la longue importunité, je vous supplie de vouloir bien me renvoyer la lettre de M. Bovier, et la copie de ma réponse, que j'eus l'honneur de vous envoyer.

Je vous supplie, M. le Comte, d'agréer avec bonté ma reconnoissance et mon respect.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N° 3713.

A M. Laliaud [3].

A Bourgoin, ce 7. 7bre 1768 [2].

Voici, Monsieur, une lettre à laquelle je vous prie de vouloir bien donner cours. Elle est pour M. Davenport, qui m'a écrit trop honnêtement pour que je puisse me dispenser de lui donner avis que j'ai changé de résolution. J'espère que ma précédente avec l'incluse vous sera bien parvenue, et j'en attends la réponse au premier jour. Je suis assez content de mon état présent : je passe, entre mon Tasse et mon herbier, des heures assez rapides pour me faire sentir combien il est ridicule de donner tant d'importance à une existence aussi fugitive. J'attends sans impatience que la mienne soit fixée : elle l'est par tout ce qui dépendoit de moi ; le reste, qui devient tous les jours moindre, est à la merci de la nature et des hommes ; ce n'est plus la peine de le leur disputer. J'aimerois assez à passer ce reste dans la grote de la Balme, si les chauve-souris ne l'empuantissoient pas. Il faudra que nous l'allions voir ensemble, quand vous passerez par ici. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 3714.

A M. [Guyenet, à Môtiers] [3].

A Bourgoin en Dauphiné, le 8 septembre 1768.

Dans l'espoir, Monsieur, que ni vous ni Madame votre épouse n'avez oublié notre ancienne amitié, je viens en

1. Transcrit le 11 mai 1914 de la copie envoyée en 1779 par Laliaud à Du Peyrou et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 118 verso et 119.

2. La copie communiquée par Laliaud donne comme date : « A Bourgoin, ce 7 7bre 1768 », et non, comme impriment les précédents éditeurs « 7 décembre ».

3. Transcrit de l'imprimé en juillet 1878 par Alphonse Petitpierre dans le *Musée Neuchâtelois*, p. 155 (tirage à part, p. 20-22).

réclamer un acte que vous ne refuserez ni à moi ni à l'équité, en vous demandant l'assistance de vos soins dans une petite affaire, fort ridicule, à la vérité, mais que j'ai à coeur de bien éclaircir. Il s'agit d'un prêt d'argent qu'un chamoiseur, nommé Thevenin, de Neuchatel ou des environs, et demeurant maintenant à Grenoble, prétend m'avoir fait, il y a environ dix ans, par les mains du sieur Janin, hôte des Verrières, et dont il m'a fait demander depuis peu la restitution. Je crois, Monsieur, n'avoir pas besoin de vous dire que je ne connais ni le chamoiseur Thevenin ni le cabaretier Janin, et que je n'ai jamais été empruntant ainsi de l'argent dans la la poche des quidams. Je n'ai pas peur que pareille extravagance prenne crédit chez les gens qui me connaissent, mais, comme il m'importe ici de confondre pleinement l'imposteur, que j'ignore si Janin est ou n'est pas son complice et que je vous crois à portée de prendre à ce sujet bien des informations utiles à l'éclaircissement de la vérité, je vous prie d'en vouloir bien prendre la peine en tout ce qui se pourra faire promptement et sans vous incommoder. J'écris par ce même courrier à Monsieur le maire du Terreaux et à Monsieur Breguet, aux Verrières, et j'envoye à Monsieur Du Peyrou l'extrait de la lettre qui m'a été écrite à ce sujet. Il vous le communiquera, si vous le desirez, et vous y verrez en détail le tissu de mensonges le plus sottement arrangé qu'il soit possible, en sorte qu'il y a presque autant de contradictions que de mots. Je n'entre point dans le détail de ce qui peut le mieux constater l'imposture; tous les faits qui s'y rapportent y peuvent concourir, et le moyen qui me paroît le plus sûr et le plus facile est de faire jaser le sieur Janin, qui peut-être est innocent de la fourberie de l'autre, et dont, en tout état de cause, le bavardage doit aider à le démontrer.

Faites-moi, mon cher Monsieur, l'amitié de m'écrire sur cela un mot de réponse le plus tôt qu'il vous sera possible, ne fût-ce qu'en attendant de plus amples éclaircissemens. Vous pouvez me l'adresser ici en droiture, sous le nom que je signe, le seul que je porte et que je porterai desormais. Ou bien vous

pouvez enfermer la lettre sous une enveloppe à cette adresse : *A M. le Comte de Tonnerre, Lieutenant-Général des armées du Roy, Commandant pour S. M. en Dauphiné, A Grenoble.*

J'aurais plus que des salutations à faire à Madame votre femme, et à toute votre famille, mais je réserve à traiter plus au long cet article dans une lettre dont le sujet soit plus agréable et où la colère et l'indignation ne mêlent pas leur amertume au sentiment qui m'attache à vous et aux vôtres depuis longtems. Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon coeur.

RENOU

N° 3715.

A MONSIEUR
MONSIEUR BOY DE LA TOUR L'AINÉ
A LYON [1].

à Bourgoin 9. 7bre [1768].

Voici, Monsieur, de nouveaux embarras. Veuillez, je vous supplie, affranchir les incluses et leur donner cours le plustot possible, vu que le sujet en est aussi pressant que desagréable.

J'espére que la Messagére me rapportera Mercredi avec ma malle quelques unes des Commissions dont j'ai pris la liberté de vous envoyer la note.

On me prête des Couteaux et un moulin à Caffé, ainsi si l'emplette de ces articles n'est pas faite encore on la peut retrancher.

Je m'imagine que nous aurons enfin des nouvelles de mon argent, et que nous parviendrons à savoir ce qu'il est devenu.

Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon coeur.

1. Transcrit de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 145, 146). In-4° de 2 p., l'adresse sur la 2e, avec cachet à la lyre, timbre postal B.GOIN et chiffre postal 8.

N° 3716.

A M. [du Peyrou][1].

Bourgoin, le 9 septembre 1768.

Après diverses courses, mon cher hôte, qui ont achevé de me convaincre qu'on étoit bien déterminé à ne me laisser nulle part la tranquillité que j'étois venu chercher dans ces provinces, j'ai pris le parti, rendu de fatigue et voyant la saison s'avancer, de m'arrêter dans cette petite ville pour y passer l'hiver. A peine y ai-je été, qu'on s'est pressé de m'y harceler avec la petite histoire que vous allez lire dans l'extrait d'une lettre qu'un certain avocat Bovier m'écrivit de Grenoble le 22 du mois dernier.

[Suit l'extrait d'une lettre de Bovier à Rousseau, extrait reproduit plus haut, à sa date, 22 août 1768.]

Voici maintenant, mon cher hôte, copie de ma réponse, en date du 23.

[Suit la copie de la lettre de Rousseau à Bovier du 23 août, reproduite plus haut, à sa date, n° 3694.]

Vous croiriez, mon cher hôte, sur cette lettre et sur ma réponse que j'ai envoyée au commandant de la province, que tout a été fini ; et que, l'imposture étant si clairement prouvée, l'imposteur a été châtié ou bien censuré : point du tout ; l'affaire est encore là, et ledit Thevenin, conseillé par ceux qui l'ont aposté, se retranche à dire qu'il a peut-être pris un autre M. Rousseau pour J. J. Rousseau, et persiste à soutenir avoir prêté la somme à un homme de ce nom, se tirant l'affaire, je ne sais comment, au sujet des lettres de recommandation : de sorte qu'il ne me reste d'autre moyen pour le confondre que d'aller moi-même à Grenoble me confronter

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

avec lui ; encore ma mémoire trompeuse et vacillante peut-elle souvent m'abuser sur les faits. Les seuls ici qui me sont certains est de n'avoir jamais connu ni Thevenin ni Janin ; de n'avoir jamais voyagé ni mangé avec eux ; de n'avoir jamais écrit à M. Aldiman ; de n'avoir jamais emprunté de l'argent, ni peu ni beaucoup, de personne durant mon séjour à Neuchâtel ; je ne crois pas non plus avoir jamais écrit à M. de Faugnes, surtout pour lui recommander quelqu'un ; ni jamais avoir signé *le Voyageur perpétuel* ; ni jamais avoir couché aux Verrières, quoiqu'il ne me soit pas possible de me rappeler où nous couchâmes en revenant de Pontarlier avec Sauttersheim, dit le Baron ; car en allant je me souviens parfaitement que nous n'y couchâmes pas. Je vous fais tous ces détails, mon cher hôte, afin que si, par vos amis, vous pouvez avoir quelque éclaircissement sur tous ces faits, vous me rendiez le bon office de m'en faire part le plus tôt qu'il sera possible. J'écris par ce même courrier à M. du Terreau, maire des Verrières, à M. Breguet, à M. Guyenet, lieutenant du Val-de-Travers, mais sans leur faire aucun détail ; vous aurez la bonté d'y suppléer, s'il est nécessaire, par ceux de cette lettre. Vous pouvez m'écrire ici en droiture ; mais si vous avez des éclaircissemens intéressans à me donner, vous ferez bien de me les envoyer par duplicata, sous enveloppe, à l'adresse de *M. le comte de Tonnerre, lieutenant-général des armées du roi, commandant pour sa majesté en Dauphiné, à Grenoble.* Vous pourrez même m'écrire à l'ordinaire sous son couvert : mes lettres me parviendront plus lentement, mais plus sûrement qu'en droiture.

J'espère qu'on est tranquille à présent dans votre pays. Puisse le ciel accorder à tous les hommes la paix qu'ils ne veulent pas me laisser ! Adieu, mon cher hôte ; je vous embrasse.

N° 3717.

A MONSIEUR
MONSIEUR MORET DE MONTCIZET.
CHEZ M[r] J. M. ROCH NEG[t].
RUE DE LA GERBE
A LYON [1].

A Bourgoin, le 9 7[bre] 1768.

Je suis assurément, Monsieur, bien touché de votre complaisance et de vôtre diligence ; je voudrois bien même que vous en eussiez eu dans cette occasion un peu moins, cela vous eut évité une double peine et à moi la mortification de vous la causer. Mon cher Monsieur, je vois que vous vous connoissez mieux en livres qu'en Cistres ; le Chaudron que vous m'avez envoyé sous ce dernier nom étant détestable et même injouable puisque les basses qui so[nt] pour moi les principaux sons n'en rendent aucun, à cause que la corde porte sur toutes les touches, lesquelles interceptent sa vibration. Permettez donc que je profite quoiqu'à regret de la précaution que vous avez très prudemment prise de vous reserver le droit de rendre cet instrument. Je le ferai remettre demain matin à la Messagerie à l'addresse que vous m'avez donnée, et de peur d'équivoque M. de Champagneux a jugé à propos d'ajouter *au Bureau restant*, ce qui vous donnera la nouvelle peine de l'envoyer chercher ; mais aussi il ne sera pas exposé à s'égarer au cas que vous fussiez déjà parti. Si le vendeur exige quelque dedomagement vous aurez la bonté de le satisfaire en tout ce qui vous paroitra raisonnable, et d'ajouter cet article aux frais de la Caisse, des ports, et autres

1. Transcrit en septembre 1900 de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. J. Pearson, libraire à Londres. In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, traces de cire rouge. Cette lettre a été imprimée le 15 juillet 1861 dans le *Constitutionnel* par M. Damas-Hénard. [Th. D.]

que vous pouvez avoir faits à cette occasion et dont je vous prie de tenir note. Je vous laisse aussi payer le port [d]u renvoi, parce que les commissions payées d'avance sont sujettes à se faire plus négligemment.

Je suis, Monsieur, plein de reconnoissance pour toutes vos bon[té]s et du desir de les mer[iter]; je souhaite de tout mon coeur que l'agrément que je trouve dans votre commerce ne vous rende jamais le mien importun.

Agreez, je vous supplie, mes très humbles salutations.

RENOU

N° 3718.

A M. [LE COMTE DE TONNERRE][1].

Bourgoin, le 13 septembre 1768.

Monsieur,

Comme je ne puis douter que vous ne sachiez parfaitement à quoi vous en tenir sur le compte du sieur Thevenin, je crois voir par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'on vous trompe comme on trompe M. le prince de Conti, et que mon futur voyage de Grenoble est une affaire concertée dont la fable de ce malheureux n'est que le prétexte. Vous aviez la bonté de desirer que ce motif m'attirât aux environs de cette capitale. J'ignore, M. le Comte, d'où naît ce desir, et si je dois vous en rendre graces ; tout ce que je sais est que les moyens employés à cet effet ne sont pas extrêmement attirans. Malgré les embarras où je suis, je pars demain pour me rendre à vos ordres ; jeudi j'aurai l'honneur de me présenter à votre audience, et j'espère qu'il vous plaira

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

d'y mander ledit Thevenin. Je repartirai vendredi matin, quoi qu'il arrive, si l'on m'en laisse la liberté.

J'ai l'honneur d'être avec respect.

Monsieur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur,
RENOU

N° 3719.

LETTRE À M. LE COMTE DE TONNERRE [1].

A Bourgoin, le 18 7bre 1768.

Monsieur

Le contretems de votre absence à mon arrivée à Grenoble m'affligea d'autant plus que, sentant combien il m'importoit que, selon votre desir, mon entrevue avec le Sr Thevenin se passât sous vos yeux, et ne pouvant le trouver qu'à l'aide de M. Bovier, que j'aurois voulu ne pas voir, je me voyois forcé d'attendre à Grenoble votre retour, à quoi je ne pouvois me résoudre, ou de revenir l'attendre ici, ce qui m'exposoit à un second voyage. J'aurois pris, Monsieur, ce dernier parti, sans la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 15, et qui me fut envoyée à la nuit par M. Bovier. Je compris par cette lettre qu'afin que mon voyage ne fût pas inutile, vous pensiez que je pouvois voir ledit Thevenin, quoiqu'en votre absence, et c'est ce que je fis par l'entremise de M. Bovier, auquel il fallut bien recourir pour cela.

Je le vis tard, à la hâte, en deux reprises ; j'étois en proye à mille idées cruelles, indigné, navré de me voir, après soixante ans d'honneur, compromis seul, loin de vous, sans appui, sans ami, vis-à-vis d'un pareil misérable, et surtout de

1. Transcrit le 21 janvier 1915 de la copie autographe (envoyée par Rousseau à Du Peyrou, le 26 septembre 1768), conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (O-Z, fol. 62-63). [Th. D.]

lire dans les coeurs des assistans, et de ceux même à qui je m'étois confié, leur mauvaise volonté secrette.

Mais quelque courte qu'ait été cette conférence, elle a suffi pour l'objet que je m'y proposois. Avant d'y venir, permettez-moi, Monsieur le Comte, une petite observation qui s'y rapporte. M. Bovier m'avoit induit en erreur, en me marquant que c'étoit personnellement à moi que ledit Thevenin avoit prêté neuf francs ; au lieu que Thevenin lui-même dit seulement les avoir fait passer par la main d'autrui, en prêt ou en don (car il ne s'explique pas clairement là-dessus), à un homme appelé R. [1], duquel au reste il ne donne pas le moindre renseignement, ni de son surnom [2], ni de son âge, ni de son état, ni de sa demeure, ni de sa figure, ni de son habit, excepté la couleur, et qu'il s'étoit signé dans une lettre *le voyageur perpétuel.* M. Bovier, sur le simple raport d'un quidam, qu'il dit ne pas connoître, part de ces seuls indices, et de celui du lieu où se sont vus ces deux hommes, pour m'écrire en ces termes : *Je crois vous faire plaisir de vous rappeller un homme qui vous a rendu un service, il y a près de dix années, et qui se trouve aujourdui dans le cas que vous vous en souveniez.* Ce même M. Bovier, dans sa lettre précédente, me parloit ainsi : *Je vous ai vu ; j'ai été émerveillé de trouver une ame aussi belle que la votre, jointe à un genie aussi sublime.* Voila, ce me semble, cette belle ame transformée un peu légèrement en celle d'un vil emprunteur, et d'un plus vil banqueroutier. Il faut que les belles ames soient bien communes à Grenoble, car assurément on ne les y met pas à haut prix.

Voici la substance de la déclaration dudit Thevenin, tant en présence de M. Bovier et de sa famille, que de M. de Champagneux, Maire et Châtelain de Bourgoin, de son cousin M. de Rosière, Officier d'artillerie, et d'un autre officier du même corps, leur ami, dont j'ignore le nom. Laquelle déclaration a été faite en plusieurs fois, avec des variations,

1. Au cours de cette copie, J.-J. écrit toujours « R. » pour « Rousseau ».
2. « surnom », et non pas « nom », comme on lit dans les imprimés précédents.

en hésitant, en se reprenant ; quoiqu'assurément il dût avoir la mémoire bien fraîche de ce qu'il avoit dit tant de fois, et à vous, Monsieur le Comte, et avant vous à M. Bovier.

Que de la Charité-sur-Loire, qui est son pays, venant en Suisse, et passant aux Verriéres-de-joux dans un cabaret dont l'hôte s'appelle Janin [1], un homme nommé R. le voyant mettre à genoux, lui demanda s'il étoit catholique ; que là-dessus s'étant pris de conversation, cet homme lui donna une lettre de recommandation pour Yverdun ; qu'ayant continué de demeurer ensemble dans ledit cabaret, ledit R. le pria de lui prêter quelque argent, et lui donna, deux jours après, deux autres lettres de recommandation, savoir une seconde pour Yverdun ; et l'autre pour Paris, où ledit R. lui dit qu'il avoit mis pour signature, *le voyageur perpétuel ;* qu'en reconnoissance de ce service, lui, Thevenin, lui fit remettre neuf francs par Janin leur hôte, après un voyage qu'ils firent tous trois des Verriéres à St Sulpice, où ils dînèrent encore ensemble ; qu'ensuite ils se séparèrent ; que lui, Thevenin, se rendit de là à Yverdun et porta les deux lettres de recommandation à leurs adresses, l'une pour M. de Faugnes, l'autre pour M. Haldimand ; que, ne les ayant trouvés ni l'un ni l'autre, il remit ses lettres à leurs gens, sans que, pendant deux ans qu'il resta sur les lieux, la fantaisie lui ait pris de retourner chez ces Mrs voir, du moins par curiosité, l'effet de ces mêmes lettres qu'il avoit si bien payées. A l'égard de la lettre de recommandation pour Paris, signée *le voyageur perpétuel*, il l'envoya à la Charité-sur-Loire, à sa femme, qui la fit passer par le Curé à son adresse, dont il ne se souvient point.

Quant à la personne dudit R., j'ai déjà dit qu'il ne s'en rappeloit rien, ni rien de ce qui s'y rapporte. Interrogé si ledit R. portoit son chapeau sur la tête ou sous le bras, il a dit ne s'en pas souvenir ; s'il portoit perruque ou s'il avoit ses cheveux, a dit qu'il ne s'en souvenoit pas non plus, et

1. Lisez *Jeannet* (*Cf.* p. 265 note 2).

que cela ne faisoit pas une différence bien sensible. Interrogé sur l'habillement, il a dit que tout ce qu'il s'en rappelloit étoit qu'il portoit un habit gris, doublé de bleu ou de vert. Interrogé s'il savoit la demeure dudit R., a dit qu'il n'en savoit rien ; s'il n'avoit plus eu de ses nouvelles, a dit que, durant tout son séjour à Yverdun et à Etavayé où il alla travailler en sortant de là, il n'a jamais plus ouï parler dudit R., et n'a su ce qu'il étoit devenu, jusqu'à ce qu'apprenant qu'il y avoit un M. R. à Grenoble, il s'est addressé, par le Vicaire de la parroisse, à son voisin M. Bovier, pour savoir si ledit S^r^. R. ne seroit point son homme des Verriéres ; chose qu'il n'a pourtant jamais affirmée, ni dite, ni crue, mais dont il vouloit simplement s'informer.

Comme sa déclaration laissoit assez indéterminé le tems de l'époque, j'ai parcouru, pour le fixer, ceux de ses papiers qu'il a bien voulu me montrer, et j'y ai trouvé un certificat daté du 30 Juillet 1763, par lequel le Sr Cuche, Chamoiseur d'Yverdun atteste que ledit Thevenin a demeuré chez lui pendant environ deux ans, etc.

Supposant donc que Thevenin soit entré chez le Sr Cuche immédiatement à son arrivée à Yverdun, et qu'il se soit rendu immédiatement à Yverdun en quittant ledit R. à St Sulpice, cela détermine le tems de leur entrevue à la fin de l'été 1761, au plus tard. Il est possible que cette époque remonte plus haut, mais il ne l'est pas qu'elle soit plus récente, puisqu'il faudroit alors que cette rencontre se fut faite du tems que ledit Thevenin étoit déja à Yverdun, au lieu qu'elle se fit avant qu'il y fût arrivé.

J'ai demandé à cet homme le nom du maître chez lequel il travaille à Grenoble : il me l'a dit ; je l'ai oublié. Je lui ai demandé pour qui ce maître travailloit, quelles étoient ses pratiques, il m'a dit qu'il n'en savoit rien, et qu'il n'en connoissoit aucune. Je lui ai demandé s'il ne travailloit point pour son voisin M. Bovier le pere, qui est gantier, il m'a dit qu'il n'en savoit rien, et M. Bovier fils, prenant la parole, a dit que non ; et il falloit bien en effet qu'ils ne se connussent

point, puisque, pour parvenir à lui parler, ledit Thevenin a eu recours au vicaire de la paroisse.

Voilà, dans ce qu'a dit cet homme, tout ce qui me paroît avoir trait à la question.

Cette question en peut offrir deux distinctes. Prémiérement, si ledit Thevenin dit vrai, ou s'il ment.

Supposant qu'il dit vrai, seconde question. Quel est l'homme nommé R. auquel il a prêté son argent, sans connoître de lui que le nom ? Car enfin l'identité des noms ne fait pas celle des personnes, et il ne suffit pas, n'en déplaise à M. Bovier, de porter le nom de R., pour être, par cela seul, le débiteur ou l'obligé du Sr Thevenin.

Il n'y a selon le récit du dernier que trois personnes en état d'en attester la vérité, savoir le R. dont il ne connoît que le nom, Thevenin lui-même, et l'hôte Janin, qui est absent. D'ailleurs le témoignage des deux premiers, comme parties, est nul, à moins qu'ils ne soient d'accord, et celui du dernier seroit suspect, s'il favorisoit Thevenin : car il peut être son complice, il peut même être le seul fripon, comme vous l'avez, Monsieur, soupçonné vous-même ; il peut encore être gagné par ceux qui ont aposté l'autre. Il n'est décisif qu'au cas qu'il condamne Thevenin. En tout état de cause, je ne vois pas à tout cela de quoi faire preuve sans d'autres informations. Il est vrai que les circonstances du récit de Thevenin ne feroient pas un préjugé qui lui fût bien favorable, quand même il auroit à faire au dernier des malheureux, qui auroit tous les autres préjugés contre lui ; mais enfin tout cela ne sont pas des preuves. Qu'un garçon Chamoiseur, qui court le pays pour chercher de l'ouvrage, s'aille mettre à genoux en parade, dans un cabaret protestant ; qu'un autre homme qui le voit conclue de là qu'il est catholique, lui en fasse compliment, lui offre des lettres de recommandation et lui demande de l'argent, sans le connoitre et sans en être connu d'aucune façon ; qu'au lieu de présumer de là que l'emprunteur est un escroc et que ses recommandations sont des torchecul, l'autre, transporté du bonheur de les obtenir, tire aussitôt neuf francs

de sa bourse cossue ; qu'il ait même la plaisante délicatesse de n'oser les donner lui-même à celui qui ose bien les lui demander ; qu'il attende pour cela d'être en un autre lieu, et de les lui faire modestement présenter par un autre homme, tout cela, tout inepte et risible qu'il est, n'est pas absolument impossible.

Que le prêteur ou donneur passe trois jours avec l'emprunteur, qu'il mange avec lui, qu'il voyage avec lui, sans savoir comment il est fait, s'il porte perruque ou non, s'il est grand ou petit, noir ou blond, sans retenir la moindre chose de sa figure : cela paroît si singulier que je lui en fis l'objection. A cela il me répondit qu'en marchant, lui, Thevenin, étoit derrière l'autre et ne le voyoit que par le dos, et qu'à table, il ne le voyoit pas bien non plus, parce que ledit R. ne se tenoit pas assis, mais se promenoit par la chambre en mangeant. Il faut convenir, en riant de plus fort, que cela n'est pas encore impossible[1].

Il ne l'est pas enfin que, desdites lettres de recommandation si précieuses, aucune ne soit parvenue, attendu que ledit Thevenin, modeste pour les lettres comme pour l'argent, ne voulut pas les rendre lui-même, ni s'informer au moins de leur effet, quoiqu'il demeurât dans le même lieu qu'habitoient ceux à qui elles étoient addressées, qu'il les vît peut-être dix fois par jour, et que ce fût au moins une curiosité fort naturelle de savoir si un coureur de cabarets, à l'affût des écus des passans, pouvoit être réellement en liaison avec ces Messieurs-là. Si, comme il est à craindre, aucune desdites lettres n'est parvenue, ce seront ces coquins de valets, à qui l'honnête Thevenin les a remises, qui lui auront joué le tour de les garder. Je ne dis rien de la lettre pour Paris ; il est si clair qu'une recommandation pour Paris est extrêmement utile à un garçon Chamoiseur qui va travailler à Yverdun !

1. Cet alinéa manque dans la copie autographe, sans doute par une distraction de J.-J., car il se termine par le même mot que le précédent ; il est transcrit ici d'une autre copie, non autographe, envoyée en 1779 par Laliaud à Du Peyrou et qui est conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol, 90-103. [Th. D.]

Pardon, Monsieur, je ris de ma simplicité et j'admire votre patience; mais enfin si Thevenin n'est pas un imposteur, il faut, de nécessité absolue, que toutes ces folies soient autant de vérités.

Supposons-les telles, et passons outre. Voilà le généreux Thevenin créancier ou bienfaiteur d'un nommé R., lequel, comme le dit très bien M. Bovier, doit être pénétré de reconnoissance. Quel est ce R.? Lui, Thevenin, n'en sait rien, mais M. Bovier le sait pour lui, et présume, avec beaucoup de vraisemblance, que ce R. est l'infortuné J. J. R., si connu par ses malheurs passés, et qui le sera bien plus encore par ceux que l'on lui prépare. Je ne sache pas cependant que, parmi ces multitudes d'atroces et ridicules charges que ses ennemis inventent journellement contre lui, ils l'aient jamais accusé d'être un coureur de cabarets, un crocheteur de bourses, qui va pochetant quelques écus çà et là, chez le prémier va-nu-pied qu'il rencontre. Si le J. J. R. qu'on connoît pouvoit s'abaisser à pareille infamie, il faudroit qu'on l'eût vu, pour le pouvoir croire; et encore, après l'avoir vu, n'en croiroit-on rien. M. Bovier est moins incrédule. Le simple doute d'un misérable, qu'il ne connoît point, se transforme à ses yeux en certitude, et lui prouve qu'une belle ame, qu'il connoît, est celle du plus vil des mendians ou du plus lâche des fripons.

Si le J. J. R. dont il s'agit n'est qu'un infâme, ce n'est pas tout: il faut encore qu'il soit un sot, car s'il accepte les neuf francs, que ledit Thevenin ne lui donne pas de la main à la main, mais lui fait donner par un autre homme, habitant du pays, il doit s'attendre qu'ils lui seront reprochés mille fois le jour; il doit compter qu'à chaque fois qu'on citera, dans le pays, quelque trait de sa facilité à répandre et de sa répugnance à recevoir, le Sr Janin ne manquera pas de dire: *Et pardieu cet homme n'est pas toujours si fier. Il a demandé et receu neuf francs d'un faquin d'Ouvrier qui logeoit dans mon auberge; et j'en suis bien sur, car c'est moi qui les ai livrés.* Quand on commença d'ameuter le peuple contre ce

pauvre J. J., et qu'on le faisoit lapider jusque dans son lit, Janin auroit fait sa fortune avec cette histoire ; son cabaret n'auroit pas désempli. Thevenin fait bien de la conter à Grenoble ; mais s'il l'osoit conter à St-Sulpice ou aux Verriéres, et dans tout le pays où ce même J. J. a pourtant receu tant d'outrages, et qu'il dit qu'elle le regarde, je suis sur que les habitans lui cracheroient au nez.

Préjugés vrais ou faux à part, passons aux preuves, et permettez, Monsieur le Comte, que nous examinions un peu le rapport de notre homme, et que nous voyions s'il se peut rapporter à moi.

Le Sr Thevenin fit connoissance avec ledit R. aux Verriéres, et ils y demeurèrent ensemble deux ou trois jours, logés chez Janin. J'ai demeuré longtems à Motiers sans aller aux Verriéres, et je n'y ai jamais été qu'une seule fois, allant à Pontarlier avec M. de Sauttershaim, dit, dans le pays, le Baron Sauttern. Je n'y couchai point en allant, j'en suis très sur. Je suis très persuadé que je n'y couchai point en revenant, quoique je n'en sois pas sur de même ; mais si j'y couchai, ce fut sans y séjourner et sans quitter le Baron. Thevenin dit cependant que son homme étoit seul. Ma mémoire affoiblie me sert mal sur les faits récens ; mais il en est sur lesquels elle ne peut me tromper, et je suis aussi sur de n'avoir jamais séjourné, ni peu ni beaucoup, aux Verriéres, que je suis sur de n'avoir jamais été à Pékin.

Je ne suis donc pas l'homme qui resta deux ou trois jours aux Verriéres, à contempler les génuflexions du dévot Thevenin.

Je ne peux guère être non plus celui qui lui demanda de l'argent à emprunter aux mêmes Verriéres, parce que, outre M. du Terreau, maire du lieu, j'y connoissois beaucoup un M. Breguet, très galant homme, qui m'auroit fourni tout l'argent dont j'aurois eu besoin, et avec lequel j'ai eu bien des querelles, pour n'avoir pu tenir la promesse que je lui avois faite de l'y aller voir. Si j'avois logé là seul, c'eût été chez lui, selon toute apparence, et non pas chez le Sr Janin, surtout quand j'aurois été sans argent.

Je ne suis point l'homme à l'habit gris doublé de bleu ou de vert, parce que je n'en ai jamais porté de pareil durant tout mon séjour en Suisse. Je n'y ai jamais voyagé qu'en habit d'Arménien, qui surement n'étoit doublé ni de vert ni de bleu. Thevenin ne se souvient pas si son homme avoit ses cheveux ou la perruque, s'il portoit son chapeau sur la tête ou sous le bras. Vn Arménien ne porte point de chapeau du tout, et son équipage est trop remarquable pour qu'on en perde totalement le souvenir, après avoir demeuré trois jours avec lui, et après l'avoir vu dans la chambre et en voyage, par devant, par derrière et de toutes les façons.

Je ne suis point l'homme qui a donné au Sr Thevenin une lettre de recommandation pour M. de Faugnes, que je connoissois pas même encore quand ledit Thevenin alla à Yverdun ; et je ne suis point l'homme qui lui a donné une lettre de recommandation pour M. Haldimand, que je n'ai connu de ma vie, et que je ne crois pas même avoir été de retour d'Italie à Yverdun, sous la même date*.

Je ne suis point l'homme qui a donné au Sr Thevenin une lettre de recommandation pour Paris, signée *le voyageur perpétuel*. Je ne crois pas avoir jamais employé cette plate signature, et je suis parfaitement sur de n'avoir pu l'employer à l'époque de ma prétendue rencontre avec Thevenin ; car cette lettre devant être antérieure à l'arrivée dudit Thevenin à Yverdun dut l'être, à plus forte raison, à son départ de la même ville. Or, même en ce tems-là, je ne pouvois signer *le voyageur perpétuel*, avec aucune apparence de vérité d'aucune espèce: car durant l'espace de 18 ans, depuis mon retour d'Italie à Paris, jusqu'à mon départ pour la Suisse, je n'avois fait qu'un seul voyage [1] et il est absurde de donner le nom de *voyageur perpétuel* à un homme qui ne fait qu'un voyage en 18 ans. Depuis la date de mon arrivée à Motiers, jusqu'à celle

* « N. B. J'ai appris seulement depuis quelques jours que le secrétaire baillival d'Yverdun s'appeloit aussi M. Haldimand » (*Note de J.-J. Rousseau dans la copie autographe envoyée par lui à Du Peyrou*).

1. Le voyage de 1754, à Genève. [Th. D.]

du départ de Thevenin d'Yverdun, je n'avois fait encore aucune promenade dans le pays qui pût porter le nom de voyage. Ainsi cette signature, au moment que Thevenin la suppose, eût été non seulement plate et sotte, mais fausse en tout sens et de toute fausseté.

Il n'est pas non plus fort aisé de croire que je sois l'homme dont Thevenin n'a plus ouï parler, durant tout son séjour en Suisse, puisqu'on n'y parloit que de cet homme infernal, qui osoit croire en Dieu sans croire aux miracles, contre lequel les prédicans prêchoient avec le plus saint zèle, et qu'ils nommoient hautement l'Antechrist. Je suis sûr qu'il n'y avoit pas, dans toute la Suisse, un honnête Chamoiseur qui n'édifiât son quartier en m'y maudissant saintement mille fois le jour, et je crois que le bénin Thevenin n'étoit pas des derniers à s'acquitter de cette bonne œuvre. Mais, sans rien conclure de tout cela, je finis par ma preuve péremptoire.

Je ne suis point l'homme qui a pu se trouver aux Verriéres et à St-Sulpice avec le Sr Thevenin, quand, venant de la Charité-sur-Loire, il alloit à Yverdun ; car il n'a pu passer aux Verriéres plus tard que l'été de 1761, puisque le 30 juillet 1763 il y avoit environ deux ans qu'il demeuroit chez le Sr Cuche, et probablement davantage qu'il demeuroit à Yverdun. Or, au vu et au su de toute la France, j'ai passé l'année entière de 1761, et la moitié de la suivante, tranquille à Montmorenci. Je ne pouvois donc pas, dès l'année précédente, avoir couru les cabarets aux Verriéres et à St-Sulpice. Ajoutez, je vous supplie, qu'arrivant en Suisse je n'allai pas tout de suite à Motiers ; ajoutez encore qu'arrivé à Motiers, et tout occupé jusqu'à l'hiver de mon établissement, je ne fis aucun voyage du reste de l'année, ni bien avant dans la suivante. Selon Thevenin, notre rencontre a dû se faire avant qu'il allât à Yverdun, et selon la vérité, il étoit déjà parti de cette ville quand je fis mon premier et unique voyage aux Verriéres. Je n'étois donc pas l'homme portant le nom de R. qu'il y rencontra. C'est ce que j'avois à prouver.

Quel étoit donc cet homme? Je l'ignore. Ce que je sais,

c'est que, pour que ledit Thevenin ne soit pas un imposteur, il faut que cet autre homme se trouve, c'est-à-dire que son existence soit connue sur les lieux. Il faut qu'il s'y soit trouvé dans l'année 1761, qu'il s'appelat R., qu'il eût un habit gris doublé de vert ou de bleu. qu'il ait écrit des lettres à Mrs de Faugnes et Haldimand, qui par conséquent étoient de sa connoissance, qu'il ait écrit une autre lettre à Paris, signée *le voyageur perpétuel,* qu'après avoir passé deux jours avec Thevenin aux Verriéres, ils aient encore été de compagnie à St-Sulpice, avec Janin, leur hôte, et qu'après y avoir dîné tous trois ensemble, ledit Thevenin ait fait donner audit R. neuf francs par ledit Janin. La vérification de tous ces faits gî en informations, que je ne suis point en état de faire, et qui ne m'intéressent en aucune sorte, si ce n'est pour prouver ce que je sais bien sans cela, savoir que ledit Thevenin est un imposteur aposté. J'ai pourtant écrit dans le pays pour avoir là-dessus des éclaircissemens, dont j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous faire part, s'ils me parviennent. Mais comment pourroi-je espérer que des lettres de cette espéce échapperont à l'interception, puisque celles mêmes que j'addresse à M. le Prince de Conti n'y échappent pas, et que la dernière que j'eus l'honneur de lui écrire, et que je mis moi-même à la poste, en partant de Grenoble, ne lui est pas parvenue? Mais ils auront beau faire. Je me ris des machines qu'ils entassent sans cesse autour de moi. Elles s'écrouleront par leur propre masse, et le cri de la vérité percera le ciel tôt ou tard.

Agréez, Monsieur le Comte, les assurances de mon respect[1].

[Note de Rousseau à la fin de la copie envoyée le 28 sept^bre à Moultou :]

N. B. Cette lettre est restée sans réponse, de même qu'une autre écrite encore l'ordinaire suivant à M. le comte de Tonnerre, en lui en envoyant une dans laquelle M. Roguin me

1. Voir plus loin une lettre à M. de Tonnerre du 9 octobre.

donnoit des informations sur le S[r] Thevenin, et qui ne m'a point été renvoyée. Depuis lors, je n'ai reçu ni de M. de Tonnerre, ni d'aucune ame vivante, aucun avis de rien de ce qui s'est passé à Grenoble au sujet de cette affaire, ni de ce qu'est devenu ledit Thevenin.

N° 3720.

A M. [le comte de Tonnerre] [1].

Bougoin, le 20 septembre 1768.

Monsieur,

A compte des éclaircissemens que j'ai demandés sur l'histoire du sieur Thevenin, voici toujours une lettre de M. Roguin d'Yverdun, respectable vieillard, mon ami de trente ans, et celui de feu M. de Rosière, père de M. de Rosière, officier d'artillerie par qui cette lettre m'est parvenue. Vous y verrez, Monsieur, que le bénin Thevenin n'en est pas à son coup d'essai d'impostures, et qu'il a été ci-devant condamné, par arrêt du Parlement de Paris, a été fouetté, marqué, et envoyé aux galéres pour fabrication de faux actes. Vous y verrez un mensonge bien manifeste dans sa dernière déclaration, puisqu'il m'a dit, à moi, n'avoir pu joindre M. de Faugnes pour lui remettre la lettre de recommandation de R., ni pour en apprendre l'effet; et vous voyez, par la lettre de M. Roguin, qu'il sait bien le joindre pour lui remettre la lettre du curé de Tovency-les-Filles, et pour le circonvenir de ses mensonges au sujet de M. Thevenin de Tanley, conseiller au Parlement de Paris. Si mes lettres et leurs réponses parviennent fidèlement, j'aurai dans peu réponse directe de M. de Faugnes, et la déclaration de Janin, que je lui ai fait demander par le premier magistrat du lieu.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

Veuillez, Monsieur le Comte, agréer avec bonté mon respect.

RENOU

Rien ne presse pour le renvoi de la lettre ci-jointe. Je vous supplie seulement, Monsieur, d'ordonner qu'elle ne soit pas égarée, et qu'on me la renvoie quand elle ne servira plus à rien.

N° 3721.

A MONSIEUR
MONSIEUR BOY DE LA TOUR L'AINÉ
RUE DE LAFONT,
A LYON [1].

A Bourgoin le 21. 7bre 1768.

J'ai receu, Monsieur, tous les articles portés dans la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 16. A l'exception des emplettes pour mon futur menage dont la messagére ne m'a rien apporté du tout. Si lesdites emplettes sont déja faites je vous l'enverrai pour les recevoir, mais si elles ne le sont pas, je vous prie Monsieur, de ne rien achetter jusqu'à nouvel avis. La robbe que Madame votre soeur a eu la bonté d'achetter pour ma femme n'étant point à son usage ni telle que je l'avois demandée, nous devient inutile, Mad^{e} Renou est trop sensée et trop bien née pour consentir jamais à la porter, surtout dans la circonstance où nous sommes. Ainsi je ne sais qu'en faire, ne voulant pas donner à Madame votre soeur l'embarras de la rendre, et n'osant même la renvoyer pour tâcher de l'échanger contre quelque droguet gris ou brun, dans la crainte qu'il n'y ait quelque difficulté pour l'entrée.

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 146-151). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, cachet à la lyre, timbre postal B.GOIN, chiffre postal 4. [Th. D.]

Vous aviez marqué à M. de la Roche de renvoyer le billet parce que le Moine avoit trouvé de l'argent; et vous me marquez, Monsieur, qu'il vous a donné une rescription qui est un effet solide. Je le crois; mais rien n'est plus solide que l'argent même, et je ne comprends point pourquoi ledit Moine n'en a pas donné. Vous ajoûtez qu'après avoir pris vos débours comme je vous en prie, vous tiendrez le reste à ma disposition. Ce n'est pas là, Monsieur, ce qu'il faut faire, s'il vous plait; mais bien me le faire tenir ici le plustôt possible; car j'aurois le tems de me bien ruiner dans ce cabaret en l'attendant, s'il mettoit autant de tems à venir de Lyon à Bourgoin qu'il en a mis à venir de Paris à Lyon. J'ai renoncé pour cause à moi connue, au logement qu'on me préparoit ici, et dont il faut dédomager le propriétaire, et il n'y a que l'attente de cet argent si lent à venir qui me retienne encore en cette ville.

Voici une petite anecdote qui pourra vous amuser. M. Bovier fils, depuis mon départ de Grenoble, y a déterré un garçon Chamoiseur nommé Thevenin qui prétend avoir prété ou donné en Suisse dans un Cabaret neuf francs à un nommé J. J. R. qu'on dit être de votre connoissance. Ledit J. J. R. ne convient pas du fait, et prétend que ledit Thevenin est un imposteur, on dit même qu'il le prouve; mais ledit Thevenin paroit si bon homme, a l'air si benin[1] et d'ailleurs est si bien protégé, que le public de Grenoble, tout à fait bien disposé pour lui, voudroit fort[2] le favoriser aux dépends de l'autre, et faire en sorte que ce fut ledit J. J. R. qui fut le fripon. Malheureusement par des informations faites sur les lieux il se trouve que ledit bonhomme de Thevenin a eu ci-devant l'honneur d'être condanné par Arret du Parlement de Paris a être fouetté marqué et envoyé aux Galéres pour fabrication de faux actes; mais comme en revanche ledit J. J. R. a aussi été decreté, ce qui est quasi la même chose, on espére encore que les choses pourront

1. « benin » est écrit au-dessus de « bon », biffé.

2. « fort » est en surcharge sur « bien », précédemment écrit.

s'arranger à la satisfaction de ce pauvre Thevenin. Il est tout simple que le préjugé public soit en sa faveur, parce qu'on sait que sa coutume est de prêter ainsi de l'argent[1] en passant à tout le monde, même aux gens qu'il ne connoit point du tout, et que ledit J. J. R. est connu pour un coureur de cabarets qui va piquant à droite et à gauche quelques écus dans la poche des quidams assez sots pour lui en prêter.

Je n'ai, je vous proteste, aucune copie du griffonnage dont vous me parlez; j'en avois envoyé une à Lyon très fidelle, sur laquelle j'ai vû qu'on en avoit fait d'autres toutes défigurées et pleines des plus ridicules contresens. Ma foi, Monsieur, laissons courir l'eau et dire les méchans : on ne peut pas plus empêcher l'un que l'autre. Quand les hommes auront eu leur tour, la providence aura le sien ; je n'ai plus desormais d'autre confiance ; mais celle-là me suffit et je prends mon parti sur tout le reste.

Je vois avec regret, Monsieur, que mes importunités vous viennent au milieu de vos plus grandes occupations. Cependant je n'ai pu vous les éviter jusqu'à présent. Je tâcherai d'être plus discret dans la suite, quoique je sois bien persuadé que je trouverai toujours en vous la même bonne volonté. J'ai des nouvelles du bon papa Roguin, et aucune de la Maman, je vous avoue que ce silence obstiné me surprend. Je vous salue, Monsieur, et Monsieur votre frére de tout mon coeur.

RENOU

1. « de l'argent » est en surcharge sur « des écus », précédemment écrit.

N° 3722.

A M. [Laliaud] [1].

A Bourgoin, le 21 7bre 1768.

Je ne puis résister, Monsieur, au désir de vous donner, par la copie ci-jointe, une idée de la manière dont je suis traité dans ce pays. Sitôt que je fus parti de Grenoble pour venir ici, l'on y déterra un garçon chamoiseur nommé Thevenin, qui me redemandoit neuf francs qu'il prétendoit m'avoir prêtés en Suisse, et qu'il prétend à présent m'avoir donnés, parce que ceux qui l'instruisent ont senti le ridicule de faire prêter de l'argent par un passant à quelqu'un qui demeure dans le pays. Cette extravagante histoire, qui par tout ailleurs eût attiré audit Thevenin le traitement qu'il mérite, lui attire ici la faveur publique, et il n'y a personne à Grenoble, et parmi les gens qui m'entourent, qui ne donnât tout au monde pour que Thevenin se trouvât l'honnête homme et moi le fripon. Malheureusement pour eux, j'apprens à l'instant par une lettre de Suisse, qui m'est arrivée sous couvert étranger, que ledit Thevenin a eu ci-devant l'honneur d'être condamné, par arrêt du parlement de Paris, à être marqué et envoyé aux galères, pour fabrication de faux actes dans un procès qu'il eut l'impudence d'intenter à M. Thevenin de Tanley, conseiller honoraire actuel au parlement, rue des Enfans-Rouges, au Marais*. J'ai écrit en Suisse, pour avoir des informations sur le compte de ce misérable: je n'ai eu encore que cette seule

1. Transcrit le 5 mai 1914 de la copie envoyée en 1779 par Laliaud à Du Peyrou, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

* « L'arrêt est du 10 mars 1761. Il fut permis à Jean Thevenin de Tanley et consorts de le faire imprimer, publier, et afficher. On y voit même que ledit Nicolas-Éloi Thevenin, de la Charité-sur-Loire, est condamné au carcan, en place de Grève, pour y demeurer depuis midi jusqu'à deux heures, ayant écriteau devant et derrière, portant ces mots, *Calomniateur et imposteur insigne* » (Note de J.-J. Rousseau).

réponse, qui heureusement n'est pas venue directement à mon adresse. J'ai écrit à M. de Faugnes, receveur général des finances à Paris, lequel a connu, à ce qu'on me marque, ledit Thevenin : je n'en ai aucune réponse. Je crains bien que mes lettres ne soient interceptées à la poste. M. de Faugnes demeure rue Feydau. Si, sans vous incomoder, vous pouviez, Monsieur, passer chez lui et chez M. Thevenin de Tanley, vous tireriez peut-être de ces Messieurs des informations qui me seroient utiles pour confondre mon coquin, malgré la faveur de ses honnêtes protecteurs.

Je vois que ma diffamation est jurée et qu'on veut l'opérer à tout prix. Mon intention n'est pas de daigner me défendre, quoiqu'en cette occasion je n'aye pu résister au désir de démasquer l'imposteur ; mais j'avoue qu'enfin dégoûté de la France je n'aspire plus qu'à m'en éloigner, et du foyer des complots dont je suis la victime. Je n'espère pas échapper à mes ennemis, en quelque lieu que je me réfugie ; mais en les forçant de multiplier leurs complices, je rends leur secret plus difficile à garder, et je le crois déjà au point de ne pouvoir me survivre. C'est tout ce qui me reste à desirer désormais. Bonjour, Monsieur ; votre dernière lettre m'est bien parvenue : cela me fait espérer le même bonheur pour celle-ci, et peut-être pour votre réponse. Faites-la un peu promptement, je vous supplie, si vous voulez que je la reçoive, car, dans une quinzaine de jours, je pourrois bien n'être plus ici. Ma femme vous prie d'agréer ses obéissances. Recevez mes très humbles salutations.

N° 3723.

A Monsieur
Monsieur [Gaspard] Bovier,
avocat au parlement, rue St Laurent
à Grenoble[1].

A Bourgoin, le 25 7bre 1768.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 19. Nous n'aurons point de dispute sur le sujet qu'elle traite. Penser mal d'autrui est un sentiment trop pénible pour que mon coeur s'y complaise et je ne demande pas mieux, je vous proteste, que d'acquiescer à tout le bien que vous me dites de vous.

En parcourant un compte que m'a envoié en dernier lieu Mr Boy de la Tour, j'ai été surpris de n'y pas trouver la note des petis déboursés que vous avés eu la bonté de faire pour moi. Ayant renvoyé de délai en délai le remboursement que je vous en voulais faire, vous me promites, à mon départ, de lui envoier cette note, afin qu'il put l'acquiter. Puisque vous ne l'avés pas fait, je vous demande, Monsieur, de vouloir bien m'envoyer à moi-même cette note par le premier courier, et, comme je ne connais personne à Grenoble et que vous connaissés du monde ici, de me marquer en même tems à qui j'en dois remettre le montant.

Vous m'obligerés aussi, Monsieur, de vouloir bien prendre la peine de m'envoyer par le carrosse, ou autre voye à votre choix, les effets que j'ai laissés dans ma chambre à Grenoble, et que vous avés eu la bonté de faire retirer chez vous, en ajoutant sur la de note tous les fraix de transport et ceux

1. Transcrit d'une copie faite vers 1800 par ou pour Gaspard Bovier et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris. Ms. fr. 15282, 6e f. final non chiff. Cette lettre a été publiée en 1899 par E. Jovy, dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, XIX, p. 220-221.

des ports de lettres que vous avés reçues de moi, et qui toutes ne regardent que mes affaires.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.[1]

RENOU

Je reçois à l'instant par Mr Boy de la Tour une note si modique de vos déboursés que s'il était honnête de prendre le bon marché dans sa poche, je vous soupçonnerais de l'avoir fait. Mr Boy de la Tour s'est chargé d'acquiter cette bagatelle.

N° 3724.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU PEYROU
CHEZ MONSIEUR JUNET
DIRECTEUR DES POSTES
A PONTARLIER[2].

A Bourgoin le 26 7bre 1768.

Je reçois en ce moment, mon cher Hôte, votre lettre du 20, et j'y apprends les progrès de votre rétablissement avec une satisfaction à laquelle il ne manque, pour être entière, que d'aussi bonnes nouvelles de la santé de la bonne Maman. Il n'y a rien à faire à sa sciatique que d'attendre les trèves, et prendre patience: vous êtes dans le même cas pour votre goutte; et, après la leçon terrible pour vous et pour d'autres que vous avez receue, j'espère que vous renoncerez une bonne fois à la fantaisie de guérir de la goutte, de tourmenter votre estomac et vos oreilles, et de vouloir changer votre constitution avec du petit lait, des purgatifs, et des drogues; et que

1. Sous la plume de Rousseau cette formule a un sens particulier: J. J. entend mettre de la distance entre son correspondant et lui. [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

vous prendrez une bonne fois le parti de suivre et d'aider s'il se peut, la nature, mais non de la contrarier.

Je ne sais pourquoi vous vous imaginez qu'il a fallu, pour me marier, quitter le nom que je porte[1]; ce ne sont pas les noms qui se marient, ce sont les personnes; et quand, dans cette simple et sainte cérémonie, les noms entreroient comme partie constituante, celui que je porte auroit suffi, puisque je n'en reconnois plus d'autre. S'il s'agissoit de fortune et de bien qu'il fallût assurer, ce seroit autre chose; mais vous savez très bien que nous ne sommes ni elle ni moi dans ce cas-là; chacun des deux est à l'autre avec tout son être et son avoir, voilà tout.

Pour vous mettre au fait de l'histoire de l'honnête Thevenin, je prends le parti de vous faire passer, par M. Boy de La Tour, copie d'une lettre que j'écrivis, il y a huit jours, au commandant de notre province, et qui contient la relation d'une entrevue que j'ai eue avec ce malheureux qui ne m'a point connu, mais qui s'étoit précautionné là-dessus d'avance, en disant qu'il ne reconnoîtroit point ledit Rousseau, s'il le voyoit. J'avois absolument oublié l'histoire du sosie de la Neuville, et je ne sais pas même apresent ce que vous voulez dire avec celui du Chalet[2]. A l'égard du tems, Thevenin disoit d'abord dix ans, mais ensuite il a rapproché l'époque, et il l'a laissée assez vague pour qu'elle puisse cadrer à tout. Les anachronismes et les contradictions ne lui font rien du tout, attendu qu'à toutes les objections qu'on peut lui faire, il a cette réponse péremptoire qu'il est trop honnête homme et trop bon chrétien pour vouloir tromper; ce qui n'a pourtant pas empêché cet honnête homme et ce bon chrétien d'être ci-devant condamné aux galères, comme je l'ai appris de M. Roguin. Au reste, je n'ai aucune réponse ni de M. Guyenet, ni d'aucun de ceux à qui j'ai écrit au Val-de-Travers; ce qui peut venir de l'addresse que je leur ai donnée, savoir celle de M. le comte de Tonnerre, commandant du Dauphiné, qui

1. Celui de Renou.
2. Cette phrase : « J'avois absolument... Chalet », est *INÉDITE*.

permettoit que pour plus de sureté je lui fisse addresser mes lettres, et jusqu'ici il me les avoit fait passer très fidélement; mais depuis une quinzaine de jours il est en campagne, et je n'ai plus de lui ni lettres ni réponses. Je sais d'ailleurs que son secretaire a des liaisons qui me sont suspectes, et comme des réponses à d'autres lettres que j'attendois par cette voye ne me parviennent point, je serois fort aise que les personnes à qui j'ai écrit dans vôtre pays fussent averties de m'écrire desormais en droiture ici, ou sous le couvert de M. Boy de la Tour, mais non plus sous celui de M. de Tonnerre, et même de me renvoyer par duplicata ce qu'ils peuvent m'avoir fait passer par cette voye [1].

Pouviez-vous espérer, mon cher Hôte, que la liberté se maintiendroit chez vous, vous qui devez savoir qu'il ne reste plus nulle part de liberté sur la terre, si ce n'est dans le coeur de l'homme juste, d'où rien ne la peut chasser? il me semble aussi, je l'avoue, que vos peuples n'usoient pas de la leur en hommes libres, mais en gens effrénés. Ils ignoroient trop ce me semble, que la liberté, de quelque manière qu'on en jouisse, ne se maintient qu'avec de grandes vertus. Ce qui me fâche d'eux est qu'ils avoient d'abord les vices de la licence, et qu'ils vont tomber maintenant dans ceux de la servitude. Partout excès : la vertu seule, dont on ne s'avise jamais, feroit le milieu.

Recevez mes remerciemens des papiers que vous avez remis à notre ami, et qui pourront me donner quelque distraction dont j'ai grand besoin. Je vous remercie aussi des plantes que vous aviez chargé Gagnebin de recueillir, quoiqu'il n'ait pas rempli votre intention. C'est de cette bonne intention que je vous remercie; elle me flatte plus que toutes les plantes du monde. Les tracas éternels qu'on me fait souffrir me dégoûtent un peu de la botanique, qui ne me paroît un amusement délicieux qu'autant qu'on peut s'y livrer tout entier. Je sens que pour peu que l'on me tourmente encore je m'en détacherai

1. Toute la fin de l'alinéa, depuis : « Je sais d'ailleurs », est *INÉDITE*.

tout-à-fait. Je n'ai pas laissé pourtant de trouver en ce pays quelques plantes, sinon jolies, au moins nouvelles pour moi ; entre autres, près de Grenoble, l'*Osyris* et le *Térébinthe* ; ici le *Cenchrus racemosus* qui m'a beaucoup surpris, parceque c'est un gramen maritime ; l'*Hypopitis*, plante parasite qui tient de l'orobanche ; le *Crepis fœtida* qui sent l'amande amère à pleine gorge, et quelques autres que je ne me rappelle pas en ce moment, Voilà mon cher Hôte, plus de botanique qu'il n'en faut à votre stoïque indifférence. Vous pouvez m'écrire en droiture ici sous le nom de Renou. J'ai grand'-peur, s'il ne survient quelque amélioration dans mon état et dans mes affaires, d'être réduit à passer avec ma femme tout l'hiver dans ce cabaret, puisque je ne trouve pas sur la terre une pierre pour y poser ma tête.

Mille respects à la très bonne Maman et voeux pour sa bonne et prompte guérison. Dites je vous supplie à Madame de Luze combien je suis touché de son bon souvenir et combien je conserverai précieusement le sien toute ma vie. Si M. de Pury est de retour près de vous, comme je l'espére, dites lui, je vous prie, bien des choses pour moi. J'embrasse M. Jeannin et son bon maître et ami.

Quand vous aurez occasion d'écrire à M. Junet, je vous prie de bien le saluer de ma part.

Lorsque vous aurez receu ma lettre à M. de Tonnerre, qui vous sera envoyée par M. Boy de la Tour, vous m'obligerez de vouloir bien la faire passer, ou copie d'icelle, à M. Roguin, pour le mettre au fait[1].

1. Les trois derniers alinéas sont *INÉDITS*.

N° 3725.

A Monsieur
Monsieur Boy de la Tour l'ainé
A Lyon [1].

A Bourgoin le 26. 7bre 1768.

J'espére, Monsieur, que vous serez arrivés l'un et l'autre heureusement, sans incident, assez à tems pour trouver la porte ouverte, et qu'ainsi vous n'aurez point eu à vous repentir de votre bonne oeuvre, ni du double bien que vous m'avez fait, prémiérement de vous voir, et puis d'acquerir par vous une aussi bonne connaissance. Voici une lettre pour M. Roguin à laquelle je vous prie de vouloir bien donner cours. Il m'a été impossible de vous faire depuis hier la longue copie de celle que vous desirez; cela me seroit même, vu mon état, difficile pour le prémier ordinaire; mais voici l'expédient que je prendrai pour cela sans me fatiguer; c'est d'achever une copie que j'avois commencée pour M. du Peyrou, de vous l'addresser afin que vous puissiez la faire transcrire si vous jugez à propos, et de vous prier de vouloir bien ensuite lui faire passer sans retard l'original. Je compte vous l'envoyer par le prochain Courrier sous une simple enveloppe et sans y rien ajouter à moins que cela ne soit necessaire, me contentant de vous prévenir aujourdui de l'usage que je desire que vous en fassiez. Ne m'oubliez pas, je vous supplie, ni ma femme, auprès de Madame votre soeur, de Monsieur votre frére, et de votre aimable compagnon de voyage. Je vous embrasse, mon cher Monsieur, de tout mon coeur, et ma femme vous offre ses obeissances.

Renou

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 151-153). In-4° de 4 p., les 2ᵉ et 3ᵉ blanches, l'adresse sur la 4ᵉ, avec le cachet oriental, le timbre postal B.GOIN et le chiffre postal 5. [Th. D.]

N° 3726.

A Monsieur
Monsieur Roguin
aux Colonnes
A Yverdun[1].

A Bourgoin, le 27 7bre 1768.

Je ne puis vous exprimer, mon excellent ami, combien je suis touché de votre diligence et de vos soins dans cette occasion. Ils me sont d'autant plus utiles, que vous étes le seul qui me donne quelques lumiéres sur ce Thevenin ; car quoique j'aye écrit à M. du Peyrou et à plusieurs personnes dans le Val-de-Travers, sur le même sujet, je n'ai pas la moindre réponse de qui que ce soit. Il est vrai que pour que leurs lettres me parviennent plus surement je leur ai donné l'addresse de M. le Comte de Tonnerre Commandant de cette province, dont le secrétaire commence à me devenir très suspect : Car cette affaire et toutes celles qui m'arrivent ici tiennent l'une à l'autre et viennent d'une source plus éloignée ; quoi que vous en disiez, il est assez clair que ce Thevenin n'a pas inventé son histoire de lui-même, et j'ai plus d'une bonne preuve qu'il est soutenu et conseillé. Je ne doute pas même que lui et ses directeurs n'aient pris des mesures dans le pays, pour lui procurer des informations favorables ; et sans dire ni croire, par exemple, que le sieur Cuche est gagné, je vois bien du moins par la tournure de son rapport, que ce rapport est rendu, même aux dépends de la vérité, favorable à Thevenin autant qu'il est possible : Car, par exemple, pourquoi dit-il qu'il est venu à Yverdon, il y a environ cinq [ans,] puisqu'il y a preuve de la propre main dudit Cuche, qu'il y

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque royale de La Haye. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Cachet rouge, effacé (la lyre). [Th. D.]

a plus de cinq ans que ledit Thevenin est sorti de chez lui? Je voudrois avoir le tems de vous transcrire une lettre que j'ai écrite à M. de Tonnerre, et qui contient tout le détail de la fable dudit Thevenin ; elle vous mettroit au fait des informations utiles à prendre : car, par exemple, je m'intéresse fort peu à suivre l'histoire dudit Thevenin depuis l'époque de son départ d'Yverdon qui fut en 1763, mais il m'importeroit fort d'être instruit du tems précis où il y arriva; et s'il n'entra pas d'abord chez un autre maitre avant d'entrer chez ledit Cuche. Après cela les informations les plus necessaires à faire seroient aux Verriéres, ou dans un Cabaret dont l'hôte s'appelle Janin ; Thevenin prétend avoir fait connoissance avec un nommé R. qui lui donna les susdites lettres de recommandation, et lui demanda neuf francs à emprunter, que ledit Thevenin lui donna généreusement en don par les mains dudit Janin, après avoir été diner tous trois dans un autre cabaret à St Sulpice. On lui a fait changer ce prêt en don, parce qu'on a pressenti le ridicule qu'un homme qui demeure en place, emprunte de l'argent d'un passant qui ne le connoit point. Car il faut remarquer que ledit Thevenin ne sait rien dudit R. et ne s'en rappelle rien, sinon qu'il portoit un habit gris doublé de verd ou de bleu ; il n'a aucune idée de l'habit arménien, et il m'a vu et parlé sans me connoitre : car j'ai fait le voyage à Grenoble exprès pour lui parler et il m'a soutenu tout ce qu'il avoit dit auparavant, avec quelques variations. Je présume violemment, à l'audace de ce coquin, qu'il a pris les devants pour s'assurer de Janin. Cependant rien ne seroit plus décisif que la déclaration de celui-ci s'il la fait en honnête homme. Peut-être M. du Peyrou et tous ceux à qui j'ai écrit m'ont-ils répondu ; mais en ce cas leurs lettres ont été interceptées. Il seroit à desirer, cela supposé, qu'ils me marquassent derechef ce qu'ils ont pu découvrir, qu'ils vous fissent passer leurs lettres, et que vous me les envoyassiez sous le couvert de M. Boy-de-la-Tour. J'ai écrit, outre M. du Peyrou, à M. du Terreau Maire des Verriéres ; à M. Breguet pere aux mêmes Verriéres ; à M. Guyenet, lieutenant du Val-de-

Travers ; je suis fâché de n'avoir pas écrit aussi à M. Martinet. J'oubliois de vous dire que Thevenin prétend avoir passé trois jours avec le d. R. au Cabaret des Verriéres ; et je ne me souviens pas d'avoir jamais couché aux Verriéres ; ou si j'y ai couché, je suis au moins parfaitement sur de n'y avoir jamais séjourné.

Je viens de recevoir réponse de M. de Faugnes qui est à sa terre, dans laquelle il convient que je ne lui ai jamais écrit ; mais du reste, Thevenin est extrêmement ménagé dans cette réponse, et il n'y est pas fait mention de son arrest. Je vois en général que la faveur publique est pour ce qui m'est contraire, et que je n'ai pour moi que la vérité. La volonté de Dieu soit faite. Le plus sur moyen de porter l'injustice des hommes avec courage, est de se sentir juste au dedans de soi ; c'est la ma ressource : trahi des uns délaissé des autres et réduit à réfugier tout mon être au fond de mon propre coeur. Mais convenez, cher Papa, que de toutes les extravagantes imputations qu'on pouvoit inventer contre moi, celle d'avoir demandé et receu en don neuf francs d'un passant dans un Cabaret passe toutes les autres. Voila pourtant ce qui paroit clair comme le jour à Grenoble et la justice qu'on y rend à vôtre ami. J'ai écrit il y a huit jours une grande lettre à M. de Tonnerre, où je prouve aussi clair que le jour l'imposture de Thevenin. Mercredi je lui envoyai vôtre prémiére, où vous me donnez des informations sur ce malheureux. A tout cela, pas un mot de réponse. Ci-devant, M. de Tonnerre étoit l'exactitude même ; maintenant je ne peux pas même savoir si mes lettres passent jusqu'à lui. Rien de tout ce qui se trame à Grenoble ne transpire jusqu'à moi. Ma foi, cher Papa, ce qui me reste à faire est de suivre votre conseil et de me tenir tranquille, du moins autant qu'on m'y voudra laisser : car on m'a déja prévenu que le Peuple trouve mauvais que je n'aille pas à la messe, et pourroit bien s'ameuter, et celui qui m'a dit cela est bien homme à l'ameuter lui-même. Il faut les laisser contenter si cela les amuse ; pour moi qui n'ait plus ni espoir ni desir dans la vie, tout me devient indifférent, et

la plus riante perspective qui s'offre à ma vue est qu'on me laisse passer l'hiver dans ce cabaret : quand on n'a plus qu'un pareil bonheur à espérer on voit peu de malheurs à craindre. Bon jour, très bon Papa ; je vous embrasse et tout ce qui vous est cher.

Ma femme est très sensible à vos bontés et vous prie d'agréer son respect. Je reçois à l'instant une lettre de M. du Peyrou, que M. Boy de la Tour a la bonté de m'apporter.

N° 3727.

A M. [Du Peyrou] [1].

Bourgoin, le 2 octobre 1768.

Quelle affreuse nouvelle vous m'apprenez, mon cher hôte, et que mon coeur en est affecté ! Je ressens le cruel accident de votre pauvre maman comme elle, ou plutôt comme vous, et c'est tout dire. Une jambe cassée est un malheur que mon père eut étant déjà vieux, et qui lui arriva de même en se promenant, tandis que dans ses terribles fatigues de chasses, qu'il aimoit à la passion, jamais il n'avoit eu le moindre accident. Sa jambe guérit très facilement et très bien malgré son âge ; et j'espèrerois la même chose de Madame la Commandante, si la fracture n'étoit dans une place où le traitement est incomparablement plus difficile et plus douloureux. Toutefois avec beaucoup de résignation, de patience, de tems, et les soins d'un homme habile, la cure est également possible, et il n'est pas déraisonnable de l'espérer. C'est tout ce qui m'est permis de dire, dans cette fatale circonstance, pour notre commune consolation. Ce malheur fait aux miens, dans mon coeur, une diversion bien funeste, mais réelle pourtant,

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

en ce qu'au sentiment des maux de ceux qui nous sont chers, se joint l'impression tendre de notre attachement pour eux, qui n'est jamais sans quelque douceur ; au lieu que le sentiment de nos propres maux, quand ils sont grands et sans reméde, n'est que sec et sombre : il ne porte aucun adoucissement avec soi. Vous n'attendez pas de moi, mon cher Hôte, les froides et vaines sentences des gens qui ne sentent rien ; on ne trouve guère pour ses amis les consolations qu'on ne peut trouver pour soi-même. Mais cependant je ne puis m'empêcher de remarquer que votre affliction ne raisonne pas juste, quand elle s'irrite par l'idée que ce triste évènement n'est pas dans l'ordre des choses attachées à la condition humaine. Rien, mon cher Hôte, n'est plus dans cet ordre que les accidens imprévus qui troublent, altèrent, et abrègent la vie. C'est avec cette dépendance que nous sommes nés ; elle est attachée à notre nature et à notre constitution. S'il y a des coups qu'on doive endurer avec patience, ce sont ceux qui nous viennent de l'inflexible nécessité, et auxquels aucune volonté humaine n'a concouru. Ceux qui nous sont portés par les mains des méchans sont à mon gré beaucoup plus insupportables, parce que la nature ne nous fit pas pour les souffrir. Mais c'est déjà trop moraliser. Donnez-moi fréquemment, mon cher Hôte, des nouvelles de la malade ; dites-lui souvent aussi combien mon coeur est navré de ses souffrances, et combien de voeux je joins aux vôtres pour sa guérison.

J'ai reçu par M. le Comte de Tonnerre une lettre du lieutenant Guyenet, laquelle m'en promet une autre que j'attends pour lui faire des remerciemens. A présent ledit Thevenin est bien convaincu d'être un imposteur. M. de Tonnerre, qui m'avoit positivement promis toute protection dans cette affaire, me marque qu'il lui imposera silence. Que dites-vous de cette manière de rendre justice ? c'est comme si, après qu'un homme auroit pris ma bourse, au lieu de me la faire rendre, on lui ordonnoit de ne me plus voler. En toute chose voilà comme je suis traité.

Je vous ai déjà marqué que vous pouvez m'écrire ici en

droiture sous le nom de Renou ; vous pouvez continuer aussi d'employer la même adresse dont vous vous servez ; cela me paroît absolument égal.

N° 3728.

A M. Laliaud [1].

A Bourgoin, le 5. 8bre 1768.

Votre lettre, Monsieur, du 29 7bre, m'est parvenue en son tems, mais sans duplicata, et je suis d'avis que vous ne vous donniez plus la peine d'en faire par cette voye, espérant que vos lettres continueront à me parvenir en droiture, ayant peut-être été ouvertes, mais il n'importe pas, pourvu qu'elles parviennent. Si j'aperçois une interruption, je chercherai une adresse intermédiaire ici, si je puis, ou à Lyon.

Je suis bien touché de vos soins et de la peine qu'ils vous donnent, à laquelle je suis très sûr que vous n'avez pas regret ; mais il est superflu que vous continuiez d'en prendre au sujet de ce coquin de Thevenin, dont l'imposture est maintenant dans un degré d'évidence auquel M. de Tonnerre lui-même ne peut se refuser. Savez-vous là-dessus quelle justice il se propose de me rendre, après m'avoir promis la protection la plus authentique pour tirer cette affaire au clair ? C'est d'imposer silence à cet homme ; et moi, toute la peine que je me suis donnée étoit dans l'espoir qu'il le forceroit de parler. Ne parlons plus de ce misérable ni de ceux qui l'ont mis en jeu. Je sais que l'impunité de celui-ci va les mettre à leur aise pour en susciter mille autres, et c'étoit pour cela qu'il m'importoit de démasquer le premier. Je l'ai fait, cela me suffit : il en viendroit maintenant cent par jour que je ne daignerois pas leur répondre.

1. Transcrit le 7 mai 1914 de la copie envoyée en 1779 par Laliaud à Du Peyrou et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 103 v°-107. [Th. D.]

Quoique ma situation devienne plus cruelle de jour en jour, que je me voie réduit à passer dans un cabaret l'hiver dont je sens déjà les atteintes, et qu'il ne me reste pas une pierre pour y poser ma tête, il n'y a point d'extrémité que je n'endure plutôt que de retourner à Trye ; et vous ne me proposeriez sûrement pas ce retour si vous saviez ce qu'on m'y a fait souffrir, et entre les mains de quelles gens j'étois tombé là. Je frémis seulement à y songer : n'en reparlons jamais, je vous prie.

Plus je réfléchis aux traitemens que j'éprouve, moins je puis comprendre ce qu'on me veut. Également tourmenté, quelque parti que je prenne, je n'ai la liberté ni de rester où je suis, ni d'aller où je veux ; je ne puis pas même obtenir de savoir où l'on veut que je sois, ni ce qu'on veut faire de moi. J'ai vainement desiré qu'on disposât ouvertement de ma personne : ce seroit me mettre en repos, et voilà ce qu'on ne veut pas. Tout ce que je sens est qu'on est importuné de mon existence, et qu'on veut faire en sorte que je le sois moi-même ; il est impossible de s'y prendre mieux pour cela. Il m'est cent fois venu dans l'esprit de proposer mon transport en Amérique, espérant qu'on voudroit bien m'y laisser tranquille, en quoi je crois bien que je me flattois trop ; mais enfin j'en aurois fait de bon coeur la tentative, si nous étions plus en état, ma femme et moi, d'en supporter le voyage et l'air. Il me vient une autre idée dont je veux vous parler, et que ma passion pour la botanique m'a fait naître ; car, voyant qu'on ne vouloit pas me laisser herboriser en repos, j'ai voulu quitter les plantes, mais j'ai vu que je ne pouvois plus m'en passer : c'est une distraction, qui m'est nécessaire absolument, c'est un engouement d'enfant, mais qui me durera toute ma vie.

Je voudrois, Monsieur, trouver quelque moyen d'aller la finir dans les îles de l'Archipel, dans celle de Chipre, ou dans quelque autre coin de la Gréce, il ne m'importe où, pourvu que je trouve un beau climat fertile en végétaux, et que la charité chrétienne ne dispose plus de moi. J'ai dans

l'esprit que la barbarie turque me sera moins cruelle. Malheureusement, pour y aller, pour y vivre avec ma femme, j'ai besoin d'aide et de protection. Je ne saurois subsister là-bas sans ressource ; et sans quelque faveur de la Porte, ou quelque recommandation du moins pour quelqu'un des consuls qui résident dans le pays, mon établissement y seroit totalement impossible. Comme je ne serois pas sans espoir d'y rendre mon séjour de quelque utilité au progrès de l'histoire naturelle et de la botanique, je croirois pouvoir à ce titre obtenir quelque assistance des souverains qui se font honneur de le favoriser. Je ne suis pas un Tournefort, ni un Jussieu ; mais aussi je ne ferois pas ce travail en passant, plein d'autres vues et par tâche : je m'y livrerois tout entier, uniquement par plaisir, et jusqu'à la mort. Le goût, l'assiduité, la constance peuvent suppléer à beaucoup de connoissances, et même les donner à la fin. Si j'avois encore ma pension du Roy d'Angleterre, elle me suffiroit, et je ne demanderois rien, sinon qu'on favorisât mon passage et qu'on m'accordât quelque recommandation. Mais, sans y avoir renoncé formellement, je me suis mis dans le cas de ne pouvoir demander, ni desirer même honnêtement, qu'elle me soit continuée ; et d'ailleurs, avant d'aller m'exiler là pour le reste de mes jours, il me faudroit quelque assurance raisonnable de n'y pas être oublié et laissé mourrir de faim. J'avoue qu'en faisant usage de mes propres ressources, j'en trouverois dans le fruit de mes travaux passés de suffisantes pour subsister où que ce fût ; mais cela demanderoit d'autres arrangemens que ceux qui subsistent, et des soins que je ne suis plus en état d'y donner. Pardon, Monsieur, je vous expose bien confusément l'idée qui m'est venue et les obstacles que je vois à son exécution. Cependant, comme ces obstacles ne sont pas insurmontables, et que cette idée m'offre le seul espoir de repos qui me reste, j'ai cru devoir vous en parler, afin que, sondant le terrain, si l'occasion s'en présente, soit auprès de quelqu'un qui ait du crédit à la cour, et des protecteurs que vous me connoissez, soit pour tâcher de savoir en quelle disposition l'on seroit à celle de Londres

pour protéger mes herborisations dans l'Archipel, vous puissiez me marquer si l'exil dans ce pays-là que je desire peut être favorisé d'un des deux souverains. Au reste, il n'y a que ce moyen de le rendre praticable, et je ne me résoudrai jamais, avec quelque ardeur que je le désire, à recourir pour cela à aucun particulier, quel qu'il soit. La voye la plus courte et la plus sûre de savoir là-dessus ce qui se peut faire seroit, à mon avis, de consulter Madame la Maréchale de Luxembourg. J'ai même une si pleine confiance, et dans sa bonté pour moi et dans ses lumières, que je voudrois que vous ne parlassiez d'abord de ce projet qu'à elle seule, que vous ne fissiez là-dessus que ce qu'elle approuvera, et que vous n'y pensiez plus si elle le juge impraticable. Vous m'avez écrit, Monsieur, de compter sur vous. Voilà ma réponse. Je mets mon sort dans vos mains, autant qu'il peut dépendre de moi. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 3729.

A MONSIEUR
MONSIEUR BOY DE LA TOUR L'AINÉ
A LYON [1].

A Bourgoin le 5. 8bre 1768.

Comme vous attendiez, Monsieur, de jour en jour l'arrivée de la chére Maman je vous en aurois demandé plustot des nouvelles si sur ce que vous m'aviez marqué de la commission dont vous aviez bien voulu vous charger pour Mad^e^ Renou je n'eusse un peu retardé pour vous en accuser en même tems la

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 153-155). In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, avec cachet oriental. A la même page 4, cette note : « *Bourgoin 5 : 8bre 1768, M. Renou, rep : le 7e 8bre* », timbre postal de Bourgoin et chiffre 4. L'encre est pâle. [Th. D.]

reception. Mais mon impatience ne me permet pas d'attendre davantage à m'informer si vous avez maintenant le plaisir d'avoir cette bonne Maman de retour avec ma tante, toutes deux en bonne santé. Donnez-moi, je vous en prie, le plaisir de prendre part au votre sitôt que vous les aurez près de vous.

Sur les preuves de l'imposture dudit Thevenin, M. le Comte de Tonnerre m'a fait enfin réponse, non pas qu'il lui feroit avouer son imposture, mais au contraire qu'il lui imposeroit silence. Sur ce pied là si Thevenin m'eut volé ma bourse, au lieu de l'obliger à la rendre on lui ordonneroit de ne me plus voler. Que pensez-vous de cette façon de me rendre la justice qu'on m'a promise et qu'assurément on me doit? Pour moi je ne doute nullement que l'impunité de ce coquin n'encourage ceux qui l'ont apposté à en apposter d'autres. Mais pour le coup je ne serai plus leur dupe, et sur de n'obtenir aucune justice, je ne m'abaisserai plus à la demander.

Il est vrai, Monsieur, que je ne trouvai que soixante neuf Louis dans la bourse que vous me remites, mais me fiant plus à votre calcul qu'au mien je crus que l'erreur venoit de ma part, et je ne vous aurois assurement jamais parlé de cette bagatelle si vous ne l'eussiez vous-même exigé.

Je vous suis extrémement obligé de me donner exactement des nouvelles de Fourviére. Je suis avec Ma Cousine[1] dans un retard inexcusable, mais elle est bien sure qu'envers elle la faute de ma paresse ne sera jamais celle de mon coeur. Je compte lui écrire au premier jour. En attendant, ne m'oubliez pas ni ma femme auprès d'elle, je vous supplie. Je vous salue et vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur.

RENOU

Mad^e Renou vous salue très humblement.

1. « Madelon de Lessert » (*Note de M. H. de Rothschild*).

N° 3730.

A MADAME DE LESSERT,
NÉE BOY DE LA TOUR,
A LYON [1].

A Bourgoin, le 7 Octobre 1768.

Je ne sais presque, chère Cousine, comment oser vous écrire encore, après vous avoir donné tant de peines inutiles et renvoyé toutes les emplettes que vous aviez bien voulu faire pour moi ; quoique la robe ne fût point à l'usage de ma femme et que la bague fût trop petite, j'aurois gardé toutes les deux, si Monsieur votre frère ne m'eût assuré de l'une, comme vous de l'autre, qu'il n'y avoit nul inconvénient à les rendre, ce que j'ai supposé pouvoir se faire comme il est juste, en perdant quelque chose sur l'une et sur l'autre. Au reste, je ne peux pas mieux vous prouver que je ne vous crois pas rebutée de mes importunités qu'en vous en donnant encore d'autres, et ce sera, s'il vous plaît, pour le cadeau de Mme Bovier, au sujet duquel je profiterai de votre offre, nonobstant que vous ne soyez pas de mon avis à ce sujet ; car ici je ne suis pas non plus du vôtre, et je crois que quand on ne peut ni ne veut payer les soins, vrais ou faux, en reconnoissance, il faut tâcher du moins, autant qu'il est possible, de ne pas demeurer en reste autrement. Je vous prie donc, cousine, de me faire l'amitié de chercher quelque petit cadeau de goût pour la dite dame, et même de passer plutôt le prix que je vous ai marqué que d'y mettre moins. Vous aurez la bonté de le remettre à Monsieur votre frère pour qu'il ait celle de le faire passer à sa destination, et de me donner avis de l'envoi, afin que j'en prévienne M. Bovier.

1. Transcrit de l'imprimé, le 1er septembre 1908, par Ph. Godet et Maurice Boy de la Tour, dans la *Revue des Deux Mondes* (avec la date erronée du 7 septembre). Ce texte a reparu en 1911, dans le volume publié par les mêmes éditeurs, p. 24-26, avec la date, exacte, du 7 octobre 1768. [Th. D.]

J'ai eu par diverses occasions de bonnes nouvelles de votre santé qui m'ont rendu plus négligent à vous en demander moi-même. Mais, après avoir eu des nouvelles du départ de votre chère maman, je commence à être en peine de n'en avoir aucune de son arrivée. J'ai prié M. votre frère de m'en donner le plus tôt qu'il pourra.. Si ses occupations l'en empêchent, j'espère que vous voudrez bien remplir ce bon soin pour lui ; d'autant plus que, quoique je sois bien sûr que vous n'êtes point fâchée, je serai pourtant bien aise que vous me le disiez vous-même : car vos lettres sont un remède aussi bon qu'agréable, dont mon coeur a souvent besoin.

Je ne vous parlerai plus de la façon dont on me traite ; vous contrister ainsi seroit vous rendre le mal pour bien. D'ailleurs, après avoir bien mis à leur taux les hommes et leurs manoeuvres, je sens que je finirai par ne m'affecter plus de rien de ce qui me vient d'eux. Bonjour, chère cousine, ne m'oubliez pas, je vous prie, auprès du cher mari. Mme Renou, dont le coeur est vraiment pénétré de vos bontés pour elle, se joint à moi pour vous assurer de tous les sentimens que vous me connoissez.

Bien des amitiés de la part de tous deux à la petite grand-maman.

N° 3731.

Lettre à M. le Comte de Tonnerre en lui envoyant l'écrit précédent [1]

A Bourgoin le 9. 8bre 1768.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la déclaration juridique du Sr Jeannet Cabaretier des Verriéres rélative à celle

1. Transcit par J. Richard de la copie autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel à la suite d'une copie, que l'on va voir, de la « déclaration juridique du Sr Jeannet » du 19 septembre 1768.

de Sr Thevenin. De peur d'abuser de votre patience, je m'abstiens de joindre à cette pièce celles que j'ai receues en même tems ; puisqu'elle suffit seule à la suite des preuves que vous en avez déja pour démontrer pleinement, non l'erreur, mais l'imposture de ce dernier. Je n'aurois assurément pas eu l'indiscrétion de vous importuner de cette ridicule affaire, si le ton décidé sur lequel M. Bovier se faisoit le porteur de parole de ce misérable n'eut excité ma juste indignation. Vous m'avez fait l'honneur de me marquer qu'après ce qui s'est passé, mon prétendu créancier se tiendra pour dit qu'il ne sauroit se flatter de trouver en moi son débiteur. Voila, Monsieur le Comte, de quoi jamais il ne s'est flatté, je vous assure. Mais il s'est flatté prémiérement de mentir et m'avilir à son aise ; puis [après] avoir dit tout ce qu'il vouloit dire et n'ayant plus qu'à se taire, de se taire ensuite tranquillement ; et s'il étoit enfin convaincu d'être un imposteur, de sortir néanmoins de cette affaire, confondu, très peu lui importe, mais impuni, mais triomphant. Pour un homme qui paroit si bête, je trouve qu'il n'a pas trop mal calculé.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien ordonner à votre comodité, que les deux piéces ci-jointes me soient renvoyées avec la lettre de M. Roguin. Je sens que j'ai fort abusé dans cette occasion de la permission que vous m'avez donnée de faire venir mes lettres sous votre pli. Je serai plus discret à l'avenir, et si l'impunité du prémier fourbe en suscite d'autres, elle me servira de leçon pour ne m'en plus tourmenter.

J'ai l'honneur, Monsieur le Comte, de vous assurer de tout mon respect.

Declaration juridique du Sr Jeannet [1].

L'an 1768 et le 19e jour du mois de Septembre, par devant noble et prudent Charles Auguste de Terraux, Bourgeois de Neufchatel et

1. Transcrit par Joseph Richard d'une copie autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, copie suivie de celle de la lettre au comte de Tonnerre.

de Romain-Motiers, Maire par S. M. le Roy de Prusse, nre souverain Prince et Seigneur en la jurisdiction des Verriéres. Administrant justice par jour extraordinaire, mais au lieu et heure accoutumés, et en la présence des S[re] Jurés en icelle après nommés.

Personnellement est comparu Monsieur Guyenet receveur pour S. M. et Lieutenant en l'honorable Cour de justice du Val de Travers, qui a représenté qu'ayant receu depuis peu une lettre de Monsieur J. J. Rousseau une lettre de Bourgoin du 8[e] du courant par laquelle il lui marque que le nommé Thévenin chamoiseur de sa profession lui ayant fait demander neuf livres argent de france qu'il prétend lui avoir fait remettre en prêt au logis du soleil à S[t] Sulpice il y a à peu près dix ans : et comme cet article est trop intéressant à l'honneur de mondit S[r] Rousseau pour ne pas l'éclaircir, vû et d'autant qu'il n'a jamais été dans le cas d'emprunter cette somme dudit Thevenin et que cet article est controuvé ; c'est pourquoi mondit sieur le lieutenant Guyenet se présente aujourdui par devant cette honorable justice pour requerir que par connoissance il puisse justifier authentiquement ce qu'il vient d'avancer, ayant pour cet effet fait citer en témoignage le S[r] Jean Henri Jeannet Cabaretier de ce lieu présent ; lequel et par qui l'argent que repette ledit Thevenin à mondit S[r] Rousseau doit suivant lui avoir été remis, requerant qu'avant de faire déposer ledit sieur Jeannet il y soit apointé, ce qui lui a été connu.

Et pour y satisfaire ledit S[r] Jeannet étant comparu a, après serment intimé sur les interrogats circonstanciés à lui addressés, tendans à dire tout ce qu'il peut savoir de cette affaire, déposé comme suit.

Qu'il n'a aucune connoissance que le nommé Thevenin Chamoiseur ait jamais prêté chez lui déposant ni ailleurs aucun argent à Monsieur Jean Jaques Rousseau pendant tout le laps de tems qu'il a demeuré dans ce pays, n'ayant jamais eu l'honneur de voir dans son logis mondit sieur Rousseau, bien est-il vrai, qu'il y a à peu près cinq ans qu'il le vit s'en revenant du côté de Pontarlier sans lui avoir parlé ni l'avoir revu dès lors.

Il se rappelle aussi très bien qu'en 1762, pendant le courant du mois de May, arriva chez lui un nommé Thevenin qui se disoit être de la Charité-sur-Loire, réfugié dans ce pays pour éviter l'effet d'une lettre de cachet obtenue contre lui, lequel étoit accompagné du nommé Guillobel marchand horloger du même lieu, ledit Thevenin n'ayant séjourné chez lui que de huit à dix jours, pendant lequel tems arriva encore dans son logis un nommé Décustreau qu'il connoissoit depuis près de vingt ans pour avoir logé chez lui à différentes fois et duquel il peut produire des lettres.

Ledit Décustreau partit au bout de quelques jours pour Neufchâtel ;

Thevenin avec lui Jeannet l'accompagnèrent jusques à St Sulpice au logis du Soleil où ils dinèrent. Après le départ dudit Décustreau, ledit Thevenin demanda au déposant s'il connoissoit ledit Décustreau ; il lui répondit qu'il le connoissoit pour avoir logé chez lui. Cette demande dudit Thevenin ayant excité au déposant la curiosité d'apprendre de lui pourquoi il lui formoit cette question, ledit Thevenin lui répondit que c'étoit à cause d'un écu de trois livres qu'il avoit prêté audit Décustreau sur la demande qu'il lui en avoit faite. Et enfin ledit Sr Jeannet ajoûte que pendant tout le tems que ledit Thevenin a resté chez lui, il ne lui a point parlé de Monsieur Rousseau ni dit qu'il eut la moindre chose à faire avec lui. Que ledit Thevenin lorsqu'il arriva dans ce pays n'avoit point de profession ayant dès lors appris celle de Chamoiseur à Stavay-le-lac.

C'est tout ce que ledit Sr Jeannet a déclaré savoir sur cette affaire.

Enfin mondit Sieur le Lieutenant a continué à dire qu'étant nécessaire à Monsieur Rousseau d'avoir le tout par écrit pour lui servir en cas de besoin, il demandait que par connoissance (*sic*) il lui fut adjugé ; ce qui lui a été.

Connu et jugé par les sieurs Jaques Lambelet Doyen et Jacob Perroud tous deux justiciers dudit lieu ; et par Mondit sieur le Maire ordonné au Notaire soussigné Greffier des Verriéres de lui en faire l'expéditïon en cette forme. Le jour prédit 19. 7bre 1768.

Par Ordce

Signé JEANJACQUET.

N° 3732.

A MONSIEUR
MONSIEUR BOY DE LA TOUR L'AINÉ
A LYON[1].

A Bourgoin [le 1]o 8bre 1768.

Voici, Monsieur, une lettre que je vous prie de faire passer à son adresse en l'affranchissant jusqu'à Pontarlier. C'est un

1. Transcrit en mars 1887 de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. Eugène Charavay et qui a été acquis plus tard par la Bibliothèque publique de Genève (ms. fr. 232). In-4° de 2 p., l'adresse sur la 2e, avec cachet de cire rouge sans empreinte. En août 1909, j'ai donné communication de cette lettre à M. Maurice Boy de la Tour, qui l'a imprimée en 1911 (Plon, édit., p. 26-27). [Th. D.]

emerciement au lieutenant Guyenet qui s'est donné pour la preuve de l'imposture de mon coquin des soins qui méritent oute ma reconnoissance. Il vient de m'envoyer la déposition uridique du cabaretier Jeannet que j'ai tout de suite envoyée . M. de Tonnerre et qui décide pleinement la question.

Comme cela a dû occasionner quelques fraix de justice, je rous prie, Monsieur, de vouloir bien les faire rembourser sur es lieux à M. Guyenet que j'en préviens : comme il ne m'en . fait aucune mention j'ignore à quoi ils se montent, mais je uis certain qu'il y en doit avoir.

J'ai receu des nouvelles de la chère maman qui m'ont fait e plus grand plaisir, et je compte avoir celui de le lui marquer moi-même au premier jour. Je finis à la hâte en vous mbrassant, Monsieur, de tout mon coeur.

RENOU

N° 3733.

A M. [GUYENET, À MÔTIERS][1].

A Bourgoin, le 10 octobre 1768.

Je vois, Monsieur, par les deux lettres que vous avez pris a peine de m'écrire, et par la pièce que vous avez eu la bonté le joindre à la seconde, combien j'avois eu raison de compter ur votre amitié et combien je vous suis obligé des soins diligens et bien entendus que vous avez bien voulu donner à 'éclaircissement de l'affaire que j'avois pris la liberté de vous ecommander. Je n'avois pas peur que, partout où je suis connu, l'on pût me croire capable d'emprunter neuf francs l'un va-nu-pied dans un cabaret, et bien moins encore de ui en faire banqueroute. Mais comme je savois que j'avois à aire à un homme aposté, j'ai voulu prouver aux gens en place, comme il m'étail prouvé à moi-même, que ce Thevenin i'étoit point dans l'erreur comme ils le disent, mais que

1. Transcrit de l'imprimé en 1878 (juillet) par Alphonse Petitpierre, dans le *Musée Neuchâtelois,* page 156 (tirage à part, p. 22-23). [Th. D.]

c'étoit un menteur et un imposteur, et c'est ce qui maintenant est démontré, non seulement par la déposition du sieur Jeannet, que je viens d'envoyer à M. de Tonnerre et qui est de tout point contradictoire à celle que le dit Thevenin m'a faite à moi-même, sans me connoître en aucune façon, mais surtout par les prétendues lettres de recommandation que le dit Decustreau n'a sûrement pas données, et que MM. de Faugnes et Haldimand n'ont point reçues, comme ils l'ont l'un et l'autre attesté. Grâce à vos bons soins, voilà cette ridicule affaire finie et ce coquin de Thevenin, qui a déjà ci-devant été condanné aux galères, n'en sera pas moins impuni, mais du moins il sera confondu. Maintenant, Monsieur, outre ma reconnoissance, qui vous est acquise, il y a des frais de justice à payer. Pour porter jusqu'au bout le bon office, veuillez me marquer à quoi ils se montent et vous charger de les acquitter avec l'argent que je prierai MM. Boy de la Tour de vous faire tenir à cet effet. Je dois aussi des remercîmens à M. le Maire du Terreaux, que je vous prie de lui faire agréer, ne voulant pas l'importuner pour cela d'une seconde lettre.

Permettez que je joigne ici deux mots de réponse pour votre chère et vertueuse épouse, qui mérite assurément que vous fassiez pour son bonheur autant qu'elle a fait pour le vôtre. Aidez cette digne épouse dans l'éducation des enfans dont Dieu a béni votre mariage, afin de vous réserver dans l'avenir des jours aussi heureux par eux, que vous pouvez dès à présent les avoir par elle. Je vous salue, mon cher Monsieur, et vous embrasse de la plus sincère amitié.

Mes honneurs, je vous prie, et ceux de ma femme à tout le Prieuré[1], dont les bontés nous laissent un souvenir qui ne s'effacera point dans les coeurs de l'un ni de l'autre.

Renou

Vous pouvez m'écrire en droiture, à Bourgoin en Dauphiné.

1. Le « Prieuré de Môtiers », sécularisé en 1536, fut, de 1749 à 1821, la propriété de la famille Guyenet (*Cf.* Petitpierre, p. 5).

N° 3734.

A MADAME [GUYENET, NÉE ISABELLE D'IVERNOIS, À MÔTIERS][1].

[10 octobre 1768.]

Chère et aimable Isabelle, vous réveillez dans mon coeur des sentimens qui couvoient sous la cendre, mais qui n'étoient assurément pas éteints et qui ne le seront jamais. J'ai toujours bien compté que les vôtres ne s'étoient pas altérés. Ma bonne amie, ma digne fille, ne parlons des torts de personne et ne pensons qu'à notre amitié. Vous donnez à la mienne une consolation bien douce, en m'apprenant que mes voeux pour la prospérité d'un mariage auquel mon coeur a pris un si tendre intérêt, commencent à s'accomplir. Les chers gages de votre union la cimenteront chaque jour davantage. Vous avez un mari bien né, fait pour sentir et vous faire sentir à vous-même, l'effet de la douceur et de la vertu d'une femme, aidée du concours d'une famille bien élevée. J'ai toujours espéré que, loin des occasions fatales à sa trop grande facilité de caractère, il finirait par chercher et trouver tout son bonheur avec vous. J'apprends de vous que voilà ma prédiction en bon train de s'accomplir ; il n'y avoit que le commencement de difficile, et je suis maintenant assuré du succès. J'en bénis le Ciel de tout mon coeur. J'ai vu celui de votre époux dans le service qu'il vient de me rendre si bien et si à propos que la manière en redoubie le prix. Chargez-vous, ma chère enfant, d'une partie de ma reconnoissance, car je ne doute pas que votre amitié pour moi n'ait bien animé la sienne. Me voilà désormais obligé de vous aimer l'un par l'autre, et je vous promets que cette dette sera mieux payée que celle que réclamoit l'honnête Thevenin.

1. Transcrit de l'imprimé en juillet 1878 par Alphonse Petitpierre, dans le *Musée Neuchâtelois,* p. 156-157 (tirage à part, p. 24-25). [Th. D.]

Nous voilà, comme vous savez sans doute, enrôlés sous les mêmes étendards. J'ai cru qu'un attachement de cinq[1] ans, affermi par l'estime et la confiance, méritoit de se changer en devoir ; et puisque la compagne de mes misères vouloit jusqu'au bout suivre ma fortune, j'ai dû faire au moins que ce fût avec honneur. Ne croyez pas toutefois vous être trompée, lorsque la pureté de votre coeur vous fit discerner à Motiers celle de notre union. Telle elle étoit en effet, je vous le jure, telle elle est encore et sera jusqu'â la fin de nos jours. Le mariage la rend plus indissoluble et plus sainte, mais il ne sauroit la rendre plus pure. Ce n'est pas la faute de Mad^e^ Renou, je lui dois cette justice, si je ne vous ai pas écrit cent fois depuis son départ d'auprès de vous. Il y a peu de jours qu'elle ne m'en parle, pénétrée des soins que vous lui prodiguâtes et de l'état où elle vous vit pour l'amour de nous. Recevez, chère amie, ses plus tendres amitiés, ainsi que les miennes, et croyez que, si j'ai changé de nom pour toujours, mon coeur n'en est pas moins demeuré le même.

RENOU

N° 3735.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
DANS LA MAISON DE MADAME
DE GRÉMIAN
A MONTPELLIER[2].

A Bourgoin le 10 8bre 1768.

Vos 2 lettres, Monsieur, me sont parvenues. Je ne répondis point à la prémiére, parce que vous m'annonciez votre pro-

1. *Sic,* sans doute par distraction, au lieu de « vingt-cinq », comme Rousseau l'a écrit dans plusieurs lettres du même temps.

2. Transcrit le 9 décembre 1915 de l'original autographe, signé Renou, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié des lettres à Moultou, fol. 103, 104). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec timbre postal B.GOIN, chiffre postal indéchiffrable et cachet de cire rouge (la lyre). [Th. D.]

chain départ de Geneve, mais j'y crus voir de votre part la continuation d'une amitié à laquelle je serai toujours sensible, et j'y trouvai la clé de bien des mistères auxquels depuis longtems je ne comprenois rien. Cela m'a fait rompre un peu imprudemment peut-être avec des ingrats dont j'ai plus à craindre qu'à espérer, après m'être perdu pour leur service; mais mon horreur pour toute espèce de déguisement augmente avec l'effet de ceux dont je suis la victime. Aussi bien dans l'état où l'on m'a réduit je puis desormais être franc impunément, je n'en deviendrai pas plus misérable.

J'ignore absolument ce que c'est que le Château de Lavagnac, à qui il appartient, sur quel pied j'y pourrois loger, s'il est habitable pour moi, c'est à dire à ma maniére et meublé, en un mot tout ce qui s'y rapporte, hors le peu que vous m'en dites dans votre derniére lettre et qui me paroit très attrayant. Coindet ne m'en a jamais parlé, et cela ne m'étonne guéres. Votre courte description du local est charmante. Vous m'offrez de m'en dire davantage, et même d'aller prendre des éclaircissemens sur les lieux. Je suis bien tenté de vous prendre au mot; car aller habiter un si beau lieu, moi qui n'ai d'asile qu'au cabaret, vous voir en passant, être voisin de M. Venel [1] pour lequel j'ai la plus véritable estime, tout cela m'attire assez fortement pour me déterminer probablement tout à fait, pour peu que les convenances dont j'ai besoin s'y rencontrent. A l'égard du profond secret que vous me promettez, vous n'en êtes plus le maître, — ne laissez pourtant pas de le garder autant qu'il vous sera possible, je vous en prie instamment; — puisque votre lettre a été ouverte, quoique celle qui lui servoit d'enveloppe ne l'ait pas été. Avis au Lecteur.

J'apprens avec le plus vrai plaisir que votre voyage a été salutaire à la santé de Madame Moultou. Mon empressement de vous voir est encore augmenté par le desir d'être connu

1. Il s'agit de Gabriel-François Venel, né à Pézenas en 1723, mort à Montpellier le 29 octobre 1775, médecin et chimiste, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. [Th. D.]

d'elle et de lui agréer. Si je n'obtiens pas qu'elle approuve votre amitié pour moi et qu'elle en suive l'exemple, je réponds au moins que ce ne sera pas ma faute. Mais comme je desire m'arrêter un peu à Montpellier, pour voir M. Gouan et le Jardin des Plantes, je ne logerai pas chez vous. Je vous prierai seulement de me chercher deux chambres dans votre voisinage, et qui n'empêcheront pas, si je ne vous importune point, que vous ne me voyiez chez vous presque autant que si j'y logeois, à condition que vous ne fermerez pour cela votre porte à personne : les sociétés bonnes pour vous seront sûrement très bonnes pour moi, et si je ne suis pas bon pour elle[s], ce ne sera pas la faute de ma volonté.

Vous savez surement que ma gouvernante et mon amie et ma soeur et mon tout est enfin devenue ma femme. Puisqu'elle a voulu suivre mon sort et partager toutes les miséres de ma vie, j'ai du faire au moins que ce fut avec honneur. Vingt cinq ans d'union des coeurs ont produit enfin celle des personnes. L'estime et la confiance ont formé ce lien. S'il s'en formoit plus souvent sous les mêmes auspices il y en auroit moins de malheureux. Mad[e] Renou ne sera point l'ornement d'un cercle, et les belles Dames riront d'elle sans que cela la fâche. Mais elle sera jusqu'à la fin de mes jours la plus douce consolation, peut-être l'unique, d'un homme qui en a le plus grand besoin. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Renou

Vous pouvez m'écrire en droiture *à M. Renou, à Bourgoin en Dauphiné.*

N° 3736.

A MADAME
MADAME BOY DE LA TOUR, NÉE ROGUIN
A LYON [1].

A Bourgoin le 12. 8bre 1768.

Bien et trés bien arrivée, chere et bonne amie ; vos enfans et vos voisins étoient fort jaloux qu'une de vos familles vous possedât si longtems aux dépends de l'autre. Enfin grace au Ciel, nous voila rapprochez [2] et votre santé va bien ; il ne manque à ma satisfaction parfaite que de franchir tout à fait l'espace qui nous sépare, et de me revoir, ne fusse que pour un moment, aux pieds des deux excellentes amies sur lesquelles je compte le plus au monde, et pour dire encore plus et plus vrai, sur lesquelles seules je compte. Made. Renou qui partage mon empressement et mes sentimens voudroit être déja partie et nous le serions si toutes choses s'arrangeoient suivant nos desirs. Mais puisque nous avons si peu de tems à nous voir, je voudrois du moins que nous pussions jouir de ce peu autant à notre aise qu'il est possible et je vous avoue que s'il y avoit moyen de passer une soirée ensemble, je l'aimerois mieux qu'un diné en l'air, où l'on compte les minutes pour se ménager le tems du retour. Nous sommes tout prets à faire le voyage pour vous aller embrasser l'une et l'autre et repartir le lendemain, car je ne puis m'absenter plus longtems. Je vous avoue pourtant que les suites d'une course desagréable et fatigante que j'ai faite à Grenoble jointes à l'effet pernicieux des prémiers froids pour mon état me feroient permettre [3] que ce fut vous qui fissiez le voyage, si cela se pouvoit sans

1. Transcrit de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 155-159). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, cachet indistinct (la lyre ?). [Th. D.]
2. *Sic.*
3. « permettre » est écrit au-dessus de « souffrir », biffé.

vous trop déranger, d'autant plus qu'il ne m'est pas aisé de trouver ici une chaise, soit avec les mêmes chevaux, soit comme je le prefererois avec des chevaux de poste. Puisque nôtre bonne et belle nourrice[1] a cessé de l'être, elle peut sans inconvenient se donner ce petit campos. En dinant un peu de bonne heure vous pouvez venir coucher ici sans peine et retourner le lendemain diner chés vous : cela ne fait qu'une journée en tout il en faudroit tout autant pour se rencontrer sur la route, on y est très mal partout ; vous le serez moins ici, vous trouverez une assez bonne chambre et si vous ne venez que vous deux, vous trouverez une femme de chambre et un serviteur qui tâcheront de suppléer à vos domestiques en tout ce qui dépendra d'eux ; si vous en amenez ce sera fort bien fait, mais nous vous demanderons toujours la préférence pour vous servir. Enfin, soit ici soit à Lyon soit en route, si nous pouvons passer une soirée tranquillement ensemble il me semble que cela sera charmant. Si cet arrangement ne vous convient pas, dites un mot ; il n'y a ni difficulté ni inconvenient qui ne céde au vif empressement que j'ai de vous voir. L'obstacle des voitures n'est pas insurmontable, je chercherai quelque chaise ou cabriolet à emprunter, et nous pourrons si vous voulez nous trouver à la verpilliére ou ailleurs à l'heure que vous aurez prescritte. Mais je reviens à ce qui me tient si fort au coeur ; j'aime mieux aller et passer à tout risque un jour ou deux avec vous, que de ne nous voir qu'une heure ou deux à la volée : Mais nous nous verrions ici bien plus à notre aise et sans risque d'importuns. Ah combien vous seriez charmantes l'une et l'autre, si vous pouviez me donner un jour franc ici, outre celui de vôtre arrivée. Ce jour, ce jour seul ma chére et excellente amie, me feroit oublier tous mes malheurs. Je ne finirois pas[2], si je voulois vous exprimer combien j'ai le coeur plein du desir de nous voir un peu entre nous sans crainte de survenans. Mille bon jours (*sic*) à ma belle Cousine ; j'embrasse de tout mon coeur

1. Mme Delessert.
2. « chère amie », biffé.

son excellente maman. Ma compagne est transportée du desir de se voir aux pieds de l'une et de l'autre et me charge de leur témoigner son empressement.

Mille choses à tous vos chers enfans.

N° 3737.

A M. SERVAN,
À ROMANS[1].

Bourgoin, le 14 octobre 1768.

Recevez, Monsieur, mes remercîmens très-humbles de la lettre de M. Moultou, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et des deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis mon départ de Grenoble. Je vous dois aussi des excuses d'avoir répondu si tard à la seconde ; car pour la première, elle était une réponse elle-même, et par conséquent n'en exigeait pas ; et je ne suis pas dans l'usage d'écrire pour entretenir des correspondances, mais uniquement pour la nécessité. Je suis sensible, Monsieur, comme je dois l'être, à toutes les choses flatteuses que vous avez la bonté de m'écrire : mais quant à Messieurs mes admirateurs que vous dites qui m'entourent, et que j'admire beaucoup aussi, si ce grand commerce d'admiration ne les touche pas plus que moi, ce n'est pas la peine de s'en mettre en frais d'une part ni d'autre.

Vous ne me dites rien, Monsieur, de votre santé : j'espère que l'air natal y sera salutaire, et qu'après l'avoir bien rétablie à Romans, vous reviendrez dans la capitale en faire usage comme ci-devant, aussi glorieusement pour vous qu'utilement pour les opprimés.

Je vous prie, monsieur, d'agréer mes très-humbles salutations.

RENOU

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, I, p. 270-271.

N° 3738.

A Monsieur
Monsieur Boy de la Tour l'ainé
A Lyon[1].

A Bourgoin, le 18. 8bre [1768].

Permettez, Monsieur, que je vous demande un petit mot sur la santé de Madame votre[2] Mere dont je suis en peine, parce que la derniére lettre de Madame votre soeur m'a donné des inquiétudes dont rien ne m'a tiré jusqu'ici. Vn mot seulement je vous en prie. *Elle se porte bien*; voilà tout ce qu'il me faut. Pardon derechef de mes importunités continuelles; je vous salue, Monsieur de tout mon coeur.

Renou

N° 3739.

A M. Laliaud[3].

A Bourgoin, le 23 8bre 1768.

J'ai, Monsieur, votre lettre du 13 et les autres. Je ne vous ferai point d'autres remerciemens des peines que je vous donne que d'en profiter; il en est pourtant, comme celle des duplicata de vos lettres, que vous prenez inutilement et que je voudrois vous éviter, puisqu'il est de la dernière évidence que, si l'on

1. Transcrit de l'original autographe, signé Renou, que m'a communiqué M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 160). In-8° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, avec le cachet à la lyre, timbre postal de Bourgoin, chiffre 4.

2. « sœur » biffé.

3. Transcrit le 7 mai 1914 de la copie envoyée en 1779 par Laliaud à Du Peyrou et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (fol. 107 v°-112).

prenoit le parti de supprimer vos lettres, on supprimeroit encore plus certainement les duplicata.

Je sens l'impossibilité d'exécuter mon projet : vos raisons sont sans réplique, mais je ne conviens pas qu'en supposant cette exécution possible, ce seroit donner plus beau jeu à mes ennemis ; je suis certain de ne pouvoir pas plus éviter en France qu'en Angleterre de tomber dans les mains de leurs satellites, au lieu que les Pachas ne se piquant pas de philosophie, et n'étant que médiocrement galans, les Machiavels et leurs amies ne disposeroient pas tout-à-fait aussi aisément d'eux que de ceux d'ici. Le projet que vous substituez au mien, savoir celui de ma retraite dans les Cevenes, a été le premier des miens en songeant à quitter Trye : je le proposai à M. le Prince de Conti, qui s'y opposa et me força de l'abandonner. Ce projet eût été fort de mon goût et le seroit encore ; mais je vous avoue qu'une habitation tout-à-fait isolée m'effraye un peu depuis que je vois dans ceux qui disposent de moi tant d'ardeur à m'y confiner. Je ne sais ce qu'ils veulent faire de moi dans un désert, mais ils m'y veulent entraîner à toute force, et je ne doute pas que ce ne soit l'une des raisons qui les a portés à me chasser de Trye, dont l'habitation ne leur paroissoit pas encore assez solitaire pour leur objet, quoique le voeu commun de Son Altesse, de Mad^e la Maréchale, et le mien, fût que j'y finisse mes jours. S'ils n'avoient voulu que s'assurer de moi, me diffamer à leur aise, sans que jamais je pusse dévoiler leurs trames aux yeux du public, ni même les pénétrer, c'étoit là qu'ils devoient me tenir, puisque, maîtres absolus dans la maison du Prince où il n'a lui-même aucun pouvoir, ils y disposoient de moi tout à leur gré. Cependant, après avoir tâché de me dissuader d'y entrer et de me persuader d'en sortir, trouvant ma volonté inébranlable, ils ont fini par m'en chasser de vive force par les mains du sacripant que le maître avoit chargé de me protéger, mais qui se sentoit trop bien protégé ici même par d'autres, pour avoir peur de désobéir. Que me veulent-ils maintenant qu'ils me tiennent tout-à-fait ? Je l'ignore ; je sais seulement qu'ils ne me veulent ni

à Trye, ni dans une ville, ni au voisinage d'aucun ami, ni même au voisinage de personne, et qu'ils ne veulent autre chose encore que simplement de s'assurer de moi. Convenez que voilà de quoi donner à penser. Comment le Prince me protègera-t-il ailleurs s'il n'a pu me protéger dans sa maison même? Que deviendrai-je dans ces montagnes, si je vais m'y fourrer sans préliminaire, sans connoissance, et sûr d'être, comme partout, la dupe et la victime du premier fourbe qui viendra me circonvenir? Si nous prenons des arrangemens d'avance, il arrivera ce qui est toujours arrivé, c'est que M. le Prince de Conti et Mad^e^ la Maréchale ne pouvant les cacher aux Machiavélistes qui les entourent, et qui se gardent bien de laisser voir leurs desseins secrets, leur donneront le plus beau jeu du monde pour dresser d'avance leurs batteries dans le lieu que je dois habiter. Je serai attendu là, comme je l'étois à Grenoble, et comme je le suis par tout où l'on sait que je veux aller. Si c'est une maison isolée, la chose leur sera cent fois plus commode : ils n'auront à corrompre que les gens dont je dépendrai pour tout et en tout. Si ce n'étoit que pour m'espionner, à la bonne heure, et très peu m'importe. Mais c'est pour autre chose, comme je vous l'ai prouvé, et pourquoi? Je l'ignore et je m'y perds, mais convenez que le doute n'est pas attirant.

Voilà, Monsieur, des considérations que je vous prie de bien peser, à quoi j'ajoute les incommodités infinies d'une habitation isolée pour un étranger, à mon âge et dans mon état, la dépense au moins triple, les idées terribles auxquelles je dois être en proye, ainsi séquestré du genre humain, non volontairement et par goût, mais par force et pour assouvir la rage de mes oppresseurs ; car d'ailleurs je vous jure que mon même goût pour la solitude est plutôt augmenté que diminué par mes infortunes, et que, si j'étois pleinement libre et maître de mon sort, je choisirois la plus profonde retraite pour y finir mes jours. Bien plus, une captivité déclarée n'auroit rien de pénible et de triste pour moi. Qu'on me traite comme on voudra, pourvu que ce soit ouvertement, je puis tout souffrir

sans murmure, mais mon coeur ne peut tenir aux flagorneries d'un sot fourbe qui se croit fin parce qu'il est faux; j'étois tranquille aux cailloux des assassins de Motiers, et ne puis l'être aux phrases des admirateurs de Grenoble.

Il faut vous dire encore que ma situation présente est trop désagréable et violente pour que je ne saisisse pas la première occasion d'en sortir; ainsi des arrangemens d'une exécution éloignée ne peuvent jamais être pour moi des engagemens absolus qui m'obligent à renoncer aux ressources qui peuvent se présenter dans l'intervalle. J'ai dû, Monsieur, entrer avec vous dans tous ces détails, auxquels je dois ajouter que l'espèce de liberté de disposer de moi, que mes ressources me laissent, n'est pas illimitée, que ma situation la restreint tous les jours, que je ne puis former des projets que pour deux ou trois années, passé lesquelles d'autres lois ordonneront de mon sort et de celui de ma compagne; mais l'avenir éloigné ne m'a jamais effrayé. Je sens qu'en général, vivant ou mort, le temps est pour moi; mes ennemis le sentent aussi, et c'est ce qui les désole: ils se pressent de jouer de leur reste; dès maintenant ils en ont trop fait pour que leurs manoeuvres puissent rester long-temps cachées, et le moment qui doit les mettre en évidence sera précisément celui où ils voudront les étendre sur l'avenir. Vous êtes jeune, Monsieur, souvenez-vous de la prédiction que je vous fais, et soyez sûr que vous la verrez accomplie. Il me reste maintenant à vous dire que, prévenu de tout cela, vous pouvez agir comme votre coeur vous inspirera et comme votre raison vous éclairera; plein de confiance en vos sentimens et en vos lumières, certain que vous n'êtes pas homme à servir mes intérêts aux dépens de mon honneur, je vous donne toute ma confiance. Voyez Mad^e^ la Maréchale: la mienne en elle est toujours la même. Je compte également et sur ses bontés, et sur celles de M. le Prince de Conti; mais l'un est subjugué, l'autre ne l'est pas, et je ratifie d'avance tout ce que vous résoudrez avec elle, comme fait pour mon plus grand bien. A l'égard du titre dont vous me parlez, je tiendrai toujours à très grand honneur d'appartenir à S. A. S.,

et il ne tiendra pas à moi de le mériter; mais ce sont de ces choses qui s'acceptent et qui ne se demandent pas. Je ne suis pas encore à la fin de mon bavardage, mais je suis à la fin de mon papier; j'ai pourtant encore à vous dire que l'aventure de Thevenin a produit sur moi l'effet que vous désiriez: je me trouve moi-même fort ridicule d'avoir pris à coeur une pareille affaire, ce que je n'aurois pourtant pas fait, je vous jure, si je n'eusse été sûr que c'étoit un drôle aposté. Je desirois, non par vengeance assurément, mais pour ma sûreté, qu'on dévoilât ses instigateurs: on ne l'a pas voulu, soit; il en viendroit mille autres que je ne daignerois pas même répondre, à ceux qui m'en parleroient. Bonjour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon coeur.

J'oubliois de vous dire que mon chamoiseur est bien le cordonnier de M. de Tanley; il apprit le métier de chamoiseur à Yverdun après sa retraite. J'ai fait faire en Suisse des informations, avec la déposition juridique et légalisée du cabaretier Jeannet.

N° 3740.

A MONSIEUR
MONSIEUR GASPARD BOVIER,
AVOCAT AU PARLEMENT
RUE St LAURENT
À GRENOBLE[1].

A Bourgoin, le 25 octobre 1768.

Je vous dois, Monsieur, des remerciemens que je vous prie d'agréer pour la peine que vous avez prise de m'envoyer les

1. Transcrit de la copie faite vers 1800 par ou pour Gaspard Bovier et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, ms. fr. 15282. 7e f. fin. non chiffr. Imprimé en 1852 par Auguste Ducoin, p. 89, 90 et en 1899 par E. Jovy, p. 226, 227.

leux caisses que j'avais laissées à Grenoble. Elles m'arrivèrent nouillées et en assez mauvais état, dix jours après l'avis que 'ous eûtes la bonté de m'en donner.

Je dois aussi à Madame Bovier, pour l'honneur de son sou-'enir, et je la supplie d'agréer, en témoignage du mien, quel-ue babiole en colifichets que M. Boy de la Tour vous adres-era pour elle. Il doit être permis à d'autres de s'occuper de es petits soins pour une bonne et belle nourrice qui n'a pas oujours le tems d'y songer.

J'ai l'honneur de l'assurer de mon respect, et d'être très arfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant erviteur.

RENOU

N° 3741.

A MADAME
MADAME BOY DE LA TOUR NÉE ROGUIN
À LYON[1].

A Bourgoin le 26. 8bre 1768.

J'espére que mes vraies et uniques amies sont heureusement rrivées à Lyon. Les bénédictions que le Ciel verse sur les onnes oeuvres ont du les accompagner dans tout ce voyage ont le souvenir ne s'effacera jamais de mon coeur. Vn mot e vos nouvelles, chere amie, je vous en supplie. J'ai besoin 'en avoir, mais un mot suffit. Que dites-vous de la fatalité e tous ces contretems qui sont venus troubler le plaisir de otre entrevue? Je ne puis me consoler de la mauvaise eception que vous avez trouvée ici que par l'espoir qu'elle

1. Transcrit de l'original autographe non signé que m'a communiqué M. H. de othschild (publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 161). In-4° de 4 p., les 2e et e blanches, l'adresse sur la 4e, avec cachet indistinct (la lyre ?). Timbre postal de ourgoin, chiffre postal 4. [Th. D.]

sera reparée, et que vous ne serez rebutées ni l'une ni l'autre d'exercer les oeuvres de miséricorde. J'ai des tas de réponses accumulées et indispensables à faire qui m'obligent de finir brusquement. Adieu, chére amie, recevez les plus tendres embrassemens de votre ami pour vous et pour ma Cousine. Ma femme le coeur pénétré de vos bontés et des siennes joint ses sentimens aux miens.

N° 3742.

A MADAME
MADAME DE LESSERT NÉE BOY DE LA TOUR
RUE PISET
A LYON[1].

A Bourgoin, le 28 octobre 1768.

J'attendois aujourd'hui, chère cousine, des nouvelles de Madame votre mère et des vôtres, je lui en demandai mercredi. Je ne voulois qu'un mot : *Nous sommes arrivées heureusement* ; je ne l'ai pas receu ; ce silence me donne une inquietude que je vous prie de dissiper. J'ai le tems encore d'écrire ce mot par le courrier d'aujourdui ; j'attends votre réponse dimanche ; si je ne la recevois pas, cela serait cruel. Mme Renou, qui partage mon inquietude, me charge, pour vous et pour la maman, de plus de choses que le tems ne me permet d'en dire et que votre amitié saura bien deviner.

1. Transcrit de l'imprimé en 1908 par Ph. Godet et Maurice Boy de la Tour, dans la *Revue des Deux Mondes,* p. 23, et en 1911, par les mêmes, dans leur volume publié chez Plon, p, 27-28.

N° 3743.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
chez Monsieur Junet Directeur des Postes
A Pontarlier[1].

A Bourgoin le 30. 8bre 1768.

J'ai receu, mon cher Hôte, par Made Boy de la Tour qui n'a fait l'amitié de me venir voir avec sa chère Madelon les leux paquets que vous lui aviez remis pour moi et dont je ous remercie. J'ai appris par elle l'heureux succés du premier raitement de Madame la Commandante dans la levée du oremier appareil ; c'étoit ce que j'attendois avec impatience ; quoique votre precedente lettre m'eut préparé aux bonnes iouvelles que Made Boy de la Tour m'a données, j'avois grand besoin de cette confirmation. Je vous avois instamment orié, mon cher Hôte, de me donner frequemment des nouvelles de la malade ; quand vous n'aviez pas le tems d'écrire, leux mots par M. Jeannin auroient suffi. Cependant votre ilence devient long et m'eut mis en inquietude si Made Boy le la Tour ne m'eut rassuré. Grace au Ciel, j'apprends que out va aussi bien qu'on peut l'espérer, et il ne me reste plus qu'à vous demander de tems en tems jusqu'à l'entiére gueison la confirmation de cette espérance[2].

Voici, j'espère, la dernière fois que j'aurai à vous parler du ieur Thevenin, dont je n'entends plus parler moi-même. Après les preuves péremptoires que j'ai données à M. de Tonnerre de la fourberie de cet imposteur, il en a bien fallu convenir à la fin, et il m'a offert de le punir par quelques ours de prison, comme si le but de tous les soins que j'ai pris

1. Transcrit de l'original autographe non signé et en grande partie *INÉDIT*, onservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cachet de cire rouge (la lyre). [Th. D.]
2. Ce premier alinéa est *INÉDIT*.

et que j'ai donnés à ce sujet étoit le châtiment de ce misérable. Vous croyez bien que je n'ai pas accepté. L'imposteur étant convaincu, rien n'étoit plus aisé que de le faire parler et de remonter peut-être à la source de ce complot profondément ténébreux dont je suis la victime depuis plusieurs années, et dont je dois l'être jusqu'à ma mort. Je me le tiens pour dit ; et prenant enfin mon parti sur les manoeuvres des hommes, je les laisserai desormais ourdir et tramer leurs iniquités, certain, quoi qu'ils puissent faire, que le tems et la vérité seront plus forts qu'eux. Ce qu'il me reste de toute cette affaire est un tendre souvenir des soins que mes amis ont bien voulu se donner en cette occasion, pour confondre l'imposture, et je suis en particulier très sensible à l'activité de M. Guyenet, dont je n'avois pas le même droit d'en attendre, et avec qui je n'étois plus en relation. J'apprends qu'il commence à se ranger, et je m'en réjouis de tout mon coeur, pour le bonheur de son excellente petite femme et le sien. Je finis, mon cher Hôte, un peu à la hâte, en vous embrassant au nom de ma femme et au mien, mettez-nous l'un et l'autre aux pieds du lit de la malade et parlez-lui quelquefois des voeux tendres et sincères que nous faisons en commun pour sa prompte et entière guérison [1]. J'embrasse M. Jeannin.

N° 3744.

A M. de Saint-Germain [2].

A Monquin, ce mardi 31 octobre 1769.

Il me reste, Monsieur, un seul plaisir dans la vie, et qui m'est aussi doux que rare, celui de voir la face d'un honnête homme. Jugez de l'empressement avec lequel vous serez reçu,

1. Ce passage : « mettez-nous... guérison », est *INÉDIT*.

2. Transcrit le 17 octobre 1919 de la copie conservée à la Bibliothèque de Genève ms. fr. 237, p. 12. [Th. D.]

quand vous voudrez bien faire l'obligeante course que vous me promettez. Les cadeaux que veut me faire Monsieur de Villepatour ont l'air d'une plaisanterie. Je vous prie de vouloir lui faire bien des salutations de ma part, quand vous lui écrirez. Permettez, Monsieur, que j'assure ici Madame de St-Germain de mon respect, que je vous salue et vous embrasse de tout mon coeur.

RENOU

N° 3745.

A M. LALIAUD[1].

A Bourgoin, le 2 9bre 1768.

Depuis la derniére lettre, Monsieur, que je vous ai écrite, et dont je n'ai pas encore la réponse, j'ai reçu de M. le Duc de Choiseul un passeport que je lui avois demandé pour sortir du royaume, il y a près de six semaines, et auquel je ne songeois plus. Me sentant de plus en plus dans l'absolue nécessité de me servir de ce passe-port, j'ai délibéré, dans la cruelle extrémité où je me trouve et dans la saison où nous sommes, sur l'usage que j'en ferois, ne voulant ni ne pouvant le laisser écouler comme l'autre. Vous serez étonné du résultat de ma délibération, faite pourtant avec tout le poids, tout le sang-froid, toute la réflexion dont je suis capable : c'est de retourner en Angleterre et d'y aller finir mes jours dans ma solitude de Wootton. Je crois cette résolution la plus sage que j'aye prise en ma vie, et j'ai, pour un des garants de sa solidité, l'horreur qu'il m'a fallu surmonter pour la prendre, et telle qu'en cet instant même je n'y puis penser sans frémir. Je ne puis, Monsieur, vous en dire davantage dans une lettre, mais mon parti est pris, et je m'y sens inébranlable, à proportion de

1. Transcrit le 9 mai 1914, de la copie envoyée en 1779 par Laliaud à Du Peyrou et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 112-114. [Th. D.]

ce qu'il m'en a coûté pour le prendre. Voici une lettre qui s'y rapporte et à laquelle je vous prie de vouloir bien donner cours. J'écris aussi à M. l'ambassadeur d'Angleterre, mais je ne sais s'il est à Paris. Vous m'obligeriez de vouloir bien vous en informer, et si vous pouviez même parvenir à savoir s'il a reçu ma lettre, vous feriez une bonne oeuvre de m'en donner avis : car, tandis que j'attends ici sa réponse, mon passe-port s'écoule, et le temps est précieux. Vous êtes trop clairvoyant pour ne pas sentir combien il m'importe que la résolution que je vous communique demeure secrète, et secrète sans exception ; toutefois je n'exige rien de vous que ce que la prudence et votre amitié en exigeront. Si M. l'ambassadeur d'Angleterre ébruite ce dessein, c'est tout autre chose, et d'ailleurs je ne l'en puis empêcher. En prenant mon parti sur ce point, vous sentez que je l'ai pris sur tout le reste. Je quitterai ce continent comme je quitterois le séjour de la lune. L'autre fois, ce n'étoit pas la même chose : j'y laissois des attachemens, j'y croyois laisser des amis. Pardon, Monsieur, mais je parle des anciens. Vous sentez que les nouveaux, quelque vrais qu'ils soient, ne laissent pas ces déchiremens de coeur qui le font saigner durant toute la vie, par la rupture de la plus douce habitude qu'il puisse contracter. Toutes mes blessures saigneront, j'en conviens, le reste de mes jours, mais mes erreurs, du moins, sont bien guéries ; la cicatrice est faite de ce côté-là. Je vous embrasse.

N° 3746.

A Madame
Madame de Lessert née Boy de la Tour
A Lyon[1].

A Bourgoin, le 2 Novembre 1768.

Votre petite lettre, ma belle cousine, m'a tiré d'une cruelle inquiétude ; vous avez maintenant à me tirer d'une autre qui

1. Transcrit de l'imprimé en 1908 par Ph. Godet et Maurice Boy de la Tour,

n'est qu'embarrassante. C'est au sujet de la robe qu'attend Mme Renou. Elle n'en a point du tout pour l'hiver ; il lui en faut absolument une, et je n'ose l'en pourvoir dans l'attente de celle que Monsieur votre frère nous fait espérer, de peur de faire la même emplette à double. Il s'agiroit donc de savoir avec certitude si cette robe doit venir en effet oui ou non, et si c'est oui, de savoir quand, de façon qu'on y puisse compter : car j'ai peur que ma pauvre femme ne croie à la fin que je cherche des défaites, puisqu'il ne manque pas à Lyon de personnes de son âge et de son état, et qu'il est difficile de croire qu'il ne s'y trouve pas une seule robe qui leur convienne. Je sens, et j'en conviens avec honte, que j'ai très indiscrètement accablé M. Boy de la Tour de mes éternelles commissions ; car enfin, quoique fils de mon amie et frère de ma cousine, il n'est pourtant pas encore mon cousin, et cela étant, je suis, moi, très indiscret ; mais assurez-le, je vous prie, qu'il aura moins à se plaindre de mon importunité dans la suite. Je le supplie seulement de vouloir bien me tirer d'embarras de manière ou d'autre encore cette fois.

Je plains la maman, si elle est encore à sa campagne, car elle y a un bien terrible temps. Mille remercîmens à M. de Lessert de la bonté qu'il a eue de vous permettre de venir exercer les oeuvres de miséricorde ; c'est un bon exemple qu'il devroit imiter. Recevez les plus tendres bonjours de deux coeurs qui vous aiment.

RENOU

dans la *Revue des Deux Mondes*, p. 23, 24. Publié de nouveau en 1911 par les mêmes éditeurs, p. 28-29.

N° 3747.

A Monsieur
Monsieur Richard Davenport [1].

A Bourgoin en Dauphiné, le 2. 9[bre] 1768.

Monsieur Davenport se souvient-il encore de son ancien hôte, qui, loin de l'avoir oublié, penseroit à le redevenir encore, si Monsieur Davenport conservoit pour lui les mêmes intentions et la même bonne volonté qu'il lui a plusieurs fois témoignées par lettres depuis leur séparation? Je suis bien loin de vous, Monsieur, mais je me sens le courage de m'en rapprocher, pour peu qu'il soit animé par votre réponse. Il est juste de penser aux embarras que cela pourra vous donner derechef, il est juste aussi de penser que malgré les bonnes intentions du maitre, ses gens, s'il n'y veille pas, peuvent rendre sa maison tout à fait insupportable à deux pauvres étrangers livrés sans reserve à leur discrêtion. Je voudrois vous prier de conférer un peu là-dessus avec ma belle correspondante, qui devroit bien vouloir la redevenir. Vous étes trop éclairé pour ne pas voir qu'il y a des vexations tout à fait insupportables, et trop humain pour nous y vouloir encore exposer. Du reste, je me confie à votre générosité, et si vous m'assurez que je puis aller passer des jours paisibles dans votre maison, il ne tiendra pas à moi de les y finir avec plaisir et reconnoissance: car après avoir connu le néant de tous les biens de cette vie, je n'en vois qu'un qui reste à desirer pour moi jusqu'à la mort; c'est le repos. Si vous m'honorez d'une réponse, je vous supplie qu'elle soit prompte [2]; car ma situation ne me permet pas de l'attendre

1. Transcrit le 21 avril 1908 à Londres de l'original autographe, signé Renou, conservé au British Museum. Add. ms. 29626, fol. 74, 75. Cette lettre était *INÉDITE* quand Th. Dufour l'a publiée en 1910 (*Quelques lettres inédites*), 2 ff. in-4°, cachet persan (?).

2. La réponse « très-engageante et trés-honnête » de R. Davenport n'existe pas

long-temps. Vous pouvez me l'adresser ici en droiture, sous le nom que vous trouverez signé. Ma femme et moi vous faisons de concert, Monsieur, nos salutations très-humbles et vous supplions de les faire à vos chers enfans.

RENOU

N° 3748.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
CHEZ MAD^{e} DE GRÉMIAN
À MONTPELLIER[1].

A Bourgoin le 5 9bre 1768.

Vous avez fait, cher Moultou, une perte que tous vos amis et tous les honnêtes gens doivent pleurer avec vous, et j'en ai fait une en particulier dans votre digne pére par les sentimens dont il m'honoroit[2], et dont tant de faux amis dont je suis la victime m'ont bien fait connoitre le prix. C'est ainsi cher Moultou que je meurs en détail dans tous ceux qui m'aiment, tandis que ceux qui me haissent et me trahissent semblent trouver dans l'âge et dans les années une nouvelle vigueur pour me tourmenter. Je vous entretiens de ma perte au lieu de parler de la vôtre, mais la véritable douleur, qui

à Neuchâtel; le 1er janvier 1769, ayant reçu une nouvelle épître (*inconnue*), il écrivait: « I should have been excessively happy to have had again the pleasure of seeing once more my dear old friend. However I do not quite despair but some lucky chance will give me that satisfaction. » Déjà dans le courant de novembre Rousseau avait abandonné le projet, « presque aussitôt révoqué que formé, » de retourner en Angleterre. [Th. D.]

1. Transcrit, le 10 décembre 1915, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des lettres à Moultou, fol. 105-106. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, timbre postal B.GOIN et chiffre postal. Cachet de cire rouge sans empreinte visible. [Th. D.]

2. Suivent six ou sept mots, biffés (par Moultou ?) de façon à être rendus illisibles. [Th. D.]

n'a point de consolation, ne sait guère en trouver pour autrui : on console les indifférens, mais on s'afflige avec ses amis. Il me semble que si j'étois près de vous, que nous nous embrassassions, que nous pleurassions tous deux sans nous rien dire, nos coeurs se seroient beaucoup dit.

Cruel ami, que de regrets vous me préparez dans votre description de Lavagnac. Hélas, ce beau séjour étoit l'azile qu'il me falloit : j'y aurois oublié dans un doux repos les ennuis de ma vie, je pouvois espérer d'y trouver enfin de paisibles jours, et d'y attendre sans impatience la mort qu'ailleurs je desirerai sans cesse. Il est trop tard. La fatale destinée qui m'entraîne ordonne autrement de mon sort. Si j'en avois été le maître, si le Prince lui-même eut été le maître chez lui, je ne serois jamais sorti de Trye, dont il n'avoit rien épargné pour me rendre le séjour agréable. Jamais Prince n'en a tant fait pour aucun particulier qu'il en a daigné faire pour moi. *Je le mets ici à ma place,* disoit-il à son Officier ; *je veux qu'il ait la même autorité que moi, et je n'entends pas qu'on lui offre rien, parce que je le fais le maître de tout.* Il a même daigné me venir voir plusieurs fois, souper avec moi tête à tête, me dire en présence de toute sa suite, qu'il venoit exprès pour cela, et, ce qui m'a plus touché que tout le reste, s'abstenir même de chasser, de peur que le motif de son voyage ne fût équivoque. Hé bien, cher Moultou, malgré ses soins, ses ordres les plus absolus, malgré le desir, la passion, j'ose dire, qu'il avoit de me rendre heureux dans la retraite qu'il m'avoit donnée, on est parvenu à m'en chasser, et cela par des moyens tels que l'horrible récit n'en sortira jamais de ma bouche ni de ma plume. S. A. a tout su et n'a pu désapprouver ma retraite ; les bontés, la protection, l'amitié de ce grand homme m'ont suivi dans cette province, et n'ont pu me garantir des indigntiés que j'y ai souffertes. Voyant qu'on ne me laisseroit jamais en repos dans le royaume, j'ai résolu d'en sortir ; j'ai demandé un passeport à M. de Choiseul qui après m'avoir laissé longtems sans réponse, vient enfin de m'envoyer ce passeport. Sa lettre est très polie, mais n'est que

cela ; il m'en avoit écrit auparavant d'obligeantes. Ne point m'inviter à ne pas faire usage de ce passeport, c'est m'inviter en quelque sorte à en faire usage. Il ne convient pas d'importuner les ministres pour rien. Cependant depuis le moment où j'ai demandé ce passeport jusqu'à celui où je l'ai obtenu, la saison s'est avancée, les Alpes se sont couvertes de glace et de neige ; il n'y a plus moyen de songer à les passer dans mon état. Mille considérations impossibles à détailler dans une lettre m'ont forcé à prendre le parti le plus violent, le plus terrible auquel mon coeur pût jamais se résoudre, mais le seul qui m'ait paru me rester ; c'est de repasser en Angleterre, et d'aller finir mes malheureux jours dans ma triste solitude de Wootton, où, depuis mon départ, le propriétaire m'a souvent rappelé par force cajoleries. Je viens de lui écrire en conséquence de cette résolution ; j'ai même écrit aussi à l'Ambassadeur d'Angleterre ; si ma proposition est acceptée, comme elle le sera infailliblement, je ne puis plus m'en dédire, et il faut partir. Rien ne peut égaler l'horreur que m'inspire ce voyage ; mais je ne vois plus le moyen de m'en tirer sans mériter de reproches, et à tout âge, surtout au mien, il vaut mieux être malheureux que coupable. J'aurois doublement tort d'acheter par rien de répréhensible le repos du peu de jours qui me restent à passer. Mais je vous avoue que ce beau séjour de Lavagnac, le voisinage de M. Venel, l'avantage d'être auprès de son ami, par conséquent d'un honnête homme, au lieu qu'à Trye j'étois entre les mains du dernier des malheureux, tout cela me suivra en idée dans ma sombre retraite, et y augmentera ma misére pour n'avoir pu faire mon bonheur. Ce qui me tourmente encore plus en ce moment est une lueur de vaine espérance, dont je vois l'illusion, mais qui m'inquiete malgré que j'en aye. Quand mon sort sera parfaitement décidé et qu'il ne me restera plus qu'à m'y soumettre, j'aurai plus de tranquillité. C'est, en attendant, un grand soulagement pour mon coeur d'avoir épanché dans le vôtre tout ce détail de ma situation. Au reste, je suis attendri d'imaginer vos dames, vous et M. Venel faisant

ensemble ce pélerinage bienfaisant, qui mérite mieux que ceux de Lorette d'être mis au nombre des oeuvres de miséricorde. Recevez tous mes plus tendres remercimens et ceux de ma femme. Faites agréer ses respects et les miens à vos Dames. Nous vous saluons et vous embrassons l'un et l'autre de tout notre coeur.

Si j'avois receu votre lettre avant le départ des miennes, je doute qu'elles fussent parties.

J'ai proposé l'alternative de l'Angleterre ou de Minorque que j'aimerois mieux à cause du Climat. Si ce dernier parti est préféré ne pourrions-nous pas nous voir avant mon départ, soit à Montpellier, soit à Marseille [?]

N° 3749.

A M. LALIAUD [1].

A Bourgoin, le 7. 9bre 1768.

Depuis ma dernière lettre. Monsieur, j'ai reçu d'un ami l'incluse, qui a fort augmenté mon regret d'avoir pris mon parti si brusquement. La situation charmante de ce château de Lavagnac, le maître auquel il appartient, l'honnête homme qu'il y a pour agent, la beauté, la douceur du climat, si convenable à mon pauvre corps délabré, le lieu assez solitaire pour être tranquille, et pas assez pour être un désert, tout cela, je vous l'avoue, si je passe en Angleterre ou même à Mahon, car j'ai proposé l'alternative, tout cela, dis-je, me fera souvent tourner les yeux et soupirer vers cet agréable asile, si bien fait pour me rendre heureux, si l'on m'y laissoit

1. Transcrit le 9 mai 1914 de la copie envoyée en 1779 par Laliaud à Du Peyrou et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 114-116. [Th. D.]

en paix. Mais j'ai écrit : si l'ambassadeur me répond honnêtement, me voilà engagé ; j'aurois l'air de me moquer de lui si je changeois de résolution, et d'ailleurs ce seroit, en quelque sorte, marquer peu d'égard pour le passeport que M. de Choiseul a eu la bonté de m'envoyer à ma prière. Les ministres sont trop occupés, et d'affaires trop importantes, pour qu'il soit permis de les importuner inutilement. D'ailleurs, plus je regarde autour de moi, plus je vois avec certitude qu'il se brasse quelque chose, sans que je puisse deviner quoi. Thevenin n'a pas été aposté pour rien : il y avoit dans cette farce ridicule quelque vue qu'il m'est impossible de pénétrer, et, dans la profonde obscurité qui m'environne, j'ai peur au moindre mouvement de faire un faux pas. Tout ce qui m'est arrivé depuis mon retour en France, et depuis mon départ de Trye, me montre évidemment qu'il n'y a que M. le Prince de Conti, parmi ceux qui m'aiment, qui sache au vrai le secret de ma situation, et qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour la rendre tranquille sans pouvoir y réussir. Cette persuasion m'arrache des élans de reconnoissance et d'attendrissement vers ce grand Prince, et je me reproche vivement mon impatience au sujet du silence qu'il a gardé sur mes deux dernières lettres ; car il y a peu de tems que j'en ai écrit à S. A. une seconde, qu'elle n'a peut-être pas plus reçue que la première : c'est de quoi je désirerois extrêmement d'être instruit. Je n'ose en ajouter une pour elle dans ce paquet, de peur de le grossir au point de donner dans la vue ; mais si, dans ce moment critique, vous aviez pour moi la charité de vous présenter à son audience, vous me rendriez un office bien signalé de l'informer de ce qui se passe, et de me faire parvenir son avis, c'est-à-dire ses ordres ; car, dans tout ce que j'ai fait de mon chef, je n'ai fait que des sotises, qui me serviront au moins de leçons à l'avenir, s'il daigne encore se mêler de moi. Demandez-lui aussi de ma part, je vous supplie, la permission de lui écrire désormais sous votre couvert, puisque sous le sien mes lettres ne passent pas.

La tracasserie du S[r] Thevenin est enfin terminée : après les

preuves sans réplique que j'ai données à M. de Tonnerre de l'imposture de ce coquin, il m'a offert de le punir par quelques jours de prison. Vous sentez bien que c'est ce que je n'ai pas accepté, et que ce n'est pas de quoi il étoit question. Vous ne sauriez imaginer les angoisses que m'a donné cette sote affaire, non pour ce misérable à qui je n'aurois pas daigné répondre, mais pour ceux qui l'ont apposté, et que rien n'étoit plus aisé que de démasquer si on l'eût voulu. Rien ne m'a mieux fait sentir combien je suis inepte et bête en pareil cas, le seul, à la vérité, de cette espèce où je me sois jamais trouvé. J'étois navré, consterné, presque tremblant, je ne savois ce que je disois en questionnant l'imposteur ; et lui, tranquille et calme dans ses absurdes mensonges, portoit dans l'audace du crime toute l'apparence de la sécurité des innocens. Au reste, j'ai fait passer à M. de Tonnerre l'arrêt imprimé concernant ce misérable, qu'un ami m'a envoyé, et par lequel M. de Tonnerre a pu voir que ceux qui avoient mis cet homme en jeu avoient su choisir un sujet expérimenté dans ces sortes d'affaires.

Je ne me trouvai jamais dans des embarras pareils à ceux où je suis, et jamais je ne me sentis plus tranquille. Je ne vois d'aucun côté nul espoir de repos, et, loin de me désespérer, mon coeur me dit que mes maux touchent à leur fin. Il en seroit bien tems, je vous assure. Vous voyez, Monsieur, comment je vous écris, comment je vous charge de mille soins, comment je remets mon sort en vos mains et à vous seul. Si vous n'appelez pas cela de la confiance et de l'amitié, aussi bien que de l'importunité et de l'indiscrétion peut-être, vous avez tort. Je vous embrasse de tout mon coeur.

TABLE

TABLE DES PLANCHES

INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS CE DIX-HUITIÈME TOME

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT (11-1932).


UNIVERSITY OF FLORIDA
3 1262 08298 347 8


FLARE


FLARE
31262082983478